

DIGITHÈQUE

Université libre de Bruxelles

MORTIER Roland, HASQUIN Hervé, eds., "Bruxelles au XVIII^e siècle" in *Etudes sur le XVIII^e siècle*, Volume IV, Editions de l'Université de Bruxelles, 1977.

Cette œuvre littéraire est soumise à la législation belge en matière de droit d'auteur.

Les illustrations de cet ouvrage n'ont pu être reproduites afin de se conformer à la législation belge en vigueur.

L'œuvre a été publiée par les
Editions de l'Université de Bruxelles
<http://www.editions-universite-bruxelles.be/>

Les règles d'utilisation de la présente copie numérique de cette œuvre sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés mis à disposition par les bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site
<http://digitheque.ulb.ac.be/>



UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES

Groupe d'étude du XVIII^e siècle

ÉTUDES SUR LE XVIII^e SIÈCLE IV

Éditées par les soins de

Roland MORTIER et Hervé HASQUIN

1977

ÉDITIONS DE L'UNIVERSITÉ DE BRUXELLES

GROUPE D'ÉTUDE DU XVIII^e SIÈCLE

Directeur : R. Mortier

Secrétaire : H. Hasquin

Pour tous renseignements, écrire à M. Hasquin

Faculté de Philosophie et Lettres

Université Libre de Bruxelles

50, av. F.D. Roosevelt - 1050 Bruxelles

ÉDITIONS DE L'UNIVERSITÉ DE BRUXELLES

Parc Léopold — 1040 Bruxelles — Belgique

BRUXELLES AU XVIII^e SIÈCLE

UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES

Groupe d'étude du XVIII^e siècle

“BRUXELLES AU XVIII^e SIÈCLE”

Journée d'Etude organisée sous le patronage de la
**COMMISSION FRANÇAISE DE LA CULTURE
DE L'AGGLOMÉRATION DE BRUXELLES**

Bruxelles, le 6 novembre 1976

1 9 7 7

ÉDITIONS DE L'UNIVERSITÉ DE BRUXELLES

La publication de ce volume a été facilitée grâce à une généreuse subvention de la
Commission Française de la Culture de l'Agglomération de Bruxelles

I.S.B.N. 2-8004-0652-6

D/1977/0171/10

© by **Éditions de l'Université de Bruxelles, 1977**

Parc Léopold, 1040 Bruxelles, Belgique

Tous droits de traduction, d'adaptation et de reproduction, y compris les microfilms
et les photocopies, réservés pour tous pays

Imprimé en Belgique

La Journée d'Étude s'est tenue à l'auditoire 1304, Bâtiment des Sciences Humaines, Avenue P. Héger, 2 - 1050 BRUXELLES.

PROGRAMME

Matin

Allocutions d'ouverture de

Monsieur le Professeur Paul FORIERS,
Recteur de l'Université Libre de Bruxelles,
Monsieur le Professeur Roland MORTIER,
Directeur du Groupe d'Étude du XVIII^e siècle,
Monsieur Jean-Pierre POUPKO,
Président de la Commission Française de
la Culture de l'Agglomération de Bruxelles.

Mlle M. MARTENS, Université Libre de Bruxelles,
« Hommage à L. Verniers, historien de Bruxelles. »

M. H. HASQUIN, Université Libre de Bruxelles,
« La population de l'agglomération bruxelloise au XVIII^e siècle. »

M. R. DE PEUTER, Vrije Universiteit Brussel,
« Le grand commerce à Bruxelles à la fin de l'époque autrichienne. »

M. Ph. MOUREAUX, Université Libre de Bruxelles,
« La situation économique de Bruxelles après 1750. »

M. J. MARX, Universitaire Instelling Antwerpen et F.N.R.S.,
« L'activité scientifique de l'Académie Impériale et Royale
des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles. 1772-1794. »

DEBAT.

Après-midi

M. A. UYTTEBROUCK, Université Libre de Bruxelles,

« L'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur
à Bruxelles à la fin de l'Ancien Régime. »

M. V.-G. MARTINY, Université Libre de Bruxelles,

Directeur de l'Institut d'Urbanisme,

« Charles de Wailly, architecte du roi de France et le
premier projet de construction d'un nouveau théâtre à Bruxelles. »

M. J. SMEYERS, Vlaamse Economische Hogeschool,

Universitaire Faculteit St.-Aloysius, Brussel,

« La littérature néerlandaise à Bruxelles au cours du XVIII^e siècle. »

M. J. VERCUYSSSE, Vrije Universiteit Brussel,

« Journalistes et journaux à Bruxelles au XVIII^e siècle. »

M. R. MORTIER, Université Libre de Bruxelles,

« Un dossier mystérieux : Benjamin Constant à Bruxelles. »

M. J. LEMAIRE, Université Libre de Bruxelles,

« Bruxelles et les Bruxellois dans un conte libertin du début
du XVIII^e siècle. »

DEBAT

La Journée d'Étude s'est clôturée par un vin d'honneur offert à la Maison de la Francité, rue Joseph II, 18 - 1040 BRUXELLES.

HOMMAGE À M. LOUIS VERNIERS

par

Mina MARTENS

Université Libre de Bruxelles
Archiviste de la Ville de Bruxelles

Le groupe d'études du 18^e siècle a placé cette journée, consacrée à « Bruxelles au 18^e siècle », sous le signe d'une reconnaissance méritoire rendue à l'œuvre d'historien de Bruxelles accomplie par M. Verniers.

Cet hommage pourrait en fait surprendre, puisque tous les siècles bruxellois l'intéressèrent puissamment, si l'on ne songeait à la personnalité de l'homme honoré ce jour. Sous sa plume encore frémissante d'encre fraîche, « Notes sur le bonheur, réminiscences d'un Bruxellois, 1890-1975 »¹ M. Verniers révèle quelques traits fondamentaux de sa nature qui mettent en lumière des goûts qu'il a en commun avec l'homme du 18^e siècle. Cette sorte de « confession » le découvre homme avide de lecture et curieux de tout livre, du roman à l'essai philosophique, de l'écrit pédagogique à l'œuvre scientifique ou littéraire ; homme souverainement détendu dans l'environnement de la nature, des arbres et des plantes ; homme épris de bonheur personnel, certes, à la façon d'un Voltaire, d'un J.J. Rousseau, d'un Diderot, ou d'un Necker ; mais surtout être ouvert à autrui, plus enclin à se préoccuper des problèmes d'équilibre moral et physique des adolescents qu'il eut à diriger, ou de ceux des nombreux amis qu'il eut ses côtés. Sa démarche méthodologique trouve, elle aussi, quelque écho dans ce XVIII^e siècle, où les recherches statistiques vont de pair avec la prise de conscience effective de la survie humaine. Son intérêt pour l'histoire ne l'en éloigne pas fondamentalement.

Sur l'attrait qu'exerça sur lui la discipline chère à ceux qu'il évoque — J.J. Rousseau, l'abbé Sièyes, Talleyrand — Monsieur Verniers s'est expliqué lui-même. Il le tient de son enfance et des excellents instituteurs et professeurs qu'il eut à ses différents âges scolaires : de 8 ou 10 ans M. Chambon ; vers 15 ans Léon Leclère ; vers 18, 19 ans, Guillaume Des Marez, avant que ne le lie une

¹ Bruxelles, Éditions Labor, 1976, 247 pages.

amitié féconde et fraternelle avec son collègue Paul Bonenfant², lorsqu'ils se rencontrèrent et vécurent côte à côte à l'école Normale Charles Buls, enseignant l'histoire dans des sections parallèles.

Monsieur Verniers est resté très discret sur les motifs réels qui l'amènèrent à entreprendre et réaliser les importantes synthèses sur Bruxelles qui allaient remettre en œuvre une matière historique laissée si longtemps en jachère, depuis l'époque lointaine où A. Henne et A. Wauters en firent la première ébauche en 1845.

Son don d'enseignant, son goût pour les exposés clairs et précis, son attachement au lieu natal, lui rendirent rapidement incommode sa mission pédagogique normalienne exercée dès 1919, freinée par une absence totale d'instrument de travail susceptible de fournir une information générale indispensable au stade de la formation scolaire.

Les recherches entreprises sur le 19^e siècle bruxellois par M. Verniers, vers 1928-29, en vue d'une thèse de doctorat en sciences sociales que patronnèrent G. Des Marez, A. Hegenscheidt et M. Ansiaux, servirent de base à une série d'articles formant les premiers jalons d'une approche plus globale du passé bruxellois. « Les pionniers de l'urbanisme bruxellois »³, lui permettent de signaler l'éclatement de la cuve, donc d'un grand Bruxelles, par le régime français et d'éclairer les difficiles lendemains réservés à Bruxelles dans sa vocation de future capitale du Royaume de Belgique. Monsieur Verniers n'a pu renier ces Bruxellois du 18^e siècle, brutalement parqués dans des faubourgs, peu homogènes précédemment ; dans « Les transformations de Bruxelles et l'urbanisation de sa banlieue depuis 1795 »⁴, il tend à prouver que le phénomène de rejet ne fut que temporaire : les hommes des communes limitrophes y portèrent rapidement remède, en se constituant un cadre de vie de plus en plus similaire à celui des Bruxellois domiciliés dans les limites de l'ancienne enceinte urbaine. Les raisons en deviennent perceptibles sous sa plume ; Bruxelles devient la proie d'une population en excroissance, dont « Démographie et expansion territoriale de l'Agglomération Bruxelloise depuis le début du XIX^e siècle »⁵, donne une image.

Le dernier né, en 1938, de cette thèse doctorale, l'« Esquisse provisoire d'une histoire de la plus-value foncière dans l'agglomération bruxelloise depuis un siècle »⁶, n'en souligne pas moins la volonté de son auteur de s'affranchir de l'interprétation traditionnelle, par une enquête serrée et chiffrée du conditionnement de la vie des Bruxellois de l'agglomération traitée dans son ensemble — au

² Ils publièrent ensemble un « Manuel d'histoire de Belgique dans le cadre de l'histoire générale » et, en collaboration avec Fritz Quicke, trois volumes de Lectures historiques d'après les textes authentiques.

³ Extrait du Bulletin T.C.B. (n° des 15 juillet, 1 et 15 août et 15 septembre 1932).

⁴ Société royale d'Archéologie de Bruxelles, Léau, Imprimerie Charles Peeters, 1934, 84 pages.

⁵ Extrait du Bulletin de la Société Belge d'Etudes Géographiques, mai 1935, pp. 79-123.

⁶ Bruxelles, Imprimerie A. Ballieu, 1938, 54 pages.

niveau du logement — dans le but, avoué ou non, d'apporter un élément positif à l'amélioration des classes les moins favorisées ; « Les impasses Bruxelloises »⁷ donnent à cet égard une nette indication.

Fallait-il voir en ces travaux, une œuvre d'historien ? Certes, mais d'historien motivé par sa fonction de pédagogue sous-tendu par ses aspirations hautement humanitaires, d'homme parfaitement intégré au milieu qui l'entoure. La mesure en fut donnée en 1939 par l'étude de « L'Exploration du milieu bruxellois. Indicateur pédagogique »⁸, publiée en collaboration avec son collègue Jean Muller, aboutissement d'ailleurs d'une longue série de réflexions dont les éléments parurent à différentes reprises⁹.

Grâce à l'inspection méthodologique d'un milieu naturel, à prédominance géographique, climatologique et biologique, à laquelle les auteurs se livrent, emprise est faite sur le lointain passé bruxellois : le tracé des chemins, la construction des maisons, les activités sociales et économiques, l'approche folklorique, enfin, situent déjà effectivement l'homme au premier échelon de son histoire. D'histoire politique, point, sinon sous l'angle administratif ; d'histoire culturelle point encore, sinon sous la forme des légendes bruxelloises de tous âges.

Or, deux ans plus tard en 1941, Monsieur Verniers publiait « Bruxelles esquisse historique »¹⁰, cette fois un vrai *corpus* de faits bruxellois, où le politique trouvait sa place à côté du social, de l'économique et du culturel, du plus lointain au plus récent passé de la ville.

M. Verniers ne nous apporte comme explication de cette perspective nouvelle dans ses « Notes sur le bonheur » que le temps des vacances scolaires dont il disposa pendant la première occupation allemande. Est-ce tout ? Ne serait-on pas en droit d'y voir bien autre chose ! La vie même de l'auteur l'y a lentement conditionné. Pendant les années de sa jeunesse studieuse, en tant qu'attaché au service de l'expédition de la ville de Bruxelles, il y vit défiler un courrier caractérisant les multiples problèmes, divers et concrets, d'une gestion urbaine. Ses lecteurs immenses sur Bruxelles, dont une bibliographie impressionnante figure dans « L'exploration du milieu bruxellois », ses curiosités innombrables, mobilisées par son tempérament d'enseignant, firent le reste.

Qu'il était loin le temps où Henne et Wauters distillaient, dans une prose

⁷ Extrait « Le Folklore Brabançon », 14^e année, n° 79-80, août-octobre 1934, 82 pages.

⁸ Liège, Editions Desoer, 1939.

⁹ « L'Utilisation éducative des ressources offertes par le milieu local et régional » : « L'enseignement de l'histoire à l'école primaire et à l'école normale », Bruxelles, Maurice Lamertin, Editeur, 1933, 125 pages ; « L'histoire locale », in Prométhée, septembre-décembre 1933 ; « L'utilisation du milieu local », in Prométhée, octobre 1935 ; « L'utilisation du milieu local et régional. Bibliographie », in Prométhée, décembre 1935-avril 1936 ; « Le milieu local au service de l'enseignement de l'histoire et de l'éducation esthétique », Bruxelles, Maurice Lamertin, 1936, 62 pages ; « Plaidoyer pour une école ouverte », in Prométhée, n° de février, avril et mai 1938.

¹⁰ Bruxelles, A. De Boeck, 1941, 420 pages.

vigoureuse, les réalités d'une politique gouvernementale, fort accessoirement urbaine, sinon qu'elles avaient eu Bruxelles pour théâtre. Dans son « Esquises historique », Monsieur Verniers se révèle autant attaché au médiéval et communal qu'à cette période chère à son cœur qui vit se développer l'individualisme et se concrétiser les droits de l'homme.

Pour la première fois, l'amateur de Bruxelles dispose, grâce à lui, étonné par une bibliographie impressionnante, un catalogue de faits, judicieusement répartis, de tout ce qui a trait à la vie du citoyen, à ses fonctions, à ses aspirations, ou encore à son conditionnement économique et politique. Les quelque 20 ans de réflexion qui séparèrent cette « première esquisse » des deux grandes synthèses « Bruxelles et son agglomération de 1830 à nos jours »¹¹, essai de synthèse provisoire de Bruxelles et ses faubourgs — et « Un millénaire d'histoire de Bruxelles. Des origines à 1830 »¹², permirent à leur auteur un très large approfondissement de la matière historique, suivant le caractère « alluvionnaire » qu'il reconnaissait à la culture et qu'il mit si excellemment en œuvre. Grâce à lui, on dispose d'un instrument d'approche du passé bruxellois où, du plus simple au plus heureux, chacun peut trouver la somme de renseignements susceptibles de l'éclairer sur l'histoire de sa ville.

Le didactique s'est enrichi aux lois de l'expérience : on y retrouve cette aptitude, jamais assouvie chez l'auteur, de tentative et d'essai de compréhension de tous les aspects de la vie de l'homme, qui, en fait, est la marque de l'historien. La forme encyclopédique du savoir de son passé que lui doit Bruxelles, germée dans un esprit épris de local, de national, comme aussi d'universel, justifie l'hommage rendu par ceux qu'intéresse le siècle des lumières. Le dernier livre qu'on doit à M. Verniers « Le citoyen dans la Belgique nouvelle »¹³ n'en est-il pas l'ultime illustration !

En conclusion disons que M. Verniers a non seulement aimé Bruxelles mais aussi — et non moins — les Bruxellois.

¹¹ Bruxelles, Editions de la Librairie Encyclopédique, 1958, 504 pages.

¹² Bruxelles, A. De Boeck, 1965, 670 pages.

¹³ Bruxelles, Editions A. De Boeck, 1976, 361 pages.

LA POPULATION DE L'AGGLOMÉRATION BRUXELLOISE AU XVIII^e SIÈCLE

par

Hervé HASQUIN

Université Libre de Bruxelles

Par les lois du 8 novembre 1962 (clichage de la frontière linguistique) et du 2 août 1963 (l'emploi des langues en matière administrative), la Belgique a été divisée en quatre régions linguistiques, très précisément délimitées. A la suite de ces lois, la région de Bruxelles-Capitale, composée aujourd'hui d'une population de langue française dans une proportion de 85 à 90 %, devint un arrondissement distinct et bilingue formé de dix-neuf communes, soit en plus de Bruxelles, Anderlecht, Auderghem, Berchem-Sts-Agathe, Etterbeek, Evere, Forest, Ganshoren, Ixelles, Jette, Koekelberg, Molenbeek-Saint-Jean, Saint-Gilles, Saint-Josse-ten-Noode, Schaerbeek, Uccle, Watermael-Boitsfort, Woluwé-Saint-Lambert et enfin Woluwé-Saint-Pierre. La loi du 26 juillet 1971 créa cinq agglomérations en Belgique et confirma cette délimitation de l'agglomération bruxelloise. Donc, par la volonté du législateur et si l'on fait abstraction de considérations économiques et sociales, Bruxelles se réduit aux dix-neuf communes énumérées ci-dessus.

C'est cette agglomération, telle qu'elle a été définie ces quinze dernières années qui constitue le cadre géographique de cette étude. Mais depuis la fin de l'Ancien régime, la géographie administrative a beaucoup évolué : des communes ont été fusionnées, d'autres ont été créées ; enfin, plusieurs limites communales ont subi des modifications parfois profondes. Aussi n'a-t-il pas toujours été possible d'établir commune par commune des données qui soient totalement adaptées aux limites actuelles.

La fluctuation des circonscriptions administratives

A la fin du régime autrichien (1794), l'« agglomération » bruxelloise qui relevait entièrement du duché de Brabant, avait conservé une géographie administrative héritée du bas moyen âge.

On distinguait d'abord la franchise de Bruxelles. Celle-ci se composait, en plus

de Bruxelles — partie *intra muros* de la franchise — de huit villages sur lesquels la ville avait progressivement développé son emprise aux XIII^e et XIV^e siècles. On assista donc à une soumission de la banlieue rurale, la « cuve », à l'administration municipale de Bruxelles. Le phénomène intéressa d'abord *Saint-Josse-Ten-Noode* et une partie d'*Ixelles* (le Haut-Ixelles) qui dépendaient de la paroisse de Saint-Gudule, puis successivement *Molenbeek-Saint-Jean* (après 1286), *Saint-Gilles* (14 février 1296), *Schaerbeek* (20 mai 1301, *Laeken* (22 juillet 1331) *Anderlecht* (27 mars 1393), *Forest* (entre le 21 et le 30 avril 1394).

Quant aux autres villages, ils relevaient de quatre mairies différentes : *Woluwé-Saint-Lambert* de la mairie de Vilvorde ; *Evere* et *Haren* de la mairie de Campenhout ; *Nederheembeek*, *Overheembeek*, *Jette*, dont dépendait *Ganshoren*, de la mairie de Merchtem ; enfin appartenaient à la mairie de Rhode-Sainte-Genèse les diverses composantes de l'actuelle commune d'*Uccle* — Uccle, la seigneurie de Stalle, la baronnie de Carloo —, *Boendael*, qui faisait partie de la paroisse d'*Uccle-Saint-Pierre*, *Ixelles-le-Vicomte*, *Boitsfort*, *Watermael*, dont dépendait *Auderghem*, *Etterbeek*, *Woluwé-Saint-Pierre* et *Berchem-Sainte-Agathe* dont *Koekelberg* faisait partie intégrante¹.

L'annexion des Pays-Bas à la France eut pour conséquence une refonte importante de la carte administrative (arrêté du Comité de Salut public du 14 fructidor an III - 31 août 1795). Les anciennes circonscriptions judiciaires et administratives furent supprimées ; ainsi, les villages de la « cuve » échappèrent à la tutelle de Bruxelles. Celle-ci tomba du rang de la Capitale des Pays-Bas à celui de chef-lieu du département de la Dyle, divisé en 38 cantons. Bruxelles constituait à elle seule un canton : les autres localités, qui appartiennent aujourd'hui à l'« agglomération », furent dissimulées dans quatre cantons (*Anderlecht*, *Vilvorde*, *Uccle* et *Woluwé-Saint-Etienne*)². Par la loi du 28 pluviose an VIII (17 février 1800) fut créée une circonscription administrative intermédiaire entre les départements et les cantons : l'arrondissement. Il en résulta la création d'un arrondissement de Bruxelles qui englobait par-delà les divisions cantonales, les « Dix Neuf communes ». Cette subdivision subsista dans ses grandes lignes jusqu'en 1962-63³.

La fin du XVIII^e siècle fut également cruciale en matière de fixation des limites communales. En effet, à la suite de l'arrêté du 31 août 1795, les hameaux d'*Ixelles-« cuve »*, *Ixelles le vicomte*, *Ten Bosch* et *Boendael* furent réunis pour constituer la commune d'*Ixelles*⁴. Au même moment, la plupart des dépendances

¹ P. BONENFANT, *Quelques cadres territoriaux de l'histoire de Bruxelles (comté, amman-
cie, quartier, arrondissement)*, Annales de la Société Royale d'archéologie de Bruxelles, t. 38,
1934, pp. 33-35 ; C.H. KERREMANS, *Etude sur les circonscriptions judiciaires et administra-
tives du Brabant et les officiers placés à leur tête par les ducs antérieurement à l'avènement
de la maison de Bourgogne* (1406), Académie royale de Belgique - Classe des Lettres et des
sciences morales et politiques, Mémoires, t. XLIV, 1948, pp. 34-35 (et la carte).

² P. BONENFANT, *op. cit.*, pp. 40-41.

³ *Ibidem*, pp. 42-44.

⁴ A. GONTHIER, *Histoire d'Ixelles*, Bruxelles, 1960, p. 49.

de la paroisse d'Uccle-Saint-Pierre, c'est-à-dire l'ancien village ducal d'Uccle, les seigneuries de Carloo, Stalle et Drogenbos furent regroupés sous le nom de commune d'Uccle ; celle-ci fut démembrée en 1798 par l'érection de Drogenbos en commune séparée⁵.

Sous le régime napoléonien Boitsfort fut réunie à Watermael (décret du 22 janvier 1811) tandis que Neder-Heembeek et Over-Heembeek étaient fusionnées (décret du 31 janvier 1813)⁶. Trois communes ont été créées vers le milieu de ce siècle : Koekelberg (démembrement de Berchem-Ste-Agathe) par la loi du 13 mars 1841 ; Ganshoren (démembrement de Jette) par la loi du 31 mars 1841 et Auderghem (démembrement de Watermael-Boitsfort) par la loi du 8 août 1862.

Enfin, il importe de souligner que depuis la fin de l'Ancien régime, Bruxelles est la localité qui a connu les accroissements les plus spectaculaires. Certes, entre 1795 et 1830, les propositions d'extension du territoire urbain — la ville voulait reconstituer l'ancienne « cuve » — échouèrent à cause principalement de l'opposition du gouvernement central qui craignait que le poids et l'influence de Bruxelles ne devinssent trop importants⁷. Toutefois par la suite, en dépit de ces mêmes résistances, la ville parvint à briser le carcan qui l'enserrait dans l'ancienne partie *intra muros*, et alors commença le processus d'extension qui la conduisit, essentiellement en trois étapes, à ses limites actuelles : tout d'abord (loi du 7 avril 1853) par l'incorporation d'environ 130 ha (quartier Léopold) de la commune de Saint-Josse ; dans un deuxième temps (loi du 21 avril 1864) par l'annexion au détriment de Saint-Gilles et surtout d'Ixelles de l'avenue Louise, des zones latérales et du bois de la Cambre ; le bouleversement le plus considérable intervint en 1921 (loi du 30 mars) par l'adjonction à Bruxelles des communes de Laeken, Neder-Over-Heembeek, Haren qui disparaissaient donc de la carte, ainsi que des bouts de territoires enlevés à Molenbeek et à Schaerbeek⁸.

Une croissance

En matière de recensement, le duché des Brabant est au XVIII^e siècle une principauté privilégiée. Sous l'ancien régime, on y dénombra la population en effet à trois reprises : en 1709 (placard du 29 mai) en relation avec la crise frumentaire ; en 1755 (placard du 27 décembre 1754)⁹ en enfin en 1784

⁵ S. GILISSEN, VALSCHAERTS, L. MARTIN, E. HANOTIAU-VENKEN, S. PETIT, *Une commune de l'Agglomération bruxelloise, Uccle*, t. II, Bruxelles, 1962, pp. 90-91.

⁶ A. TIHON, *La fusion des communes dans le département de la Dyle sous le régime napoléonien*, Revue belge de philologie et d'histoire, t. XLIII, 1965, p. 545 et 546.

⁷ G. JACQUEMYS, *Le problème de la « cuve » de Bruxelles de 1795 à 1854*, Revue de l'Université de Bruxelles, t. 37, 1931-1932, pp. 346-357.

⁸ L. VERNIERS, *Les transformations de Bruxelles et l'urbanisation de sa banlieue depuis 1795*, Annales de la société royale d'archéologie de Bruxelles, 1934, t. 37 (pour 1853, pp. 173 et 183 ; 1864 : pp. 174 et 187 ; 1921 : p. 188).

⁹ La plupart des recensements conservés pour l'agglomération comportent sept rubriques : le nom du chef de famille, sa profession, le nom de l'épouse, le nombre d'enfants et souvent leur âge, les domestiques, les enfants trouvés, enfin les ménages aidés par les Tables du St Esprit sont signalés.

(décret de Joseph II du 21 mai) : celui-ci s'inscrivait dans le cadre du recensement général entrepris dans les Pays-Bas autrichiens¹⁰ ; il avait été précédé du 3 février au 25 juin 1783 par un recensement de Bruxelles¹¹. Enfin, il faut ajouter les recensements de la période française dont celui de l'an VIII (1800) paraît l'un des meilleurs. Bref, le matériel statistique est abondant. En tout cas, il est possible de mesurer très précisément l'évolution de la population de l'agglomération bruxelloise car si l'on excepte le dénombrement de 1784, les lacunes sont rares dans la documentation (cfr le Tableau n° I).

A la lecture de ces chiffres, trois constatations majeures s'imposent.

I. Dès le milieu du XVIII^e siècle, Bruxelles *intra muros* est avec ses 57.854 habitants la ville la plus peuplée des Pays-Bas autrichiens. Cette prépondérance se confirmera au fil du temps. En 1755, elle devance Anvers *intra muros* qui après avoir compté jusqu'à 67.132 habitants en 1699 n'en a plus que 42.375 ; en 1784, la population de la ville portuaire se chiffrera à 50.973 unités¹². On dénombre à Gand en 1741 et en 1784 respectivement 44.312 et 51.256 habitants¹³ ; Bruges arrive nettement en retrait : 35.156 en 1699, 27.821 en 1748, 30.846 en 1784 et 31.319 en 1796¹⁴ ; quant à Louvain les dénombremenets ne lui accordent que 15.540 habitants en 1755 et 20.831 en 1784¹⁵. Même Liège est dépassée ; la population de la capitale de la principauté stagne : 57.000 habitants vers 1730-1740, mais un peu moins de 55.000 en 1790-91¹⁶.

II. La partie *extra muros* de l'agglomération est également en expansion (indice 169 en 1800 par rapport à 1709). Ce phénomène, de même que l'accélération de la croissance constatée postérieurement à 1755, sont conformes à ce que l'on

¹⁰ En Brabant, ce sont les curés qui ont effectué le relevé ; il est indiqué pour chaque paroisse le nombre de prêtres séculiers, de religieux et de religieuses, d'hommes et de femmes de 12 ans et plus, de garçons et de filles de moins de 12 ans.

¹¹ Pour un aperçu critique général : A. COSEMANS, *De bevolking van Brabant in de XVIIde et de XVIIIde eeuw*, Bruxelles, 1939, en particulier les pp. 28-29 pour 1709, 68-69 pour 1755 et 205 à 210 pour 1783-84. On trouvera un état, non exhaustif, des recensements conservés pour les années 1709 et 1755 dans F. DE CACAMP, *Les recensements de population en Brabant aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Brabantica, t. VII, 1ère partie, 1964, pp. 167 à 187 ; à consulter également J.G. DE BROUWERE, *Volkstelling in het aloude hertogdom Brabant*, Vlaamse Stam, 1971, pp. 169 à 187 ; à compléter par le récent article de C. BRUNEEL, *La population du duché de Brabant en 1755*, Bijdragen tot de geschiedenis, t. LVIII, 1975, pp. 220-283.

¹² F. BLOCKMANS, *De bevolkingcijfers*, dans Antwerpen in de XVIII^e eeuw, Anvers, 1952, p. 396.

¹³ P. DEPREZ, *Het Gentse bevolkingcijfer in de tweede helft van de achttiende eeuw*, Handelingen der Maatschappij voor Geschiedenis en Oudheidkunde te Gent, t. XI, nieuwe reeks, 1957, p. 178.

¹⁴ A. WYFFELS, *De omvang en de evolutie van het Brugse bevolkingcijfer in de 17^e en de 18^e eeuw*, Revue belge de philologie et d'histoire, 1958, pp. 1247 et 1249.

¹⁵ A. COSEMANS, *op. cit.*, pp. 73 et 213.

¹⁶ Et. HELIN, *La démographie de Liège aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Bruxelles, 1963, pp. 62 et 67.

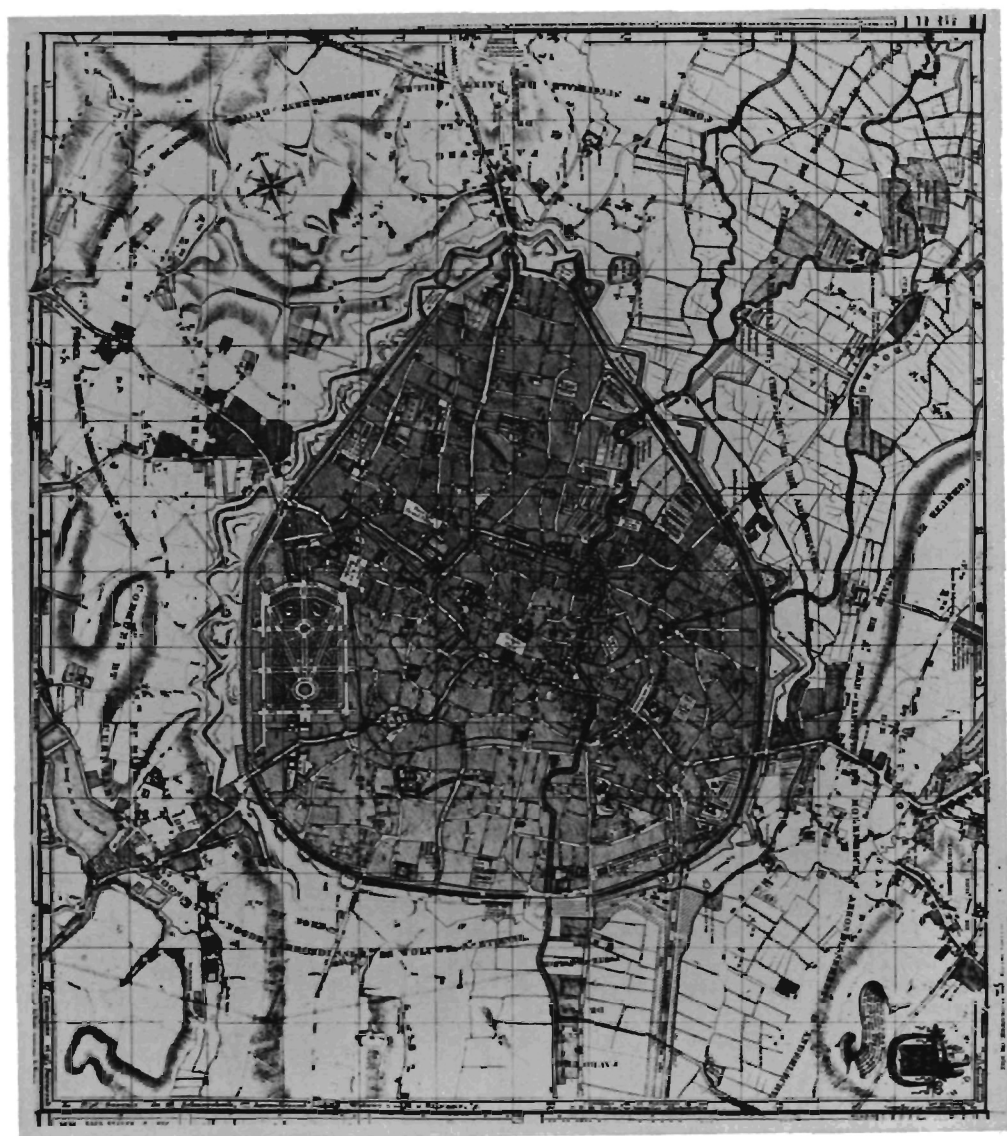


Planche III (voir pages 13 à 26)

Bruxelles et ses faubourgs en 1812.

(Bibliothèque Royale, Cartes et plans, XXXI, 1812. G. Jacowick III 7620).

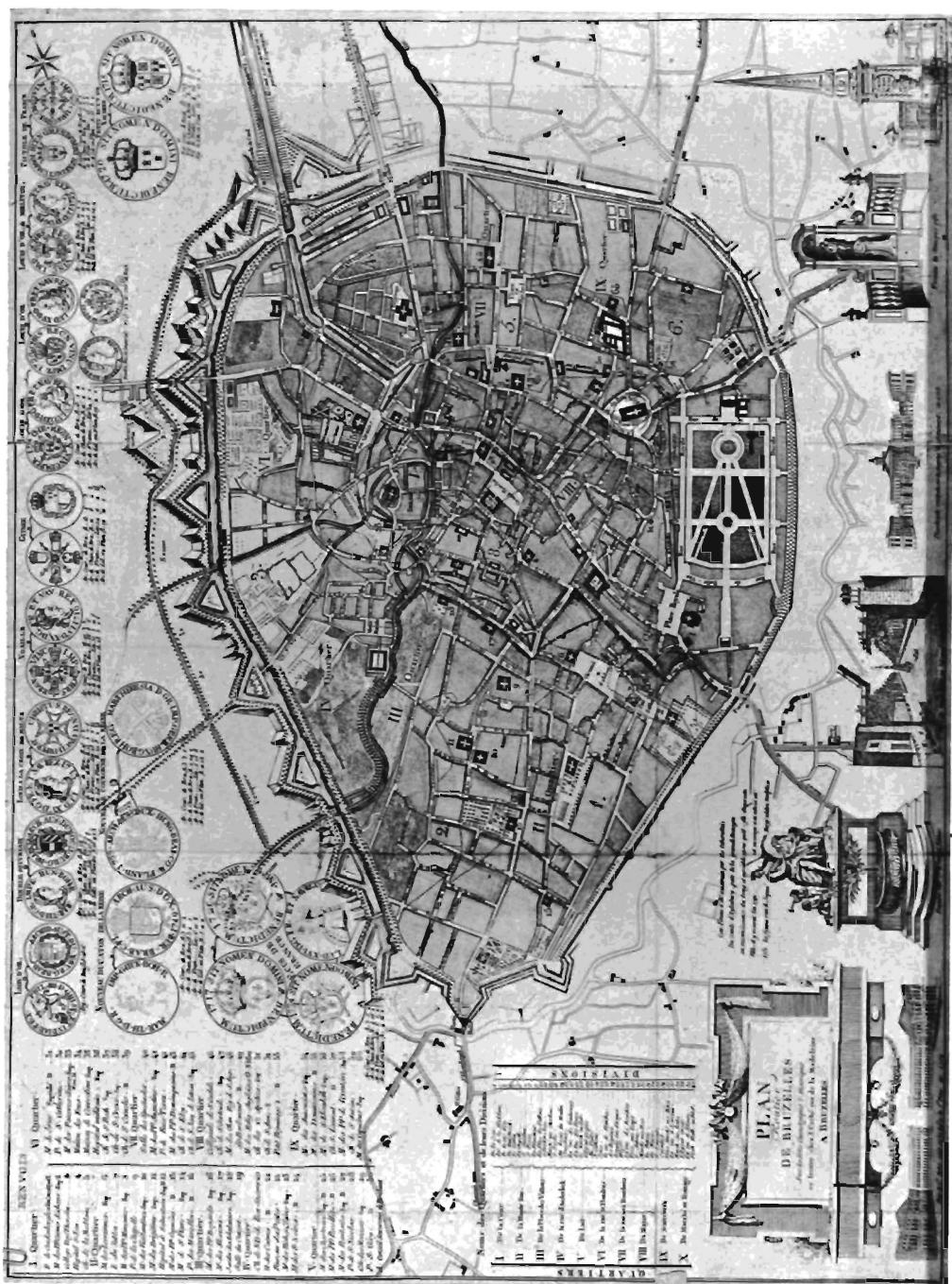


Planche II (voir pages 13 à 26)

Plan routier de Bruxelles (vers 1798).

Bibliothèque Royale, Cartes et plans, XXXI, ± 1798, J. Coché III 7591.

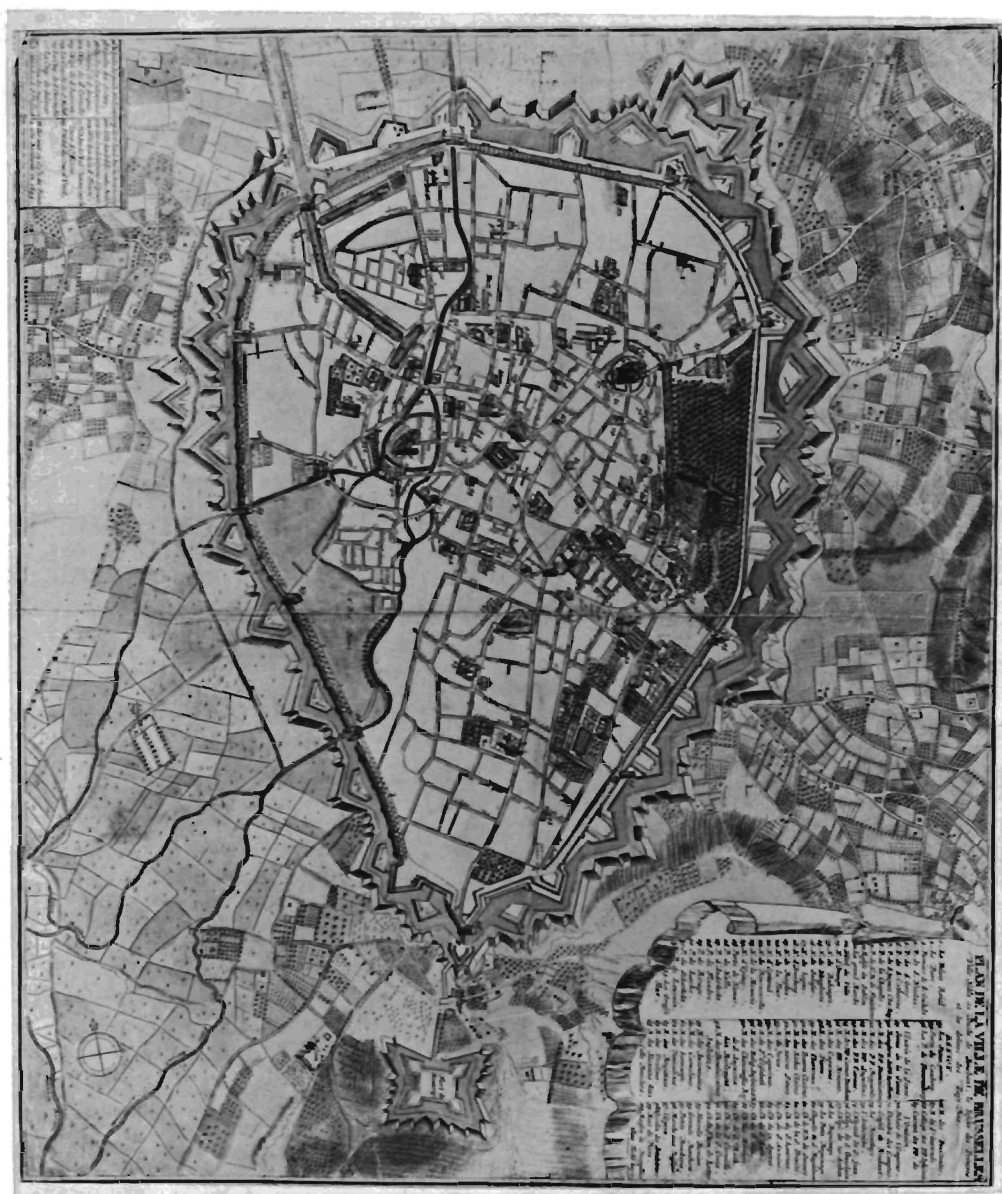


Planche I (voir pages 13 à 26)

Bruxelles en 1711.

(Bibliothèque Royale, Cartes et plans XXXI, 1711, Fricx, III 556).

Carte schématique de l'agglomération bruxelloise en 1963.

Accroissements de Bruxelles en 1853 : I

1864 : II

1921 : a. N.O. Heembeek

b. Haren

c. Laeken

Tableau I

	1709	1755 ¹	1755 ²	1800	1829	1846
1. Bruxelles			59.419	68.234	101.419	129.680
- Bruxelles <i>intra muros</i>			57.854	66.297	98.279	123.874
- Laeken	829		837	979	1.783	4.019
- Haren	310	257	253	481	600	771
- Neder-Heembeek	193	278	299	303	772	1.016
- Over-Heembeek	213	193	193	174		
2. Molenbeek-St-Jean	690		831	1.380	4.142	12.065
3. Saint-Gilles	482		659	663	1.927	4.138
4. Schaerbeek	800		935	1.131	1.894	6.211
5. St. Josse-ten-Noode	629		683	1.157	2.879	14.850
6. Anderlecht	1.206		1.609	1.929	3.426	5.966
7. Forest	422		432	502	980	1.324
8. Jette	241	345	340	1.187	1.909	1.981
9. Ganshoren	161	426	398			1.015
10. Berchem-Ste-Agathe	494	756	740	1.045	2.118	672
11. Koekelberg						2.198
12. Evere	163	457	469	797	977	1.377
13. Uccle		1.659	1.595	1.931	4.626	6.372
- Uccle	317					
- Carloo	221					
- Stalle	563					
14. Ixelles				1.645	4.438	14.251
- Ixelles cuve	1.214		1.043			
- Ixelles vicomte	423		747			
- Boendael	123		155			
15. Etterbeek	454	643	641	1.245	2.213	3.084
16. Woluwe-St-Lambert	267		343	752	972	1.182
17. Woluwe-St-Pierre	314	284	272	(a) 737	(a) 975	(a) 1.318
18. Watermael-Boitsfort					3.061	2.513
- Boitsfort	349		606	826		
- Watermael	749	997	842	1.197		
19. Auderghem						1.437
		73.029		86.348	137.956	211.634

(a) y compris Stockel.

Agglomération moins partie <i>intra muros</i>	11.829	15.175	20.051	39.677	87.760
%			23,5	28,7	41,5
indices	100	128	169	335	742

NOTE RELATIVE AU TABLEAU I

1709 : On ne dispose d'aucune donnée valable pour Bruxelles *intra muros*. Pour la banlieue, cfr Archives générales du royaume (A.G.R.), Office fiscal de Brabant, registre n° 325 ; seules font défaut les données relatives à Schaerbeek ; en vue de pallier cette lacune, nous avons eu recours au cahier de vingtièmes de 1705 (A.G.R., Etats de Brabant, supplément n° 542) qui permet une bonne approximation.

1755 : Pour Bruxelles *intra muros*, nous avons retenu le chiffre publié par J. VERBEEMEN, *Bruxelles en 1755. La situation démographique, sociale et économique*, Bijdragen tot de geschiedenis inzonderheid van het oud hertogdom Brabant, 3^e série, t. 14, 1962, p. 205. En ce qui concerne la banlieue, sont repris dans la colonne 1 les chiffres qui résultent d'un comptage personnel ; ils sont tirés de recensements conservés aux A.G.R. dans le fonds de l'Office fiscal de Brabant : n° 370 (Haren), 387 (Neder-Heembeek), 375 (Over-Heembeek), 371 (Jette-Saint-Pierre), 369 (Ganshoren), 383 (Berchem-Ste-Agathe, y compris Koekelberg), 368 (Evere), 380 (Uccle, Stalle, Carloo), 386 (Etterbeek), 382 (Woluwe-Saint-Pierre), 380 (Watermael et Auderghem).

Dans la colonne² sont mentionnés des chiffres tirés d'un tableau de synthèse (A.G.R., Etats de Brabant, supplément n° 817) établi en 1784 à la demande des Etats et qui est signalé à tort dans l'inventaire comme récapitulant les résultats du recensement de 1784. (cfr C. BRUNEEL, *op. cit.*, pp. 222-228.)

Pour l'établissement du total, nous avons, chaque fois que c'était possible, donné la préférence aux chiffres de la colonne¹.

1800 : *L'Almanach du département de la Dyle*, (Bruxelles an X), publié les chiffres de population de 1800 : on les trouvera également dans *L'Almanach du département de la Dyle* (Bruxelles, an XIII) qui contient à peu près l'intégralité du Mémoire statistique du département de la Dyle, adressé par le préfet Doulcet Pontecoulant au ministre de l'intérieur en l'an 10. Ce Mémoire est en fait identique à *l'Essai sur la statistique générale du Département de la Dyle*, publiée par L. SOMERHAUSEN dans *Le Folklore brabançon* en 1970 et 1971 ; cette dernière publication ne dispense d'ailleurs pas le chercheur de recourir à l'*Almanach* publié en l'an XIII dans la mesure où L. SOMERHAUSEN n'a pas jugé utile d'y joindre les tableaux statistiques relatifs au recensement de l'an VIII. Cfr également L. VERNIERS, *Bruxelles et son agglomération de 1830 à nos jours*, Bruxelles, 1958, pp. 13 et 15 (à noter une erreur relative à Berchem-Ste-Agathe, localité pour laquelle L. VERNIERS mentionne 1380 habitants).

1829 : d'après A. QUETELET et Ed. SMITS, *Recherches sur la reproduction et la mortalité de l'homme aux différents âges et sur la population de la Belgique*, Bruxelles, 1832, pp. 126-127.

1846 : *Population. Recensement général (15 octobre 1846)* Bruxelles, 1849.

sait de l'évolution de la population des campagnes au XVIII^e siècle dans les régions qui constituent l'actuelle Belgique ¹⁷.

III. Enfin, même si le taux de croissance de la banlieue est plus rapide que celui de la ville entre 1755 et 1800, il n'en reste pas moins vrai que cette banlieue est numériquement très largement dominée par le noyau urbain aux confins des XVIII^e et XIX^e siècles : celui-ci représente encore plus de 75 % de la population de l'agglomération. L'« explosion démographique » de la banlieue bruxelloise est donc essentiellement un fait du XIX^e siècle et surtout de la Belgique indépendante lorsque Bruxelles devint la capitale du nouveau royaume.

La crise des années quatre-vingt-dix

La croissance au XVIII^e siècle fut encore plus nette sous l'ancien régime que ne le suggère le Tableau I.

En effet, si l'on prend en considération les chiffres dont on dispose en 1784 (cfr le Tableau II), on perçoit que Bruxelles et sa banlieue étaient plus peuplées en 1784 qu'elles ne le furent une quinzaine d'années plus tard. Là où les comparaisons sont possibles, il apparaît que la banlieue rurale a à peu près doublé sa population en soixante-quinze ans (indice 100 en 1709 et indice 193 en 1784) ¹⁸.

Il est donc évident que la fin du siècle a été marquée par un recul de la population que l'on peut situer sans hésitation dans les années quatre-vingt-dix, marquées par la chute du régime autrichien, la conquête française et l'annexion à la nouvelle République.

La régression démographique de Bruxelles a été rapide et brutale. En 1796, la ville avait déjà perdu environ 12.000 unités pour ne plus compter que 66.577 habitants ¹⁹, à peu de chose près ses effectifs de 1800.

Comment expliquer ce déclin ? Plusieurs explications sont à envisager, mais à coup sûr, il date de l'éroulement du régime autrichien en 1794. La conquête fran-

¹⁷ Cfr notamment un état de la question dans H. HASQUIN, *Une mutation. Le « Pays de Charleroi » aux XVII^e et XVIII^e siècles. Aux origines de la révolution industrielle en Belgique*, Bruxelles, 1971, p. 269.

Le taux de croissance entre 1709 et 1755 est très voisin de celui qu'a calculé R. VAN UYTVEN pour les différentes mairies du duché de Brabant (*Peiling naar de Beroepsstructuur op het Brabantse Platteland omstreeks 1755*, Bijdragen tot de geschiedenis, t. 55, 1972, p. 198).

¹⁸ Indices de croissance calculés par R. VAN UYTVEN, *op. cit.*, p. 196, pour la période 1709-1784 :

- duché de Brabant (moins Anvers, Bruxelles, Louvain) : 188
- quartier de Bruxelles (moins Bruxelles) : 207
- quartier de Louvain (moins Louvain) : 193
- quartier d'Anvers (moins Anvers) : 169
- Brabant-wallon : 152.

¹⁹ A. COSEMANS, *Bijdrage tot de demografische en sociale geschiedenis van de stad Brussel. 1796-1846*, Pro Civitate, Bruxelles, 1966, p. 64.

Tableau II. Le recul de la population à la fin du XVIII^e siècle

	1709	1755	1784	1800
Bruxelles <i>intra muros</i>		57.854	74.427	66.297
Laeken	829	837	1.066	979
Haren	310	257	499	481
Neder-Heembeek	193	278	318	303
Over-Heembeek	213	193	282	174
1. Bruxelles		59.419	76.592	68.234
2. Saint-Gilles	482	659	924	663
3. Schaerbeek	800	935	1.158	1.131
4. Anderlecht	1.206	1.609	2.092	1.929
5. Forest	422	432	740	502
6. Jette et Ganshoren	402	771	1.142	1.187
7. Berchem Ste Agathe et Koekelberg	494	756	1.150	1.045
8. Evere	163	457	841	797
9. Etterbeek	454	643	1.114	1.245
10. Woluwé St Lambert	267	343	594	752
11. Watermael Boisfort et Auderghem	1.098	1.603	2.256	2.023
Total		67.627	88.603	79.508
Indices : avec Bruxelles <i>intra muros</i>		100	131	118
sans Bruxelles <i>intra muros</i>	100	133	193	180

NOTE RELATIVE AU TABLEAU II

Pour 1709, 1755 et 1800, cfr Tableau I.

1784 : les chiffres relatifs à Bruxelles sont ceux du recensement de 1783 (A.G.R., Conseil privé autrichien carton n° 1340 et A. COSEMANS, *op.cit.*, p. 211).

Pour les autres localités cfr le « récapitulatif » conservé aux A.G.R., Conseil privé autrichien, carton n° 1339 A. On ne dispose pas de données pour Ixelles, Molenbeek, Saint-Josse-Ten-Noode ; celles relatives à la paroisse d'Uccle Saint-Pierre (3.560 hab.) concernent une entité plus étendue que l'actuelle commune ; quant à celles de Woluwe-Saint-Pierre (650 hab.), elles ne sont pas comparables avec les données des années précédentes ; ni les unes ni les autres n'ont été incluses dans ce tableau qui au total ne concerne donc que quatorze communes de l'agglomération bruxelloise.

Nous n'avons pas tenu compte des chiffres publiés par A. WAUTERS (*Histoire des environs de Bruxelles*, Bruxelles, 3 vol., 1855) et présentés comme étant ceux de l'année 1786 ; certes ils sont très souvent identiques ou proches de ceux du « récapitulatif » auquel nous avons eu recours, mais nous avons décelé un certain nombre d'erreurs manifestes : ainsi les chiffres indiqués pour Molenbeek (T. I, p. 320) et Saint-Josse (T. III, p. 8) sont ceux de 1755 ; quant aux 341 habitants mentionnés pour Evere (T. III, p. 61), il s'agit vraisemblablement d'une erreur typographique.

çaise eut en effet deux conséquences importantes : la ville fut déchue de son rang de capitale ; en outre l'arrivée des révolutionnaires provoqua un vaste mouvement d'émigration.

Les événements de 1794 amenèrent le départ de la Cour et des ministres étrangers qui y étaient accrédités, de même que la disparition d'une série d'institutions dont la compétence s'étendait à l'ensemble des Pays-Bas ou à plusieurs principautés et dont le siège était à Bruxelles : la Secrétairerie d'Etat et de Guerre ; le Conseil privé ; le Conseil des Domaines et des Finances ; deux Chambres suprêmes pour les affaires des domaines, les droits d'entrée, de sortie ; la Chambre des Comptes ; la Jointe des Monnaies ; la Jointe des Administrations et Affaires des subsides ; la Jointe des Terres contestées ; la Jointe suprême pour la direction et l'administration générale des Monts de Piété aux Pays-Bas ; la Loterie ; la Chambre héraldique ; la Jointe militaire, déléguée pour les Pays-Bas autrichiens et enfin l'Office de Prévot général des Pays-Bas. Bref, réduite au rang de chef-lieu de ce qui sera bientôt un département, Bruxelles perdit une grande partie de sa substance.

Mais il n'y eut pas que la fuite inévitable de la Cour et des fonctionnaires attachés au gouvernement autrichien. Le printemps 1794 fut marqué par l'émigration de nombreux nobles et d'ecclésiastiques. Parmi les couches aisées de la population, la panique fut grande. Sans doute signale-t-on des rentrées d'émigrés surtout au printemps et pendant l'été 1795, mais les listes d'émigrés publiées par le département de la Dyle pour les années 1796 et 1797 mentionnaient encore les noms de 434 chefs de famille, qui dans leur écrasante majorité étaient domiciliés à Bruxelles²⁰.

²⁰ R. DEVLEESHOUEW, *L'arrondissement du Brabant sous l'occupation française. 1794-1795*, Bruxelles, 1964, pp. 285-295. On trouvera la liste des émigrés dans l'article de P.E. CLAESSENS, *Otages et émigrés de Bruxelles et du Brabant au temps de « ça ira »*, Brabantica, t. I, 1956, pp. 347-376.

Ces motifs à eux seuls justifient amplement un recul de la population bruxelloise. Liège, Capitale de la principauté, connut un sort identique à celui de Bruxelles et subit « une lourde perte en hommes au lendemain de la Révolution : 43.067 habitants seulement en l'an IV contre environ 55.000 en 1790-91, et 41.863 en l'an VII »²¹.

Mais il est aussi d'autres causes au mal. On peut en voir une preuve dans la baisse de population enregistrée également dans la banlieue entre 1784 (indice 193) et 1800 (indice 180), soit une perte de 965 habitants ; sur 14 villages, 11 étaient en régression. Il faut donc évoquer sans aucun doute les difficultés économiques et alimentaires qui assaillirent en maints endroits d'Europe occidentale les populations au cours des années 1794-95 marquées en outre par un hiver extrêmement rigoureux. Or destructions et réquisitions ne furent pas épargnées à la région bruxelloise. Le grain se fit rare et l'on sait ce que cela signifiait encore pour la population à la fin du XVIII^e siècle : une baisse de la natalité et une surmortalité. En floréal an III, Etterbeek avouait être à bout de ressources²². D'une étude qui englobait des localités hennuyères mais aussi Ixelles et Uccle, M. Arnould a pu conclure que l'Ancien régime se terminait « partout sur une mortalité accrue, principalement en 1794-95 »²³.

Bref, on est tenté de rapprocher ce déclin démographique qui sanctionna le renversement du régime autrichien en 1794 de la situation française telle qu'on peut la percevoir à travers les mémoires des préfets : alors que dans un premier temps, jusqu'en 1793, l'euphorie avait conduit à un accroissement de population « les causes de diminution avaient prévalu » « durant la période de troubles qui avait suivi »²⁴ et qui correspond à l'invasion de nos régions ainsi qu'aux multiples bouleversements politiques et aux difficultés économiques et sociales qu'il en avait résulté.

Une banlieue essentiellement rurale

Au milieu du XVIII^e siècle, la banlieue bruxelloise était essentiellement rurale. L'éventail des structures socio-professionnelles fourni par le recensement de 1755 est révélateur.

Certes, un nord, là où se développait la navigation en direction d'Anvers (canal de Willebroek) la batellerie était prospère — ainsi la moitié des chefs de famille d'Over-Heembeek était qualifiée de « schipman » (bateliers) ; bien sûr

²¹ Et. HELIN, *La démographie de Liège...*, pp. 55-56, 61-62.

²² R. DEVLEESHOUWER, *op. cit.*, pp. 371-372.

²³ M.A. ARNOULD, *Mortalité et épidémies sous l'Ancien régime dans le Hainaut et quelques régions limitrophes*, dans Actes du Colloque international de démographie historique (Liège, 1963), Paris, 1965, p. 481 ; cfr également sur cette crise H. HASQUIN, *op. cit.*, pp. 285-286.

²⁴ O. FESTY, *Les mouvements de la population française du début de la Révolution au Consulat et leurs causes*, Annales historiques de la Révolution française, t. 27, 1955, pp. 27-49.

le textile occupait proportionnellement plus de bras à Berchem-Ste-Agathe que partout ailleurs tandis que le nombre d'aubergistes et de taverniers étaient étonnamment élevés dans ce village²⁵, mais dans l'ensemble on constate que plus de 50 % des chefs de famille dont la profession était indiquée en 1755 exerçaient un métier en étroit rapport avec l'agriculture et la foresterie (Tableau III). Rien, pour ainsi dire, ne différenciait ces villages du reste du plat-pays brabançon tel qu'il peut nous apparaître à la même époque : mis à part les aubergistes qui se trouvaient en tout lieu, forgerons, charrons, cordonniers, charpentiers et bourreliers étaient les artisans les plus fréquemment rencontrés²⁶.

Le recensement industriel de 1764 confirme l'impression générale. On notait à Laeken une fabrique de vitriol et d'eau forte²⁷ ainsi qu'une fabrique de bougies (fondée en 1764) ; à Koekelberg (Berchem-Ste-Agathe) une manufacture d'étoffes de laine avec cinq métiers ainsi qu'une fonderie de fer (fondée en 1760) occupant quatre ouvriers. Ce recensement mentionnait encore à Woluwé-Saint-Pierre une foulerie de peaux (quatre ou cinq ouvriers), à Anderlecht une petite foulerie (trois ouvriers) et un moulin à écorces (trois ouvriers), enfin des papeteries à Uccle (quatre) et à Forest (une) occupant chacune deux ou trois ouvriers²⁸.

Le bilan industriel était donc bien maigre, et la situation ne paraît guère avoir évolué de façon substantielle dans les dernières décennies du siècle. En 1801, à Uccle, on dénombrait 15 % de cultivateurs et 54 % de « journaliers » agricoles²⁹.

On ne saurait trop insister enfin sur le rôle d'accueil que jouait la banlieue rurale pour les nombreux enfants trouvés apportés de toute part à Bruxelles. Non seulement le magistrat urbain plaçait ces enfants aux frais de la ville chez des particuliers. Le plus souvent à la campagne³⁰, mais il appert d'une déclaration du bourgmestre de Bruxelles en 1768 que dans les faubourgs se trouvait quantité

²⁵ Koekelberg était célèbre par sa bière et ses cabarets-brasseries ; ceux-ci attiraient les promeneurs le dimanche et les jours fériés. En 1686, on dénombrait déjà huit brasseries et quatorze auberges à Berchem-Koekelberg (Ch. STEPMAN et L. VERNIERS, *Koekelberg dans le cadre de la région nord-ouest de Bruxelles*, Bruxelles, 1966, p. 5). On notait une situation assez semblable à Etterbeek.

²⁶ R. VAN UYTVEN, *op. cit.*, pp. 182 et sv.

²⁷ Etablie au château de Craeyenhoven en 1759 par l'anglais Th. Murry, cette première fabrique d'eau-forte et d'huile de vitriol dans les Pays-Bas autrichiens végéta pour disparaître finalement en 1770 en dépit de l'aide du gouvernement ; celui-ci perdit environ 26.300 florins dans l'aventure (A. ANDRE-FELIX, *Les débuts de l'industrie chimique dans les Pays-Bas autrichiens*, Bruxelles, 1971, pp. 33-72).

²⁸ Ph. MOUREAUX, *La statistique industrielle dans les Pays-Bas autrichiens à l'époque de Marie-Thérèse*, t. I, Bruxelles, 1974 (Laeken, pp. 96-97 ; Koekelberg, pp. 97-98 ; Woluwé-Saint-Pierre, p. 102 ; Anderlecht, pp. 107-108 ; Uccle et Forest, p. 103).

²⁹ S. GILISSEN-VALSCHAERTS, L. MARTIN, E. HANOTIAU-VENKEN, S. PETIT, *Une commune de l'agglomération bruxelloise. Uccle*, t. II, 1962, pp. 76-77.

³⁰ Le recensement de 1755 permet parfois d'en connaître le nombre : 24 à Watermael, 12 à Woluwé-Saint-Pierre, 4 à Jette-Saint-Pierre et 7 à Berchem-Sainte-Agathe.

Tableau III :

Structures socio-professionnelles dans 9 villages de l'agglomération en 1755

	Over-Heembeek	Neder-Heembeek	Jette	Ganshoren	Berchem - Koe- kelberg	Evere	Etterbeek	Woluwe St Pierre	Watermael - Auderghem
— Fermier	4	6	10	5	13	10	4	7	6
— « Cossart » (petit cultivateur)		4	12	16	9	29	17	57	
— marchand de porcs									3
— marchand de bois									9
— bûcheron							1		
— jardinier	1	2			2		1		
— manouvrier-journalier		15	17	22	37	16	49		71
— chasseur de Sa Majesté								1	5
	5	27	39	43	61	55	72	65	94
%	15,15	56,3	70,9	61,4	39,9	64	58,1	91,5	64,4
— bourrelier				1	1	1			2
— charron		1	2	4	1	5	1		3
— forgeron		1	1	1	2	1	3		3
— chaudronnier			1						
— cuvier					2	2			1
— charpentier				1		1		1	2
— carreleur							1		
— chaumier		1					1		1
— maçon		1		3		2			
— tailleur de pierres							1		8
— marbrier							1		
— serrurier				1	2				
— cordonnier	1	1	1	1	9	3	5	1	6
— horloger					1				
	1	5	5	12	18	15	13	2	26

— tanneur					1				
— tailleur	1		1	1	2	2	1		3
— fileuse		2		2			1		
— blanchisseuse		1		1	1		2		1
— chapelier					1				
— tisserand	2	1	3	4	9	2	3	1	4
— fabricant de bas	3								
	6	4	4	8	15	4	7	1	8
— boucher					1		2		1
— boulanger					8		4		3
— épicier			1		4				2
— tavernier-brasseur		3		1	5	3	8		2
— aubergiste	1	4	4	3	39	9	15	2	7
— meunier	1		1	1	1		1		2
	2	7	6	5	58	12	30	2	16
— batelier	17	2							
— voiturier							1		1
— maître d'école		1			1		1		1
— receveur	1	1	1		1			1	
— officier	1	1		2					
— barbier					1				
— chirurgien							1		
Total :	33	48	55	70	155	86	125	71	146

de refuges « pour s'accoucher et se défaire des enfants sans que cela fasse du bruit »³¹. Or, à partir de 1771, le nombre de ces enfants trouvés crût prodigieusement car à la suite d'une ordonnance du 25 juillet, Bruxelles devint véritablement le « centre de l'exposition générale des enfans » dans les Pays-Bas autrichiens : animé de vues populationnistes et soucieux d'enrayer le transport d'enfants nouveaux-nés vers Paris et l'étranger³² le gouvernement avait en effet décidé

³¹ P. BONENFANT, *Le problème du paupérisme en Belgique à la fin de l'Ancien régime*, Bruxelles, 1934, p. 130.

³² *Ibidem*, p. 433 ; cfr également Et. HELIN, *Une sollicitude ambiguë : l'évacuation des enfants abandonnés*, Annales de démographie historique, 1973, pp. 225-229 (l'auteur cite de nombreux exemples de transports d'enfants « belges » vers la France : Paris, Laon, Soissons).

d'abroger l'ordonnance municipale de 1733 qui réprimait sévèrement l'abandon d'enfants. A la fin des années soixante-dix, c'était plus de trois cents enfants qui étaient admis annuellement³³ ; le recensement de 1783 en mentionnait 2050 dans la seule ville de Bruxelles. Les répercussions de ce mouvement ne furent certainement pas négligeables dans la banlieue ; un dénombrement de 1786 signalait à Carloo (Uccle) 92 enfants trouvés sur un peu moins de 1600 habitants³⁴ ! Voilà l'un des éléments qui n'est sans doute pas étranger au taux de croissance démographique plus rapide du quartier de Bruxelles après 1755³⁵.

*
**

Déjà en 1784, et à fortiori en 1800, Bruxelles ne pouvait pas rivaliser avec les grandes capitales d'Europe occidentale (Londres : 900.000 hab., Paris 550.800, Naples 439.379, Vienne 207.000) ; en fait elle ne figurait même pas parmi les vingt villes les plus peuplées de cette partie du globe³⁶. Quant à son poids à l'intérieur du pays, même si on y ajoutait celui de l'agglomération, il était encore relativement faible par rapport à ce qu'il devint par la suite. Si les Dix-neuf communes représentaient pendant la période 1930-1974 environ 11 % de la population belge³⁷, ce pourcentage n'était guère que de 2,87 % en 1800 si on évalue la population des départements belges à trois millions d'habitants³⁸. Quoi qu'il en soit, cette étude aura permis d'illustrer l'importance, du point de vue démographique, que revêtait pour une ville son rôle de capitale en raison des multiples activités qu'impliquait le fait d'être un centre de décision politique et économique.

³³ P. BONENFANT, *Le problème du paupérisme...*, pp. 434-437.

³⁴ A.G.R., *Etats de Brabant*, supplément n° 818.

³⁵ Cfr notes 17 et 18.

³⁶ Cfr les tableaux comparatifs établis par Et. HELIN pour nos régions, les Provinces Unies, les Iles britanniques, les pays allemands et suisses, la France, l'Italie et la péninsule ibérique (*La démographie de Liège...*, pp. 238-252).

³⁷ Cfr Ch. Et. LAGASSE et B. REMICHE, *L'autonomie culturelle et la régionalisation dans La Wallonie. Le Pays et les Hommes*, t. II, Bruxelles, 1976, p. 386.

³⁸ Selon R. OLBRECHTS, les départements belges auraient compté 3.253.672 habitants en 1806 (*Le mouvement de la population des provinces belges depuis le début du XIX^e siècle jusqu'à la révolution de 1830*, Bulletin de statistique, t. 33, 1947, p. 1529).

NOTE SUR LE GRAND COMMERCE À BRUXELLES À LA FIN DE L'ÉPOQUE AUTRICHIENNE

par

R. DE PEUTER

Rijksuniversiteit Utrecht (P.B.)

En 1967, le professeur Craeybeckx concluait son article sur la Révolution brabançonne par les paroles suivantes : « Nu reeds lijkt het mij echter vast te staan dat het behoudend karakter van de Statenpolitiek geenszins haar oorsprong vond in economische achterlijkheid. Wellicht is de relatief hoge raad van ontwikkeling juist een der factoren geweest die een radicale revolutie de pas afgesneden hebben¹. » Depuis, les ouvrages classiques sur l'histoire économique et sociale du XVIII^e siècle², furent complétés e.a. par des études sur l'essor industriel de la région carolorégienne, sur la politique économique des Habsbourg, sur le paupérisme à Anvers, sur le développement agronomique³.

Il est surprenant de devoir constater que Bruxelles, la ville la plus peuplée des Pays-Bas autrichiens, est presque totalement absente de l'historiographie du

¹ J. CRAEYBECKX, *De Brabantse Omwenteling : een conservatieve opstand in een achterlijk land ?*, in *Tijdschrift voor Geschiedenis*, 80 (1967), pp. 303-330. Traduction anglaise dans *Acta Historiae Neerlandica*, IV, Leiden, 1970, pp. 49-83.

² Nous pensons e.a. à P. LEBRUN, *L'industrie de la laine à Verviers pendant le XVIII^e et le début du XIX^e siècle. Contribution à l'étude des origines de la révolution industrielle*, Liège, 1948.

H. COPPEJANS-DESMEDT, *Bijdrage tot de studie van de goeode burgerij te Gent in de XVIII^e eeuw*, Bruxelles, 1952.

³ H. HASQUIN, *Une mutation — le 'Pays de Charleroi' aux XVII^e et XVIII^e siècles. Aux origines de la Révolution industrielle en Belgique*, Bruxelles, 1971.

C. VANDENBROEKE, *Agriculture et Alimentation. L'agriculture et l'alimentation dans les Pays-Bas autrichiens. Contribution à l'histoire économique et sociale à la fin de l'ancien régime*, Gand-Louvain, 1975.

C. LIS, *Verarmingsprocessen te Antwerpen, 1750-1850*, thèse de doctorat inédite présentée à la V.U.B. en 1975.

Ph. MOUREAUX, *Les préoccupations statistiques du gouvernement des Pays-Bas autrichiens et le dénombrement des industries dressé en 1764*, Bruxelles, 1971.

xviii^e siècle. Les ouvrages de A. Henne et A. Wauters et de L. Hymans⁴ ne donnent guère de réponses aux questions de l'historien contemporain. Monsieur Verniers, dans son « Un millénaire d'histoire de Bruxelles »⁵, comme les auteurs de l'« Histoire de Bruxelles »⁶, furent dans l'impossibilité d'analyser profondément les structures économiques et le développement de la conjoncture du Bruxelles de l'époque des lumières, faute d'études de base.

Comme il nous est impossible d'aborder tous ces problèmes dans les limites de la présente note⁷, nous nous proposons d'apporter quelques éclaircissements sur l'importance de Bruxelles comme centre commercial à la fin de l'époque autrichienne. Nous avons choisi cette période pour deux raisons : d'abord parce qu'elle est située à la veille d'importants bouleversements socio-économiques et politiques en Europe occidentale. Deuxièmement, parce qu'elle se distingue par un redressement économique, grâce à la neutralité des Pays-Bas pendant la guerre d'indépendance d'Amérique. C'est une époque qui permet de constater si, oui ou non, il y a suffisamment de dynamisme économique, de capital, d'esprit d'entreprise dans une ville ou dans une région pour saisir l'occasion, pour profiter des chances offertes par la conjoncture.

L'enquête statistique de 1764 nous apprend que le nombre de « commerçans en gros » à Bruxelles, monta à 75 et que leur champ d'activité s'étendit au Brabant, le Luxembourg, Namur, le Limbourg, une partie de la Flandre, la Hollande, l'Allemagne, Liège, la France et le pays d'Entre-Sambre et Meuse⁸. Afin de favoriser le commerce entre les Pays-Bas et les pays héréditaires des Habsbourg, le gouvernement de Bruxelles fit dresser une liste de négociants actifs dans le commerce international et publia en 1771 une « Note de divers Négocians de principales villes et provinces Belges Autrichiennes, qui ont des Correspondances dans les Pays Etrangers. »⁹ Le nombre de noms cités pour Bruxelles, c'est-à-dire quelque 200, est supérieur à celui d'Anvers (150), Bruges (100), et Gand (140). Ceci ne signifie nullement que Bruxelles fut la première place commerciale des Pays-Bas, mais le chiffre de 1771 est de loin supérieur à celui de 1764. Il semble d'ailleurs être incontestable que l'espace commercial bruxellois devint plus large, puisqu'on parle de contacts avec la Grande-Bretagne, la péninsule ibérique, l'Italie et l'Europe septentrionale.

⁴ A. HENNE et A. WAUTERS, *Histoire de Bruxelles*, Bruxelles, 1845.

L. HYMANS, *Bruxelles à travers les âges*, Bruxelles, (1884).

⁵ L. VERNIERS, *Un millénaire d'histoire de Bruxelles, depuis les origines jusqu'en 1830*, Bruxelles, 1965.

⁶ M. MARTENS e.a., *Histoire de Bruxelles*, Toulouse, 1976.

⁷ Nous préparons une thèse de doctorat sur le développement économique de Bruxelles au XVIII^e siècle et plus spécialement sur le rôle joué par les entrepreneurs.

⁸ Ph. MOUREAUX, *La statistique industrielle dans les Pays-Bas autrichiens à l'époque de Marie-Thérèse. Documents et Cartes*, Vol. I, Bruxelles, 1974, p. 94.

⁹ A.G.R., Chancellerie autrichienne des Pays-Bas, 651.

Cfr H. COPPEJANS-DESMEDT, *De groothandel in de Zuidelijke Nederlanden in 1771, in Bijdragen tot de Geschiedenis der Nederlanden*, VI (1951), pp. 47-65.

Abordans maintenant la question de savoir si Bruxelles et ses négociants ont tiré quelque profit du redressement de 1780-1783 et s'ils y ont contribué d'une manière importante. Dans son œuvre sur la « Banque protestante en France ». H. Lüthy, admettant que « ...c'est aux Pays-Bas autrichiens que la guerre d'Amérique provoque la fermentation la plus extraordinaire », dit que la prospérité fut apparente, qu'elle se limita à la seule ville d'Anvers et qu'elle fut surtout le fait d'étrangers¹⁰. Nous croyons pouvoir nuancer les affirmations trop nettes de M. Lüthy.

Les certificats délivrés par le magistrat de Bruxelles à la demande de négociants bruxellois, nous donnent des informations précieuses¹¹. Une première série nous apprend qu'ils eurent des cargaisons dans des navires capturés par les Anglais. Il est question d'exportation de toiles, charbon, froment, papier, cuirs, bière, tabac, vin, savon, dentelles, destinés à des places aussi diverses qu'Amsterdam, Nantes, Bordeaux, Bilbao, Cadix, Séville, Barcelone, Marseille, Livourne, Smyrne, Constantinople, les Indes occidentales et les côtes de l'Afrique orientale¹². Une deuxième série de certificats nous apprend que pendant cette même période, quatorze négociants bruxellois possédèrent 110 vaisseaux de mer¹³. Il est plus que probable que ces listes sont incomplètes et que de tels certificats furent délivrés aussi dans d'autres villes à des négociants bruxellois ou à des sociétés qui leur appartenaient ou auxquelles ils prenaient part.

Derival s'étend beaucoup sur le 'boom' économique des années 1780-1783¹⁴. Bien que son ouvrage ne soit exempt ni d'exagérations, ni de flatteries manifestes, Derival donne des informations sur la situation économique de Bruxelles et fait souvent allusion à des faits bien connus des contemporains. Ainsi, en faisant l'éloge des mœurs des commerçants et des banquiers de Bruxelles, il fait état de l'existence d'une « Société des quatre amis » grâce à laquelle « la branche de commerce avec l'Amérique ... commence à fleurir dans les Pays-Bas¹⁵. » Cette société était composée de quatre négociants bruxellois, G. Vandenesse, J.J. Chapel, J.B.F. De Mol et J. Leyniers, qui possédaient ensemble le vaisseau « De vier Brusselsche vrinden ». Un certificat du 30 octobre révèle que la société envoya aux Indes occidentales son vaisseau, chargé de clous, de verre, de faïence, de viande salée, vin, bière, fromage de Hollande, poisson, farine, toiles, en tout plus de 2000 barriques, tonnes, futailles et ballots¹⁶.

Le vrai chef de file des milieux commerciaux bruxellois, fut sans conteste

¹⁰ H. LÜTHY, *La Banque protestante en France de la Révocation de l'Edit de Nantes à la Révolution*, Paris, 1959-1961, 2 vol., vol. II, p. 653.

¹¹ Archives de la Ville de Bruxelles (AVB), Juridiction, 208-209.

¹² A.V.B., Juridiction, 209.

¹³ A.V.B., Juridiction, 209.

¹⁴ DERIVAL, *Le Voyageur dans les Pays-Bas autrichiens ou lettres sur l'état actuel de ces pays*, Amsterdam, 1782-1783, 6 vol.

¹⁵ DERIVAL, *op. cit.*, vol. I, p. 31.

¹⁶ A.V.B., Juridiction, 208.

Frédéric Romberg¹⁷. Né en 1729 à Sundwig, petite localité près de Dortmund en Westphalie prussienne, Romberg s'installa vers 1755 à Bruxelles. Il attira assez vite l'attention du gouvernement qui voulait favoriser l'expansion commerciale par l'établissement du transit. Voici la description que donne le conseiller Baudier en 1766 au ministre plénipotentiaire, de la carrière de Romberg : « *Je suis informé qu'il y a environ vingt ans que Romberg est venu s'établir en cette ville avec un de ses frères, avec qui il est associé, qu'ils sont de la Religion réformée, et nés dans les Etats du Roy de Prusse.*

Que lors de leur Etablissement en cette ville ils n'étoient rien moins qu'a leur aise ; que leur premier commerce consistoit principalement en Merceries et quincailleries de Nuremberg, qu'ils debitoient de foire en foire

qu'insensiblement ils ont augmenté leur commerce en faisant venir pour leur compte, des toiles de Silesie, de mousselines d'Allemagne, et des toiles imprimées de Hambourg

qu'ils ont eu un débit si considérable de ces Marchandises, qu'on leur donne à présent la réputation d'avoir gagné plus de deux cent mille florins.

Leur commerce actuel consiste encore dans ces sortes de marchandises ainsi que dans celles des Indes et d'Angleterre. Ils ont des Magazins dans plusieurs villes du Pays Bas, et ils font un commerce de réexportation très considérable de ces Marchandises pour la France. La traite qu'ils faisoient autrefois des toiles de Cotton imprimé de Hambourg, est diminuée considérablement, ils tirent présentement des cottons blancs qu'ils font imprimer à l'Imprimerie près d'Anvers.

*...ceux cy ont des correspondances très étendues dans toute l'Allemagne et je les crois très propres à contribuer à faire réussir les efforts que le Gouvernement fait pour attirer ce transit¹⁸ ». Il semble être incontestable que surtout au début de son établissement, le transit fut presque exclusivement aux mains des Romberg. La brochure de 1771 les mentionne comme « *Négociants en Toiles de Cotton, Mousselines, Velours, Lainages, Fruits secs et autres marchandises de différents genres : correspondances en Angleterre, en Hollande, en Suisse, en Allemagne, en Italie en France, à Vienne et à Trieste : Expéditeurs du transit de ces différents pays par Ostende : entreprennent le transport des mêmes Marchandises : achètent et vendent en commission¹⁹ »*. Au début de la guerre d'indépendance d'Amérique, Romberg fut à l'apogée de sa gloire. Derival entonne ses louanges et propose même d'édifier en son honneur une statue près du canal de Malines à Louvain²⁰. Pendant cette période, notre négociant fut à la tête de maisons commerciales à Bruxelles, Louvain, Gand, Bruges, Ostende et Bordeaux : on fit le commerce de transit, des armes, des esclaves, des denrées coloniales, des four-*

¹⁷ F. THÉSÉE, *Négociants bordelais et Colons de Saint-Domingue. Liaisons d'habitations. La maison Henry Romberg, Bapst et Cie, 1783-1793*, Paris, 1972.

Cfr également, *Annuaire de la Noblesse de Belgique*, 1869, pp. 184.

¹⁸ A.G.R., *Conseil des Finances* (CF), 5578.

¹⁹ A.G.R., *Chancellerie autrichienne des Pays-Bas*, 651, p. 4.

²⁰ Derival, *op. cit.*, vol. II, p. 274.

nitures de vaisseau. La maison Ferdinand Romberg, Bapst et Compagnie, fondée à Bordeaux en 1783, acquit des intérêts aux Antilles²¹. D'après les dépositions devant l'admirauté d'Ostende en janvier-février 1783, Romberg possédait 90 navires : 8 à Ostende, 36 dans les ports hollandais, 20 le long de la côte atlantique française, 5 dans la péninsule ibérique, 10 en Amérique et 5 près d'Afrique²². Romberg fut lié par contrat avec les Fermiers-Généraux français : il garantit à la Ferme le transport du sel et livra à la France les matières nécessaires à la construction navale²³. Pendant la période allant de juillet 1779 à juin 1781, il exporta des Pays-Bas, 3.500.000 livres de tabac, valant plus de 300.000 florins²⁴. Le comptoir de Bruxelles, qui fut le centre de l'entreprise, en correspondance avec plus de 400 maisons de commerce, reçut en la seule année 1781 plus de 21.000 lettres²⁵. Romberg ne se limitait pas aux seules activités commerciales puisqu'il installa dans l'ancien couvent des Chartreux de Bruxelles une imprimerie de cotonnades²⁶.

Après 1783-1784, les affaires allèrent moins bien. Les Fermiers-Généraux ne payaient pas et les investissements antillais ne rapportaient pas ce qu'on en attendait. Le bilan que la firme F. Romberg et fils présenta en 1788 à ses créiteurs se soldait par un actif de 3.500.000 livres tournois, ou 1.400.000 florins²⁷. Le retentissement de cette affaire ne se manifeste pas seulement dans les chiffres, mais également dans l'émoi qu'elle causa dans les milieux gouvernementaux et diplomatiques. L'envoyé liégeois Dotrengé écrivit à de Chestret « *M. De Romberg d'ici, qui s'était fait un nom fameux dans la banque et le commerce, qui, en cette considération avait été baronisé du propre mouvement de Sa Majesté, et dont la fortune paraissoit supérieure à tous les revers vient de suspendre ses paiements et de convoquer ses créanciers pour le 30 de ce mois. Il promet de tout payer avec les intérêts si on lui donne du temps. Cette chute fera un vide de quelques millions dans les affaires* »²⁸. D'autres lettres furent envoyées à Vienne et à Paris²⁹. Il semble que Romberg sut faire un accord avec ses créiteurs, puisque G. Forster l'appellait en 1790 « ... *einer der vermögendsten Niederländischen Banquiers* »³⁰. Romberg s'adapta aux conditions nouvelles des

²¹ F. THÉSÉE, *op. cit.*, pp. 21-39.

²² A.G.R., *Secrétairerie d'Etat et de Guerre*, 2184.

²³ F. ROMBERG, *Mémoire des faits pour relever le souvenir d'un Négociant étranger qui est venu établir son commerce et son industrie dans la Belgique*, pp. 7-11.

²⁴ A.G.R., C.F., 5537 et 5578.

²⁵ F. ROMBERG, *op. cit.*, p. 4.

²⁶ F. ROMBERG, *op. cit.*, pp. 1-2.

²⁷ A.G.R., *Conseil du Gouvernement-Général*, 84.

²⁸ E. HUBERT, *Correspondance de B.-J. Dotrengé agent diplomatique du Prince-Evêque de Liège auprès de la Cour de Bruxelles (1781-1794)*, Bruxelles, 1926, p. 246.

²⁹ E. HUBERT, *Correspondance des ministres de France accrédités à Bruxelles de 1780 à 1790*, Bruxelles, 1920, pp. 371-372.

³⁰ G. FORSTER, *Ansichten vom Niederrhein, von Brabant, Flandern, Holland, England und Frankreich im April, Mai und Junius 1790*, Berlin, 1791-1794, 3 vol., in Georg Forsters Werke, vol. IX, Berlin, 1958, p. 220.

temps révolutionnaires et s'occupa de livraisons aux armées. En 1797 il se retira des affaires. Pour lui commença alors un calvaire de procès interminables, de menaces d'emprisonnement, de saisies de biens et d'intrigues de toutes sortes³¹.

Nous nous sommes brièvement étendu sur le cas de Romberg, non pas pour accentuer l'étendue parfois spectaculaire de ses affaires, mais parce qu'il se trouve à la tête d'une grande maison commerciale bruxelloise, assez typique pour l'époque. Romberg fut sans doute le plus grand négociant bruxellois de la dernière moitié du XVIII^e siècle, mais certainement pas le seul. Sans atteindre aux dimensions européennes d'un Romberg, des négociants et des banquiers bruxellois tels que Chapel, Danoot, 't Kint, Halleman, Pierson, Overmann, Basse, Kühne, Ivens, Van Schelle, Van Schoor, Van Casteel, Plovits, Bauwens, Anné, Depestre, des entrepreneurs industriels comme Frison, Artoisenet, Plugers, Pletinckx, Van Winghe et Van Gaever valent bien la peine d'être étudiés.

Nous croyons, à la lumière des quelques facettes de la vie économique bruxelloise que nous avons pu aborder dans cette brève note, pouvoir formuler l'hypothèse que Bruxelles n'était pas, pendant la dernière moitié de l'époque autrichienne au moins, un chef-lieu provincial arriéré, mais une ville de grandeur moyenne de 60.000 à 70.000 habitants, ayant des structures assez dynamiques pour permettre un nombre croissant de négociants d'y déployer leurs talents.

³¹ F. ROMBERG, *op. cit.*, pp. 21-24.

LE GRAND COMMERCE À BRUXELLES EN 1771

par

Philippe MOUREAUX

Université Libre de Bruxelles

L'étude de l'économie bruxelloise au XVIII^e siècle mérite de retenir notre attention à bien des titres. Tout d'abord, il y a un intérêt indiscutable à retracer le développement du commerce et de l'industrie dans une ville qui connaissait à cette époque une hausse relativement importante de sa population. Mais surtout il paraît intéressant de mesurer l'essor économique d'une ville qui possédait à la fois des atouts et des handicaps. En plus d'une population jeune et abondante, Bruxelles bénéficiait des avantages qui sont toujours ceux d'une capitale dans une période de centralisation politique. En revanche, la grande ville brabançonne se heurtait indiscutablement au désavantage de la continentalité par rapport notamment aux principales villes de Flandre. Enfin, à la différence des centres wallons, elle ne compensait pas ce relatif éloignement de la mer par la proximité de mines de houille qui allaient constituer un des principaux moteurs de la révolution industrielle.

En d'autres termes, Bruxelles ne cumulait pas toutes les difficultés comme le faisait, à la même époque, Tournai mais elle ne bénéficiait pas d'avantages qui influenceront l'essor de villes comme Charleroi et Anvers.

On attend toujours, l'établissement d'un bilan sérieux et complet de l'économie bruxelloise au XVIII^e siècle. Dans leurs ouvrages respectifs, Henne et Wauters, Verniers et Van Hamme nous ont apporté des éléments intéressants d'ordre descriptif sans cependant tenter d'en faire une synthèse. Dans un travail très récent, M. Van Rie s'est risqué à quelques considérations générales dans ce domaine mais celles-ci nous semblent peu étayées par la documentation. Il nous paraît à bien des égards imprudent d'affirmer que Bruxelles occupait la première place dans les Pays-Bas autrichiens en ce qui concerne l'industrie et le commerce. De même, nous estimons qu'il est prématuré de prétendre que l'industrie bruxelloise était, dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, « neuve, importante, diffé-

renciée, dégagée déjà du carcan corporatif »¹. Des travaux plus modestes sont nécessaires avant de se risquer sur pareil terrain. Nous versions aujourd'hui une pièce supplémentaire au dossier consacré à l'économie bruxelloise à la fin de l'Ancien Régime².

*
**

Au XVIII^e siècle, époque où s'épanouit une certaine bureaucratie économique, des renseignements utiles à l'étude du commerce et de l'industrie deviennent abondants dans les archives du gouvernement central. Il ne serait évidemment pas sérieux de vouloir embrasser pareil sujet au départ des seuls documents émanant de l'autorité nationale. Mais il serait tout aussi dangereux de négliger cette source. Nous nous proposons de jeter un coup d'œil rapide sur l'importance du commerce à Bruxelles grâce à un document précis établi par des fonctionnaires placés sous les ordres du Conseil des finances, sorte de ministère des finances et des affaires économiques de l'époque.

En 1771, le gouvernement dirigé par Charles de Lorraine estima utile de réunir une documentation au sujet des commerçants belges qui avaient des relations régulières avec l'Angleterre, la Hollande, les pays du Nord et *les ports* de France, d'Espagne, du Portugal, d'Italie et « de la partie de l'Allemagne au-delà du Rhin ». Comme cela se faisait en général pour toute enquête de ce genre, le Conseil des finances s'adressa à l'administration douanière pour lui demander ces renseignements. Le questionnaire rédigé par l'administration centrale s'attachait au commerce maritime ignorant délibérément les relations terrestres surtout importantes avec la France, la principauté de Liège et l'Allemagne rhénane. Nous aurons l'occasion de constater que les officiers principaux des douanes à Bruxelles ne limitèrent cependant par leurs réponses au seul commerce maritime. Le recensement des commerçants bruxellois fut fait très rapidement puisque les fonctionnaires bruxellois envoyèrent une réponse le 27 septembre 1771 à la demande qui leur avait été faite le 31 août. En réalité, les officiers des douanes ne se livrèrent pas à une véritable enquête mais mirent noir sur blanc les connaissances que leur vie de douaniers leur avait permis d'acquérir au jour le jour. Ce fait limite évidemment l'intérêt de cette liste des commerçants bruxellois. Il donne, en revanche, à ce document une valeur particulière : nous possédons avec lui un témoignage direct et quasi spontané sur *l'impression* que les officiers des douanes avaient du grand commerce à Bruxelles.

*
**

¹ *Histoire de Bruxelles* publiée sous la direction de Mina MARTENS, Toulouse, 1976, pp. 244-245.

² Le présent article reprend les principales conclusions d'un séminaire de première candidature en histoire (ULB - année académique 1975-76).

Nous allons tenter d'apprécier le commerce international à Bruxelles en recourant à une classification en quatre parties :

- le commerce destiné à approvisionner la population en biens de consommation ;
- le commerce consacré à la fourniture de matières premières nécessaires à l'industrie bruxelloise ;
- les exportations des manufactures et fabriques bruxelloises ;
- le commerce de transit organisé par de grands commerçants bruxellois.

Nous préférons cette classification qui se base en premier lieu sur les notions d'importation, d'exportation et de transit à la classification tirée de la terminologie du XVIII^e siècle qui fait la différence entre le *marchand-fabricant* (nos deuxième et troisième catégories), le *négociant*, sensé travailler essentiellement en gros et sans avoir de spécialité, et le *marchand* dont les activités sont en général plus modestes et toujours plus spécialisées³. En effet, cette dernière classification accorde une importance exagérée à la dualité entre négociant et marchand qui, dans les faits, est souvent très difficile à établir. On peut aussi noter que dans le cadre d'une étude consacrée au commerce international le marchand *stricto sensu* n'occuperait qu'une place très marginale.



1. L'approvisionnement de la population bruxelloise

Il est évident que la population bruxelloise trouvait l'essentiel de ses biens de consommation dans les environs immédiats de la ville. Le commerce national permettait de compléter ces apports dans quelques domaines plus spécialisés. Quelles étaient alors les denrées directement consommées par la population et qui lui parvenaient par le biais du commerce international ?

Nous devons en premier lieu nous arrêter au commerce des épices, du café, du thé et des fruits exotiques. Notre enquête montre bien que ces diverses marchandises étaient en général traitées par les mêmes négociants, qui se fournissaient notamment en Espagne et au Portugal. Ces marchandises étaient soit débarquées directement à Ostende, soit achetées à de grands commerçants hollandais. De toute façon, Bruxelles ne s'était pas imposée en 1771 comme une plaque tournante pour ce commerce. Les négociants de la place se contentaient essentiellement de satisfaire une clientèle locale.

Dans le domaine textile, notre enquête cite une vingtaine de commerçants qui s'adressaient soit à l'industrie anglaise, soit à l'industrie française pour fournir

³ Voir à ce sujet M. GARDEN, *Aires du commerce lyonnais au XVIII^e siècle*, dans « Aires et structures du commerce français au XVIII^e siècle », Lyon, 1975, pp. 274.277.

des étoffes à la population bruxelloise. L'intérêt porté aux importations de textile contraste avec l'absence de toute allusion à des exportations du même produit. Et pourtant la ville de Bruxelles possédait une importante industrie textile mais dont l'essentiel des débouchés devait être trouvé dans les Pays-Bas autrichiens⁴. Ce problème très délicat de la concurrence étrangère, notamment anglaise, a fait l'objet de plusieurs délibérations du Conseil des finances. Le 22 juillet 1761, celui-ci décidait de lever une taxe de 10 % à la valeur comme droit d'entrée sur les étoffes de laine⁵. A la suite de cette mesure, J.L. T'Kint demanda diverses faveurs qui devaient permettre d'établir une manufacture de draps à Bruxelles. A cette occasion, le négociant bruxellois insista sur l'influence néfaste des corporations : « Ce sont ces aisances, Monseigneur, dont jouissent les manufactures en Angleterre, dans le pays de Limbourg et ailleurs et qui font fleurir leurs manufactures parce que, ne dépendant d'aucun métier, ils fabriquent leurs marchandises suivant leur goût, n'ayant aucun retardement ni dommage à craindre »⁶. Malgré son évidente bonne volonté, le Conseil des finances ne put jamais donner entière satisfaction à J.L. T'Kint. En effet, les autorités devaient à la fois tenir compte de la pression des corporations qui défendaient leurs privilèges et de celle du grand public qui s'opposait à des mesures protectionnistes trop rigoureuses qui auraient inévitablement entraîné une hausse importante du prix des tissus de laine.

Mais l'échec relatif de l'industrie textile bruxelloise ne s'explique pas uniquement par pareilles considérations. Prenons un autre exemple qui concerne, lui, une industrie de luxe, la fabrication des bas de soie. En 1755, Servais Poppel s'adressa au gouvernement pour obtenir diverses faveurs pour sa nouvelle fabrique de bas : « ... il serait le seul qui aurait osé entreprendre la fabrique des bas de soyes, fil laine, coton et autres, qu'il y ferait déjà travailler à 7 métiers et qu'il espérait d'augmenter le nombre qu'il occuperait des ouvriers, qu'il aurait fait l'achat d'une maison pour l'usage de sa fabrique ... ». Il demandait l'exemption des droits de douane sur les importations de matières premières et sur les exportations de produits finis. Le Conseil des finances lui accorda facilement « l'exemption de tous droits... sur les bas de sa fabrique qu'il enverra à l'étranger » mais considéra ses autres exigences comme non fondées dans la mesure où « ... la soye non teinte est libre à l'entrée ; si le suppliant veut la faire teindre, il trouvera des teinturiers dans le pays ; la laine et le fil de lin y sont en abondance ; le coton en laine et celui filé sont aussi libres d'entrée... »⁷. Les faveurs accordées à Servais Poppel furent accordées à tous les fabricants de

⁴ Le caractère complexe de ce problème est illustré par le récent article de M. J. CRAEYBECKX, « L'industrie de la laine dans les anciens Pays-Bas méridionaux de la fin du XVI^e au début du XVIII^e siècle », dans *Produzione, commercio e consumo dei panni di lana*, Florence, 1976, p. 42 et note 71 p. 43.

⁵ Conseil des Finances 4.570.

⁶ Requête de J.L. T'KINT du 7 décembre 1761. Conseil des Finances 4.574.

⁷ Rapport du Conseil des finances du 11 août 1755. C.F. 4.841.

bas du pays par une ordonnance du 26 juin 1762⁸. La même année, les droits levés sur les importations de « tous les habits faits de soie » furent uniformisés pour l'ensemble des départements douaniers à 10 % de la valeur⁹. Quelles furent les effets de cette politique sur le développement de la fabrique de Servais Poppel ? Dès 1762, les officiers des douanes constataient que ce fabricant ne réussirait plus à écouler ses bas de soie. En 1764, ils notaient que cette fabrique avait cessé de produire des bas de soie. Elle ne s'était d'ailleurs pas épanouie puisqu'elle ne comptait plus que trois métiers en activité¹⁰. Le goût d'un public féru de produits étrangers explique en partie le succès des tissus de soie importés surtout de Lyon et de Milan¹¹.

Fernand Braudel a écrit : « Le vin met en cause l'Europe entière quand il s'agit de boire ... »¹². Ce fait est corroboré par notre document puisque les commerçants de vins au nombre de vingt-quatre avaient visiblement une activité importante pour les officiers des douanes qui n'hésitaient pas à les citer en tête de leur énumération. Le vin était consommé en partie sur place, ce qui explique que nous en parlions ici. Dès le xvi^e siècle, cette boisson avait acquis une certaine importance à Bruxelles et dans ses environs¹³. Elle donnait d'ailleurs lieu à une intervention fiscale de l'autorité communale. Au xviii^e siècle, le vin était une boisson réservée surtout à la partie aisée de la population¹⁴. Pierre De Busscher, principal commerçant en vins cité par notre document, était fournisseur de la Cour de Charles de Lorraine. Il avait obtenu l'exemption des droits de douane pour le vin vendu au Gouverneur général. Aussi transmettait-il régulièrement des « Etats des vins livrés à la Cour... » pour obtenir le remboursement de ces taxes. Ces certificats contresignés par des membres de la Cour nous permettent d'avoir une idée des quantités de vin consommées par Charles de Lorraine et son entourage :

En 1761 : 102 aimes de Bourgogne, Champagne et vin de Montagne

En 1762 : 126 3/4 aimes des mêmes vins

En 1763 (janvier à novembre) : 120 1/2 aimes

⁸ Conseil des finances 4.842.

⁹ Lettre du Conseil aux officiers principaux. *Ibidem*.

¹⁰ Ph. MOUREAUX, *La statistique...*, p. 84.

¹¹ Bacon notait à ce sujet que les bas de soie produit dans les Pays-Bas ne se vendaient pas parce que « ce qui ne vient pas de loin n'est pas bon ». (*ibidem*, p. 84, note 2). Les ventes de bas de soie à Bruxelles restaient importantes. En mai 1764, nous voyons un commerçant bruxellois demander au Conseil des finances le remboursement des droits payés pour 324 paires de bas de soie qu'il devait renvoyer en France parce que cette marchandise lui était parvenue détériorée. Conseil des finances 4.843.

¹² F. BRAUDEL, *Civilisation matérielle et capitalisme* (xv^e-xviii^e siècle) t. I, Paris, 1967, p. 173.

¹³ Louis VERNIERS, *Un millénaire d'histoire de Bruxelles*, Bruxelles, 1965, p. 252.

¹⁴ « Comme le vin n'est pas ici la boisson ordinaire, qu'il n'y a que les gens aisés qui en fassent journellement usage, et que le plus excellent vin ne paie pas plus de droits et de frais de transport que le plus médiocre, il ne serait pas raisonnable d'économiser sur le prix d'achat ». *Le voyageur dans les Pays-Bas autrichiens*, Bruxelles, 1782, pp. 344-345.

De novembre 1763 à septembre 1764 : 97 1/4 aimes

De décembre 1764 à septembre 1765 : 67 1/4 aimes.

En tenant compte du fait qu'une aime représente environ l'équivalent de 137 litres, on peut noter que le Gouverneur achetait chaque année entre 17.364 et 9.213 litres de vin au seul De Busscher. Et bien sûr, il avait d'autres fournisseurs !

Mais en fin de compte ce qui paraît le plus intéressant à noter dans le cadre du commerce du vin, c'est la volonté marquée du gouvernement et d'une série de commerçants de faire de Bruxelles une plaque tournante pour la réexportation du vin français vers la Hollande et l'Allemagne. Dans l'enquête de 1771 les officiers des douanes se sont contentés de citer les principaux commerçants en vin et d'indiquer les régions d'où ils tiraient ce vin ainsi que les quantités importées annuellement. Une étude des dossiers du Conseil des finances permet de se faire une idée assez précise de ce commerce de réexportation. Le 23 mars 1754, Pierre De Busscher se vit accorder une série d'avantages fiscaux sur le vin qu'il réexportait *en bouteille* par le bureau de St Philippe (sur l'Escaut) : « ... ils accordent ... à Pierre de Busscher ... la faculté de faire sortir en bouteilles vers l'étranger librement et exempts des droits, les vins dits de Bourgogne et de Champagne tant gris que rouge bien entendu que les dits vins ne pourront sortir que par le bureau de St Philippe ; ils accordent de plus au dit De Busscher sur la quantité des dits vins qu'il aura fait sortir en bouteilles chaque année outre et par dessus celle de quarante pièces, la bonification de six florins à raison de chaque pièce... »¹⁵. P. De Busscher dans une requête ultérieure se félicita de ces mesures en des termes particulièrement évocateurs : « Cette grâce a tellement encouragé le suppliant et lui a fait étendre si considérablement son commerce qu'il n'a jamais été poussé à un si haut point dans ce pays-ci, de quoi le Conseil des finances... peut donner témoignage comme aussi des grands avantages qui en ont résulté pour sa caisse et de ceux du public, outre les gros fonds qui rentrent du pays étranger en celui-ci ». Un certificat daté du 18 octobre 1756 permet de juger avec plus de précision quelle était l'importance prise par ce commerce de réexportation. Entre le 22 avril et le 25 septembre 1756, P. De Busscher avait réexporté en bouteilles l'équivalent de 310 pièces de vin. Le succès de ce commerce est également attesté par son élargissement à des bureaux de douane permettant d'exporter vers l'Allemagne et la principauté de Liège. Le Conseil des finances accorda des avantages identiques à d'autres commerçants en vins. Mais, les autorités refusèrent d'étendre ces faveurs à ceux qui importaient le vin en bouteille. En effet, pour le gouvernement l'utilisation de bouteilles fournies par l'industrie nationale était un des arguments qui l'avait convaincu d'adopter cette procédure. La verrerie de Bruxelles créée en 1743 travaillait en grande partie grâce aux achats faits par les marchands de vin¹⁶. Pourtant elle ne connut pas une grand essor¹⁷.

¹⁵ Conseil des finances 5.368.

¹⁶ Ph. MOUREAUX, *La statistique industrielle...*, p. 86.

¹⁷ L. VERNIERS, *Un millénaire...*, pp. 406-408.

2. L'approvisionnement de l'industrie bruxelloise

Le gouvernement des Pays-Bas avait encouragé l'établissement de raffineries de sel sur son territoire pour des motifs strictement mercantilistes. A Bruxelles, deux raffineries d'importance modeste fonctionnaient en 1764¹⁸, ce qui explique que notre enquête fasse à la fois allusion à des arrivées de sel gris venu de Zélande, et de sel blanc, produit, en principe, par des raffineries d'autres villes du pays.

En ce qui concerne le sucre, la situation était beaucoup plus claire : les trois raffineries installées à Bruxelles étaient de loin suffisantes pour approvisionner la ville. Il s'agit d'ailleurs d'un domaine où la réussite de la politique économique du gouvernement de Marie-Thérèse est indiscutable. Avant la guerre de succession d'Autriche, le sucre consommé à Bruxelles était en très grande partie importé de Hollande¹⁹. En 1749, trois commerçants obtinrent l'autorisation d'ériger chacun une raffinerie de sucre²⁰. Nous ne suivrons pas ici l'évolution de cette industrie. Nous nous contenterons de constater que Bruxelles, importateur de sucre raffiné jusqu'en 1749, était devenu une ville productrice vingt ans plus tard²¹.

La fabrique de tabac de Martin de Brauwer s'approvisionnait en Angleterre et en Hollande en passant par Bruges ou St Philippe²². En 1771, elle exportait une partie de sa production en Hollande, en Allemagne et au Pays de Liège²³.

D'après le recensement de 1764, les tanneurs de peaux et les cordonniers bruxellois se fournissaient dans les Pays-Bas. En revanche, toujours d'après la même source, les tanneurs de cuir s'approvisionnaient en Irlande. Notre enquête de 1771 signale l'existence de commerçants qui importaient des cuirs secs et salés d'Angleterre, du Portugal et d'Espagne. Il est très vraisemblable que ces cuirs anglais cités par notre enquête étaient en réalité de provenance irlandaise.

L'industrie textile devait elle aussi faire appel aux marchés étrangers pour s'approvisionner en matières premières. C'était le cas pour une partie de la laine et des produits de teinture. La laine de qualité avait été importée d'Espagne jusqu'en 1770 par l'intermédiaire de commerçants hollandais. A partir de cette année, le gouvernement interdit le passage de la laine par la Hollande à la suite de l'épizootie qui s'était déclarée dans ce pays²⁴. Notre enquête se contente de noter l'existence d'une compagnie spécialisée dans l'importation de laine d'Espagne. Elle ne nous donne aucun renseignement complémentaire sur les

¹⁸ Ph. MOUREAUX, *La statistique industrielle...*, p. 67.

¹⁹ Voir à ce sujet le dossier 5.257 du Conseil des finances.

²⁰ Conseil des finances 5258.

²¹ Ph. MOUREAUX, *La statistique industrielle...*, p. 69.

²² *Ibidem*, p. 63.

²³ *Infra*, p. 41.

²⁴ J. LEFEVRE, *Etude sur le commerce de la Belgique avec l'Espagne au XVIII^e siècle*, Bruxelles, 1920, p. 119.

produits utilisés dans la teinturerie. L'information en cette matière est donc très pauvre. Peut-être ce fait est-il à mettre en rapport avec la remarque faite par un artisan qui, dans une requête de 1766, demandait à pouvoir installer une teinturerie à Bruxelles, « car personne encore n'en était capable en la ville »²⁵ ? En fait, la teinturerie bruxelloise avait commencé à connaître des difficultés en même temps que la draperie²⁶.

3. Les exportations de l'industrie bruxelloise

Les exportations de l'industrie bruxelloise paraissent vraiment modestes si nous nous référons à l'enquête de 1771. En effet, les seuls secteurs cités comme importants dans ce domaine sont les cartes à jouer, la dentelle, l'huile de semence, les carosses et le tabac. Les auteurs de ce document semblent avoir limités leur énumération aux industries qui vivaient presque exclusivement de l'exportation. Si on adopte une conception un peu plus large des choses, on constate que les produits suivants, fabriqués à Bruxelles, étaient en partie exportés : des cuirs dorés, des toiles cirées, des faïences, du papier, des broderies, des peaux traitées, des empeignes de souliers, des boutons, des galons, des bouteilles, des chapeaux, des plumets, des caractères d'imprimerie, des étuves en métal et de l'amidon²⁷.

Mais revenons aux industries qui d'après le document de 1771, travaillaient pour l'exportation. Prenons deux exemples. La fabrique de tabac créée par de Brauwier se développa en un premier temps grâce au succès obtenu sur les marchés étrangers. En juillet 1752, Martin de Brauwier rappelait dans une requête que son industrie était « principalement établie sur le commerce avec les étrangers ». Il précisait qu'environ six septièmes de sa production étaient vendus à la frontière française, dans la principauté de Liège, en Allemagne et en Hollande²⁸. Dans une autre requête, rédigée quelques mois plus tard, le même industriel expliquait de façon plus précise comment il introduisait en France le tabac en carotte. Il envoyait des quantités importantes de tabac à Gosselies et ensuite à Fontaine-l'Évêque. Un revendeur les distribuait « par tonnes dans les villages contigus et frontières de la domination de Sa Majesté ». Nous possédons une statistique précise des envois de tabac vers l'étranger effectués par de Brauwier entre le 8 juillet 1752 et le 17 mars 1753²⁹.

²⁵ Conseil des finances 4.509.

²⁶ L. VERNIERS, *Un millénaire...*, p. 407.

²⁷ Ph. MOUREAUX, *La statistique industrielle...*, pp. 62-96.

²⁸ Requête du 14 juillet 1752. Conseil des finances 5.273.

²⁹ Conseil des finances 5.274.

En voici une synthèse :

Destination du tabac	Quantités *	% du total exporté pendant cette période
Fontaine-l'Evêque (en fraude, vers la France)	101.765 livres	62 %
Hollande	28.990 livres	18 %
Principauté de Liège	23.787 livres	14,5 %
Duché de Bouillon	8.850 livres	5 %
Allemagne (Cologne)	962 livres	0,5 %

* Il s'agit du poids brut. Chaque tonne ou tonneau de tabac pesait entre 900 et 1.000 livres et contenait entre 850 et 970 livres de tabac.

Dans cette première période, de Brauwer déclarait donner du travail à 150 ouvriers. En 1762, et en 1764 les officiers des douanes dénombrèrent respectivement 150 et 151 ouvriers³⁰. On est frappé par la similitude entre ces divers chiffres d'autant que, dans la deuxième période, les mêmes douaniers nous apprenait que les débouchés de cette industrie avaient fortement diminué. Ils ne citent plus la France parmi ceux-ci alors qu'il s'agissait du principal client en 1752-53. Dans ces conditions, le témoignage du conseiller de commerce Bacon, daté également de 1762, paraît beaucoup plus sérieux : « ... on m'a assuré qu'il y a encore une 30 d'ouvriers ». Cela pose, évidemment, tout le problème de la valeur des renseignements fournis par les fonctionnaires des douanes et plus particulièrement le problème de la répétition mécanique de renseignements anciens qui ont perdu toute leur valeur au moment où le fonctionnaire en fait état. L'importance des exportations de tabac manufacturé à Bruxelles paraît être en partie un souvenir historique en 1771 !

La carrosserie bruxelloise a connu — elle — un essor quasi continu pendant la seconde moitié du XVIII^e siècle, notamment grâce au dynamisme de la famille Simons. Entre 1750 et 1755, six maîtres carrossiers bruxellois ont exporté 97 voitures à l'étranger (36 en France, 25 dans la principauté de Liège, 12 dans les Provinces-Unies, 10 en Allemagne, 6 en Angleterre, 3 en Italie, 3 en Autriche, 1 en Bohême et 1 en Espagne)³¹. Dans cette première période, les techniques se perfectionnèrent mais Bruxelles ne l'emporta pas encore par la qualité sur les fabricants hollandais et anversois. Ensuite, Jean Simons établit sa suprématie dans les Pays-Bas (on n'acheta plus de voiture à l'étranger) et sur une partie du marché européen. Dans une requête adressée au gouvernement vers 1770, cet

³⁰ Ph. MOUREAUX, *La statistique...*, p. 62.

³¹ Conseil des finances 5.250.

industriel insista sur l'utilité de sa fabrique pour l'économie nationale : « Si elle n'est pas de première nécessité, les résultats n'en sont pas moins avantageux par la quantité de bras qu'elle met indépendamment de celui dont elle prévient l'exportation ³² ».

En 10 ans, il avait exporté environ 600 voitures surtout vers la France. Le décuplement des droits de douane exigés à l'entrée du Royaume de France ne l'empêcha pas d'envoyer encore 40 carrosses par an à Paris ! En 1782, *Le voyageur dans les Pays-Bas autrichiens*, confirma ce succès bruxellois : « Il est ici un autre artiste du même nom et d'un autre genre : il (Simons) a une fabrique très considérable de voitures ; il en fait de toutes espèces et pour toutes les Nations de l'Europe : ces voitures ont une solidité, une légèreté, une douceur et une élégance que n'ont pas celles de Paris et de Londres ³³ ».

Si on compare le succès éphémère de la fabrique de tabac de Brauwer à celui durable de la carrosserie de la dynastie des Simons, on ne peut s'empêcher de penser que le second fut plus solide parce que basé sur des techniques et un art difficiles à imiter. L'essor de la fabrique de tabac a été brisé dès la première bourrasque protectionniste. Les carrossiers bruxellois ont bien résisté aux efforts faits notamment par la France pour contenir leur expansion.

4. Le commerce de transit

Ce type de commerce est mentionné de façon relativement laconique dans notre document. En effet, les fonctionnaires bruxellois se contentent de citer les frères Romberg et les frères Overman, « négociants et expéditeurs », dont les activités faisaient l'objet de rapports réguliers au Conseil des finances. Il s'agit pourtant de deux cas exemplaires dans la mesure où la localisation de la société Romberg et du groupe Overman sont étroitement liées au développement de Bruxelles comme capitale des Pays-Bas autrichiens. C'est le 19 mai 1766 que le gouvernement avait accordé aux frères Romberg un octroi qui leur permettait de faire transiter des marchandises débarquées à Ostende et destinées à la Lorraine et à l'Allemagne. Un trafic en sens inverse, vers l'Angleterre, était prévu dès ce moment. Cette opération visait évidemment à déposséder les Hollandais d'un monopole de fait en cette matière. Le succès de l'affaire Romberg fut rapide et suscita des convoitises. Le 7 mars 1771 — quelques mois avant notre enquête — les frères Overman de Bruxelles obtinrent des avantages identiques à ceux accordés aux Romberg ³⁴.



Les quelques renseignements que nous avons recueilli au cours de cette brève enquête ne nous permettent pas de pavoiser et de décrire le Bruxelles du XVIII^e

³² Conseil des finances 5.251.

³³ *Le voyageur dans les Pays-Bas autrichiens*, Bruxelles 1782, p. 373.

³⁴ Voir notamment : J. PRICKEN, *Delplanq, l'oublié*, Bruxelles, 1967, pp. 35-44.

siècle comme un foyer important d'expansion commerciale et industrielle. Certes, nous y avons trouvé des traces de dynamisme. Mais celui-ci est presque toujours lié au rôle de capitale politique qui permet à Bruxelles de s'imposer, par exemple dans le grand commerce avec les Romberg qui recherchaient la proximité du gouvernement ou dans l'artisanat d'envergure avec Simons qui a pu bâtir son industrie grâce à la présence d'une clientèle aisée dans cette ville de Cour. S'interrogeant sur l'utilité de villes à l'époque moderne, Fernand Braudel a noté : « (Ces villes) fabriquent les Etats modernes, énorme tâche, énorme besogne. Elles fabriquent ces marchés nationaux sans quoi l'Etat moderne serait une pure fiction ³⁵ ». A cette réflexion très fondée, on peut, à mon sens, ajouter que, dans nombre de cas, l'Etat moderne fabrique la grande ville, la tient à bout de bras pour en faire une puissance économique en-dehors des lois naturelles du développement. La prospérité relative de Bruxelles au XVIII^e siècle est bâtie en premier lieu sur un fait politique : son rôle de capitale des Pays-Bas autrichiens. Cela ne mérite-t-il pas réflexion dans ce dernier quart du XX^e siècle ?

³⁵ F. BRAUDEL, *Civilisation matérielle...*, p. 406.

ANNEXE.

LISTE DES PRINCIPAUX COMMERÇANTS DE BRUXELLES

Cette liste a été établie par les officiers principaux des douanes de Bruxelles à la suite d'une demande du Conseil des finances. Elle a été transmise au gouvernement central en même temps que la liste des commerçants de Louvain et de Malines.

Bruxelles, le 27 septembre 1771

A.G.R. Conseil des finances 4.288

« Ville de Bruxelles

Pierre De Busscher	Négociant en vins d'Espagne, de Bourgogne, de Champagne, de Languedoc, de Bourdeaux, etc... Il en tire 1.500 à 2.000 pièces par an.
T. Vandendriessche	Idem en vins de Bourgogne, de Champagne, d'Espagne, de Languedoc, De Bourdeaux, etc... Il en tire annuellement 700 à 900 pièces.
J. Van Wetter	Idem en vins de Bourgogne, de Champagne, d'Espagne, de Languedoc, de Bourdeaux, etc... Il en tire annuellement 700 à 800 pièces.
C. De Turck	Idem en vins de Bourgogne, de Champagne, d'Espagne, de Languedoc, de Bourdeaux, etc... Il en tire annuellement 300 à 400 pièces.
N. Prevost	Idem en les dites qualités de vin et il en tire annuellement 1.000 à 1.200 pièces.
J. Gillijns	Idem en les dites qualités de vin. Il en tire 300 à 500 pièces par an et 1.200 à 1.500 aimes d'eau de vie et 800 à 1.000 aimes de genèvre d'Hollande.
N. Josse	Négociant en eau de vie. Il en tire annuellement de Nantes, de Bourdeaux, etc... 1.800 à 2.000 aimes.
La veuve Swart	Négociant en vins de Rhin et de Moselle. Elle en tire annuellement 40 à 60 foudres et 100 à 150 barils de bleu d'azur d'Allemagne.
N. Bochet	Négociant en vins de Bourgogne, de Champagne, d'Espagne, de Languedoc, de Bourdeaux, etc... Il en tire 200 à 300 pièces par an.
La veuve Seghers	Idem. Elle en tire 100 à 150 pièces par an.
J.J. Seghers	Idem. Il en tire 100 à 150 pièces par an.
J.B. Vankeirberghen	Idem. Il en tire 150 à 200 pièces par an.
F.J. Jacquet	Idem. Il en tire 100 à 150 pièces par an.
G. Smedt	Idem. Il en tire 150 à 200 pièces par an.
La veuve Husuwiels	Idem. Elle en tire 100 à 150 pièces par an.
A. Yvens	Négociant en vins de Bourgogne, de Champagne, de Bourdeaux, de Languedoc, etc... Il en tire annuellement 300 à 500 pièces et d'Allemagne 150 à 200 aimes vin de Rhin et de Moselle.

J. Muller	Idem. Il en tire annuellement 150 à 200 pièces et d'Allemagne 400 à 500 aimes, vin de Rhin et de Moselle.
E. Adam	Négociant en vins de Bourgogne, de Bourdeaux, de Languedoc. Il en tire annuellement 100 à 150 pièces.
A.J. Dewolf	Idem en vins de Bourdeaux, de Languedoc, etc... Il en tire par an 200 à 300 pièces.
P. De Proest	Idem en vins de Bourgogne, de Bourdeaux, de Languedoc. Il en tire annuellement 100 à 150 pièces.
A. Malette	Idem en vins d'Espagne. Il en tire par an 100 à 150 bottes.
L. De Hulstere	Idem en vins de Bourgogne, de Champagne, de Bourdeaux, de Languedoc, etc... Il en tire 300 à 400 pièces par an.
C. Daubremé	Idem comme dessus. Il en tire annuellement 300 à 400 pièces.
J.B. Vandievoet	Négociant en vins de Bourgogne, de Champagne. Il en tire annuellement 70 à 90 pièces, 40 à 60 bottes vin d'Espagne et 200 et 300 pièces vin de Languedoc, de Bourdeaux, etc... Et une quantité d'autres négociants qui tirent directement 20, 40, 60, 80 et 100 pièces par an selon que les vendanges le permettent.
L. De Kersmacker	Négociant en thé, caffé, especerie, fruits et autres productions d'Espagne, de Portugal, etc... Il en tire annuellement de la première main, l'on entend directement des ports, havres, etc... 2000 à 2500 balles de caffé, 150 à 200 aimes de thé, etc...
J. Moris	Idem.
A. Mathieu	Idem.
A. Pierson	Idem.
La veuve Beijdaels	Idem.
N. Riga	300 à 400 balles de caffé, 50 à 60 caisses de thé.
J.B. Modaf	Idem.
P. Hallemans	Idem, comme aussi en porcelaine fine.
N. Saelden	Négociant en sirop, huile d'olive, savon d'Espagne, sucre, cittron, oranges, bleu d'azur, figues, raisins, corintes qu'il tire d'Espagne, de Portugal, le sucre des ports de France, le bleu d'azur d'Allemagne, le plomb et l'étain d'Angleterre, le tout de la première main.
N. Lambrechts, Moris, Hofmans, Mathieu, Modaf, De Heijn et De Coeck	Ces sept négociants de sel en gros le font venir directement de la Zeelande et en partie des raffineries de ce païs.
J.B.B. De Cock	Négociant en bleu d'Azur. Il en tire annuellement 100 à 150 barils d'Allemagne.
N. Spillebout	Négociant en plomb et étain d'Angleterre.
J.J. Chapel	Idem comme aussi en cloux de fer qu'il envoie dans les Indes, etc...
N. Van Gaver	Négociant en plomb et étain d'Angleterre.
N. Francolet	Négociant en cuirs secs et sallez qu'il tire d'Angleterre, de Portugal et d'Espagne.

N. Lamberts	Négociants en cuirs secs et sallez qu'ils tirent des dits endroits, de même qu'en laine d'Espagne.
N. Blanckart et Cie	Négociant en laine d'Espagne.
La veuve Van Moorsel	Négociante en drogues, teinture et bois à teindre. Elle tire le tout de la première main.
M. Heynderijckx	Idem.
N. De Bie et trois autres négociants en teinture	Négociant en teinture seulement.
N. Riga et Cie	Cette société occupe une de trois raffineries établies en cette ville et tire annuellement de Nantes, de Bourdeaux, d'Angleterre, etc... huit à neuf cens mille livres de sucre brut en poudre.
N. Van Gaver et Cie	Cette société tire annuellement des dits ports un million à douze cens mille livres de sucre brut en poudre.
N. Van Winghen et Cie	Cette société tire annuellement des dits ports six à sept cens mille livres de sucre brut en poudre.
C.F. T'Kint	tire annuellement d'Allemagne à l'usage de sa manufacture de draps et carisaies etc... huit à dix mille livres de fil de laine non teint.
F. Godtfurneau	Négociant en draps, baije en carisaie, il en tire annuellement d'Angleterre 40 à 50 pièces de draps et 20 à 30 pièces de baije et carisaie et de France 20 à 30 pièces de draps.
J.C. Vandenclooster	Idem, et tire annuellement d'Angleterre 40 à 50 pièces de draps, 60 à 70 pièces de baije et carisaie et de France 20 à 30 pièces de draps.
J.F. T'Sertevens	Idem, il tire d'Angleterre annuellement 20 à 30 pièces de draps, 20 à 30 pièces de baije et carisée.
H. Bevers et Cie	Idem et tire annuellement d'Angleterre 100 à 150 pièces étoffe de laine et 250 à 300 pièces de calemande.
La veuve A. Baert	Elle tire annuellement d'Angleterre 800 à 1.000 pièces d'étoffe de laine.
H. Teckman	Il tire annuellement d'Angleterre 400 à 500 pièces d'étoffe de laine et 200 à 300 pièces d'étoffe et velour de coton.
J.B. Chapel	Il tire d'Angleterre verrerie, quincaillerie et autres ouvrages en jolivets.
J.B. Pierson	Idem, comme aussi 100 à 200 pièces d'étoffe de laine et 60 à 100 pièces d'étoffe et velour de coton.
Les 3 frères Winckelmans	font venir d'Angleterre mercerie, quincaillerie et autres ouvrages en jolivets comme aussi annuellement 50 à 80 pièces étoffe de laine.
A. Joli	Idem et fait venir annuellement d'Angleterre mercerie, quincaillerie, couvertes de laine, 500 à 800 pièces étoffe et velour de coton, 200 à 300 pièces d'étoffe de laine et 40 à 70 aimes de rhum.
J.L. Charlier	Négociant en étoffe de soie de France. Il tire annuellement mille à quinze cens livres étoffe de soie, 80 à 100 livres d'étoffe dito en dorure et 25 à 30 livres jarretières et boutons de fil d'or et d'argent.

S. Pins	Idem. Il tire par an 700 à 1.000 livres étoffe de soie, 60 à 80 livres dito en dorure, 60 à 80 livres galons d'or et d'argent, 25 à 30 livres boutons de traits d'or et d'argent.
M. Hubert	Idem 500 à 700 livres d'étoffe de soie, 500 à 800 paires de bas de soie, et de Gènes 150 à 200 livres de velour.
A. Haspies	Idem, il tire annuellement 400 à 500 livres d'étoffe de soie et 200 à 300 pièces de coton dite cotonette.
J.C. De Hoze	Idem, 200 à 300 livres étoffe de soie.
E. Baugniet	Idem 400 à 600 livres étoffe de soie et 200 à 300 paires de bas de soie.
J. Grosfils	Idem 200 à 300 livres étoffe de soie.
E. Deslandes	Idem 400 à 500 livres étoffe de soie, rubans, gaze et marli de soie, 600 à 800 paires de bas de soie, 1.000 à 1.300 paires gants de peaux et pour 3.000 à 5.000 florins glaces à miroirs.
J. Tacqué	Idem 1.000 à 1.200 livres rubans de soie, blondes et dentelles de soie pour florins 2.000 à florins 3.000, 300 à 400 paires de bas de soie et 1.000 à 1.500 paires de gants de peaux.
P.F. Tiberghien	Idem 200 à 250 livres étoffe de soie, 500 à 600 paires de bas de soie, 800 à 1.000 paires de gants de peaux. Il tire aussi d'Italie 500 à 600 paires de bas de soie, gants et bas de filoselle, 200 à 300 livres mouchoirs et étoffe de soie et filoselle dite moncaillie.
C.J. Barbiery	Idem 1.200 à 2.000 paires de bas de soie et d'Italie, 1.200 à 2.000 paires de bas de soie et gants de filoselle et 300 à 400 livres de velours et mouchoirs de soie, d'Angleterre 200 à 300 paires de bas de laine. de Lion 100 à 140 mares de fil d'argent et d'Hollande 100 à 140 mares fil d'or à l'usage de sa manufacture des gallons.
E. Heijmans	Idem de Lion à l'usage comme dessus 1.000 à 1.200 mares fil d'argent à l'usage que dessus.
J.B. Ijdens	idem 50 à 80 mares dito à l'usage que dessus.
J.B. Vanderborcht	Idem 200 à 300 mares de fil d'argent à l'usage de sa manufacture de gallons.
A. Vanderborcht	Idem 200 à 300 mares de fil dito à l'usage comme dessus.
La veuve Fournier	150 à 200 mares de fil dito à l'usage comme dessus.
Jean-Baptiste Galler	Fabriqueur de cartes à jouer, il en fait des envois en Hollande, en Russie, en Allemagne et dans le nord.
J. Galler	idem comme dessus
N. De Keuster	Idem.
N. Vandenborre	Idem.
La veuve De Moulin et 4 autres mais pas en si grande quantité.	Idem.
vingt marchands grossiers en dentelles de fil blanc	qui font des envois considérables en France, l'Angleterre, Portugal, Espagne, Hollande, Allemagne et dans le nord.

dix à douze marchands
qui occupent des moulins
à battre l'huile de semence

font des envois en Allemagne, Liège et le païs de Liège

N. Simon le jeusne, maître
carossier et selliers

Il en expédie plusieurs voitures vers France, l'Allemagne, la
Russie et le Nord.

Et encor quatre autres maîtres qui en font aussi des envois mais pas en si grande quantité.

Les frères Romberg

Négociants et expéditeurs, leur consiste en velours de coton,
mouseline, toile de coton etc... qu'ils font venir de Nancy, de
Suisse, l'Angleterre, d'Allemagne etc... et expédient des mar-
chandises en transit qui s'entreposent dans le magasin d'entre-
pôt à Louvain dont on ne trouve, sous correction, à propos d'en
donner un détail puisque le relevé qu'on remet dans les mois
au Conseil en font le dénombrement.

Les frères Overman

Idem, comme dit est à l'article précédent.

N. Blanchart

fait des commissions en draps de France, d'Hollande et d'Alle-
magne et les expédie et débite en cette ville et autres de cette
domination.

Quant aux commissionnaires des draps et étoffes de soies qui
se fabriquent dans la province de Limbourg dont ils sont au
nombre de six, l'on estime qu'il serait inutile d'en parler puisque
ces manufactures ne servent qu'à l'usage interne de ce païs, peu
pour l'étranger.

Il résulte que les négociants de cette ville ont des correspondances
établies en France, Angleterre, Hollande, Portugal, Espagne,
Italie, le Nord et dans la partie de l'Allemagne au-delà du Rhin,
etc...

Le commerce qui se fait à Vilvorde ne mérite les attentions du
gouvernement d'autant qu'il ne consiste que dans deux tanneries,
un moulin à scier planches et une manufacture de draps et étoffe
de laine, le tout à l'usage de ce païs, peu à l'étranger.

Bruxelles, le 27 septembre 1771

Pieret absent (s) Salomon.

M. De Brauwer

Fabriqueur de tabac, tire les feuilles d'Angleterre, d'Hollande,
etc... et en fait des envois en Hollande, l'Allemagne et le païs
de Liège.»

L'ACTIVITÉ SCIENTIFIQUE DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE ET ROYALE DES SCIENCES ET BELLES-LETTRES DE BRUXELLES

1772 - 1794

par

Jacques MARX

Universitaire Instelling Antwerpen.

On ne reviendra pas ici sur l'historique de l'ancienne académie de Bruxelles, constituée par lettres patentes de l'impératrice Marie-Thérèse, le 16 décembre 1772, et qui poursuivit ses travaux jusqu'au 21 mai 1794, jour où son activité fut interrompue par les événements politiques. On sait en effet que cet historique a été établi, voici longtemps déjà, par Ed. Mailly, dans une étude solide, bien documentée, relatant par le menu toutes les péripéties qui marquèrent l'existence de l'Institution¹, dont le souvenir a été consacré récemment par une brillante exposition commémorant le second centenaire de sa fondation².

Cependant, l'examen de l'activité scientifique de l'académie exige au moins quelques préliminaires relatifs à l'importante question des motivations auxquelles obéit le gouvernement autrichien lorsqu'il décida, sous l'impulsion de Kaunitz, la création d'une Société littéraire (1769), appelée ensuite à se transformer en académie. L'analyse de ces motivations nous apporte en effet de précieux renseignements sur la teneur, disons *méthodologique*, des principes dont devaient s'inspirer les académiciens, et revêt du point de vue qui nous occupe une impor-

¹ *Histoire de l'académie impériale et royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles* (Bruxelles 1883, Mémoires couronnés et autres mémoires publiés par l'Académie royale des sciences et des lettres de Belgique, collection in-8°, tome XXXIV). A compléter par le volume commémoratif de Jacques LAVALLEYE, *L'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique. 1772-1792. Esquisse historique* (Bruxelles 1973), et l'*Index biographique des membres correspondants et associés de l'Académie royale de Belgique de 1769 à 1947* (Bruxelles 1948).

² *L'académie impériale et royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles. 1772-1794. Sa fondation. Ses travaux* (Bruxelles 1973, Publications du deuxième centenaire, n° 2).

tance toute particulière, si l'on observe, avec Willy J.H. Prick³, que l'histoire des sciences en Belgique pendant la dernière partie du XVIII^e siècle se confond en fait avec celle de l'ancienne académie.

Première constatation : dans les sphères gouvernementales, et non sans raison, on estimait que les Pays-Bas souffraient d'une torpeur intellectuelle regrettable. Dans des *Réflexions sur le rétablissement des bonnes études dans les Pays-Bas*, Jean-Daniel Schoepflin (1694-1771), que le comte de Cobenzl avait invité à Bruxelles en 1767⁴, se lamente sur la décadence des lettres et remarque que si « les génies belgiques n'ont pas dégénéré... on les a déroutés et mal conduits⁵ ».

Deuxième constatation : cette situation avait, selon les autorités autrichiennes, une raison très précise. Elle était la conséquence de l'influence déprimante exercée par l'Université de Louvain sur le développement de la vie intellectuelle dans nos provinces. Nous possédons à ce sujet des témoignages non équivoques, dont le contenu en dit long sur l'état d'esprit des fondateurs de l'académie. Nous songeons particulièrement au rapport que Kaunitz adressa à l'impératrice, le 24 octobre 1768, dans lequel le prince évoque l'indispensable nécessité de réformer l'Université : il y condamne le *pédantisme* et les *préjugés* des professeurs, leur mépris des nouveautés, et ne manque pas de signaler les « traces de la barbarie » et les « monumens de l'ancienne ignorance » qui y subsistent⁶. Dans la pensée de Kaunitz, l'utilité des écoles publiques, des collèges et des universités ne pouvait être que limitée : « ce ne sont pas elles », ajoutait-il, « qui ont répandu dans les peuples le goût des sciences, ni contribué immédiatement aux découvertes les plus importantes⁷ ». Et il précisait que si l'Université de Louvain ne manquait pas de savants, hélas ! « tout leur savoir, toutes leurs études sentent la poussière de l'école et la pédanterie⁸ ».

Il s'agissait là d'un véritable *credo* philosophique, de la part d'un homme qui partageait intimement les idéaux de la pensée des Lumières⁹, et qui n'avait pas négligé d'exprimer à Voltaire tout le cas qu'il faisait de son *génie*¹⁰. Paradoxalement, la méfiance de Kaunitz l'avait d'ailleurs conduit à refuser la mise en place, à Louvain, des instruments qui auraient permis la réforme souhaitée : son hostilité était si tenace qu'il s'opposa à la création dans cette université d'une chaire de physique expérimentale demandée par le bibliothécaire Nelis et le

³ C.F. de Nelis. *Un homme d'église libéral au siècle des Lumières. 1736-1784* (Nancy 1942), p. 164.

⁴ Sur le rôle de Cobenzl dans cette affaire, voir Ghislaine DE BOOM, *Les ministres plénipotentiaires dans les Pays-Bas autrichiens, principalement Cobenzl* (Bruxelles 1932, Mémoires couronnés), p. 229-230.

⁵ *Annuaire de l'académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles* (Bruxelles 1837), p. 169.

⁶ *Annuaire de l'académie* (Bruxelles 1838), p. 161.

⁷ *Ibid.*, p. 160.

⁸ *Ibid.*, p. 167.

⁹ Edward CRANKSHAW, *Maria Theresa* (London 1969), p. 219.

¹⁰ BESTERMAN n° 9496, Vienne 27 janvier 1762.

commissaire royal, comte de Neny¹¹. C'était pourtant ce dernier qui, en 1764, avait proposé un plan de réforme de la faculté de théologie, axé sur la suppression des matières dites de *promotion*, et qui consistaient en diverses subtilités dialectiques : *de vocibus, de compositis, de syllogistis*, etc...¹². En fait, le gouvernement était convaincu qu'aucune innovation n'était possible : en 1787 encore Belgiojoso écrivait à Crumpipen qu'il fallait abandonner l'Université de Louvain à sa « crasse ignorance », et qu'elle était incapable de réforme dans les études « pour un demi-siècle encore »¹³.

Kaunitz et le chancelier de Brabant Crumpipen pensaient par contre que la création de la Société littéraire offrirait les moyens les plus efficaces de combattre l'influence de l'Université : pour le premier, elle obligerait les professeurs et régents « à puiser dans de meilleures sources la doctrine qu'ils auraient à expliquer à leurs disciples¹⁴ » ; pour le second, — qui joua un rôle essentiel dans la transformation de la Société en Académie proprement dite —, elle devait faire revivre « dans ces provinces [les Pays-Bas], et particulièrement dans l'Université de Louvain, aussi célèbre par son ancienneté que par les grands hommes qu'elles a produits, ce goût pour la littérature qui s'y était, pour ainsi dire, totalement perdu¹⁵ ». Il ne fait donc aucun doute que, la tension entre le gouvernement et l'Université s'étant de plus en plus accentuée, l'intention du premier était bel et bien de mettre la Société littéraire au service de sa politique¹⁶.

Dans son *Voyageur dans les Pays-Bas autrichiens, ou lettres sur l'état actuel de ces Pays* (Amsterdam 1782, p. 193), Dérival de Gomicourt décrit comme suit la fondation de l'Académie :

« Bruxelles, Monsieur, a une académie plus jeune encore ; elle n'aura que 10 ans au mois de Décembre prochain, et elle est plus avancée pour son âge que nombre de nos académies de Province qui sont ses aînées : on ne lit point dans ses séances de longs discours oratoires sans éloquence, ni de grandes pièces de vers sans poésie. Tous les travaux des académiciens de Bruxelles doivent être dirigés vers l'utilité publique : ils n'ont même été réunis en Corps que pour cet objet ».

Cette appréciation correspond parfaitement à la situation voulue par les fondateurs, qui entendaient effectivement donner à ses activités une orientation essen-

¹¹ Carlo DE CLERCQ, « Cinq lettres de Corneille-François Nelis à Patrice-François de Neny », *Bulletin de l'Institut historique belge de Rome* (Bruxelles-Paris 1935), XV, p. 139.

¹² F. CLAEYS BOUUAERT, *L'ancienne université de Louvain. Etudes et documents* (Louvain 1956), p. 223. Sur les réformes introduites à Louvain par Neny, voir H. CARTON DE WIART, *Neny et la vie belge au XVIII^e siècle* (Bruxelles 1943), p. 37.

¹³ Hans SCHLITTER, *Briefe und Denkschriften zur Vorgeschichte der Belgischen Revolution* (Wien 1900), p. 54.

¹⁴ *Annuaire de l'académie* (Bruxelles 1838), p. 163.

¹⁵ « Observations concernant la Société littéraire des Pays-Bas », in *Annuaire de l'académie* (Bruxelles 1840), p. 88.

¹⁶ PRICK, *op. cit.*, p. 158.

tiellement pratique. Kaunitz pensait qu'il fallait subordonner les études agréables aux sciences utiles, et éviter ce qui était arrivé en Italie, où les académies de belles-lettres, au lieu d'éclairer la nation, lui avaient imprimé un déplorable esprit de frivolité. C'est pourquoi le *règlement provisionnel* adopté par la Société en séance du 5 mai 1769, — il avait été préparé par le secrétaire perpétuel Georges-Joseph Gérard, alors sixième official attaché à la Secrétairerie d'Etat et de guerre —, insiste sur la nécessité de cultiver, parmi tous les arts, « par préférence ceux de première utilité et d'un plus grand avantage pour les différentes branches de commerce et le progrès de la culture des terres dans les différents genres dont elles pourront être susceptibles ¹⁷ ». Ce qui explique le fait, déjà noté par Roland Mortier ¹⁸, que l'Académie négligea presque complètement les belles-lettres au profit des sciences.

L'objectif principal des dirigeants autrichiens était manifestement de faire servir l'Académie à un programme de relèvement économique, ce qui justifiait à leurs yeux l'adoption d'une politique résolument interventionniste. Jacques Lavalleye ¹⁹ évoque à ce propos les pressions exercées par les autorités gouvernementales et administratives (notamment en ce qui concernait le libre choix des membres à élire), et leur « laderie » dans tout ce qui relevait des appuis matériels indispensables à la mission de l'Institution. Par exemple, les académiciens réclamèrent pendant longtemps, à cor et à cri, et sans jamais les obtenir, les locaux, les instruments et les moyens de constituer un laboratoire, un observatoire, un jardin botanique et un cabinet de physique. Il fallut attendre la mort du prince Charles de Lorraine en 1780, pour que l'empereur Joseph II permit qu'une partie de son cabinet de physique fût offerte à l'Académie : encore l'abbé de Witry ne put-il acheter que quelques pièces, grâce à une subvention. En 1781, de même, Needham et l'astronome-bibliothécaire Jean-Baptiste Chevalier (1722-1801. Elu le 16 octobre 1770, directeur de 1791 à 1793) durent emprunter à l'Académie de Mannheim les instruments nécessaires à des observations météorologiques ²⁰.

Nous pouvons trouver confirmation des visées gouvernementales dans les commentaires de Crumpipen à l'occasion d'une des questions mises en concours pour l'année 1774. Il s'agissait de savoir si « La pratique des enclos, adoptée en Angleterre, est-elle avantageuse aux défrichements ? Quel est en général le moyen le plus prompt et le plus efficace de fertiliser les terres nouvellement défrichées ? ». Le 12 mai, alors qu'il rend compte de la séance au ministre plénipotentiaire, le chancelier constatait avec une satisfaction non déguisée que cette question entraînait « dans les vues bienfaisantes du gouvernement pour le défrichement des bruyères et autres terrains incultes ²¹ ».

¹⁷ MAILLY, *op. cit.*, I, p. 29.

¹⁸ « La littérature des Lumières dans les Pays-Bas autrichiens », *Revue de l'université libre de Bruxelles* (Bruxelles 1955), II-III, p. 6.

¹⁹ *Op. cit.*, p. 21.

²⁰ *Ibid.*, p. 32.

²¹ MAILLY, *op. cit.*, I, p. 77.

En 1768, dans un *Mémoire sur l'académie ou Société royale de Bruxelles*, Corneille-François de Nelis avait proposé :

« Chacun suivra son goût et ses talents. Nulle gêne, nulles entraves ; seulement on exhortera tout le monde à prendre pour objet de ses recherches l'histoire naturelle ou civile de son pays, préférablement à des discussions étrangères, dont l'utilité ne saurait être ni aussi grande ni aussi directe ²² ».

En réalité, des contraintes, il y en eut. Si Crumpipen reconnaissait « qu'il n'est guère possible d'obliger quelqu'un à travailler malgré lui ; les voies de contrainte sont insuffisantes quand il s'agit des productions de l'esprit », il n'en croyait pas moins que l'instauration d'un système de pensions constituerait un plus puissant aiguillon que la simple curiosité intellectuelle ²³. Starhemberg y était également favorable, et proposa à Kaunitz de les financer à l'aide des ressources débloquées par la suppression de la Compagnie de Jésus ²⁴ : les pensions furent accordées par l'impératrice le 24 décembre 1773.

Mais, surtout, le gouvernement n'hésita pas à empiéter sur les privilèges du Corps savant. Ainsi, en 1774, Dom Mann avait voulu faire agréer un *Mémoire sur les rivières et canaux en général et sur ceux de la Flandre en particulier* (séance du 11 avril). Ce travail était destiné à l'impression dans le tome I des *Mémoires* de l'Académie, mais l'édition en fut défendue, et les feuillets déjà imprimés proprement détruits. Mann y avait proposé une série de mesures destinées à éviter le retour d'inondations catastrophiques comme celles de 1773. Or, cette analyse constituait un désaveu de l'action exercée par la Jointe des eaux constituée en 1772 par Charles de Lorraine en vue d'examiner la situation hydrographique du pays. Dès lors, et bien que selon les lettres patentes, les productions des académiciens ne dussent pas être censurées, Starhemberg ordonna au chancelier de Brabant de détruire le mémoire litigieux. Ad. Quetelet émet donc un jugement quelque peu précipité lorsqu'il mentionne, au nombre des avantages dont jouissaient les académiciens, « la liberté de la presse, cette mère de la pensée, qui apparaissait alors comme phénomène consolateur au sortir d'une longue nuit ²⁵ ». Il existe même un fragment manuscrit du mémoire de Mann, accompagné de notes dues à Jean Des Roches (1740-1787. Elu le 25 mai 1773. Secrétaire perpétuel de 1776 à 1787), qui avait été chargé d'examiner l'ouvrage. Son rapport proposait de retrancher les passages incriminés, « pour ne choquer personne et ne point déclarer une guerre entre l'Académie et le corps hydraulique ». Comme les passages en question formaient la partie la plus originale de l'ouvrage, il fallut bien se résoudre à empêcher la publication du tout. Mais le comble est que le gouvernement en fit malgré tout bénéficier la Jointe des eaux

²² *Annuaire de l'académie* (Bruxelles 1838), p. 174.

²³ MAILLY, *op. cit.*, I, p. 68.

²⁴ *Ibid.*, I, p. 96.

²⁵ *Histoire des sciences mathématiques et physiques chez les Belges* (Bruxelles 1864), p. 287.

et le Corps hydraulique, comme le prouve l'existence d'une copie manuscrite du mémoire dans les papiers du Conseiller privé de Grijssperre, président de la Jointe²⁶ !

Un autre cas d'interventionnisme caractérisé, et même de censure, concerne les travaux de François du Rondeau (1732-1803) sur les salines. On peut en effet trouver dans le volume I des *Mémoires de l'Académie* un texte « Sur la nature du sel commun dont les anciens Belges et les Germains faisoient usage » (séance du 24 janvier 1773, p. 347-359). Du Rondeau entreprit ensuite de publier, en 1774, un mémoire additionnel : il fut refusé par le Chef président du Conseil privé, Neny : l'auteur avait suggéré de créer des marais salants en Flandre maritime, ce qui était contraire aux intérêts de l'impératrice, empêchée de disposer, selon les anciennes constitutions, d'un tel privilège²⁷.

Enfin, l'Académie s'attacha à rejeter de son sein les membres *oisifs* : ce fut le cas de Valmont de Bomare, en octobre 1779, à qui l'on reprochait de n'avoir plus fourni de contribution depuis trois ans. On visait l'utilité générale, la pratique usuelle ; comme le soulignait un des historiens de la Société, Louis-Dieudonné-Joseph Dewez (1760-1838), celle-ci, « en s'occupant de physique, ne s'attacha point à des questions d'une théorie stérile : elle préféra ce qui pouvait être réellement utile dans la pratique²⁸ ».

En somme, par sa subordination aux volontés du pouvoir, l'Académie présentait les caractéristiques d'une sorte de « jointe intellectuelle », insérée dans un système hautement technocratique, et dans un cadre essentiellement contraignant.

On comprend dès lors les réticences des historiens, qui ont tenté de juger les résultats obtenus par nos hommes de science du XVIII^e siècle. Nous avons déjà mentionné le témoignage passablement ironique de Dérival ; on pourrait y ajouter les considérations de Georg-Adam Förster qui, dans son *Voyage philosophique*, parlait de l'Institution dans des termes décidément peu flatteurs :

« elle [l'Académie] s'est toujours piquée d'une grande discrétion, de faire très peu de bruit dans le monde et de ne s'être pas rendue dangereuse par une extension trop rapide des lumières de la raison²⁹ ».

²⁶ Sur cette affaire, voir le volume commémoratif du deuxième centenaire, *op. cit.*, p. 48.

²⁷ *Ibid.*, p. 46.

²⁸ « Rapport de l'état des travaux et des opérations de l'Académie depuis son institution en 1769 », *Nouveaux mémoires de l'académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles* (Bruxelles 1822), II, p. XIX.

²⁹ *Voyage philosophique et pittoresque sur les rives du Rhin, à Liège, dans la Flandre, etc... fait en 1790* (Paris, an III), II, p. 69 (trad. Charles Pougens).

Ce passage conclut un développement ironique sur les expériences d'hybridation tentées dans la ménagerie du gouverneur Charles de Lorraine. Selon Förster, la *poule-lapine* que l'on y montrait aux « étrangers peu instruits » n'était pas le résultat d'une incubation entre un coq et une hase : les fameuses *poules-lapines* n'étaient selon lui autre chose que des *poules-à-duvet* du Japon, dont le plumage ressemble à de la fourrure. Aucun des éditeurs de Diderot, qui parle de ces expériences dans *Le rêve de d'Alembert*, ne semble avoir relevé la chose : or, il existe effectivement une race japonaise de coqs, dits *coqs de Nagasaki*, qui présente les caractéristiques mentionnées.

Plus tard, Henri Pirenne devait faire écho, en relevant le peu de retentissement qu'eurent, même de leur temps, les recherches des académiciens de Bruxelles³⁰. Toutefois, précisons d'emblée que l'opinion de Pirenne était assortie de certaines nuances : l'illustre historien admettait en effet que ces recherches marquèrent en Belgique les débuts d'une « culture scientifique laïque », et qu'elles habituèrent les esprits à comprendre qu'en ne s'isolant pas de la vie, les sciences devaient surtout, et avant tout, contribuer au progrès social. Cette opinion n'est pas éloignée de celle de Quetelet, qui constate que si les membres de ce corps savant surent rarement s'élever à la portée des théories générales, ils eurent néanmoins comme souci primordial « le bien du pays... le point vers lequel viennent aboutir toutes les recherches³¹ ».

Qu'en est-il exactement de ces appréciations mitigées, où perce une ombre de retenue, à la fois pudique et embarrassée ?

Il est indubitable que certaines contributions de nos savants ne sont pas précisément de nature à exciter l'imagination de l'historien des sciences. Ainsi en va-t-il de textes aussi peu exaltants que le « Mémoire sur la rectification des étamages usités, en attendant qu'on ait découvert une matière plus convenable pour leur être substituée dans nos cuisines » de l'abbé Jean-François de Marci³² ; ou de l'« Explication de la cause des vuides, que l'on observe sous les glaçons des chemins raboteux » du médecin verviétois Guillaume-Lambert Godart (1717-1794. Elu le 24 juin 1773)³³. Il faut bien convenir que, par comparaison au mouvement des idées en France à la même époque, les préoccupations des savants belges font piètre figure. En France, le vaste engouement pour les sciences, et notamment pour les *sciences de la vie*, suivait une destinée parallèle à celle du mouvement philosophique en général : le siècle était avide de proposer à l'Humanité le bilan positif des progrès que l'esprit des Lumières avait réalisés. Un bouillonnement de réflexions, de méditations, d'études ; un flot tumultueux d'idées cherchait son lit, tandis que se trouvaient en cours d'élaboration de brillantes et audacieuses synthèses, comme les célèbres *Epoques de la Nature* (1778) de Buffon. Rien de tel dans les Pays-Bas autrichiens, où les travaux des hommes de science se distinguent par une espèce d'atonie, une pusillanimité étrangement terre-à-terre, rebelle en tout cas à l'élan spéculatif. Manifestement, les *systèmes*, cette pierre d'achoppement de toutes les discussions théoriques agitées dans le monde scientifique lié à la philosophie nouvelle, les dérangent. Il n'est, pour s'en convaincre, que de consulter les multiples précautions oratoires dont ils croient nécessaire d'affubler leurs débats : « Tout ce que je viens de dire... est si éloigné de n'être

³⁰ *Histoire de Belgique* (Bruxelles 1926), V, p. 320.

³¹ *Op. cit.*, p. 298.

³² *Mémoires de l'académie impériale et royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles*, III (séance du 28 janvier 1779), p. 209-218. Marci (1710-1791), élu membre le 13 avril 1773, exerça les fonctions de chancelier de l'université de Louvain. Depuis 1772, il était en fait commissaire à l'audition des comptes des fondations attachées à l'université ; et, depuis 1777, chargé de la censure des thèses, membre de la commission royale des études.

³³ *Mémoires*, I (séance du 7 février 1774), p. 265-269.

fondé que sur un pur système spéculatif, qu'il se trouve confirmé au contraire par une infinité de recherches et d'observations que m'ont fourni les atlas modernes, tant Anglois qu'Hollandois », déclare l'abbé Mann dans le préambule de son « Mémoire sur l'histoire naturelle de la Mer du Nord, et sur la pêche qui s'y fait ³⁴ ». Même répugnance dans le chef de l'abbé Louis-Hyacinthe d'Everlange de Witry (1719-1791. Elu le 25 mai 1773), ex-surintendant des cabinets de raretés du prince Charles de Lorraine en 1750. Son « Mémoire sur les fossiles du Tournaisis, et les pétrifications en général, relativement à leur utilité pour la vie civile ³⁵ », s'ouvre par une mis en garde on ne peut plus circonspecte :

« L'exposition legere que je donne de l'arrangement des lits qui composent ces carrieres suffira pour appuyer ou confirmer les systèmes nés à cet égard, et pour tarir en moi la démangeaison d'en créer un... ».

Bien entendu, ce parti-pris antisystématique trouve en partie son origine dans les circonstances exposées plus haut, qui ne prédisposaient certainement pas les autorités autrichiennes à favoriser le développement de recherches à caractère théorique, jugées stériles par rapport aux besoins réels du pays. Certaines curiosités de nos académiciens furent incontestablement jugées saugrenues, comme ce subit engouement pour l'électricité médicale qui, à l'instar de la France, n'épargna pas nos contrées : à preuve le mémoire que donna Witry « Sur l'électricité, relativement à sa qualité de fluide moteur dans les végétaux, et dans le corps humain ³⁶ », qui envisageait sérieusement cet expédient pour guérir les gens de lettres, « toujours cloués, pour dire ainsi, à leur table d'étude », race sédentaire dont il importait beaucoup de secouer la regrettable inertie ! Notons, au surplus, qu'il fut question, en 1778, d'établir à Bruxelles une *salle électrique* : mais Crumpipen n'y était point favorable, et Starhemberg fit échouer le projet ³⁷.

Il n'est pas moins significatif de constater que les problèmes fondamentaux abordés en France par la philosophie biologique, — c'est-à-dire par le secteur à la fois le plus avancé et le plus conjectural de la réflexion scientifique —, paraissent ici comme occultés : l'importante controverse sur la génération des êtres vivants, en particulier, n'est jamais évoquée ; non plus que les énigmatiques perspectives ouvertes sur la phylogénie par les débuts de ce qu'on a appelé la « *praeparatio darwinia* ». Tout au plus en perçoit-on l'écho affaibli dans un

³⁴ *Ibid.*, II, p. 159-220. Théodore-Augustin Mann (1735-1809), élu membre le 7 février 1774, fut secrétaire perpétuel de 1787 à 1794. Sur l'abbé Mann, qui était né dans le Yorkshire, mais s'était converti au catholicisme en France, voir F.V. GOETHALS, *Histoire des lettres, des sciences et des arts en Belgique et dans les pays limitrophes* (Bruxelles 1840), II, p. 319-373 ; la notice de A.F. RENARD, dans la *Biographie nationale* (Bruxelles 1894-1895), XIII, p. 343-355 ; et P. HARSIN, « Un économiste aux Pays-Bas au XVIII^e siècle, l'abbé Mann », *Annales de la société scientifique de Bruxelles* (Bruxelles 1935), LIII, p. 149-227.

³⁵ *Mémoires*, IV (séance du 9 décembre 1777), pp. 15-44.

³⁶ *Ibid.*, I, pp. 181-192.

³⁷ MAILLY, *op. cit.*, I, p. 198.

« Mémoire sur une génération singulière d'une espèce de grillon ³⁸ », du comte de Fraula (1729-1787. Elu le 14 octobre 1776 et directeur de l'Académie de 1729 à 1787), où est abordée timidement la question des analogies entre le règne animal et végétal ; ou dans l'« Essai sur la reproduction des êtres organisés et la continuation de leurs espèces ³⁹ » du médecin Charles Van Bochaute (1732-1793. Elu le 17 octobre 1782), le seul naturaliste, à notre connaissance, qui se soit attaqué à la théorie de la *préformation du germe* avec des arguments un tant soit peu originaux : il refuse en effet toute idée de développement, d'évolution, — au sens que donnait le XVIII^e siècle à ce terme, c'est-à-dire d'extension du germe préexistant —, pour proposer un schéma génétique fondé sur des sécrétions liquides devenant concrètes et prenant une forme organique déterminée (ce qui lui semble prouvé par les phénomènes de régénération observés maintes fois à l'époque sur les parties coupées de certains animaux). Là, d'ailleurs, s'arrêtent ses dépenses d'imagination : plus prosaïquement, et plus servilement peut-être, il prend plutôt la peine de défendre, — d'une manière qui n'est sans doute pas pas innocente —, le cuivre de Hongrie contre le cuivre de Suède, dans un « Mémoire sur le cuivre de Hongrie ⁴⁰ », qui dut probablement recueillir les suffrages des souverains habsbourgeois.

Il faut aussi tenir compte, dans l'examen de ces réserves à l'égard des vastes perspectives déroulées par la philosophie des Lumières, de certaines attaches idéologiques qui n'avaient pas échappé à H. Pirenne : ce que l'on sait de l'abbé Needham, désigné en 1769 à la direction de la Société littéraire, puis de l'Académie ; de ses relations avec Voltaire ⁴¹, de son activité d'apologiste, comme éditeur de *La vraie philosophie, par M. l'abbé M**** [Blaise Monestier, 1717-1776, réfuteur du baron d'Holbach] n'est pas précisément de nature à nous convaincre de l'enthousiasme des académiciens pour les principes « éclairés ». Mann, Witry, Marci exercent des fonctions ecclésiastiques ; Van Bochaute est licencié en médecine de l'Université de Louvain, ainsi que Jean-Baptiste de Beunie (1718-1793. Elu le 15 mai 1773), à qui nous devons un « Mémoire sur une maladie produite par des moules venimeuses ⁴² », qui constitue un véritable petit traité d'histoire naturelle, attribuant les effets perniciose éventuels de ce mollusque à une contamination par le frai des étoiles de mer ⁴³. Notons en passant que ce sujet typiquement belge parut intéressant, car, dans le volume II des *Mémoires de l'Académie* (1780, p. 315-322), on peut trouver un « Mémoire sur les effets

³⁸ *Mémoires*, III (séance du 18 mai 1778), pp. 221-225.

³⁹ *Ibid.*, IV (séance du 6 décembre 1781), pp. 49-55.

⁴⁰ *Ibid.*, IV (séance du 7 février 1783), pp. 317-319.

⁴¹ Voir P. NAVILLE, *D'Holbach et la philosophie scientifique au XVIII^e siècle* (Paris 1967), pp. 113-121 ; Jacques ROGER, *Les sciences de la vie dans la pensée française du XVIII^e siècle* (Paris 1963), pp. 494-520 ; J. MARX, « Deux réfutations peu connues du *Système de la Nature* », *Tijdschrift voor de studie van de Verlichting* (Antwerpen 1973), I, pp. 69-87.

⁴² *Mémoires*, I (séance du 24 juin 1773), pp. 231-245.

⁴³ La description que donne de Beunie des effets de la maladie est extrêmement impressionnante : il est question d'érisipèle, de démangeaisons, de catalepsie, de convulsions...

pernicieux des moules » (séance du 9 décembre 1777), signé par François du Rondeau (1732-1803), lui aussi licencié en médecine de l'Université de Louvain, et syndic du *Collegium Carolinum*. L'impertinent *Voyageur dans les Pays-Bas autrichiens* ne manque pas de déclarer fort plaisamment à ce sujet : « Un médecin nommé Durondeau a donné sur les moules un mémoire qui m'a ôté pour toujours l'envie d'en manger ⁴⁴ » !

Manifestement, tous ces brillants esprits appartenaient à une caste intellectuelle peu encline à emboîter le pas aux coryphées du mouvement philosophique, et surtout de son aile marchante sur le plan scientifique, le ou les auteurs du *Système de la Nature*, ce bréviaire du matérialisme au XVIII^e siècle. Needham, par exemple, était un chrétien écartelé entre les certitudes de la foi et les vérités physiques que sa conscience d'observateur ne pouvait pas ignorer. Le fait apparaît clairement dans ses « Observations sur l'histoire naturelle de la fourmi ⁴⁵ », qui s'efforcent d'expliquer l'instinct de prévoyance de ces insectes en fonction d'un *principe mécanique et matériel* inhérent à leurs actions, mais déterminé par un Dieu-moteur, source unique de « leurs natures diverses, et de leurs idiosyncrasies, qui sont tellement constituées, qu'ils agissent invariablement de même dans les mêmes circonstances physiques ». Nous pensons, quant à nous, que la présence à la tête de l'Académie d'un homme comme Needham, que manifestement avaient troublé le ton doctrinal et l'austérité méthodologique des défenseurs du matérialisme, n'a pas peu contribué à étouffer au sein de la docte Assemblée toute volonté d'une approche réellement *heuristique* des problèmes. L'hostilité de l'abbé Needham à l'égard des systèmes est dominée par des options pragmatiques, opposées aux échafaudages grandioses, — mais branlants —, de la pensée des Lumières, et qui sanctionnent la primauté des *faits* sur les idées. Il n'est pas interdit de parler, à son propos, d'un véritable *conservatisme scientifique*, qui le pousse à rechercher dans les traditions, dans les superstitions populaires, les éléments d'une connaissance intuitive, préscientifique. Needham a, par exemple, consacré à une superstition solidement implantée dans la mentalité populaire, un traité qui pourrait passer pour farfelu aux yeux d'un lecteur moderne, mais qui, à la réflexion, nous introduit au cœur d'une problématique. Il s'agit de ses « Recherches sur la question : si le son des cloches, pendant les orages, fait éclater la foudre, en la faisant descendre sur le clocher, dès que la nuée chargée de matière électrique est au-dessus de l'endroit où l'on sonne ⁴⁶ ». En fait, Needham y oppose théologie et physique : on sait que, selon la tradition populaire, le son des cloches est réputé attirer la foudre, phénomène que certains physiciens attribuaient à un ébranlement de l'air ⁴⁷. Or, sur ce point, la physique, précisément, ne dément que partiellement la théologie : certes, dit Needham, il

⁴⁴ *Op. cit.*, I, p. 195.

⁴⁵ *Mémoires*, II (séance du 18 décembre 1776), pp. 295-312.

⁴⁶ *Ibid.*, IV (séance du 20 novembre 1781), pp. 59-72.

⁴⁷ NEEDHAM rappelle à ce propos l'exemple des voyageurs qui refusaient de manger de l'ail au moment de traverser les cols alpins enneigés, de peur que leur haleine, renforcée par ce végétal, ne mette en mouvement les avalanches !

s'agit d'une superstition. Sans doute, faut-il incriminer, non l'effet des sonneries, mais le fameux *pouvoir des pointes*. Il n'empêche qu'en l'occurrence, les préjugés populaires avaient un pouvoir bénéfique, en tenant les gens éloignés des clochers. Needham souhaitait par conséquent qu'on ne se hâtât point de condamner en bloc, sans discernement, les croyances ancrées dans le peuple : « On ne sait que trop, que c'est là la manie du siècle, et qu'en élaguant, comme ils [les philosophes] prétendent, une forêt de ces préjugés supposés, ils y laissent, selon la remarque d'un certain bel esprit, bien des fagots de leur façon ⁴⁸ ».

On peut par conséquent se demander si l'attitude des promoteurs de l'Académie ne fut pas en partie motivée par une certaine méfiance vis-à-vis d'un corps soupçonné de recéler bien des séquelles « scolastiques ».

Toujours est-il qu'il serait injuste, sur base de ces constatations, de dénigrer l'activité scientifique de l'ancienne académie. Si les théories générales des sciences naturelles lui sont restées étrangères, si elle s'est montrée fort timorée dans son *interprétation* des phénomènes physiques, elle s'est par contre illustrée par des préoccupations d'un ordre différent. Un de ses acquis les plus positifs consiste entre autres dans le souci constant qu'elle eut, en recueillant d'innombrables observations saisies sur le vif, de préserver un savoir local pieusement collecté. Dans ce domaine, elle a fait preuve d'une étonnante compréhension des besoins du pays, et elle n'a pas dédaigné de consacrer ses lumières aux sujets en apparence les plus minimes, mais d'importance quotidienne indiscutable. Jugeons-en par le préambule de la dissertation consacrée par Marci à l'art du tonnelier, et à la *jauge* ⁴⁹ :

« Si une Académie parvient par ses soins à rectifier les défauts dans les arts et métiers, si elle facilite les différentes manipulations, et si elle rappelle à des principes certains ce qui paroissoit dépendre du hasard, ou ce qui étoit abandonné au caprice de l'artiste... il est certain que l'Etat y gagnera plus que par les discussions les plus scientifiques et les mieux recherchées sur des matières qui n'ont aucune liaison avec nos besoins actuels ».

Ce programme constitue un excellent résumé des exigences auxquelles les membres de l'Institution entendaient soumettre l'exécution de leur mission. Souci d'enracinement dans le réel, volonté délibérée de ne pas séparer la science fondamentale de ses applications, considération permanente des fins pratiques : tels furent les axes principaux de leur participation au mouvement des sciences. Ce fut surtout le cas dans le domaine de l'économie rurale, qui est sans doute celui auquel ils accordèrent le plus d'attention. Dans un travail « Sur l'utilité des engrais artificiels, avec l'analyse des cendres de Hollande, des terres à froment, des marnes et de la chaux, considérés comme engrais ⁵⁰ », Marci déplore que des

⁴⁸ *Ibid.*, p. 59.

⁴⁹ « Mémoire sur les proportions des tonneaux et sur une jauge universelle », *Mémoires*, I (séance du 25 mai 1773), pp. 29-41.

⁵⁰ *Ibid.*, IV (séance du 13 décembre 1775), pp. 47-74.

questions aussi importantes aient pu faire l'objet de disputes métaphysiques, et exige qu'au lieu de gros volumes qu'ils ne peuvent lire, les agriculteurs soient mis en possession de préceptes clairs et simples, qui « suffiroient à des personnes qui n'ont ni le loisir ni la volonté de s'appliquer à des raisonnements qu'ils ne peuvent comprendre ⁵¹ ». La mise en valeur de nos richesses naturelles, l'exploitation de nos ressources les plus facilement accessibles constituent leur objectif primordial : dans cet esprit, Van Bochaute rédige un projet « Pour établir des nitrières végétales dans ces pays ⁵² », fournissant le moyen d'obtenir du salpêtre par voie végétale ; Witry, un « Mémoire sur les eaux minérales du Sauchoir ⁵³ », cette fontaine tournaisienne à laquelle il attribue les effets purgatifs les plus bénéfiques ; De Beunie un « Essay chymique des terres pour servir de principes fondamentaux relativement à la culture des bruyères ⁵⁴ ». Dans ce dernier cas, il s'agissait d'une application des vues gouvernementales, au demeurant fort marquée par ce que nous pourrions appeler *l'obsession physiocratique* : tout le chapitre 1^{er} de l'ouvrage est centré sur la nécessité de l'agriculture et sa liaison avec l'industrie manufacturière, conformément aux principes posés par le marquis de Mirabeau dans sa *Politique des grains*.

On cherche également à développer de nouvelles sources de richesse : Nelis propose d'acclimater dans la province de Luxembourg le *Paco*, ou vigogne, afin de redonner vie aux manufactures défailantes ⁵⁵ ; Robert de Limbourg le jeune (1731-1792. Elu le 26 avril 1770), médecin à Theux, analyse à fond la géologie du pays de Franchimont ; Du Rondeau compose un « Mémoire sur la question : Quelles sont les plantes les plus utiles des Pays-Bas, et quel est leur usage dans la médecine et dans les Arts ? » (publié à part à Bruxelles, chez d'Ours en 1772).

Tous ces travaux ne manquent pas d'intérêt si l'on tient compte de l'étroite liaison qu'ils prétendent établir entre l'économie rurale proprement dite et les traits dominants de la géographie physique.

Ce n'est pas tout ; l'Académie de Bruxelles a aussi, pendant sa brève existence, tenté de rectifier des usages traditionnels parfois mal adaptés à une exploitation saine de nos ressources : Du Rondeau, par exemple, critique dans un « Mémoire sur la laine » ⁵⁶ l'action paralysante des décimateurs, qui empêchaient le renouvellement des troupeaux en prélevant systématiquement leur dû parmi les bêtes importées, et d'une race supérieure. Il souligne même le caractère *antipatriotique* de cette coutume. Mann, dans son « Mémoire sur l'histoire naturelle de la Mer du Nord ⁵⁷ », s'attaque à des méthodes de pêche surannées, telle la pêche à la herse

⁵¹ *Ibid.*, p. 48.

⁵² *Ibid.*, IV (séance du 7 février 1783), pp. 311-313.

⁵³ *Ibid.*, I (séance du 6 octobre 1773), pp. 249-262.

⁵⁴ *Ibid.*, II (séance du 12 septembre 1774), pp. 391-508.

⁵⁵ *Ibid.*, I (séance du 24 juin 1773), pp. 45-59 : « Mémoire sur la vigogne et par occasion sur l'amélioration de nos laines ».

⁵⁶ *Ibid.*, III (séance du 29 décembre 1774), pp. 77-137.

⁵⁷ *Ibid.*, II (séance du 20 novembre 1776), pp. 159-220.

qui, en retenant le petit poisson, compromet l'équilibre naturel de la mer. Lorsqu'il évoque, dans son « Mémoire contenant le précis de l'histoire naturelle des Pays-Bas maritimes⁵⁸ », la Flandre, « terre de lait et de beurre », « la plus riche pièce de terrain de l'Europe... vraie mine d'or à son souverain », il manifeste une réelle attention écologique, dont on ne saurait ignorer le caractère déjà bien moderne. On connaît ses travaux sur la population, le « Mémoire sur les moyens d'augmenter la population et de perfectionner la culture dans les Pays-Bas⁵⁹ », inspiré en grande partie de *L'Ami des hommes, ou traité de la population* (Avignon 1756) du marquis de Mirabeau ; et son mémoire sur les grandes fermes⁶⁰, où apparaît bien avant l'*Essay on the principle of population* (1798), la thèse fondamentale développée plus tard par Malthus⁶¹. Mann n'y a pas craint d'affronter les grands propriétaires terriens, les « gentils-hommes fermiers, qui s'emparent d'un canton entier, et donnent pleine carrière à leur cupidité, passions insatiables et sources intarissables des maux du genre humain⁶². C'est un véritable plaidoyer en faveur du pauvre peuple, et une mise en garde contre le monopole des terres, dont Mann redoutait qu'il entraîne, comme en Angleterre, l'émigration.

Les limites étroites imposées par le gouvernement autrichien aux recherches et aux travaux de l'Académie ont donc produit des effets paradoxaux. D'un côté, le cadre contraignant mis en place par les autorités a certainement tué chez nous l'indispensable initiative théorique sans laquelle ne peut progresser la science fondamentale. Elle lui a, par contre, substitué un champ d'investigation *contingent*, qui a produit des conséquences salutaires du point de vue de la liaison entre la science et la technologie, et favorisé par là même la compréhension de ses incidences immédiates sur l'activité et le développement de l'humanité. Bien plus grand encore, selon le mot d'Hegel, par le règne de l'humanité que par celui de l'esprit, le XVIII^e siècle a donc trouvé chez nous des propagandistes modestes, aux ambitions limitées, mais dont l'activité s'est insérée profondément dans une tradition nationale d'efficacité et de persévérance laborieuse.

⁵⁸ *Ibid.*, IV (séance du 13 décembre 1775), pp. 123-159.

⁵⁹ *Ibid.*, III (séance du 5 avril 1775), pp. 163-200.

⁶⁰ « Mémoire sur la question : Dans un pays fertile et bien peuplé, les grandes Fermes sont-elles utiles ou nuisibles à l'État en général ? », *Mémoires*, IV (séance du 20 avril 1780), pp. 201-222.

⁶¹ J.J. THONISSEN, « Rapport séculaire sur les travaux de la classe des Lettres. 1772 1872 », *Académie royale de Belgique. Centième anniversaire de sa fondation* (Bruxelles 1872), pp. 28-29.

⁶² MANN s'attira la réplique des grands fermiers anglais, ce qui donne lieu à la publication, dans les *Mémoires*, IV, pp. 229-237, d'une lettre du marquis de Chasteler (1744-1789. Elu le 14 octobre 1779, et directeur de l'Académie de 1781 à 1784, et de 1786 à 1789), qui approuve entièrement les idées de Mann.

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE À BRUXELLES À LA FIN DE L'ANCIEN RÉGIME*

par

André UYTTEBROUCK

Université Libre de Bruxelles

L'exposé qui va suivre n'a aucune prétention à l'originalité. Les faits dont il va être question ont pour la plupart déjà été relatés ailleurs et cela d'une manière bien plus détaillée¹. S'ils sont repris ici, en une courte synthèse, c'est d'abord parce que les organisateurs de cette journée ont jugé bon qu'il fût traité de la vie scolaire à Bruxelles au XVIII^e siècle, en second lieu que, sur leurs instances, il a paru utile de remettre en mémoire les traits les plus marquants d'un tournant

* Les pages qui suivent ne constituent le développement que de la première partie de l'exposé fait lors de la journée d'études du 6 novembre 1976. La seconde partie sera traitée dans une étude d'ensemble à paraître, consacrée à l'enseignement supérieur à Bruxelles avant 1834.

Sigles utilisés : CGG = Fonds du Conseil du Gouvernement Général, aux Archives Générales du Royaume, à Bruxelles ; CJ = Fonds du Comité jésuitique, *ibidem* ; CRE = Fonds de la Commission royale des Etudes, *ibid.*

¹ L'essentiel du cadre général est déjà connu grâce à P. BONENFANT, *La suppression de la Compagnie de Jésus dans les Pays-Bas autrichiens (1773)*, Bruxelles, 1925 (Acad. royale de Belg., Cl. des Lettres, Mémoires in -8°, 2^e s., t. XIX) et M. VAN HAMME, *Contribution à l'étude de la réforme de l'enseignement secondaire sous le régime autrichien*, dans *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, t. XXIV, 1945, pp. 109-137. On trouvera chez ces auteurs la littérature antérieure. — Pour Bruxelles, très courte esquisse de A. VANRIE, dans *Histoire de Bruxelles*, dir. par M. MARTENS, [Toulouse], 1976, pp. 253-254. L'histoire du Collège Thérésien a été évoquée dans H. DORCHY, *L'Athénée Royal de Bruxelles. Son histoire*, Bruxelles, 1950 et traitée plus en profondeur, mais dans un travail resté inédit, par M. WECKX, *Het Theresiaans College te Brussel, 1777-1797*, Univ. de Louvain, Mémoire de licence dactyl., 1964. — Les sources inédites principales sont à trouver aux Archives Générales du Royaume, dans les fonds d'archives dont les sigles sont explicités ci-dessus, ainsi que dans la collection des Cartes et plans manuscrits, n° 489 et 2803 à 2808 (voir P.L. GACHARD, *Inventaires des cartes et plans manuscrits qui sont conservés aux Archives Générales du Royaume*, Bruxelles, 1848, p. 63 et Ch. PIOT, *Troisième supplément à l'inventaire des cartes et plans*, Bruxelles, 1879, pp. 89-90).

de l'histoire de notre enseignement et, par là, de montrer la richesse d'une matière que les chercheurs négligent encore trop souvent.

Le 2 septembre 1773, l'impératrice Marie-Thérèse faisait savoir au gouverneur général des Pays-Bas, Charles de Lorraine, qu'il y avait lieu d'appliquer dans nos provinces le bref du 21 juillet précédent, par lequel le Souverain Pontife Clément XIV avait ordonné la suppression de la Compagnie de Jésus².

Cette mesure, que le gouvernement de Vienne n'avait pas vraiment souhaitée mais dont il espérait tirer parti en confisquant à son profit les biens possédés par la Compagnie dans les Etats héréditaires, posait en réalité un problème considérable en matière d'enseignement, d'autant plus que la rentrée scolaire était proche³. En effet, les Jésuites assuraient par leur réseau assez dense de collèges et de pensionnats, une part prépondérante dans la formation secondaire de la jeunesse masculine.

En 1773, à la veille de la suppression de leur ordre, il y avait 60 collèges d'humanités pour l'ensemble des Pays-Bas autrichiens. De ce nombre les Jésuites n'en administraient que 17, soit moins d'un tiers⁴, mais leurs établissements étaient relativement plus fréquentés que les autres et assurément fort réputés⁵. Il faut ajouter que l'enseignement y était gratuit. De plus, dans la presque totalité des autres collèges, le modèle suivi était celui de la Compagnie tant en matière de programme que de discipline. Seuls peut-être faisaient exception les Oratoriens qui défendaient des idées plus modernes, mais ils ne disposaient que de dix collèges, dont quatre pour le seul comté de Flandre, et encore leurs écoles étaient-elles relativement peu peuplées.

Il faut noter encore que la grande majorité — 31 au total — des 43 collèges qui n'étaient pas dirigés par les Jésuites se trouvaient aux mains du clergé régu-

² Sur cette suppression, ses origines et ses modalités dans nos provinces, voir le travail de P. BONENFANT cité à la note précédente.

³ La rentrée se faisait à l'époque de la Saint-Rémy (1^{er} octobre).

⁴ Voir Tableau I, col. 1773. — Voir aussi P. BONENFANT, *op. cit.*, p. 148, n. 1. — Le total généralement admis est de 61 (P. BONENFANT, *op. cit.*, p. 147, M. VAN HAMME, *op. cit.*, p. 112), mais il y a lieu de faire remarquer *a.* que le « collège » de Wilhous-lez-Ath n'acceptait que des enfants de 6 à 14 ans ; *b.* que le pensionnat de Nivelles, tenu par des séculiers, est à joindre au collège de cette ville, régi par les Jésuites (sans toutefois, et c'est là exceptionnel, constituer une maison de Jésuites), de sorte que ces deux institutions ne sont à compter que comme une seule ; *c.* qu'il faut ajouter à la liste le collège abbatial de Saint-Hubert. — Il conviendrait d'ailleurs de revoir dans le détail les données du Tableau I, surtout pour expliquer certaines différences entre les colonnes relatives à 1773 et à 1778. Seules des monographies consacrées à chacun des collèges en particulier permettront d'y voir plus clair. — Notons ici, à titre de comparaison, que vers 1750, les deux départements actuels du Nord et du Pas-de-Calais comptaient à eux seuls 36 établissements d'enseignement secondaire dont 16 étaient aux mains des Jésuites (Ph. MARCHAND, *Le réseau des collèges dans le nord de la France en 1789 : les origines*, dans *Revue du Nord*, t. LVIII, 1976, pp. 233-234. L'A. remarque que cette densité d'écoles est assez extraordinaire).

⁵ P. BONENFANT, *op. cit.*, p. 149.

lier (10 collèges de Récollets, 9 d'Augustins, 3 de Dominicains, 1 de Carmes, 2 annexés à des abbayes — Saint-Adrien de Grammont et Saint-Hubert en Ardenne —, sans oublier les 6 collèges d'Oratoriens). Les 12 établissements restant étaient tenus par des prêtres séculiers, et deux d'entre eux (Louvain et Menin) dépendaient directement de l'Université de Louvain⁶. Remarquons à ce propos que dans le domaine des liens hiérarchiques — nous parlerions actuellement de « pouvoirs organisateurs » — des situations assez complexes pouvaient exister, qui mériteraient d'être étudiées plus en détail. Bornons-nous à évoquer deux exemples. Le corps professoral du collège de Nivelles était formé uniquement de Jésuites, sans que l'institution, en tant que telle, n'appartint à la Société; c'était en fait l'évêque de Namur qui y avait appelé les disciples d'Ignace de Loyola, tout en laissant à des membres du clergé séculier le soin de gérer le pensionnat joint à l'école⁷. A Binche, un ancien collège « communal » avait connu pas mal de vicissitudes au cours des années; dirigé le plus souvent par des prêtres séculiers, parfois même par des laïcs, il avait été un moment confié aux chanoines prémontrés de Bonne-Espérance (1627-1641); finalement le Magistrat avait décidé, en 1727, de le céder aux Augustins, aux termes d'un contrat très précis; c'était donc devenu un des collèges de la congrégation, mais sous condition du respect des clauses dudit contrat⁸.

En septembre 1773, 17 collèges sur 60 se trouvaient donc menacés de fermeture⁹. Ce fut assez pour inquiéter et pour inciter à réagir l'organisme gouvernemental mis sur pied pour assurer l'application des mesures prises à l'encontre des Jésuites. En effet, par décret du 21 septembre 1773, et sur proposition du ministre plénipotentiaire (on pourrait dire « premier ministre ») Georges-Adam, prince de Starhemberg, le gouverneur général Charles de Lorraine avait institué un « Comité établi pour les affaires résultant de la suppression de la Société des Jésuites aux Pays-Bas », formé de quatre membres et bientôt désigné couramment sous les termes « Comité jésuitique ». Il était composé de deux membres du Conseil privé, Jacques Le Clerc et Philippe de Nény, et de deux membres du Conseil des Finances, Gommaire Cornet de Grez et Ange de Limpens¹⁰.

⁶ Précision apportée par le rapport de Cornet de Grez, du 9 avril 1774 (CJ, 38A).

⁷ *Idem.*

⁸ S. GLOTZ, *Le quatrième centenaire de l'enseignement secondaire binchois (1570-1970)*, dans : *Ecoles et livres d'école en Hainaut du XVI^e au XIX^e siècle*, Univ. de Mons, 1971, pp. 1-118 (plus particulièrement les pp. 19-38).

⁹ Il faudrait peut-être dire 18 sur 61 si l'on intégrait dans les statistiques le collège d'humanités des Jésuites anglais de Bruges. Cet établissement n'est généralement pas compté avec les autres en raison de son caractère non national : tenu par des Jésuites anglais pour des élèves de langue anglaise, il n'accueillait qu'exceptionnellement des enfants originaires des Pays-Bas (sur ce « grand collège » flanqué d'un « petit collège », voir P. BONENFANT, *op. cit.*, pp. 115 et suiv.).

¹⁰ Sur la formation et le rôle de ce Comité jésuitique, voir P. BONENFANT, *op. cit.*, pp. 61 et suiv. — Il s'agit bien d'Ange de Limpens et non de Ferdinand de L. comme l'écrit P. BONENFANT, *op. cit.*, p. 62 et n. 2 et M. VAN HAMME, *op. cit.*, p. 112, le second, frère aîné du premier et prénommé en fait Gaspar(d)-Joseph-Ferdinand, n'ayant jamais fait

TABLEAU I. — LES COLLÈGES D'HUMANITÉS DANS LES PAYS-BAS AUTRICHIENS EN 1773-1778^a

TYPES DE COLLEGES	BRABANT. LIMBOURG			FLANDRE			GUELDTRE			HAINAUT			LUXEMBOURG			MALINES			NAMUR			TOURNAI. TOURNAISIS		
	1773	1774	1778	1773	1774	1778	1773	1774	1778	1773	1774	1778	1773	1774	1778	1773	1774	1778	1773	1774	1778	1773	1774	1778
JESUITES	3b	—	—	6c	—	—	1d	—	—	2e	—	—	2f	—	—	1g	—	—	1h	—	—	1i	—	—
COLLEGES ROYAUX	—	5j	4k	—	4l	6m	—	—	1n	—	4o	1p	—	2q	2r	—	—	—	—	—	1s	—	—	—
COLLEGES EPISCOPAUX	—	2t	—	—	3u	—	—	1v	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1w	—	—	1x	—
AUGUSTINS	3y	—	4z	3a'	—	4b'	—	—	—	2c'	—	2d'	—	—	—	—	—	—	1e'	—	—	—	—	—
ORATORIENS	—	—	—	4e'	3h'	3i'	—	—	—	1j'	1k'	1l'	—	—	1m'	1n'	1o'	—	—	—	—	—	—	—
RECOLLETS	1p'	—	[1]q'	3r'	—	4s'	—	—	—	2t'	—	2u'	1v'	—	1w'	—	—	1x'	—	—	1y'	—	—	—
DOMINICAINS	2r'	—	2s''	—	—	—	—	—	—	1b''	—	1c''	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
CARMES	—	—	—	1d''	—	1e''	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
S. ADRIEN DE GRAMMONT	—	—	—	1f''	—	1g''	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
S. HUBERT	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	[1]h''	—	1i''	—	—	—	—	—	—	—	—	—
PRÊTRES SÉCULIERS	7i''	—	7k''	1l''	—	1m''	—	—	—	3n''	—	3o''	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1p''	—	1q''
TOTAL	16	7	17 [+1]	21	10	20	1	1	1	11	5	10	3 [+1]	2	4	2	1	1	3	1	3	2	1	1

^a Chiffres tirés des documents officiels de l'époque : pour 1773, relevé des collèges existant au moment de la suppression de la Compagnie de Jésus inséré dans le rapport de Cornet de Grez de 1774 (CJ, 38A); pour 1774, liste des collèges à maintenir après la réforme suggérée dans ledit rapport; pour 1778, relevé dressé par la Commission royale des Etudes (CRE, 31A). — ^b Bruxelles, Anvers (avec pensionnat), Nivelles (avec pensionnat; ce dernier collège est en fait un collège épiscopal dépendant de l'évêque de Namur, mais dont le corps professoral est composé de Jésuites, placés par ledit prélat; le pensionnat quant à lui était tenu par des prêtres séculiers). — ^c Courtrai, Audenarde, Ypres, Bruges, Gand, Alost. — ^d Ruremonde. — ^e Mons (avec pensionnat), Hal. — ^f Luxembourg (avec enseignement supérieur de théologie et de philosophie), Marche. — ^g Malines. — ^h Namur. — ⁱ Tournai. — ^j Bruxelles (avec pensionnat), Turnhout, Lierre, Louvain (avec pensionnat), Tirlemont. — ^k Bruxelles (avec pensionnat), Anvers (avec pensionnat), Herve et Nivelles. — ^l Courtrai (avec pensionnat), Audenarde (avec pensionnat), Menin, Alost. — ^m Bruges (avec pensionnat), Gand (avec pensionnat) Ypres, Alost, Courtrai, Audenarde. En 1780, le collège de Bruges fut fermé, ce qui réduisit à 14 le nombre total de collèges royaux; cette suppression était due au peu de succès de l'institution et à des dissensions internes (voir CRE, 31B, Tableau récapitulatif de 1782 et CRE, 63 A et B). — ⁿ Ruremonde (avec pensionnat). — ^o Mons (avec pensionnat), Ath (avec pensionnat), Hal (avec pensionnat), Chimay. — ^p Hal. — ^q Luxembourg (avec cours supérieurs de théologie et de philosophie), Marche. — ^r Luxembourg (avec pensionnat), Marche. — ^s Namur. — ^t Anvers (avec pensionnat), Nivelles. — ^u Ypres (avec pensionnat), Bruges, Gand (avec pensionnat). — ^v Ruremonde. — ^w Namur. — ^x Tournai. — ^y Bruxelles, Anvers, Tirlemont. — ^z Les mêmes, plus Diest. — ^{a'} Bruges, Gand, Termonde. — ^{b'} Les mêmes plus Roulers. — ^{c'} et ^{d'} Enghien, Binche. — ^{e'} et ^{f'} Bouvignes. — ^{g'} Furnes, Ostende, Renaix, Tamise. — ^{h'} et ^{i'} Furnes, Ostende, Tamise. — ^{j'} à ^{l'} Soignies. — ^{m'} à ^{o'} Malines. — ^{p'} Hoogstraten. — ^{q'} Wavre; repris dans les statistiques à partir de 1779 seulement. — ^{r'} Dixmude, Roulers, Tielt, Eekloo, Poperinge. — ^{s'} Les mêmes moins Roulers. — ^{t'} et ^{u'} Fontaine-l'Evêque, Chimay. — ^{v'} et ^{w'} Virton. — ^{x'} et ^{y'} Fleurus. — ^{z'} et ^{a''} Vilvorde, Lierre. — ^{b''} et ^{c''} Braine-le-Comte. — ^{d''} et ^{e''} Nieuport. — ^{f''} et ^{g''} Saint-Adrien de Grammont, sous l'abbaye du même nom. — ^{h''} et ^{i''} Saint-Hubert, sous l'abbaye du même nom; non repris dans le rapport de Cornet de Grez de 1774. — ^{j''} Turnhout, Herentals, Diest, Mol, Geel, Meerhout, Louvain. — ^{k''} Louvain, Herentals, Meerhout, Geel, Turnhout, Mol, Weert. — ^{l''} et ^{m''} Menin (avec pensionnat). — ^{n''} et ^{o''} Mons (avec pensionnat), Ath, Le Rœulx. — ^{p''} et ^{q''} Tournai (avec pensionnat).

Le Comité, il faut le souligner, devait s'occuper de tous les problèmes nés de la suppression de la Compagnie : séquestre et inventaire des biens, destination future de ceux-ci, sort des membres de la Société, etc. La question de l'enseignement n'était, à bien considérer les choses, que subsidiaire, mais elle prit très vite une importance considérable, de sorte qu'en exagérant à peine, il est permis d'affirmer que le Comité jésuitique fut contraint d'exercer les fonctions de département de l'instruction publique, une nouveauté dans nos institutions, s'occupant non seulement de pourvoir au remplacement des collèges supprimés mais envisageant dans son ensemble une réforme profonde de l'enseignement à tous les niveaux.

C'est ainsi qu'après avoir proposé plusieurs solutions provisoires, dont il sera reparlé, le Comité soumit au gouvernement, le 9 avril 1774, un plan de réforme globale de l'instruction publique dans les Pays-Bas. Ce travail, sous forme de rapport, était dû à Cornet de Grez et avait été revu par Patrice de Nény, chef et président du Conseil privé, père du Philippe déjà mentionné¹¹. Il a déjà été étudié par P. Bonenfant¹² et par M. M. Vanhamme¹³ ; il suffira ici d'en retenir les points essentiels pour notre propos.

1. Le Comité proposait la création d'un véritable ministère de l'Instruction publique, appelé « Jointe pour la direction des études » qui aurait la haute main sur l'enseignement du « premier âge » (= primaire), du « second âge » (= secondaire) et du « troisième âge » (*sic* ; = supérieur).

2. Tous les collèges anciens devaient être supprimés et remplacés par des institutions nouvelles, beaucoup moins nombreuses (28 au lieu de 60), et réparties en deux réseaux : 20 collèges royaux ou « collèges remis sous l'Université » et 8 collèges épiscopaux, ces derniers dans les sept cités épiscopales d'Anvers, Bruges, Gand, Namur, Ruremonde, Tournai et Ypres, ainsi qu'à Nivelles, sans doute en raison du statut ancien du collège de cette dernière ville. Il est à noter que, selon ce projet, tous les collèges de congrégation cesseraient d'exister ; ils devaient être soit définitivement fermés, soit « nationalisés ». Tous les professeurs appartenant au clergé régulier devaient être écartés de l'enseignement ; seuls faisaient exception les Oratoriens qui pourraient continuer à professer dans leurs anciens établissements, compte tenu toutefois que ceux-ci devenaient des collèges d'Etat¹⁴.

partie du Conseil des Finances. Des notices ont été consacrées par M. J. LEFÈVRE aux deux frères, dans la *Biographie nationale* (t. XXIX, 1956-1957, col. 760-762 pour Gaspar et t. XXX, 1959, col. 519-522 pour Ange).

¹¹ Minute annotée dans CJ, 38 A ; copie (mise au net) dans CJ, 38 B.

¹² P. BONENFANT, *op. cit.*, pp. 154 et suiv.

¹³ M. VAN HAMME, *op. cit.*, pp. 113 et suiv.

¹⁴ C'est cette façon d'envisager l'avenir qui explique l'absence d'un collège épiscopal à Malines. En effet, en 1773, il y avait deux collèges dans la ville archiépiscopale, l'un tenu par les Jésuites et l'autre par les Oratoriens. Le plan de 1774 prévoit la fermeture définitive du premier (destiné à abriter les Invalides) et la « nationalisation » du second, avec toutefois maintien en fonction des Oratoriens (CJ 38A, minute du rapport de 1774, fol. 107r°). —

3. Les Collèges royaux devaient être soumis à la surveillance d'un Comité dit « de Louvain », émanant de l'Université et composé de six membres, deux docteurs en théologie, deux représentants de la Faculté des Arts, un de la Faculté de Droit et un actuaire (= secrétaire) ; les collèges épiscopaux devaient l'être à l'évêque et à une assemblée locale (voir point 4), tous relevant en dernier ressort de la Jointe.

4. Dans chaque ville où un Collège serait maintenu, devait être créée une « assemblée pour la direction des études » qui aurait à contrôler le principal de chaque collège et, dans les villes épiscopales (sauf Malines), à jouer le rôle dévolu ailleurs au Comité de Louvain. Ces assemblées seraient composées :

a. dans les villes épiscopales :

- du président du séminaire ;
- de deux députés de l'évêque à choisir parmi les vicaires généraux ;
- de trois laïcs choisis par le gouvernement parmi les notables ;
- du principal du collège ;
- d'un secrétaire.

b. dans les autres villes :

- de trois ou quatre laïcs désignés par le gouvernement ;
- du principal du collège ;
- d'un secrétaire.

La présence de notables devait, dans l'esprit du Comité jésuitique, permettre d'associer les corps municipaux, qui subsidiaient les collèges, à la gestion de ceux-ci.

5. La durée des études secondaires serait désormais de *sept* années, mais en *cinq* « classes » seulement, les quatre premières (Figure, Grammaire, Syntaxe et Poésie) comportant 18 mois d'études et la cinquième (Rhétorique) une année.

6. Le programme était inspiré des idées des Jansénistes, des Oratoriens et des philosophes¹⁵. Le latin ne devait plus constituer la matière unique de l'enseignement. D'autres branches, répondant aux préoccupations du temps, y étaient jointes : la géographie, l'histoire et les mathématiques. Une place était faite à la langue maternelle¹⁶ et, à côté de l'instruction religieuse, il était prévu

Pour la liste des collèges prévus par le plan, voir Tableau I, col. 1774 (où l'on a, en raison de leur situation particulière, distingué des autres collèges royaux ceux dans lesquels les Oratoriens étaient autorisés à se maintenir. Si notre total n'est que de 28 écoles au lieu des 29 citées par P. BONENFANT (*op. cit.*, p. 157), c'est qu'une fois de plus nous renonçons à faire entrer en ligne de compte le pensionnat (maintenu en activité) de Wilhous-lez-Ath, réservé à des élèves de 6 à 14 ans.

¹⁵ P. BONENFANT, *op. cit.*, p. 155.

¹⁶ Pour le Comité jésuitique déjà, la diversité des idiomes parlés dans les Pays-Bas (où la région de langue allemande était beaucoup plus étendue que dans la Belgique actuelle) créa un problème. Il fut résolu que : 1. dans les régions flamandes, comme le thiois était de faible diffusion, on enseignerait le flamand et le français dans les deux premières classes,

de donner aux élèves des éléments de morale civique. Le grec avait failli être oublié ; il fut ajouté au programme définitif, à partir de la 3^e classe.

7. La discipline devait prendre le contrepied des principes prônés jusque là par les Jésuites : la délation, les châtiments corporels, la primauté de l'autorité du maître sur celle du père de famille étaient condamnés sans appel. Il faudrait dès lors inculquer aux élèves l'amour de la vertu plutôt que la crainte du châtiement, et agir par la récompense plutôt que par la punition.

8. Quant aux maîtres, il conviendrait de les recruter uniquement parmi les membres du clergé séculier, les seuls à offrir toute garantie de sérieux, en excluant donc les laïcs et les religieux réguliers (à l'exception des Oratoriens). Il faudrait surtout leur assurer une carrière digne et ne pas les maintenir plus de douze à dix-huit ans en fonction, pour éviter toute lassitude de leur part ; à leur sortie de charge, ils seraient pourvus de bons bénéfices ecclésiastiques, les meilleurs étant réservés aux meilleurs professeurs, ce qui, avec d'autres mesures suggérées, devait, espérait-on, stimuler leur zèle.

Le rapport s'étendait encore sur d'autres points, très nombreux, relatifs notamment à l'instruction primaire, à la réforme des programmes universitaires, à l'organisation de pensionnats, à la suppression de la gratuité dans l'enseignement secondaire ; il prévoyait enfin une période transitoire, la réduction du nombre total de collèges ne devant, par exemple, intervenir que progressivement¹⁷. Le nouveau programme quant à lui aurait dû toutefois être appliqué partout dès la rentrée de 1774.

Ces propositions du Comité jésuitique soulevèrent de la part des autorités de Bruxelles et de Vienne des objections sur plusieurs points. Elles inspirèrent néanmoins les projets ultérieurs de réforme, étudiés par le ministre plénipotentiaire Starhemberg, qui, après avoir à plusieurs reprises sollicité l'avis de l'Académie de Bruxelles, soumit au Chancelier Kaunitz, en avril 1776, des propositions « définitives ». Encore amendées par la Cour de Vienne, ces dernières aboutirent finalement à la mise en place du nouveau régime¹⁸.

Du plan de 1774, plusieurs éléments étaient conservés, entre autres :

- la création d'un département de l'instruction publique, chargé de surveiller l'ensemble des écoles des Pays-Bas ;
- la création de collèges royaux, gérés directement par l'Etat ;
- la refonte et l'élargissement des programmes, dont le respect était imposé à toutes les écoles.

puis uniquement le français ; 2. dans les régions de langue allemande, on enseignerait l'allemand et le français pendant tout le cycle ; 3. que le français seul serait au programme des collèges wallons.

¹⁷ Il est curieux à ce propos de lire les arguments invoqués pour justifier la suppression des collèges établis dans les petites villes (voir P. BONENFANT, *op. cit.*, p. 156 ; arguments développés aux fol. 49 et suiv. de la minute conservée dans CJ, 38A).

¹⁸ Sur tout ceci, voir P. BONENFANT, *op. cit.*, pp. 157 et suiv.

— la suppression de la gratuité dans les collèges d'humanités.

En revanche, le gouvernement renonçait :

- à supprimer les collèges d'ancienne fondation tenus par des prêtres séculiers ou par des réguliers autres que les Jésuites ;
- à limiter le recrutement des professeurs des collèges royaux au seul clergé séculier ; des laïcs pourraient, à côté des religieux, prétendre au professorat ; tous seraient désignés à la suite d'un concours¹⁹ ; seuls toutefois les prêtres séculiers pourraient accéder aux fonctions de *principal* ou de *préfet des études*.

D'autres divergences de détail peuvent être relevées, comme par exemple l'étalement du cycle des études secondaires en 6 classes et non en 5²⁰.

Le département de l'instruction publique fut, sous le nom de « Commission royale des Etudes », créé par un décret de l'impératrice Marie-Thérèse du 20 octobre 1776, et constitué de fait par un autre décret, du gouverneur Charles de Lorraine celui-là, en date du 9 mars 1777²¹. Présidée par Patrice de Nény, cette Commission comptait six autres membres, Gaspard-Joseph-Ferdinand de Limpens, conseiller au Conseil privé, ancien procureur général de Brabant, Ange-Charles de Limpens, son frère cadet, conseiller au Conseil des Finances, ancien membre du Comité jésuitique, Pierre-Englebert van der Dilt, auditeur de la Chambre des Comptes, et trois des académiciens qui avaient travaillé au remaniement des projets de réforme : Corneille-François Nelis, chanoine de Tournai, Jean-François Marcy, prévôt de Saint-Pierre de Louvain et chancelier de l'Université, et Jean Des Roches, écolâtre de Bruxelles et secrétaire perpétuel de l'Académie.

Le Comité jésuitique, quant à lui, avait cessé d'exister depuis septembre 1776, sa tâche une fois accomplie.

Supprimée une première fois en septembre 1785, la Commission royale des Etudes fut d'abord remplacée par un « Département scholastique » (*sic*), où la responsabilité de ce qui touchait à l'enseignement proprement dit fut concentrée entre les mains du seul Des Roches, les frères Limpens et van der Dilt conser-

¹⁹ Sur la mise en pratique de cette mesure, voir M. VAN HAMME, *Les collèges thérésiens. L'aptitude au professorat (Le concours général du mois de juillet 1777)*, dans *Revue des Sciences pédagogiques*, t. X, n° 41, mars 1948, pp. 1-13.

²⁰ La classe de « Figure » est scindée en « Petite Figure » et « Grande Figure ». De plus on note que les classes sont numérotées dans l'ordre décroissant (de la 6^e à la 1^{re}, comme dans les humanités traditionnelles, et non de la 1^{re} à la 5^e comme dans le projet de 1774). Sous Joseph II, la 6^e sera supprimée, ce qui ramène le cycle secondaire à 5 classes (voir plus loin).

²¹ Sur la formation, l'histoire et l'organisation de cette Commission, voir l'introduction d'A. GAILLARD, *Inventaire sommaire des archives de la Commission royale des études*, Bruxelles, Archives Générales du Royaume, s.d. — Les attributions très exactes de chacun des conseillers sont précisées dans une note conservée dans CRE, 63A, l'abbé Marcy ayant dans les siennes les affaires relatives au Collège Thérésien, et Des Roches, celles du Collège des Augustins de Bruxelles.

vant des attributions en matière financière. Puis, lors de la réorganisation générale du gouvernement des Pays-Bas par Joseph II, qui entraîna la fusion des anciens conseils collatéraux, des jointes et des commissions existantes en un seul et unique « Conseil du Gouvernement Général », l'instruction publique releva, au sein de celui-ci, d'une « Commission pour les affaires ecclésiastiques, des études et de la censure », elle-même divisée en un « département des affaires ecclésiastiques » et un « département des études et de la censure »²², dont faisait partie Des Roches²³. Après la Révolution brabançonne et le retour des Autrichiens en 1791, la Commission royale des Etudes fut rétablie ; elle avait alors à faire face à une situation largement dégradée, qu'elle ne parvint plus jamais à surmonter, puisqu'elle fut balayée définitivement en juin 1794, lors de l'écroulement de l'Ancien Régime dans nos régions.

A travers toutes ces vicissitudes, un fait reste constant : l'Etat s'était assuré, après 1773, le contrôle de tout l'enseignement, et cela à travers un organisme institutionnalisé et permanent, malgré ses changements de nom, de composition, voire de compétence.

Mais il avait fallu quatre ans de réflexions et d'hésitations, de 1773 à 1777, pour mettre sur pied le nouveau plan global appliqué à l'enseignement dans nos provinces. En attendant des mesures avaient dû être prises pour combler le vide laissé par la suppression des 17 collèges de Jésuites. Dans un premier temps, le Comité jésuitique, pressé par les autorités locales, avait décidé de rouvrir les établissements des villes où les Jésuites enseignaient seuls, c'est-à-dire à Luxembourg, Marche, Namur, Hal, Courtrai, Audenarde, Ypres, Alost, Nivelles et Ruremonde. Le corps professoral fut choisi uniquement dans le clergé séculier, en accord soit avec l'Université de Louvain, soit avec les autorités civiles ou religieuses locales ou provinciales²⁴. Ailleurs, c'est-à-dire à Mons, Tournai, Bruges, Gand, Bruxelles, Anvers et Malines, où fonctionnait concurremment un second collège, ce dernier resta seul ouvert pendant quatre ans.

En 1777, quinze collèges royaux furent installés et dotés cette fois d'un statut définitif : outre les dix écoles « provisoires », maintenues en activité, le gouvernement rouvrait quatre des anciens collèges supprimés (à Anvers, Bruxelles, Bruges et Gand) et en créait un cinquième, à Herve. Ce dernier constituait une nouveauté absolue, dans une région qui constituait jusque là un désert sur le plan des humanités. Dans trois des sept villes (Malines, Tournai et Mons) où, avant 1773, existaient deux collèges, l'Etat renonçait à ouvrir un établissement

²² Pour l'organisation et le fonctionnement de ce Conseil, voir Pl. et J. LEFÈVRE, *Inventaire des archives du Conseil du Gouvernement Général*, Bruges, 1927, Introduction.

²³ A la mort de Des Roches, survenue le 20 mai 1787, ce département fut lui-même scindé en deux : un département des écoles latines (= collèges d'humanités) et un département des écoles normales (voir *ibid.*, p. 15).

²⁴ P. BONENFANT, *op. cit.*, p. 151 et n. 3. — Voir par exemple le décret relatif à la réouverture des collèges de Luxembourg et de Marche, dans le *Recueil des ordonnances des Pays-Bas*, 3e série, t. X, Bruxelles, 1901, p. 424.

officiel ; dans les quatre autres, en revanche, la situation antérieure à la suppression des Jésuites était en quelque sorte rétablie. Ajoutons encore que sept des quinze collèges royaux (Bruxelles, Anvers, Bruges, Gand, Luxembourg, Namur et Ruremonde) devaient être pourvus d'un pensionnat.

Le contexte général ainsi rappelé, venons-en à la situation dans la « capitale » des Pays-Bas. En 1772-1773, il y avait donc, comme dans les six autres villes énumérées plus haut, deux collèges concurrents : l'un, tenu par les Jésuites, était installé à proximité du Grand-Sablon, dans un quadrilatère délimité notamment par les rues de Ruysbroeck et de la Paille²⁵, l'autre, tenu par les Augustins, était situé le long de la rue Fossé-aux-Loups, à l'endroit qui est devenu maintenant la place de Brouckère. Le premier avait reçu l'autorisation de s'ouvrir en 1597, mais n'avait été inauguré qu'en 1604, tandis que le second avait été créé en 1601²⁶.

C'étaient les Jésuites qui jouissaient de la réputation la plus flatteuse. Ils avaient même à une certaine époque menacé d'asphyxie le collège des Augustins au point que ces derniers avaient dû trouver un expédient pour s'assurer un recrutement suffisant : ils avaient, dans leur établissement, ouvert une école primaire, une « petite école », où ils apprenaient aux enfants à lire et à écrire, dans l'espoir qu'une fois cette instruction élémentaire acquise, les élèves resteraient sur place pour entamer le cycle des humanités²⁷.

En septembre 1773, la fermeture du Collège des Jésuites allait assurer à leurs rivaux, pendant quatre années entières, le monopole de l'enseignement secondaire à Bruxelles. Des voix anonymes avaient bien suggéré de remplacer les Jésuites par des Oratoriens²⁸, mais le Comité jésuitique, en attendant la réforme générale des études, avait décidé de ne pas rouvrir momentanément l'école ainsi fermée. Ce hiatus de quatre ans est d'importance, car à coup sûr une partie de la population scolaire qui, dans d'autres circonstances, se serait adressée ailleurs, allait être drainée par les Augustins, de sorte que, lorsque le Collège royal fut enfin installé, à la rentrée d'octobre 1777, il allait en quelque sorte devoir repartir à zéro.

Pourtant le nouvel établissement devait, dans l'esprit du gouvernement, occuper une place particulièrement éminente et servir de modèle à toutes les écoles secondaires des Pays-Bas. Quand il fut enfin décidé, dans le courant de

²⁵ L'église même des Jésuites se trouvait à l'emplacement de l'actuelle place de la Justice, à l'angle formé par la rue de Ruysbroeck et le boulevard de l'Empereur (autrefois rue de l'Empereur). Voir par exemple le « Plan topographique de la Ville de Bruxelles », gravé par L.A. Dupuis en 1777.

²⁶ Ces deux écoles, créées au début du XVII^e siècle, avaient rapidement concentré chez elles tout l'enseignement secondaire bruxellois, éliminant les écoles latines paroissiales qui avaient jusqu'à cette époque dispensé ce type d'instruction. Voir R. WELLENS, dans *Histoire de Bruxelles* (dir. M. MARTENS), pp. 219-220.

²⁷ Episode évoqué devant la Commission royale des études en 1779, au moment où les Augustins demandèrent à pouvoir maintenir cet enseignement primaire, ce qui leur fut accordé (CRE, 37A, protocole de la Commission du 1^{er} mai 1779).

²⁸ Lettre anonyme examinée par le Comité jésuitique le 7 octobre 1773 (CJ, 31A).

l'année 1777, d'ouvrir 15 collèges d'Etat dans les Pays-Bas autrichiens, celui de Bruxelles fut, sur ordre de l'impératrice, organisé sur le modèle du Collège Thérésien de Vienne et doté de moyens particuliers afin qu'il fût le meilleur possible²⁹. Notons que c'était là d'une certaine manière répondre à un vœu émis dès 1774 par le Comité jésuitique. Dans le rapport déjà cité de Cornet de Grez, du 9 avril 1774, il était écrit que « le principal collège et le principal pensionnat devront être placés à Bruxelles », qu'il fallait pour lui s'assurer le concours des meilleurs professeurs, qu'il conviendrait d'y placer une « bibliothèque nombreuse et choisie » et d'y faire continuer, en étroite collaboration avec l'Académie, certaines entreprises auxquelles travaillaient les Jésuites, et plus particulièrement les Bollandistes³⁰.

Afin de bien marquer cette prééminence, l'établissement reçut le droit de porter le nom de l'impératrice. En français, il fut appelé « Collège Thérésien », en latin « *Gymnasium Regium Theresianum* »³¹. Il faut noter ici que, contrairement à ce que l'usage a consacré, le Collège de Bruxelles est le seul à pouvoir se prévaloir officiellement du titre de « Thérésien », les quatorze autres collèges d'Etat n'ayant droit qu'au seul qualificatif de « royal ».

Suivant les plans établis en 1777, la nouvelle institution aurait dû être pourvue d'un pensionnat, ce qui constituait à Bruxelles une nouveauté par rapport à l'ancien collège des Jésuites. En fait, ce pensionnat ne fut ouvert que quatre ans plus tard, à la rentrée d'octobre 1781³² ; il ne resta d'ailleurs ouvert que pendant sept ans car, en raison des charges financières causées par sa gestion, il fut fermé à la fin de l'année scolaire 1787-1788³³.

Dès son ouverture en octobre 1777, le Collège Thérésien était entré normalement en concurrence avec les Augustins et, pendant plusieurs mois, les rapports entre les deux établissements furent loin d'être amènes. Les Augustins étaient accusés de débaucher les élèves de l'école royale en octroyant à leurs

²⁹ Note au public de mars 1777 (*Recueil des ordonnances des Pays-Bas*, 3^e série, t. XI, Bruxelles, 1905, pp. XXII-XXV en note), commentée dans P. BONENFANT, *op. cit.*, p. 163.

³⁰ CJ, 38A, rapport du 9 avril 1774, fol. 103-104.

³¹ La correspondance administrative entre le gouvernement et le Collège se faisait exclusivement en français. Le latin était utilisé par exemple pour les programmes imprimés à l'occasion des examens publics de fin d'année et des distributions de prix (Ex. : programme des 21-22 août 1787 conservé dans CGG, 2374).

³² Sur l'ouverture de ce pensionnat, voir CRE, 37B.

³³ CGG, 2374. — En juillet 1787 déjà, la Chambre des Comptes, qui contrôlait la comptabilité et la gestion financière de tous les collèges et pensionnats, s'inquiétait de l'ampleur des dépenses causées par l'enseignement secondaire dans les Pays-Bas. Dans une lettre au Conseil du Gouvernement Général, elle demande un plan d'économie dans les collèges et pensionnats car, écrit-elle, « les dépenses des collèges en général augmentent au point qu'il ne sera bientôt plus possible de présenter un aperçu des secours qui leur seront nécessaires » (CGG, 2372). Dans sa séance du 17 novembre 1787, la Commission ecclésiastique et des études avait étudié la question de « la suppression prochaine de tous les pensionnats » (CGG, 2374).

propres écoliers des congés plus nombreux³⁴; les Pères s'en défendaient et affirmaient que si plusieurs élèves avaient quitté à leur profit le Collège Thérésien en 1777-1778, c'était uniquement pour des raisons pédagogiques : dans l'institution officielle, les explications d'auteurs classiques se faisaient en français, langue dont certains adolescents « ne sont pas assez au fait », alors que chez eux elles étaient faites *en latin*, ce qui arrangeait tout le monde³⁵ !

Ce premier conflit fut apaisé à l'intervention des autorités. Le 22 juillet 1778, la Commission royale des Etudes intimait l'ordre aux deux directions de s'entendre sur le régime des congés et le 6 août suivant, un accord était effectivement conclu qui prévoyait en outre que les préfets des deux collèges entretiendraient une correspondance régulière et qu'un écolier, renvoyé ou mécontent de l'un des deux établissements, ne serait pas accepté dans l'autre en cours d'année sans l'accord desdits préfets³⁶.

Si la question des congés avait été officiellement mise en exergue, une inquiétude plus profonde régnait toutefois dans les sphères gouvernementales. Soucieux d'arrêter l'hémorragie et d'en déceler les véritables causes, le ministre plénipotentiaire Starhemberg lui-même suggéra que des inspecteurs se rendissent une fois par semaine au Collège Thérésien pour y visiter les classes, y assister aux leçons, interroger maîtres et élèves et faire enfin rapport aux autorités, tout ceci dans le but avoué de rendre confiance au public³⁷.

Un autre élément de concurrence possible entre les deux écoles fut relevé au cours de l'année scolaire 1778-1779. Les Augustins disposaient, nous l'avons vu, d'une école primaire, alors que le Collège Thérésien en était dépourvu. Au moment où les Pères demandèrent à pouvoir continuer cet enseignement élémentaire, Starhemberg fit savoir qu'il n'y était pas personnellement favorable car il craignait que cela ne les favorisât. La Commission royale des Etudes ne suivit pas le ministre, faisant valoir que le Collège Thérésien pouvait, en échange, se targuer de deux avantages uniques qu'il offrait à ses écoliers : 1. le prix des leçons de mathématiques y était compris dans le prix du minerval, et n'était donc pas compté en sus, comme chez les Augustins ; 2. les classes étaient chauffées³⁸ !

³⁴ Plainte du principal du Collège Thérésien, Moulan, adressée à la Commission royale des Etudes le 20 juin 1778 (CRE, 38C), examinée en séance du 11 juillet 1778 (CRE, 37A). Dans sa note, Moulan accusait les Augustins d'accorder trop de congés à leurs élèves, de sorte que ceux-ci « sont venu insulter ceux du Thérésien pour les amener à se procurer le même avantage prétendu » ; les élèves du Collège royal en devenaient intenable et certains étaient retournés « chez lesdits Pères uniquement par rapport aux congés ».

³⁵ Réponse des Pères Augustins examinée en séance du 11 juillet 1778 (CRE, 37A).

³⁶ CRE, 38C.

³⁷ Suggestions reprises dans une lettre de Crumpipen à Nelis du 23 septembre 1778 (CRE, 37A ; la liasse comprend un certain nombre de rapports d'inspection d'octobre 1778 à janvier 1779).

³⁸ Voir ci-dessus, note 27. — Le 14 avril 1779, la Commission royale des Etudes avait autorisé les Augustins à ouvrir des cours *payants* d'arithmétique et de mathématiques, en s'inspirant, quant au programme, de ce qui se faisait au Collège Thérésien (CRE, 37A).

Peu après, établissant le bilan de deux années d'expérience et s'attachant à étudier la situation sur le plan « national », le principal du Collège Thérésien Moulan dénonçait la véritable cabale montée par les collèges non royaux contre les collèges royaux. Dans un mémoire « sur les causes qui arrêtent ou diminuent les progrès des pensionnats des Pays-Bas et sur les moyens de leur faire prendre faveur dans l'esprit du public », qu'il adressa le 7 août 1778 à la Commission royale des Etudes³⁹, Moulan accusait particulièrement les Récollets et les Augustins de vouloir perpétuer leur médiocrité, eux qui, contrairement aux désirs du gouvernement, s'en tenaient au programme traditionnel fondé sur l'enseignement exclusif du latin. Dans cette querelle entre « traditionnel » et « rénové », les tenants de l'ordre ancien reprochaient aux collèges royaux leur programme trop chargé, plein de nouveautés dangereuses, leurs grandes dépenses en livres, leur méthode inconsistante, leur corps professoral trop jeune et inexpérimenté, la présence au sein de celui-ci de laïcs, que les soucis de la vie profane distraient de leur tâche d'éducateurs. Toujours selon Moulan, une partie du public lui-même combattait aussi les idées pédagogiques nouvelles et préférait confier ses enfants à des maîtres particuliers ou les envoyer à l'étranger, notamment dans la principauté de Liège, à Saint-Trond et à Liège, ou dans le Nord de la France, à Arras, Douai, Lille, et surtout au collège-pensionnat de Cateau-Cambrésis, « ce prodige, cette ressource unique de nos jours si l'on veut croire certains panégyristes ». La nouvelle conception de la discipline était aussi responsable de la désaffection du public pour les nouvelles écoles et, sur ce point, le principal donnait en partie raison à l'opinion et trouvait qu'il fallait revenir à plus de rigueur. Pour le reste, il suggérait comme remèdes l'amélioration de la qualité du personnel enseignant, l'obligation faite à tous les établissements, royaux ou non, d'appliquer le nouveau programme et d'utiliser les nouveaux manuels.

Ce nouveau programme auquel faisait allusion Moulan n'était autre que le « Plan provisionnel d'études ou instructions pour les professeurs des classes respectives dans les pensionnats, collèges ou écoles publiques aux Pays-Bas », que la Commission royale des Etudes avait discuté au cours de sa séance du 14 juillet 1777 et que, le 9 août suivant, elle avait décidé de faire imprimer⁴⁰. Le document détaille les matières à enseigner, les auteurs à étudier et les manuels à utiliser pour chacune des six classes d'humanités. Il donne aussi des conseils méthodologiques aux professeurs, et énonce à leur intention quelques règles générales, comme de « n'occuper l'esprit des Enfants qu'à des choses utiles ». Le programme était pour l'essentiel celui qu'avait prôné le Comité jésuitique en 1774 ; il comprenait donc, à côté du latin, la langue maternelle, le grec, l'histoire, la géographie et les mathématiques. C'est cela que les tenants de l'enseignement traditionnel trouvaient révolutionnaire et dangereux pour la jeunesse.

³⁹ Texte conservé dans CRE, 38C.

⁴⁰ Discussions et propositions du plan dans CRE, 26 ; texte imprimé (s.l., 1777, 26 pp. in-4°) dans CRE, 25. — Par la suite, il y sera joint des « Instructions additionnelles » (s.l., n.d., 4 pp. in-4°). — Texte du plan repris dans le *Recueil des ordonnances des Pays-Bas*, 3^e série, t. XI, Bruxelles, 1905, pp. 203-211.

On peut chiffrer le succès relatif connu par les collèges royaux dans l'ensemble des Pays-Bas et à Bruxelles. En effet, dès 1778, la Commission royale des Etudes enjoignit aux directions de tous les collèges, royaux et autres, de fournir les chiffres de la population de chaque *classe*. Des tableaux récapitulatifs étaient ensuite établis ; de sorte que l'on connaît, dans l'ensemble, la population des différents réseaux scolaires pour la période qui va de 1778 à 1786⁴¹. Ils nous ont servi à confectionner les tableaux II à IV qui fournissent :

- la population comparée des collèges royaux et de l'ensemble des collèges d'humanités des Pays-Bas autrichiens (Tableau II)⁴² ;

TABLEAU II

POPULATION COMPARÉE DES COLLEGES ROYAUX ET DE L'ENSEMBLE DES COLLEGES D'HUMANITÉS DES PAYS-BAS AUTRICHIENS^a

Années	Collèges royaux	Collèges des Pays-Bas (y compris les collèges royaux)
1777	1187	— ^b
1778	1266	4662
1779	1282 ^c	4753
1780	1154	4622
1781	1126	4558
1782	1102	4398 ^c
1783	1010	4207
1784	1070	4116
1785	950 ^d	— ^e
1786	898 ^d	— ^e

^a Chiffres tirés des tableaux statistiques annuels dressés par la Commission royale des Etudes puis par le Département scolastique (CRE, 31A et B). — ^b Total non établi ; données incomplètes. — ^c Nombre exact fourni par un récapitulatif de 1782. — ^d Nombre recalculé d'après les données isolées du dossier. — ^e Total non établi ; données incomplètes.

⁴¹ CRE, 31A et B. — Dans un extrait du protocole de la Commission du 1^{er} mars 1780, il est expressément rappelé qu'avant 1777 il n'existait pas de statistiques en matière scolaire.

⁴² Nos chiffres ne correspondent pas à ceux que fournit M. VAN HAMME, *Contribution...*, p. 131. Vérification faite, il semble qu'il y ait eu un décalage d'une année dans la 3^e colonne du tableau fourni par cet auteur. — En 1780, le nombre des collèges royaux fut ramené de 15 à 14 par la suppression du collège de Bruges (voir Tableau I, note m).

TABLEAU III

POPULATION DU COLLÈGE THÉRÉSIEEN ET DU COLLÈGE DES AUGUSTINS DE BRUXELLES DE 1778 À 1786^a

Années	Collège Thérésien Total	Internes	Collège des Augustins Total ^b	TOTAL DES COLLÈGES DE BRUXELLES
1778	173	—	206	379
1779	155	—	192	347
1780	145	—	183	328
1781	170	29	173	343
1782	181	50	180	361
1783	151	36	172	323
1784	136	32	182	318
1785	126	32	165 ^c	291
1786	112	31	171	283
Moyenne	150	35	180	330

^a Chiffres tirés du même dossier que le tableau II. — ^b Pas d'internat. — ^c En fait, nombre fourni en mars 1786.

- la population du Collège Thérésien et du Collège des Augustins de Bruxelles de 1778 à 1786 (Tableau III) ;
- la population des différentes classes de ces deux collèges de 1778 à 1789 (Tableau IV).

En ce qui concerne l'ensemble des Pays-Bas, deux constatations se dégagent du tableau II :

1. — la constante diminution du nombre total des élèves à partir de 1780 ;
2. — le fait que les collèges royaux drainent, *grosso modo* et d'une manière constante, un quart des élèves fréquentant les collèges des Pays-Bas, ce qui constitue une moyenne honnête puisque les établissements officiels représentent un quart du nombre total des écoles secondaires.

La question mériterait d'être approfondie et il conviendrait notamment de déterminer quelle était la proportion d'enfants dirigés vers les écoles situées à l'étranger, dans la principauté de Liège, en Allemagne et dans le Nord de la France. Il faudrait déterminer aussi quelle part incombait dans cette « fuite » au nouveau régime des études.

TABLEAU IV
POPULATION DES DIFFÉRENTES CLASSES DES COLLÈGES DE BRUXELLES
DE 1778 À 1789^a

Années	Rhétorique		Poésie		Syntaxe ou 3°		Grammaire ou 4°		5°		6°	
	CT	A	CT	A	CT	A	CT	A	CT	A	CT	A
1778	7	11	21	15	23	30	24	43	49	40	49	67
1779	18	12	11	15	21	43	28	28	39	38	38	58
1780	8	14	14	18	25	31	28	27	25	31	45	62
1781	13	14	17	20	35	25	23	24	30	40	52	50
1782	18	16	19	13	33	25	27	26	40	40	44	60
1783	14	10	15	11	20	33	25	27	34	34	43	57
1784	9	12	13	18	23	22	28	27	24	33	39	70
1785	11	14	14	7	21	15	18	23	29	34	33	62
1786	14	7	6	16	12	23	27	30	21	37	32	58
1787	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	^b
1788	5	—	8	—	12	—	12	—	21	—	^c	^d
1789	7	—	7	—	10	—	14	—	23 ^e	—	—	—

CT = Collège Thérésien ; A = Collège des Augustins.

^a Chiffres tirés du même dossier que le tableau II, sauf pour les années 1788 et 1789, qui proviennent de CGG, 2428. — ^b Détail non connu. — ^c La 6° est supprimée depuis cette année-là. Total de l'année 58. — ^d Chiffres du Collège des Augustins non connus. — ^e Total de l'année : 61.

A Bruxelles, le tableau III confirme tout d'abord la tendance générale. Il fait apparaître aussi que la majorité des écoliers se rendait chez les Augustins. Le Collège Thérésien n'arrive à égaler pratiquement son rival qu'en 1781 et en 1782, année où il l'emporte même d'une unité. L'explication se trouve dans l'ouverture, en octobre 1781, du pensionnat. Mais malgré l'existence de ce dernier, les Augustins reprennent nettement l'avantage dès 1783, tout en perdant eux-mêmes des élèves par rapport à l'année précédente. En 1788, deux faits vont précipiter le recul définitif du Collège Thérésien : la suppression, dès la rentrée de l'année scolaire 1788-1789, de la 6° classe d'humanités (la petite Figure)

dans tous les collèges royaux ⁴³ et la fermeture, à la même époque, du pensionnat, ce qui entraîne brutalement une diminution de près de la moitié du nombre des élèves, la 6^e étant habituellement la classe la plus peuplée et le pensionnat fournissant pour sa part environ un quart des effectifs.

Il serait intéressant de pouvoir déterminer ce qui poussait les parents ou tuteurs à inscrire les enfants dans l'un ou l'autre établissement. La concurrence fondée sur la nature des programmes, dénoncée par Moulán en 1779, paraît s'être atténuée par la suite. En effet, le 24 novembre 1784, la Commission royale des Etudes écrivait au Père de Coster, qui venait de se démettre de ses charges de préfet des études et de professeur au Collège des Augustins, pour le remercier d'avoir introduit la réforme des études dans son école selon le plan gouvernemental ⁴⁴.

En revanche, à la fin du règne de Joseph II, des considérations politiques peuvent avoir joué, ainsi qu'en témoigne une plainte adressée le 14 octobre 1789 par le préfet du Collège Thérésien, Derleyn, au Conseil du Gouvernement Général, dans laquelle les élèves des Augustins sont accusés de s'attaquer à ceux du Collège royal « à cause de l'attachement de la plupart de ceux du collège royal au Souverain et à son gouvernement et à cause qu'ils fréquentent ledit collège ⁴⁵ ».

Quelle était l'origine géographique des élèves des deux écoles rivales ? Pour les Augustins, l'absence de sources ne permet pas de répondre à coup sûr. Toutefois il est permis de supposer que l'établissement, qui ne comptait pas de pensionnat et ne recevait donc que des élèves externes, les recrutait essentiellement dans le milieu bruxellois ⁴⁶. Mais on ignore tout de l'origine sociale de ces écoliers.

En ce qui concerne le Collège Thérésien, il faut distinguer. De 1781-1782 à 1787-1788, l'école accueillit des pensionnaires. La liste de tous les élèves internes qui logèrent au Pensionnat Thérésien du 1^{er} octobre 1781, date de son ouverture, au 1^{er} octobre 1787 est heureusement conservée ⁴⁷. Elle comporte 106 noms. Ses données ont été synthétisées dans le tableau V. S'agissant d'élèves internes, il est normal d'y trouver une majorité de non-Bruxellois : 82 élèves sont ainsi étrangers au Brabant, et parmi eux 34 le sont aux Pays-Bas autrichiens. On notera les 26 ressortissants de Grande-Bretagne et d'Irlande (24 Anglais et 2 Irlandais). Il

⁴³ Le 9 août 1788, il avait été décidé en Commission ecclésiastique et des études de porter à la connaissance du public que la 6^e des collèges royaux était désormais supprimée et que les cours d'humanités commenceraient à la 5^e (Grande Figure) dès la rentrée suivante. Cette suppression était à mettre en relation avec un projet d'ouverture d'écoles normales (CGG, 2426).

⁴⁴ Minute de la lettre dans CRE, 38A.

⁴⁵ CGG, 2428.

⁴⁶ Bien que cela ne soit pas absolument obligatoire : des non-Bruxellois pouvaient trouver à se loger en ville, chez des particuliers ou dans des pensionnats privés. Ils pouvaient aussi appartenir à des familles étrangères en résidence temporaire à Bruxelles. Voir d'ailleurs plus loin ce qui est dit des externes du Collège Thérésien de Bruxelles.

⁴⁷ Liste nominative fournie au Conseil du Gouvernement Général (CGG, 2374).

TABLEAU V

ORIGINE DES INTERNES AYANT LOGÉ AU PENSIONNAT DU COLLÈGE
THÉRÉSIEN DU 1^{er} OCTOBRE 1781 AU 1^{er} OCTOBRE 1787^a

Total des internes : 108 (dont 2 « gouverneurs »-précepteurs d'élèves) → total des élèves internes : 106.

De ces 106 élèves internes :

8 sont pages de la Cour des Gouverneurs Généraux. Il s'agit des

- | | |
|----------------------|-----------------------|
| — comte de Nieulant | — baron de Waillet |
| — vicomte de Dam | — baron de Fusco (II) |
| — baron de Woelmont | — comte de Staray |
| — baron de Fusco (I) | — comte de Sanzelle |

13 sont Bruxellois :

- | | |
|--------------------------|----------------------------|
| — comte vander Noot (I) | — Domis |
| — comte vander Noot (II) | — Bellanger |
| — Verseyden de Varick | — baron d'Overschie (I) |
| — de Crumpipen | — baron d'Overschie (II) |
| — baron de Vaux | — de Walckiers |
| — Orts | — comte vander Noot (III). |
| — de Snellinckx | |

85 sont totalement étrangers à Bruxelles :

- 3 sont Brabançons :
 - 2 sont originaires d'Anvers ;
 - 1 d'une localité brabançonne non précisée.
- 48 sont originaires d'autres principautés des Pays-Bas autrichiens :
 - 36 sont Flamands ; parmi eux
 - 27 viennent de Gand ;
 - 5 de Bruges ;
 - 2 d'Ypres ;
 - 1 de Saint-Nicolas ;
 - 1 d'Audenarde.
 - 4 sont Malinois.
 - 5 sont Hennuyers :
 - 4 de Mons ;
 - 1 d'Ath.

^a Liste provenant du dossier CGG, 374. Le 1^{er} octobre 1781 est la date d'ouverture du pensionnat.

- 1 est Namurois.
- 1 est Luxembourgeois.
- 1 est Tournaisien.
- 34 sont originaires de régions étrangères aux Pays-Bas autrichiens :
 - 22 sont Anglais ;
 - 2 sont Irlandais ;
 - 4 sont originaires des Provinces-Unies ;
 - 2 sont Liégeois ;
 - 4 sont originaires d'autres régions du Saint-Empire (un du Palatinat, deux de Cologne et un de Bratislava al. Presbourg).

faudrait là aussi pouvoir préciser quelle était la raison exacte de la présence de ces non-régnicoles à Bruxelles : les parents faisaient-ils partie de colonies étrangères établies dans nos provinces, ou résidaient-ils dans leur patrie d'origine et envoyaient-ils, et pourquoi, leur progéniture faire des études à Bruxelles ? S'il s'agit de colonies, comment étaient-elles composées : diplomates, commerçants, voire réfugiés pour des motifs politiques ou religieux ? Les Anglais par exemple étaient-ils venus à Bruxelles à la suite de la suppression du Collège des Jésuites anglais qui avait fonctionné à Bruges jusqu'en 1773 ou sortaient-ils de familles établies à Bruxelles ?

Dans ce groupe de pensionnaires, les Bruxellois d'origine sont donc rares : ils appartiennent presque tous à la noblesse ou au patriciat, et souvent à des familles de hauts fonctionnaires du régime.

Au sujet des élèves externes, les informations sont plus fragmentaires. Il n'en existe pas de listes complètes. Toutefois l'on possède quelques programmes ou palmarès imprimés à l'occasion des examens publics auxquels étaient soumis les écoliers au terme de l'année scolaire⁴⁸. Ainsi en juillet 1789, alors que le pensionnat et la 6^e avaient été fermés, et que 58 élèves étaient inscrits à la rentrée de 1788, 44 ont été classés à la suite des épreuves publiques de fin d'année. De ces 44, 9, soit un cinquième, ne sont pas Bruxellois : il y a en effet 4 Louvanistes, 3 Malinois, un ressortissant de Posnan et un Parisien, Pierre de Beaurepaire, ce dernier peut-être apparenté aux deux Beaurepaire qui avaient fait partie du personnel enseignant de l'école⁴⁹. Ce Parisien excepté, tous les autres non-Bruxellois sont dits nobles ; si l'on considère que 9 des 35 Bruxellois sont aussi qualifiés de nobles, l'on arrive à un total de 17 fils de la noblesse sur 44

⁴⁸ Par exemple pour les examens d'août 1787, dans CGG, 2374, pour ceux de juillet 1789, dans CGG, 2428 (programme et palmarès).

⁴⁹ L'abbé de ou du Beaurepaire avait été préfet des études depuis l'ouverture du Collège Thérésien jusqu'à son décès, survenu le 26 octobre 1786 (CGG, 2372 et CRE, 38A et 63) ; son frère Brunon-Ernest avait été nommé surveillant en vue de l'ouverture du pensionnat le 4 juillet 1781 (CRE, 37B) et avait par la suite demandé à succéder à son frère, comme préfet, à la mort de celui-ci (CRE, 38A).

élèves. Pour les autres, dont les noms sont connus, il faudrait pouvoir déterminer de quel milieu social, économique et culturel ils sont issus et quelle était, éventuellement, la profession de leur père.

Avec leur moyenne respective de 150 et 180 élèves par an pour les années 1778 à 1786, les deux collèges bruxellois étaient loin d'être les plus fréquentés des Pays-Bas. Si, en 1778, le Collège Thérésien se trouve être, avec 173 élèves, le plus peuplé de tous les collèges royaux, suivi par celui de Luxembourg (153 élèves), si la même année les Augustins de Bruxelles peuvent avancer le chiffre de 206 élèves, ce qui les place eux aussi en tête de tous les établissements de leur congrégation, des collèges d'ancienne fondation, dirigés par des prêtres séculiers, paraissent avoir un succès plus considérable, comme le collège de la Sainte-Trinité à Louvain (333 élèves), situé il est vrai dans la ville universitaire et par conséquent antichambre privilégiée de la Faculté des Arts, comme aussi le collège de Houdain à Mons (339 élèves) et le collège de Tournai (217 élèves). Les autres écoles tenues par les congrégations semblent avoir attiré moins de monde : toujours en 1778, les trois collèges de Dominicains ne totalisaient ensemble que 41 écoliers, et les cinq collèges d'Oratoriens que 251 élèves dont 132 pour le seul collège de Malines⁵⁰.

Il y aurait encore beaucoup à dire à propos du corps professoral du Collège Thérésien, sur lequel nous sommes assez bien documentés, à propos aussi du détail des matières enseignées, des manuels recommandés et utilisés, des ouvrages constituant la bibliothèque de l'école et mis à la disposition soit des professeurs, soit des élèves. Il serait aussi possible de mettre en évidence certains points de méthodologie ou d'organisation des études, dont quelques-uns pourraient paraître d'une brûlante actualité, comme la nécessité souvent répétée de bien rétribuer le corps professoral pour s'assurer de sa valeur⁵¹.

Nous ne voudrions cependant pas terminer cet exposé sans insister sur un point particulier.

Le Comité jésuitique avait voulu nationaliser tout l'enseignement secondaire. Il n'avait pas été suivi entièrement par le gouvernement ; néanmoins celui-ci avait pour la première fois dans notre histoire ouvert en 1777 une quinzaine de collèges d'Etat. Dans la perception de ces événements il convient toutefois de ne pas commettre d'anachronisme : il ne faudrait en effet pas croire que ces écoles « officielles » de la fin du XVIII^e siècle constituaient des fondations laïques et neutres.

⁵⁰ Chiffres tirés du Tableau statistique de 1778 (CRE, 31A).

⁵¹ Point de vue exprimé notamment par le directeur des études lui-même, N.F. Huart, qui avait succédé à Des Roches, dans un mémoire soumis à la Commission des études du 15 novembre 1788, et par Botte, professeur de rhétorique au Collège royal de Gand dans un autre mémoire soumis au Conseil du Gouvernement Général, où l'A. s'en prend à l'avarice du gouvernement (tous deux conservés dans CGG, 2426 ; mémoire de Botte analysé en partie par M. VAN HAMME, *Contribution ...*, pp. 134-135).

Elles n'étaient pas laïques, même si, contrairement à la suggestion du Comité jésuitique, des professeurs n'appartenant pas au clergé étaient admis à y enseigner, car la direction en était obligatoirement confiée à des ecclésiastiques. A Bruxelles, le principal (plus tard directeur principal), le sous-principal, le préfet des études et l'économe du pensionnat furent tous, suivant la règle, membres du clergé séculier, comme l'étaient d'ailleurs la majorité des enseignants⁵². Il y a plus : lorsque, en 1781, après l'ouverture du pensionnat, le règlement d'ordre intérieur du Collège Thérésien fut revu et complété, l'article 3 du chapitre 6 fit désormais obligation à *tous* les professeurs et surveillants, même laïques, qui logeaient dans les bâtiments dudit pensionnat de porter l'habit *long ecclésiastique*, par souci de décence et d'uniformité⁵³.

Elles n'étaient pas neutres non plus : le matin, toutes les classes commençaient par la prière⁵⁴ ; chaque jour, les élèves assistaient à la messe soit après soit avant les cours de la matinée, et le dimanche, jour de congé scolaire, ils étaient tenus d'assister à l'office dominical dans la chapelle du Collège et à suivre l'instruction religieuse donnée par l'un des prêtres attachés à l'école⁵⁵. Pour le Collège Thérésien, le principal Moulan avait, dans un projet d'horaire des cours soumis à la Commission royale des Etudes le 4 mars 1778⁵⁶ suggéré que les écoliers fussent tenus de présenter une fois par mois un billet de confession et qu'il fût tenu note de ceux qui iraient communier ! Enfin la devise du Collège

⁵² Principal : Moulan (1777-1781) ; directeur principal : Cornet (1781-1787), Van Dorselaer (1787-1788), Derleyn (1788-1792), Melon (à partir de 1792). — Sous-principal : Jacques (1777-1778 ; poste supprimé depuis). — Préfet des études : du Beaupaire (1777-1786), vacance avec interim (1786-1788), fonction liée à celle de directeur à partir de 1788. — Econome alias administrateur : Van Dorselaer (1781-1788).

⁵³ Nouveau règlement examiné à la Commission royale des Etudes le 12 septembre 1781 (CRE, 37B). — Le 1^{er} août précédent, la Commission avait examiné un projet tendant à rendre obligatoire le port d'un uniforme par les élèves-pensionnaires. Cet uniforme, simple, au chiffre de Marie-Thérèse, ne devait être endossé que pour paraître en public, lors des sorties, fêtes et cérémonies, les élèves internes gardant le droit de s'habiller comme ils l'entendaient à l'intérieur du collège. La décision était motivée par le souci d'épargner des dépenses aux parents : « les inconveniens », disait la proposition, « qui naissent du luxe qui s'étend aujourd'hui à toutes les classes et à tous les âges ont été la cause que plusieurs collèges de France et d'Allemagne ont adopté l'habit uniforme qu'on a même introduit dans les couvents de religieuses pour les pensionnaires qu'on y place ... » (*ibid.*), ce qui, par parenthèse, montre la nouveauté de cette pratique à l'époque considérée.

⁵⁴ *Plan provisionnel d'études ...*, de 1777, p. 3.

⁵⁵ Pour le Collège Thérésien, voir le projet d'horaire hebdomadaire présenté à la Commission royale des Etudes le 4 mars 1778 par le principal Moulan (CRE, 38C), les « *Règlement et directions provisoires pour le Collège Thérésien de Bruxelles* » adoptés le 5 août 1778 (texte imprimé dans CRE, 37A, pourvu d'annotations de 1781, repris dans sa version de 1778 dans le *Recueil des ordonnances des Pays-Bas*, 3^e série, t. XI, Bruxelles, 1905, pp. 285-292), et les modifications y apportées par la Commission le 12 septembre 1781 (CRE, 37B). — Pour l'ensemble des Collèges, voir le *Règlement de discipline et de police pour tous les pensionnats et collèges des Pays-Bas*, du 22 septembre 1777, repris dans le *Recueil des ordonnances ...*, t. XI, pp. 204-213, et notamment le titre IV, art. 3 à 7.

⁵⁶ Signalé dans la note précédente.

Thérésien n'était autre que *Ad maiorem Dei gloriam*⁵⁷, ce qui n'est pas, à nos yeux, sans présenter une certaine dose d'humour involontaire.

Quoi qu'il en soit, Bruxelles eut donc, à partir de 1777, sa première école secondaire d'Etat, laquelle, à travers les changements de régimes, de programmes, d'organisation des études, de dénominations, de localisations, ne cessa plus d'exister sous la forme d'établissement public. La Collège Thérésien, devenu successivement Ecole centrale (1797-1802), Lycée (1803-1815), Ecole royale des Sciences et des Lettres (1816-1818), puis enfin Athénée royal, se perpétue en effet de nos jours dans l'Athénée royal Jules Bordet, de la rue du Chêne, à Bruxelles. Continuité dans la fonction, continuité relative aussi dans le personnel : au début du régime hollandais, l'Ecole royale puis Athénée comptait encore parmi ses professeurs deux des membres du corps enseignant de l'ancien Collège : Jean-Baptiste Lesbroussart et Pierre-Joseph Guise⁵⁸.

⁵⁷ Figure par exemple en tête du programme des examens publics des 21-22 août 1787 (CGG, 2374).

⁵⁸ Sur les carrières de ces professeurs, voir H. FASSBENDER, *L'enseignement à l'Ecole centrale du département de la Dyle*, dans *Cahiers bruxellois*, t. XIV, 1969, pp. 209-219 et 251-259. — Notons encore qu'un ancien surveillant au Collège Thérésien, Etienne Heuschling (en fonction très momentanément au Collège en 1782-1783) fut par la suite professeur à l'Ecole Centrale (*ibid.*, pp. 231-238).

**CHARLES DE WAILLY,
ARCHITECTE DU ROI DE FRANCE
ET LES PREMIERS PROJETS DE CONSTRUCTION
D'UN NOUVEAU THÉÂTRE À BRUXELLES**

par

V.G. MARTINY

Université Libre de Bruxelles

La lecture des bilans des scènes bruxelloises nous apprend combien il est pénible aux organisateurs de spectacles de maintenir en activité lucrative des bâtiments spécialement conçus pour un seul genre de programme. Sans subsides ils ne peuvent faire face aux frais cumulés du coût d'un entretien permanent, de la rémunération du personnel administratif, technique et ouvrier et du paiement des cachets aux troupes et aux orchestres.

Ce qui est vrai aujourd'hui l'était déjà, hélas, au XVIII^e siècle ¹.

A vrai dire, à Bruxelles, c'est en 1681 que naquit la vogue pour le théâtre par la construction, en bordure du quai au Foin, d'une « Académie de musique » qu'inspirait aussi bien Melpomène qu'Euterpe, ce qui lui valut par la suite l'appellation d'ancien opéra ².

Mais c'est véritablement à partir de 1700 que l'occasion fut donnée aux seuls habitants de la ville encore bastionnée à cette époque et aux étrangers en transit, de se passionner dorénavant pour le théâtre. Encouragé par les succès de l'ancien opéra, un de ses administrateurs, le banquier romain Jean Paul Bombarda, alors trésorier de l'Electeur Maximilien de Bavière, venait en effet de faire construire sur l'emplacement de l'ancienne monnaie du duché de Brabant, une « salle de spectacle » supplantant la première. Le nouveau bâtiment, dû aux conseils de l'architecte italien Paolo Bezzi et décoré par Servandoni, n'aura pas seulement d'heureuses répercussions sur les possibilités de « faire du théâtre » mais, par sa

¹ Voir à ce sujet L. RENIEU, *Histoire des théâtres à Bruxelles*, Paris, 1928, 2 vol. in 8°, 1219 p., ill. Voir aussi A. HENNE et A. WAUTERS, *Histoire de la ville de Bruxelles*, éd. de 1969 augmentée par M^{lle} M. MARTENS, t. III, pp. 256-257.

² H. LIEBRECHT, *Histoire du théâtre français à Bruxelles au XVII^e et XVIII^e siècle*, Paris, 1923, pp. 91-97.

conception tout en largeur à front de rue, comme le rappelle une gravure (fig. 1) ayant appartenu naguère à M.J. Faber et reproduite par Louis Hymans³,

Fig. 1. — Croquis de la façade du premier théâtre de la Monnaie élevé par les soins de Bombarda de 1696 à 1700. (Voir note 3).

il révolutionnera le décor urbain habitué, jusque là, à un découpage sur le ciel d'un profil en dents de scie, expression naturelle de la succession de pignons nés d'un parcellaire étroit.

Malgré les difficultés de gestion sans cesse renouvelées de ce théâtre « de la Monnaie », deux autres salles de spectacles virent encore le jour à Bruxelles avant la fin du XVIII^e siècle : rue de la Colline⁴ et dans le parc⁵. Mais elles connurent une existence relativement éphémère quoique la seconde ait trouvé un prolongement voisin dans l'actuel théâtre du Parc⁶.

³ *Bruxelles à travers les âges*, Bruxelles, s.d. (1890), t. II, p. 83 et reprise par G. DES MAREZ, *Guide illustré de Bruxelles*, Bruxelles, 1918, t. I, *Les monuments civils et religieux*, p. 222, nouvelle édition remise à jour par A. ROUSSEAU, Bruxelles, 1958, p. 218. H. LIEBRECHT, op. cit., pp. 121 et 122, en donne également un dessin d'après un document reposant aux Archives de la Ville de Bruxelles.

⁴ « Le Coffy ». Voir H. LIEBRECHT, op. cit., pp. 217-230.

⁵ Le « Vaux-Hall », construit en 1782-1784 pour Alexandre et Herman Bultos, entrepreneurs de spectacles, par l'architecte Vander Straeten père. Archives générales du royaume, Conseil privé autrichien, carton 1053 ; Archives de la Ville de Bruxelles, Propriétés communales, n° 976.

⁶ Oeuvre de Louis-Joseph Montoyer (1747-1811). La qualité d'entrepreneur de cet architecte a été cernée par Nicole Willems, *Contribution à l'étude de la vie et de l'œuvre de l'architecte Louis-Joseph Montoyer*, Université Libre de Bruxelles, Faculté de Philosophie et Lettres, mémoire de licence, 1975.

Pourquoi dès lors, en ces moments difficiles pour les amuseurs publics, envisager la construction d'un nouveau théâtre ? C'est que celui de la Monnaie, alors plus qu'octogénaire, menaçait ruine et que les travaux nécessaires à éviter son effondrement devenaient de plus en plus lourds. La peur de l'incendie était également obsédante. C'est ainsi que l'on proposa de construire une nouvelle salle à l'emplacement de l'église Saint-Nicolas qui aurait été rasée avec les habitations qui l'entouraient, puis de « laisser subsister la carcasse de cette Eglise et les toits qui la couvrent » pour y aménager « un Théâtre dont le cirque des Loges avec un amphithéâtre serait entièrement construit en pierres ou briquettes dites *Papensteenen* ⁷ ».

Il est donc bien compréhensible qu'un spécialiste en la matière, Charles de Wailly ⁸, architecte du roi de France, co-auteur du théâtre de la Nation (le futur Odéon) dont la construction venait de s'achever au Faubourg Saint-Germain à Paris, proposât et obtint du Gouvernement des Pays-Bas de reconstruire le théâtre sur son emplacement et de construire en plus un autre petit théâtre, vraisemblablement en annexe au Vaux-hall, dans le Parc. La convention qu'il signa de concert avec les conseillers De Limpens et De Le Vielleuze le 15 juillet 1785 et qui fut agréée trois jours plus tard, stipule que l'architecte fournira les plans, profils, coupes et élévations, « le tout pour une somme de cinq cents louis d'or... sans aucune autre vacation ni autres frais, excepté le paiement des voyages de Paris à Bruxelles et de Bruxelles à Paris ⁹ ».

Le projet de reconstruction portait surtout sur l'agrandissement de la salle. « Il y avait dans le vieux Théâtre de Bombarda, dit Liebrecht ¹⁰, trois rangs de loges proprement dites, avec dix-sept loges à chaque rang. Le plan nouveau portait ce nombre à vingt-sept, trente-quatre et vingt-huit loges, dont trente-huit « loges à feu » au lieu des douze loges actuelles ». D'après Montoyer qui, en proposant le rachat des plans de de Wailly pour 3.500 florins prouvait qu'il souhaitait supplanter son confrère parisien ¹¹, l'augmentation du nombre de loges n'aurait été que de quatre à chaque rang, soit seize loges supplémentaires (pl. I).

Outre cet aménagement intérieur, de Wailly projeta, au niveau du foyer de l'étage, un « grand balcon », soutenu par quatre atlantes, enrichissant ainsi la partie centrale de la façade subsistante dont tout le rez-de-chaussée serait accentué par des bossages continus en tables (pl. II). On peut se rendre compte des travaux

⁷ *Projet pour la construction d'un théâtre incombustible à Bruxelles*, ms anonyme in-f°, 8 feuillets r°-v°. A.G.R., Secrétairerie d'Etat et de Guerre, farde 2133 (1).

⁸ Paris, 9 novembre 1729 - 2 novembre 1798. Il signait De Wailly.

⁹ A.G.R., Secrétairerie d'Etat et de Guerre, farde 2133 (1). Original, 32,5 x 20 cm, 2 f°, le 2° en blanc.

¹⁰ Op. cit., pp. 351-352, avec reproduction intégrale de la convention.

¹¹ *Apperçu formé à l'intervention du Directeur Montoyer pour Servir à un Devis de la reconstruction du Théâtre de Bruxelles*, ms de 2 f° dont le 2° en blanc. A.G.R., Secrétairerie d'Etat et de Guerre, farde 1479.

envisagés par l'examen de sept dessins originaux à l'encre de Chine et au lavis, fort heureusement conservés à la Bibliothèque Nationale à Paris ¹².

Quoique cette entreprise n'ait pas abouti, les démarches continuèrent néanmoins en vue de la construction d'une nouvelle salle. Un *Mémoire sur la construction d'un nouveau Théâtre à Bruxelles* ¹³, marque la suite de cet échec, à moins qu'il n'en soit la cause. Il vilipende en effet les architectes « qui cherchent quelquefois à faire parade de la fécondité de leur génie aux dépens de la bourse de Ceux qui les emploient » et propose « avoir recours aux Théâtres les plus renommés qui existent en Europe » — en l'occurrence celui de Lyon — et d'implanter le bâtiment dans le Parc où « l'édifice serait masqué par les arbres et ne changerait pas plus le coup d'œil du Parc que le petit Théâtre de Bultos qui est dans le massif opposé ¹⁴ ». Le correspondant du compte de Belgioso à qui ce mémoire était adressé, terminait en suggérant « de donner des ordres au S^r Baudour, Directeur des Bâtiments domaniaux, pour qu'il se chargeât de la direction de tous les ouvrages » moyennant une gratification ¹⁵.

A Paris, où il est retourné, de Wailly apprend ces tractations et s'en ouvre dès le 27 août 1785 en soulignant que son projet aurait pu être mieux s'il avait disposé d'un terrain libre : « je sçais bien que Votre Excellence a donné son agrément à mes projets, que j'ai, de son ordre, la promesse Ecrite que les deux Théâtres de Bruxelles ne pourront être reconstruits ou restaurés que par moi ¹⁶ ». Ce sont les conseillers co-signataires de la convention de de Wailly qui rassureront l'architecte le 17 septembre 1785 ¹⁷ en lui notifiant qu'il n'existe aucun autre projet que celui d'un particulier qui s'est amusé à éditer à son sujet une brochure anonyme ¹⁸.

Ce ne sera cependant que six ans plus tard que de Wailly put éprouver la sincérité de ses correspondants de Bruxelles. Car c'est à l'occasion de l'octroi du Grand théâtre pour une période de vingt ans qu'il est enjoint aux bénéficiaires, le

¹² Vg 79 f°. Il s'agit d'une perspective anonyme de la façade à rue, d'un « Plan Masse » et de trois plans « au niveau des premières loges » signés De Wailly, et de deux plans du rez-de-chaussée d'un « Nouveau Théâtre à Construire dans l'ancienne Salle de Bruxelles », l'un sans titre ni signature, l'autre signé conjointement par de Wailly, Jean E. Werbroeck et Mellerio d'Anvers qui le 4 juillet 1785 se portèrent forts pour la reconstruction du théâtre évaluée à deux cent mille florins.

¹³ Ms anonyme in-f°, r°-v°, 14 feuillets dont les 3 derniers en blanc. A.G.R., Secrétairerie d'Etat et de Guerre, farde 1479.

¹⁴ Id., f° 3, v°. Un croquis d'implantation du théâtre, à l'angle des rues Royale et du Conseil de Brabant (rue de la Loi actuelle) figure en annexe d'un autre ms de 10 feuillets rangé dans la même farde et ayant pour titre *Projet de construction d'une salle de Théâtre dans Bruxelles*.

¹⁵ Id., f° 9, r°.

¹⁶ Lettre, ms in f° de 2 feuillets dont le 2^d en blanc. A.G.R., Secrétairerie d'Etat et de Guerre, farde 2133 (1).

¹⁷ Lettre, ms in f°, 2 feuillets, le 2^d en blanc. A.G.R., idem.

¹⁸ « Qui se vend chez le Libraire Dujardin aiant pour titre : *Projet de Construction d'une Salle de Spectacle pour Brusseles* », voir sub. (13), f° 3, v°.

24 mars 1791 — nommément Herman Bultos et Jean-Pierre-Paul Adam — non seulement de construire un nouveau théâtre mais de recourir pour ce faire à ses services : « les suppléans supporteront les fraix de cet examen (*du plan présenté*) et devront en outre contenter ledit Wally des prétentions qu'il peut avoir résultantes des plans et projets de théâtre qu'il a déjà présenté au Gouvernement et les promesses qui lui ont été faites à ce sujet¹⁹ ». C'est ce que confirme encore une *Note pour la nouvelle salle* : « Le 24 mars dernier, l'octroi du spectacle a été accordé aux Directeurs, sous la Condition expresse de bâtir un nouveau théâtre — ils ont été chargés d'employer le S^r De Wailly architecte du Roi de France, et de le satisfaire d'une somme de Cinq cents Louis d'or qui lui avaient été promis pour l'indemniser de plusieurs voyages et plans qu'il avait fait précédemment par ordre du Gouvernement. Les Directeurs ont traité en conséquence à Paris avec ledit S^r De Wailly et l'ont amené à Bruxelles où il est depuis le Carême dernier²⁰ ». Mais si l'accord est fait sur l'indemnité des frais déjà encourus, il semble moins certain quant à la tâche à poursuivre : « Comme il y a un Plan fait par l'Architecte Wailly pour la construction d'un nouveau Théâtre à Bruxelles et que le Gouvernement s'est en quelque façon obligé de se servir de cet Artiste pour former ce plan ; les S^{rs} Bultos et Adam sont par leur Contrat de l'Entreprise Théâtrale obligés de payer une somme à cet Architecte pour ses plans ; et au moïen de quoi le Constructeur du Théâtre aura ces plans gratis, sans être obligé de se servir du Ministère de cet Architecte pour l'Exécution pour la quelle on ne lui croit pas les Connaissances requises en ce pays²¹ ».

Il y a du Montoyer là-dessous, à qui les plans de de Wailly étaient soumis tout comme à Nivois, architecte, et Baudour, directeur des bâtiments domaniaux.

Quoi qu'il en soit, il s'agit maintenant de la construction d'un nouveau théâtre dont l'emplacement constitue la première difficulté que de Wailly va s'attacher à résoudre. Dans des *Observations sur la forme la plus avantageuse à donner aux salles de spectacles et sur leur situation*²², l'architecte souligne tout d'abord que « Le principal objet de l'Etablissement d'un théâtre est la situation » ; « celui de Bruxelles, ajoute-t-il, étant le seul dans cette ville par la clause de son Privilège, il doit être nécessairement placé au centre et le plus à porté des Places et Promenades publiques, pour mieux en faire le Service ». A l'appui de cette déclaration il met en concurrence, par le dessin, l'ancien emplacement de la Monnaie et le jardin des Jésuites, chacun de ces éléments étant pris comme centre d'un cercle

¹⁹ Article 3 de l'Octroi. Extrait ms in-f° joint à une lettre de 1792, 1 feuillet r°-v°. A.G.R., Secrétairerie d'Etat et de Guerre, farde 2133 (2).

²⁰ Ms anonyme in f°, 4 feuillets r°-v°, le 4° en blanc. A.G.R., Secrétairerie d'Etat et de Guerre, farde 2133 (1).

²¹ *Cannevas d'un Projet pour la construction d'un nouveau Théâtre à Bruxelles*, ms anonyme non daté, in-f°, 8 feuillets r°-v°, les 3 derniers en blanc. A.G.R., idem.

²² Ms., s.d., 7 feuillets de 21,5 × 17,7 cm, illustré d'un « Plan de la ville de Bruxelles » (f° 4, r°) et d'un « Plan général de la situation du Théâtre projeté à Bruxelles » (collé au f° 7, r°). A.V.B., n° 2767 et A.G.R., Secrétairerie d'Etat et de Guerre, farde 2133 (1), 3 exemplaires.

embrassant le territoire desservi, le premier se limitant aux parties basses de la ville entre la place Sainte-Gudule et la place du Marché aux Grains, la Grand-Place et la porte de Laeken, le second englobant l'entièreté du pentagone.

Pour Charles de Wailly, l'implantation répondant le mieux aux impératifs énoncés doit donc se faire dans le jardin des Jésuites situé dans le premier des dix quartiers que comptait alors Bruxelles, celui de la Cour, considéré à cette époque et pour cette raison, comme « le centre » de la ville. Sa proposition va en effet, dit-il, « pouvoir procurer la facilité de l'Entrée et de la Sortie du spectacle à la partie haute de la Ville par un côté, et à la partie basse par un autre ». L'endroit ainsi suggéré est rendu graphiquement sur un « Plan général » en appui de la description : une vaste « place du théâtre » de forme carrée — approximativement au passage inférieur du boulevard de l'Empereur, place de la Justice — draine la circulation des rues d'Or et de l'Empereur aujourd'hui disparues et des rues de Ruysbroeck et de l'Hôpital, tandis qu'une « Petite Place » en hémicycle sert d'exutoire à l'arrière de l'édifice vers la place du Grand Sablon et les rues de Rollebeek et de l'Escalier. Ainsi dégagé, le théâtre facilite des « sorties pour les gens de pieds, qui n'étant pas les mêmes que celles des voitures, les mettront à l'abri des inconvénients inévitables dans l'ancien Emplacement de la Monnoye ». (fig. 2).

Fig. 2. — Plan d'implantation du nouveau théâtre de Bruxelles dans le jardin des Jésuites (Archives de la Ville de Bruxelles, ms. 2767).

Si « parmi les plans, que L'architecte Wailly a soumis à la décision du Gouvernement, depuis quatre ans, pour une salle de spectacles à Bruxelles... celui... qui a pour objet d'emplacement, le terrain des ci-devant Jésuites, semble être le plus convenable...²³ », de Wailly n'en est pas moins confronté avec les impératifs du site en forte déclivité en cet endroit et de la proximité de divers bâtiments publics.

Dans le projet de « Plan général » joint à ses *Observations*, il envisage donc aussi le dégagement et l'embellissement de la façade arrière de l'ancien hôtel de Nassau vers la rue de Ruysbroeck, la création d'une cour en terrasse au pied de celui-ci et, pour rattraper la dénivellation d'avec le collège Thérésien situé de l'autre côté de la rue, une double batterie de sept rampes « avec pente douce » séparées, par leur milieu, par un escalier à la Michel-Ange, axé sur une fontaine, point central d'un jardin public qui se prolonge dans la deuxième cour du collège qui devient ainsi un beau point de vue depuis le palais de la Cour.

En variante, le bâtiment du théâtre est détaché de ceux de l'ancien couvent dont la seconde cour devient une « Petite place du Théâtre » et une placette carrée en cul de sac remplace l'hémicycle et les rues qui y convergeaient dans le premier projet²⁴.

Dans une lettre adressée au Comité du Conseil de Finances, datée du 7 mai 1791, il est dit que pour réaliser ce projet de l'architecte de Wailly et de l'entrepreneur des spectacles Bultos, « les suppléans désirent de pouvoir acquérir l'Eglise et une partie du terrain du Collège du ci-devant Jésuite...²⁵ ». A la réquisition de Charles de Wailly, les Jurés De Vits et De Ronde estimèrent, le 17 mai 1791, le prix de la seule démolition de l'église des Jésuites à 58.500 florins courants de Brabant²⁶. Mais ce montant fut sousestimé le 14 juin 1791 par l'architecte Nivois et le maître maçon De Camps qui le portèrent à 172.495 florins²⁷.

Quoique monumentale, cette composition ne tenait cependant aucun compte des relations souhaitables entre le théâtre et le palais. Charles de Wailly dans un deuxième projet²⁸ remédie à cet inconvénient en axant cette fois le bâtiment du

²³ *Mémoire Concernant une nouvelle Salle de Spectacles à Bruxelles*, ms. anonyme non daté (1791), in f°, 8 feuillets r°-v°, le 8° en blanc. A.G.R., Secrétairerie d'Etat et de Guerre, farde 2133 (1).

²⁴ *Plan Général du Nouveau Théâtre De Bruxelles. projeté en face des Terrasses du Palais de L.L. : A.A. : R.R. : avec la facilité d'y Communiquer dans le haut Et le Bas de la Ville*, et *Plan du Nouveau Théâtre de Bruxelles*, plans mss. à l'encre de Chine, lavis et aquarelle, ± 57,5 × 44,5 cm et ± 33,5 × 33 cm. A.G.R., farde 2133 (2). Voir pl. III.

²⁵ Ms in f°, 2 feuillets, le 2^d en blanc. A.G.R., Secrétairerie d'Etat et de Guerre, farde 2133 (2).

²⁶ Ms. in f°, 1 feuillet, verso en blanc. A.G.R., idem.

²⁷ Ms. in f°, 2 feuillets, le second en blanc. A.G.R., idem.

²⁸ *Plan Général du nouveau théâtre projeté sur les terrains réunis des Jésuites & du Couvent des Lorraines*. Original, encre de Chine, lavis et aquarelle, ni signé, ni daté, ± 37,5 × 24 cm. A.G.R. Secrétairerie d'Etat et de Guerre, farde 2133 (1). H. LIEBRECHT,

théâtre sur une ouverture projetée dans le palais de manière à voir l'édifice depuis ce dernier (pl. IV). Un portique, courant tout le long des côtés d'une « Grande Place du Théâtre » disposée en parvis, aurait permis aux habitants des bas quartiers de la ville d'arriver au théâtre à couvert. Ce plan prévoyait également le relotissement des terrains subsistants des couvents des Jésuites et des Lorraines en 47 parcelles et l'installation d'une « Bibliothèque Royale » dans l'église des Jésuites désaffectée²⁹.

Les croquis de projet furent jugés « incomparablement meilleurs » que ceux que de Wailly avait donnés « pour bâtir le théâtre dans un endroit reconnu du terrain des jésuites où les accès étaient tous si étranglés » que le Conseil des finances n'avait pu que s'y opposer. Et le rédacteur du *Mémoire* joint au *Projet de soumission pour la Construction d'une nouvelle Salle de Spectacle* d'ajouter : « Le plan que Wailly présente maintenant est vu dans le grand et semble bien et suffisamment dégagé : le Théâtre aiant d'ailleurs l'avantage inestimable d'être entièrement isolé, ce qui est essentiel en cas de feu³⁰ ».

Nous ne possédons malheureusement aucun plan d'ensemble de l'implantation du nouveau théâtre permettant une communication directe avec le palais, aboutissement des études de Charles de Wailly qui dans un mémoire dit que « Les Terrasses de la Cour, Terrain vague et abandonné, offrent tous les avantages que l'on peut désirer dans l'établissement du nouveau Théâtre... » et qu'il ajoute « à tous ces avantages celui de procurer à Leurs Altesses Royales la facilité de jouir du spectacle, sans être obligées de sortir de leur Palais, en y Communiquant par une petite galerie qui le joindra au théâtre³¹. Le devis estimatif joint à ce mémoire porte sur un total de 362.071 florins pour un bâtiment que Montoyer estime pouvoir construire « à neuf » pour 160.000 florins seulement.

A défaut de plan d'ensemble montrant le stade final des études, nous possédons par contre une série de plans et de coupes³² qui montrent l'évolution des

op. cit., p. 355, en a donné une reproduction. Voir aussi le *Plan Général du nouveau théâtre projeté Sur Les terrains réunis des jésuites et des Lorraines*, original, mêmes caractéristiques et même source que le précédent, avec un « Passage de voitures sous la Bibliothèque Rale projetée allant joindre la R. de l'hôpital ».

²⁹ *Mémoire Ou l'on prouve que le Gouvernement des Pays-Bas, en vendant les Terres qui lui appartiennent dans l'Emplacement des Jésuites et des Lorraines, acquiert en propriété et Sans aucun fraix une Salle de Spectacle, une Bibliothèque Royale avec ses dépendances et les vingtimes de plus de 50 maisons qui Seront bâties dans ce nouveau quartier*. Ms. in-f°, 2 feuillets r°-v°, le second v° en blanc. A.G.R., Secrétairerie d'Etat et de Guerre, farde 2133 (1).

³⁰ Ms. in f°, 4 + 6 feuillets r°-v°, les derniers en blanc. A.G.R., idem.

³¹ *Développement des Avantages Résultants de La Situation du Nouveau Théâtre Projeté à Bruxelles par Le S^r De Wailly, architecte du Roy de France ancien contrôleur de ses Bâtiments Et de ses Académies R^les D'Arch^e P^{re} Sculpture, &c*. Ms., 4 feuillets de 46,5 × 29,5 cm, le 1^{er} et le dernier en blanc. A.G.R., idem.

³² Bibliothèque Nationale à Paris, Vg 79 f°. Dessins originaux en pieds de France et de Bruxelles, encre de Chine, lavis et aquarelle, 7 plans dont 2 avec une « Galerie Communiquante du Palais à La Loge de LL. AA. RR. », une coupe « En face de L'avantscène », 2 coupes longitudinales et 1 coupe indéterminée.

idées de Charles de Wailly en matière de relations voulues entre le théâtre et le palais.

La recette du parti général qu'il préconise pour tout théâtre est donnée dans ses *Observations* : « Divisez une perpendiculaire en 10 parties égales, posez la pointe du compas à la 3^e division, formez un cercle dont le rayon soit de ces trois parties, ensuite sans changer l'ouverture du compas, portez sa pointe sur la 7^e division que vous prendrez pour centre, cette 2^e circonférence pénétrera la 1^{re} dans sa partie supérieure ; l'un de ces cercles donne l'étendue du Théâtre avec ses magasins, foyers et Loges d'Acteurs : bien entendu que ces Lignes passant aux extrémités de ces Cercles formeront en dehors un Parallélogramme allongé ». Ce tracé (fig. 3), aboutit à une salle en fer à cheval occupée entièrement au rez-de-

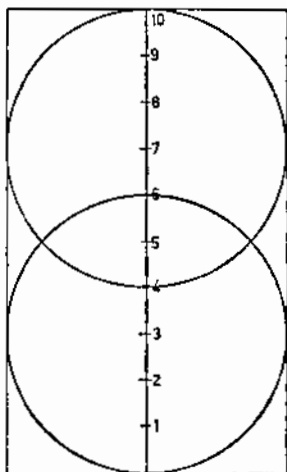


Fig. 3. — Echelle de proportion des théâtres d'après de Wailly. (Voir note 22).

chaussée par le parquet et le parterre, tandis qu'une galerie au 1^{er} étage, des loges aux 2^e, 3^e et 4^e étages et un « paradis » s'ouvrant à la base d'un dôme côtelé surbaissé en stuc en font le tour. L'entrée monumentale se situe évidemment en tête du bâtiment ; les escaliers, à trois volées parallèles disposées symétriquement de part et d'autre du vestibule, ne mènent cependant qu'au foyer du public d'où l'on peut accéder au fond de la scène. Pour prendre place, les spectateurs auront, de cette entrée, un long trajet à parcourir par-dessous celle-ci pour aboutir à une large « redoute en amphithéâtre environnée d'un Double Péristille » sur laquelle s'ouvrent de spacieuses cages d'escaliers à trois volées et deux paliers intermédiaires par étage, qui desservent tous les niveaux (pll. V et VI).

Cinq des onze plans connus ignorent toute communication avec le palais. Pour assurer cette liaison, de Wailly proposa en variante d'inverser le plan et

de rapprocher les deux éléments l'un de l'autre, ce qui l'obligea à tenir compte d'une dénivellation brutale du terrain. Celle-ci apparaît sur une « coupe Par Le milieu de la Loge de LL : AA : RR : de la Salle Et du théâtre » en même temps que la « Galerie communicante du Palais à la Loge de LL. AA. RR. » (pl. VII) que l'on retrouve dessinée sur le « Plan des premières loges du nouveau théâtre de Bruxelles » (pl. VIII).

Cette rotation du plan de 180° ne corrige cependant pas le parti général adopté de l'entrée monumentale à l'arrière de la scène. A ce point de vue, le

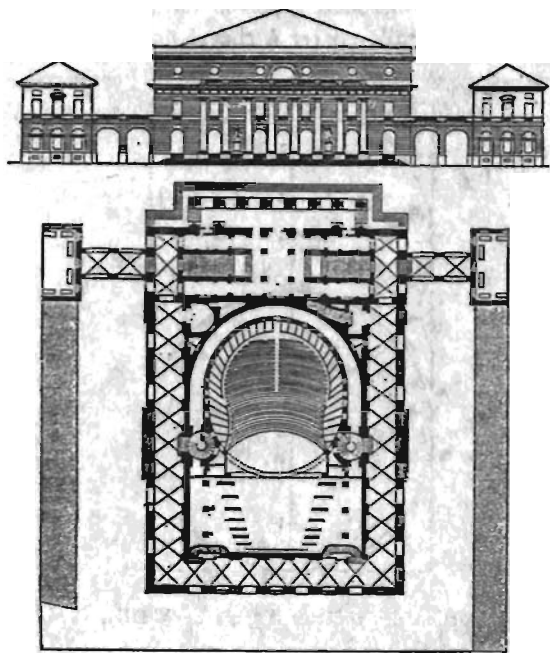


Fig. 4. — Disposition première du plan de l'Odéon à Paris. (J. GUADET, *Eléments et théorie de l'architecture*, Paris, 1909, t. III, p. 135).

talent de Charles de Wailly est en régression plutôt qu'en progrès par rapport au plan du théâtre de l'Odéon (fig. 4) plus franc, plus clair et combien plus rationnel à telle enseigne que la grande encyclopédie le présentait comme un exemple remarquable de l'architecture moderne³³. Il est vrai que les biographes

³³ Sous le titre de « nouvelle salle de comédie française, dans l'emplacement de l'ancien hôtel de Condé. *Encyclopédie ou dictionnaire universel raisonné des sciences, des arts et des métiers*, par Diderot et D'Alembert, mis en ordre par Félice, Paris, 1751-1777. *Suite du Recueil de planches*, Paris et Amsterdam, 1777, 6^e partie, « Architecture », p. 6 et 9 pll. gravées par Benard, numérotées 60 A à 68 I.

Planche I (voir page 99)

Planche II (voir page 99)

Planche III (voir page 99)
Voir fig. 2 et note 24.

Planche IV (voir page 99)
Voir note 28.

Planche V (voir page 99)

Planche VI (voir page 99)

Planche VII (voir page 99)

Planche VIII (voir page 99)

de de Wailly le disent associé à l'architecte Peyre pour l'érection de cet édifice³⁴ et, quoi qu'en pensèrent le fils de Peyre³⁵ et un contemporain, Joseph Lavalée³⁶, on ne peut nier l'influence qu'a pu avoir sur lui l'auteur d'un *Livre d'Architecture* dont la publication, en 1765, eut un très grand impact, en France, sur l'architecture inspirée de l'Antiquité.

Toutes les recherches de Charles de Wailly pour la construction d'un nouveau théâtre à Bruxelles restèrent néanmoins vaines. L'ancien théâtre « de la Monnoie » continua à remplir son office jusqu'en 1820, année de sa démolition³⁷ alors que s'achevait à quelques mètres à peine, sous la conduite de l'architecte Damesme, un nouveau théâtre de la Monnaie³⁸ (incendié en 1855 et reconstruit par Poelaert en 1856).



On pourrait se demander pourquoi, à Bruxelles, il fut donné suite aux offres de service d'un architecte français pour aménager un théâtre existant d'abord, pour en projeter un nouveau ensuite. C'est que, pendant le grand siècle, en architecture, c'est la France qui donne le ton dans toute l'Europe. Charles de Wailly vint à Bruxelles après que l'un de ses conseillers, Servandoni, y fut passé, après que Barré y eut reçu commande de la place Royale, après que Guymard y eut mené à bonne fin tout l'aménagement du quartier du Parc.

Certes lors des séjours de Charles de Wailly à Bruxelles, il existe déjà dans cette ville, une Académie des beaux-arts dont l'embryon remonte à 1711. Mais la section d'architecture n'y a été organisée qu'en 1740 et l'école concurrence difficilement l'Académie d'Architecture fondée par Colbert à Paris en 1671 déjà et où les enseignants, dans une institution alors plus que centenaire, se taillent une réputation européenne.

Charles de Wailly y a été élève de Blondel et de Legeay. Cela et ses titres d'Académicien joints à une réputation bien assise, suffirent à le faire appeler

³⁴ *Biographie universelle et portative des contemporains ou dictionnaire historique*, Paris, 1834, t. IV, p. 1549 ; *Biographie universelle ou dictionnaire de tous les hommes qui se sont fait remarquer...*, Bruxelles, 1847, t. XIX, p. 341 ; P. FRANCASTEL (sous la direction de), *Les Architectes célèbres*, Paris, 1959, t. II, p. 283.

³⁵ Antoine Marie Peyre estimait peu importante la participation de son père dans la construction de l'Odéon (*Projets de reconstruction de la salle de l'Odéon*, Paris, 1819, p. 5).

³⁶ *Notice historique sur Charles Dewailly*, Paris, 1799, p. 39.

³⁷ Voir *Extrait du registre aux déclarations des ventes mobilières du bureau de Bruxelles*, du 24 décembre 1819, Ms. de 4 feuillets doubles in-4°, timbrés à 75 c et l'affiche de la Régence de la Ville de Bruxelles annonçant la « Démolition de l'Ancien théâtre », Weissenbruch, imprimeur à Bruxelles, ± 42 × 37 cm. A.V.B., Travaux publics, 807 (A).

³⁸ Le tableau comparatif des soumissions présentées en vue de la construction de l'actuel théâtre est daté du 12 juillet 1817. A.V.B., idem.

à Gênes³⁹, à Cassel⁴⁰, à Saint-Pétersbourg⁴¹. Quoi d'étonnant qu'il le fut aussi à Bruxelles ? Il revint d'ailleurs dans cette dernière ville pendant l'occupation française, en 1793, mais en qualité, cette fois, de commissaire chargé de la réquisition d'œuvres d'art qui prirent le chemin du Louvre dont il était un des conservateurs et où il mourut le 2 novembre 1798.

Les avis divergent lorsqu'est évoqué le talent de Charles de Wailly. Dans l'ouvrage publié sous la direction de Francastel⁴², c'est un « Architecte n'innovant rien » et qui est « plus important comme décorateur » ; pour Emil Kaufmann⁴³ de Wailly « avait soif d'innovation » et « devait donc se trouver au premier rang des architectes révolutionnaires ».

Quoi qu'il en soit, son projet de « nouveau théâtre à Bruxelles » est à verser au dossier des grandes compositions architecturales françaises qui, au XVIII^e siècle, par leur rigueur et leur esprit logique implacable, modifièrent profondément le visage de maintes villes. A Bruxelles, en se référant aux grands ensembles de la place des Martyrs, de la place Royale et du Parc, peut-être regrettera-t-on de ne pas y avoir donné suite.

³⁹ Appelé par Spinola pour l'ornementation d'un salon de son palais. Cfr Catalogue de l'exposition *Piranèse et les Français*, Rome, 1976, p. 135 et fig. 67, p. 138.

⁴⁰ Requis plusieurs fois par le landgrave pour l'embellissement de cette ville.

⁴¹ Catherine II lui offrit la présidence de l'Académie d'architecture, qu'il refusa. de Wailly avait dressé un projet de théâtre pour Saint-Pétersbourg en 1771.

⁴² Op. cit., t. II, p. 282.

⁴³ *L'Architecture au siècle des lumières*, traduction d'Olivier Bernier, Paris, 1955, p. 161.

- Pl. I. Plan du rez-de-chaussée d'un nouveau théâtre à construire « dans l'ancienne salle de Bruxelles ». Signé en bas à droite Jean Werbroeck, de Mellerio et De Wailly. A remarquer les précisions de l'implantation.
Paris. Bibliothèque Nationale, Vg 79 f°.
(Photo Bibl. Nat. Paris, C. 14903).
- Pl. II. Dessin perspectif anonyme de la façade du premier théâtre de la Monnaie. Dans l'axe de la « rue de la Monnaie » (Pl. I), le clocheton de l'église Saint-Nicolas.
Paris. Bibliothèque Nationale, Vg 79 f°.
(Photo Bibl. Nat. Paris, B. 67132).
- Pl. III. Variante du plan d'implantation du nouveau théâtre de Bruxelles dans le jardin des Jésuites. (Voir fig. 2 et note 24).
A.G.R., Secrétairerie d'Etat et de Guerre, farde 2133 (2).
- Pl. IV. Plan général du nouveau théâtre projeté sur les terrains des couvents des Jésuites et des Lorraines réunis. (Voir note 28).
A.G.R., Secrétairerie d'Etat et de Guerre, farde 2133 (1).
- Pl. V. Projet en plan du nouveau théâtre de Bruxelles (au niveau du parterre et de la galerie) montrant un accès aux deux extrémités de l'axe longitudinal.
Paris. Bibliothèque Nationale, Vg 79 f°.
(Photo Bibl. Nat. Paris, C. 14900).
- Pl. VI. Projet en coupe du nouveau théâtre de Bruxelles en travers de la salle, face à la scène. On y voit, en perspective axiale, le long couloir s'ouvrant sur une rotonde aménagée sous le parterre et donnant accès aux escaliers desservant tous les niveaux.
Paris. Bibliothèque Nationale, Vg 79 f°.
(Photo Bibl. Nat. Paris, C. 14901).
- Pl. VII. Coupe longitudinale au travers du projet du nouveau théâtre de Bruxelles montrant le chemin à parcourir depuis l'entrée jusqu'à la salle, par dessous la scène, la coupe du terrain et la « galerie communicante » entre le palais, le salon et la loge de LL. AA. RR.
Paris. Bibliothèque Nationale, Vg 79 f°.
(Photo Bibl. Nat. Paris, B. 52353).
- Pl. VIII. Projet en plan du nouveau théâtre de Bruxelles au niveau des premières loges, avec, à l'arrière, la « galerie communicante du Palais à la Loge de LL. AA. RR. ».
Paris. Bibliothèque Nationale, Vg 79 f°.
(Photo Bibl. Nat. Paris, B. 52361).

LA LITTÉRATURE NÉERLANDAISE À BRUXELLES AU COURS DU XVIII^e SIÈCLE

par

J. SMEYERS

Vlaamse Economische Hogeschool,
Universitaire Faculteit St Aloysius, Brussel

Alors que les anciennes chambres de rhétorique bruxelloises (Den Boeck, de Mariacrans, de Corenbloeme) se ferment définitivement au cours du 18^e siècle, les nouvelles chambres ou « compagnies » (De Materbloem, de Suyver Lelie Bloem, het Heylich Cruys, Gedeons Vlies, De Olijktack, De Parnassusbergh, de Rosalieren) déploient une activité intense, principalement dans le domaine théâtral.

Les membres de ces nouvelles chambres se considèrent comme « amateurs indépendants » et proclament leur autonomie à l'égard du magistrat, ce qui leur retire tout appui mais leur donne, par ailleurs, un surcroît de liberté. La poésie, art pratiqué couramment dans le cadre des anciennes chambres, semble sombrer dans l'oubli même si, au départ, la chambre du Wyngaerd exige de ses candidats la capacité de tenir un rôle dans les pièces ou de composer des vers (« sy sullen bequem syn tot uytvoeren van eenige rollen ofte connen maecken eenige rymen »). L'ensemble du répertoire est rédigé en langue néerlandaise (E.F.J. de Bette, Marquis de Lede et du Forest, choisi comme protecteur de la Suyver Lelie Bloem en 1774, insiste sur la nécessité du bilinguisme, mais ces velléités se limitent à la traduction des statuts).

Le répertoire des premières décennies reste fidèle à la tradition du 17^{ème} siècle avec *De Passie, de Verreysenisse ons Heere Jesu Christi*, la pièce à succès *Rosalinde* de l'Anversois G. van den Brande, les contributions de G. van Nieuwelandt et C. de Bie, des Bruxellois W. van der Borcht, Cl. de Griek et D. Dan(n)oot (l'âme de la Materbloem dès sa fondation en 1683). Ce répertoire de mystères, de vies de saints, de pièces d'horreur et de farces vulgaires, évolue progressivement vers les pièces à spectacle avec ballets et chœurs (« volle chooren van Musieck »), vers l'opéra, la pièce à intermèdes chantés, la comédie légère. Les représentations données par les troupes françaises itinérantes (dès le 17^{ème}

siècle) initient les rhétoriciens bruxellois aux genres nouveaux et ils s'empres- sent de les adopter. Les contacts se multiplient pendant l'occupation des Pays-Bas autrichiens par les troupes de Louis XV (1745-1748), lorsque e.a. la propre compagnie du maréchal Maurice de Saxe, sous la direction de C. Favart, se produit régulièrement au Grand Théâtre (sur l'emplacement de l'actuel Théâtre de la Monnaie).

Suit alors une production massive de pièces traduites du français, phénomène général pour l'ensemble des Pays-Bas du Sud, en vigueur depuis le siècle précédent. Il arrive qu'on adapte des auteurs plus anciens tels Molière et Corneille, ou alors des auteurs contemporains et ce très rapidement après la parution de la version originale : Lemierre, de Beaumarchais dont la Suyver Lelie Bloem produit le *Baertkrabber van Sivilien* en 1776, soit un an après la première française, et Voltaire dont *La Mort de César ou Rome délivrée* est joué en 1790 en l'honneur de Heintje van der Noot, héros de la Révolution brabançonne, et est donné le 28 avril de la même année en version néerlandaise par la Suyver Lelie Bloem sous le titre *'t Verlost Brussel*. Les nombreuses arlequinades mises en scène par les compagnies sont également d'inspiration française.

Citons : *De twee Arlequins*, *Arlequin invisibel* (d'après *Arlequin invisible* de Le Sage ?), *Arlequin provost en juge*, *Arlequin meester van synen meester* (d'après *Arlequin, maître et valet* de Marivaux), *Don Arlequino, spaens baron*, *De trouw van Arlequin*, *Arlequin licentiaat in de medicynen*, *De Spoockerij van Arlequin* (d'après *Arlequin fait magicien*), *Arlequin filosoof*, de *Minnelisten van Arlequin en Carlo*, *Arlequin keyser in de Maen* (d'après *Arlequin Empereur dans la Lune* de Fatouville), *Den Arlequin oft den Bedrogen Musiekmeester*, *Arlequin den viesen*.

Le programme de la Suyver Lelie Bloem comporte une série de comédies écrites d'après un modèle français : *Van de dry verliefde Nichten* (d'après *Les trois cousines*, de Dancourt, musique de Gilliers), *De nieuwen nacht trommelaer* (adapté de *Le tambour nocturne* de Ph. Destouches), *Het spel van den Deserteur* (d'après *Le Déserteur* de Sedaine et Monsigny), *De Jacht van Henricus den vierden* (*La Partie de Chasse de Henri IV* de Collé), *Het verloren Schaep* (d'après *La Clochette* de Anseaume), *De sprekende Schilderij* (d'après la pièce partiellement chantée *Le Tableau parlant* de Anseaume et Grétry), *Zemier en Azor* (d'après la pièce du même nom de Marmontel et Grétry), *De dry Sultanen oft Soliman den tweeden* (d'après l'opéra-comique *Soliman II ou les Sultanes* de Favart), *De Koopman van Smirna* (d'après *Le Marchand de Smirne* de S.R.N. de Chamfort), *De School der jalousen* (*L'Ecole des Jaloux* de A.J. de Montfleury), *De onverwagte wederkomst* (d'après *Le retour imprévu* de Regnard), en 1793 *Armida* (d'après l'opéra de Lulli sur texte de Quinault) et *De Prins Schouwveger* (d'après *Le ramoneur prince* de Duval).

A côté de ces innovations subsiste, malgré la rupture avec le Nord, un répertoire d'œuvres d'auteurs des Provinces Unies, e.a. sous l'influence des compagnies

du Nord de passage chez nous. Les représentations de la Cruys-kamer en témoignent principalement. C. de Baere estime pouvoir attribuer la tragédie *Scevola*, montée en 1764, à G. van der Horst (d'après le français de du Ryer) ; pour *De ongeluckige Liefde van de koningin Dido*, joué en 1783, on avance les noms de J. Bodecher Benningh, C. Boon, J. van der Does, A. Pels. La farce *Het bedendaghx geval*, donnée en 1782, 1783 et 1788, est de la plume de D. Heynck, la tragédie *Zelmire* (1789) est de N.W. op den Hooft (d'après P.L. Buyrette de Belloy). En 1793 et 1794 elle représente *De drie gebroeders Medeminnaers* de H. van Elvervelt (d'après *Les trois frères rivaux* de Lafont), en 1794 *Constantia de St. Denis* (1787) de J.E. de Witte junior, en 1796 la pastorale *Cloris en Philida* de J.H. Krul. En 1785, la *Suyver Lelie Bloem* met en scène *Den Belagelijcken erfgenaem* de F. Rijk (1710, d'après Scarron) et en 1791 *De broekdragende Vrouwe* (1666) de P. Elzevier.

L'auteur, dont le nom est le plus étroitement lié au répertoire des compagnies bruxelloises et dont l'œuvre est interprétée tout au long du siècle dans l'ensemble du territoire des Pays-Bas du Sud, est Jan Frans Cammaert (1699-1780). En 1732, il est prince de la chambre du Wyngaerd et cette même année, la *Suyver Lelie Bloem* donne son *Hendrikus den Tweeden*. Ce sont les premières traces d'une production littéraire particulièrement féconde : le manuscrit Goyers (cabinet des manuscrits, Bibliothèque Royale de Bruxelles) comporte un inventaire de son œuvre et ne cite pas moins de 89 titres. Il est également l'auteur de nombre de poèmes de circonstance (un fascicule se trouve aux archives de la ville de Bruxelles). Sous le titre *De wercken, bly- ende treurspelen van J.F. Cammaert* (2 vol., s.d.), l'auteur lui-même a relié et diffusé les exemplaires non vendus de sa production littéraire, grâce à quoi nous avons pu conserver les textes d'une trentaine de ses pièces de théâtre.

Parmi ses premières œuvres citons, outre le *Hendrikus den Tweeden*, mentionné plus haut, une pièce sur Godefroid de Bouillon, une sur Tarquinius Priscus (1730), sur *Griseldis ofte beproefde standvastigheyt* (1734 — un thème ancien, déjà traité dans le théâtre scolaire), une traduction (1734) du *Malade imaginaire* de Molière et *De Advokaet Patelyn* en 1735. Ses pièces historiques (*Ines de Castro*, *Maximinianus*, *Gustavus*, *Dionisius*, *Clovis*, *Constantinus*, *Maria Stuart*) et bibliques (*Balthassar*, *David*, *Saul*) restent dans la ligne traditionnelle du théâtre des rhétoriciens. En 1734, la gouvernante Marie-Elisabeth honore de sa présence une des représentations de son *Flavius Constantinus* par la troupe du Wyngaerd et, en 1736, son *Esther ofte opgang van Mardocheus* (d'après Racine) par la *Suyver Lelie Bloem*. Louis XV également assista à ce dernier spectacle, en 1747. Il emprunte bon nombre de pièces au théâtre français. Il s'inspire d'*Athalie* de Racine pour son *Joas sevenjarig Koning van Juda* (1748) et de Molière pour *Den Heere Pourceaugnac* (1754), adapte l'*Horace* de Pierre Corneille, le *Comte d'Essex* et le *Festin de Pierre* de Thomas Corneille. *Belphegor* est en principe emprunté au théâtre italien (« getrocken uyt den Italiaenschen Theater ») mais il existe un *Belphegor* de Legrand. De Voltaire, il traduit

Mahomet (1748) et *Semiramis* (1760). Dans le style « théâtre léger », il écrit une pièce à succès *Ninette in 't hof* (d'après Favart) et toute une série de comédies et de pièces à intermèdes chantés : *De dry verliefde nichten* (d'après Dancourt), *Den tooveraer* (d'après Poinsinet), *Den Kuyper* (d'après Audinot et Gossec), *De onrust door den ryckdom* (d'après *L'Embarras des richesses* de Soulas d'Allainval), *Den houtkliever of de dry wenschen* (d'après Guichard et Castet), *De twee jaegers en de melkverkoopster* et *Den Lands-soldaet*, tous deux d'après Anseaume, etc., et enfin *De Waersegger van het dorp*, d'après *Le devin du village* de J.J. Rousseau.

Le style de Cammaert est compassé, pompeux, heurté ; en outre, l'auteur est extrêmement prolix et le lecteur contemporain sombre très rapidement dans l'ennui. Sa poésie en général, et ses poèmes de circonstance en particulier ne valent guère mieux. Son œuvre poétique consiste en une *Lof-schaterende krygs-bazuin ... op alle ... daeden van Alexander den Grooten* (1745) (d'après Quintus Curtius) et une traduction (1754) de *l'Art Poétique* de Boileau (sa traduction, en 18.000 vers, des satires de ce dernier a été perdue). La seule pièce agréable à lire de Cammaert est son *Adam en Eva uyt het lust-paradys gejaegt in ballingschap* (1746) ... mais il s'agit d'un énorme plagiat. Dans le titre il signale qu'il a enrichi son œuvre de vers empruntés à l'illustre J. van Vondel (« *verrykt met verscheyde verssen van den vermaerden J. van Vondel* »). En réalité, il a emprunté quasi intégralement des passages entiers d'*Adam in Ballingschap* de Vondel et sa contribution personnelle se limite à une « flamandisation » du texte et l'insertion d'un prologue et de ballets. Si l'on se réfère au titre, une autre de ses pièces, *Samson, ofte heylige vraeke* (1744), non conservée, pourrait être inspirée de Vondel.

Cammaert était assurément « le pourvoyeur attitré du répertoire flamand à Bruxelles » (M. Sabbe), mais d'autres auteurs ont contribué, quoique plus modestement, à l'élaboration du répertoire des compagnies. La pièce de Jan Filip van Vaernewyck, *Bartholdus, graef van Grimbergen*, est jouée par sa compagnie de Wyngaerd en 1701 (le manuscrit se trouve aux archives de la société), ainsi que *De Gouverneur van Zeeland* (1737) de Michiel Spinnael, membre de la même chambre, et une sottie de P. Evenepoel en 1762 sur le thème « Een vrouw die dertel is, en soeckt haer man te plaegen ». A la fin du siècle, la Cruys-kamer met en scène deux pièces de F.J. de Pauw, d'origine gantoise, *Arlequin Savoyaerd* et *De trotse Amelia. Jannot, of de geslagene betaelt de boete*, *De Boere-Kermis* (d'après un modèle hollandais) et *Den Mandemaeker* sont du même auteur. Witsen Geysbeek (*Biografisch... Woordenboek*, Amst., 1821-27) affirme que le Bruxellois Lieven Verkruyssen est l'auteur de pièces dévotes (« eenige devote toneelstukken ») au sujet de Laurent (1740), Sébastien (1743), Gallicanus (1743) et Adrien (1743), mais on ne trouve aucune trace d'éventuelles représentations.

Un miracle anonyme *De herstelde eere aen het Alderheylighste Sacrament van Mirakel* fut publié en 1735 et joué la même année par De Wyngaerd avec accompagnement de musique, chœurs et ballets.

D'Antoon Flas (Bruxelles, environ 1650 ? — ?) paraissent à Bruxelles, avec une « approbation » de 1717, un mystère (sur Sainte Agathe), une parabole au sujet de Lazare et l'avare fortuné, et deux pièces bibliques : *Holofernes* est une version à mise en scène pompeuse et farcie d'atrocités du thème de Judith répandu dans la littérature ; son drame autour du personnage de Joseph semble inspiré de Cats et Vondel. Son fils, le capucin Jan Baptist Flas (Justinus dans les ordres, 1683-1755) est un auteur de poèmes de circonstance fécond, en même temps qu'auteur d'une tragédie historique centrée sur Charles Quint (1727), d'un martyr *Den christelycken ... yver van ... Bisschop Audas* (1727), d'une tragédie sanglante sur *De trotse, ongheruste ende bloetgierighe dobbelheydt van Aretaphila* (1727), et de trois mystères sur Saint Amand (1742), Saint Trond (1748) et Saint Lambert (s.d.). Une moralité *Het geloof overtuigt het verstandt en zinnen*, et quatre farces composées à l'intention de sa communauté religieuse nous sont léguées sous forme de manuscrits.

L'éditeur bruxellois Josse-Ange Rombaut (1745-1807) est l'auteur de deux pièces, jouées par De Suyver Lelie Bloem, *De doorlugtigen Keyzer Jozefus den Ile* et une farce inspirée d'un modèle français, *De Boer op den Troon*. On doit également à Rombaut : *Het verbeerlykt of opgehelderd Brussel* (1777) : son intention était de décrire la ville de Bruxelles en trois volumes, dont un seul parut. Il fait traduire l'ouvrage en français et deux tomes en sont édités la même année. Un certain nombre de détails démontrent que cette traduction est beaucoup plus récente que la version originale. Les deux versions contiennent une notice intéressante concernant le bilinguisme à Bruxelles¹.

Quand l'avocat Verlooy constate dans sa *Verhandeling op d'onacht der moedelyke tael* (1788) que le néerlandais est banni des théâtres (« Onze tael is gebannen uyt de toneelen »), il veut dire du « Grand Théâtre », dont il a été question plus haut, où la cour, l'aristocratie et la haute bourgeoisie constituent le public courant des représentations en français. Il arrive aux compagnies, applaudies régulièrement par la petite bourgeoisie, de louer l'« Opéra » (autre appellation du « Grand Théâtre ») pour leurs spectacles avec son orchestre et son ballet,

¹ Le texte néerlandais dit : « De Stads-taele is hier gemeynelyk het Brabands-duyds, zoo nogtans, dat de fransche alhier volkomentlyk word gesproken, zoo verre, dat zoo men aen eenen Borger vraegt naer de grootde dezer stad, men doorgaens antwoord, deze zoo groot te zyn dat men in het een gedeelte der zelve, te weten op het gebergte tegen het Zuyden, alwaer men veel fransch sprekt, eene taele voert, de welke men in de andere deelen, alwaer deze zoo gemeyn niet is niet kan verstaen, nog vatten. » (La langue véhiculaire de la ville est habituellement le flamand, quoiqu'on y parle aussi parfaitement le français, de telle sorte que, si l'on s'informe auprès d'un habitant sur l'étendue de cette ville, il répond généralement qu'elle est si grande que dans une partie, à savoir sur les hauteurs du sud — où on parle usuellement le français —, on utilise une langue qu'on ne comprend pas dans les autres parties, où elle n'est pas si répandue).

Dans la traduction ce texte devient : « La Langue la plus en usage est la Flamande. Mais depuis la dernière Guerre que les François ont portée dans les Pays-Bas [1745-1748], la Langue Française leur est devenue si familière, qu'il y a présentement fort peu de personnes qui ne la parlent. »

mais leur théâtre habituel est le « Coffy » et, de 1756 à 1794, également le « Borgerlyk Musiek Concert » (Salle du Concert bourgeois). Dans la seconde moitié du siècle, on tente d'organiser des représentations fixes en néerlandais au « Grand Théâtre ». L'illustre musicien Ignace Vitzthumb, parti en tournée avec un groupe théâtral à travers les Provinces Unies en 1768, se heurte au veto des compagnies lorsqu'il exprime le désir de monter un spectacle avec sa troupe à Bruxelles. Nommé directeur du Grand Théâtre en 1772, il renouvelle sa requête et sollicite l'autorisation de pouvoir donner des représentations en néerlandais dans son propre théâtre, ce qui lui est refusé parce que « cette grâce causeroit des plaintes de la part du public, attendu que les abonnés, qui sont occupés à faire remeubler leurs loges, les verroient continuellement détériorées par les spectateurs qui viennent au spectacle flamand et autres de cette espèce qui font l'amusement de la populace » (Archives nationales, Conseil privé autrichien, carton 1052A). Cette autorisation doit lui avoir été accordée ultérieurement car de 1774 à 1776, il fait jouer, avec grand succès, des pièces en néerlandais, par une compagnie baptisée « de troep van Heintje Mees », du nom de son interprète principal (H. Mees joue d'abord pour le compte de la Suyver Lelie Bloem, épouse la fille de Vitzthumb, émigre à Saint Petersburg après 1792, et meurt en 1819 à Varsovie où il dirigeait le « Théâtre français »). Sa « troupe » donne des représentations dans nos provinces et celles du Nord avec un répertoire de pièces françaises traduites par C.F. Jacob, membre de la compagnie. Le groupe, incapable de faire face à un grand nombre de difficultés, doit s'être dissout début 1777.

*

Parmi les poètes bruxellois, il convient de citer Jan Laurent Krafft (1694-1768) en premier lieu. D'origine allemande, mais né à Bruxelles, il se fixe dans sa ville natale après un séjour prolongé aux Pays-Bas et un voyage en France. Il y exerce le métier de graveur et remet l'art de la gravure sur bois, tombé dans l'oubli, au goût du jour (ses gravures se trouvent à la Bibliothèque Royale) et plus tard, il se met à la gravure à l'eau-forte. On lui doit quelques pièces de théâtre : une *Iphigénie ofte Orestes en Pilades* illustrée par lui (1722 ; selon l'*Iphigénie* de Racine ?) et *Den Spiegel der Vrouwen, verbeeldt in de manmoedige Ildegerte* (1727) jouée un peu partout. Un jeu de la passion, non daté, paru en français (*La Passion de Notre Seigneur Jésus-Christ*) et en néerlandais (*Het Lyden van onsen heere Jesus Christus*) et dont l'édition française signale qu'il fut donné le 8.4.1727 en présence de la gouvernante, porte son nom. K. Piot se demande toutefois, dans la *Biographie Nationale* (X, 1888-1889), s'il ne s'agit pas de l'œuvre d'un homonyme, décédé à Bruxelles en 1751.

Cinq ans après son *Trésor de Fables*, publié en français, paraît son *Schat der Fabelen* (1739, trois volumes), contributions plus marquantes que son œuvre théâtrale, par lesquelles il participe à l'engouement international pour la fable au 18^e siècle. Contrairement au texte original français, il a rédigé le texte des fables en vers pour prouver aux détracteurs de la langue néerlandaise (« de mis-agters

van de nederlandsche tale») — ainsi l'exprime-t'il dans son introduction — que la poésie n'est pas incompatible avec l'usage du néerlandais, capable d'éloquence aussi bien que n'importe quelle autre langue (« zoo bequaem... om de welsprektheyd ten toon te stellen als' er eene sprake in de wereldt is »). Elle est, écrit-il, plus ancienne, vigoureuse, expressive et harmonieuse que le français, mais elle est appauvrie et ignorée sous l'influence du chauvinisme des Français pour leur langue. La prose des considérations édifiantes qui suivent les fables est étonnamment fluide et correcte. Les fables elles-mêmes possèdent une charmante candeur et un naturel inhabituel, qui préludent, pour ainsi dire, aux poèmes pour enfants de H. van Alphen, quarante ans plus tard.

Krafft rédigea sa dernière œuvre en français, une *Histoire générale de l'auguste maison d'Autriche* (3 vol., 1744-45). Il s'agit d'une luxueuse édition in-folio, compilation d'un grand nombre de publications, illustrée de portraits gravés par l'auteur. A la fin de la première partie, Krafft confesse qu'il a consacré beaucoup de temps à la réalisation de cet ouvrage « pour laisser à la posterité plusieurs événemens qui n'ont jamais été mis au jour dans une langue laquelle est si fortement recherchée dans le siècle ou nous sommes ».

Cette affirmation est-elle révélatrice du caractère d'un auteur bruxellois désirant être lu aussi bien par des francophones que des néerlandophones, par simple opportunisme (cfr. également le *Verheerlykt... Brussel* de Rombaut ; l'*Histoire générale* est destinée aux classes sociales supérieures et à la cour) ou offre-t-elle une explication psychologique et sociologique aux hésitations de l'auteur entre le choix de sa langue maternelle, qu'il défend ardemment et dont il chante les louanges, et le français dont il avoue n'avoir qu'une maîtrise médiocre (cfr. dans le *Trésor* : « moi qui n'ai pas les perfections de la langue Française, je ne la puis élever au point d'élégance »), mais qui exerce sur lui, comme sur tant d'autres en Europe, un fascinant pouvoir d'attraction ?

L'œuvre de M.F. Vermeren démontre clairement que le public auquel on s'adresse conditionne le choix de la langue. Il est l'auteur de deux morceaux de poésie, de piètre qualité, à caractère moralisateur, et d'une description en vers de la guerre de Succession d'Autriche (1741-1748), *De Erlevende Belgica*. Ce dernier ouvrage (1749 : après l'occupation française !) commence par une dédicace en français à l'adresse de Charles de Lorraine et continue par un poème en français « présentez par la Fille de l'Auteur... a son Altesse Royale ». Une quatrième publication *Les Lions de Pais-Bas ... De Nederlandsche Leeuwen* (Lille, 1750) est un panégyrique bilingue des Pays-Bas, les vers français et néerlandais étant présentés côte à côte, en deux colonnes.

L'œuvre de Felix Maarten Piens, né à Alost mais domicilié à Bruxelles et membre du Wyngaerd, est de meilleure qualité. Il s'agit de quatre moralités en vers, parues à Bruxelles. *Ophaaling der pligt, elk in syn ampts bediening* (1774) marque ses débuts. Il y cite Cats et nous fait part de ses spéculations sur les métiers de roi, juge, avocat, notaire, et homme de guerre. *Invallende gedagten op den handel ende wandel* (1776) et *Het treurig aanwys van menig ongelyk*

houwelyk (1775) comportent des réflexions moralisantes, assez longues et assez monotones, dans le style de J. Cats, mais de loin inférieures au talent de ce dernier. L'orthographe, employée dans son œuvre, témoigne-t-elle de l'influence du poète hollandais ? Pour terminer, *D'Aenstouwing van myn pen* (1777) assume la défense de l'enfant naturel sur une ton chaleureux et personnel. (Frederiks-Van den Branden, *Biographisch woordenboek*, 1891, cite encore une apologie de Piens *Lofdicht ter eeren van den H. Marcoen*, 1774).

C.A.F. Van Beughem (Bruxelles, 1744-1820), professeur aux collèges de Turnhout et Courtrai, « principal » du collège thérésien de Gand, secrétaire du Cardinal de Franckenberg en 1790, est l'auteur d'œuvres mineures à caractère religieux et moralisateur en latin et en néerlandais. Un capucin J. Huyghe (Aemilianus dans les ordres), natif d'Anderlecht (1743) et décédé à Duisburg (1802), écrit des livres religieux et édite, pendant la Révolution Brabançonne, une feuille d'allure pamphlétaire, favorable aux « patriotes » : *den Waeren Brabander*.

*

L'activité littéraire néerlandophone à Bruxelles, comme dans les autres villes des Pays-Bas du Sud, nous semble profondément ancrée dans la tradition. Il n'est guère aisé d'en définir la vitalité : elle est assurément moins grande qu'à Gand, mais il est possible qu'elle puisse rivaliser avec Anvers. Il nous manque, par ailleurs, un trop grand nombre de témoignages, manuscrits et imprimés ; en outre, le répertoire théâtral ne put être reconstitué que très partiellement et se limite souvent à un inventaire de titres de pièces ; bon nombre de poètes restent inconnus (F. de la Fontaine, dont il sera question plus loin, cite dans son *Verhandeling* le nom d'un moine capucin, le père Pius, dont il exalte la poésie, mais duquel aucun écrit ne nous est connu). Nous n'avons trouvé aucune trace de relations littéraires entre Bruxelles et les autres villes des Pays-Bas du Sud : les « compagnies » bruxelloises ne semblent guère avoir pris part à la vie active des rhétoriciens des deux Flandres, activité à son apogée dans la seconde moitié du siècle.

La traduction, l'adaptation, la mise en scène et l'assistance aux spectacles d'auteurs étrangers contemporains, ont-elles affecté, et dans quelle mesure, le fond et la forme du théâtre néerlandais à Bruxelles ? Le manque de renseignements à ce sujet, nous oblige à laisser la question en suspens. Un élément de réponse nous est toutefois donné dans la prose proche de l'essai de deux auteurs bruxellois, qui prouve à quel point le contact avec la pensée d'auteurs modernes peut être fécond et rénovateur.

Citons d'abord Francis de la Fontaine (??) dont le premier (et unique) tome des *Bly, en treurspelen* paraît en 1739 à Bruxelles, avec trois tragédies et deux comédies. Il traduit l'*Alzire* de Voltaire (*D'Amerikanen of Alzire*, 1739) — il s'agit probablement de la version mise en scène par Gedeons Vlies en 1739 pour la gouvernante — et écrit *De Rasernye van Hercules*, joué en 1753 par la

même compagnie et qui remonte peut-être (par un intermédiaire français ?) au *Hercules furens* de Sénèque. Du même auteur, on cite le *Vertellingen en nieuwigheden*, traduit du français et publié à Amsterdam en 1708 et une édition bruxelloise de *De Bolletoester of 't leven der Dienstmeiden*, sous le pseudonyme de Kees Jenoenz. S'il s'avère que ces dernières œuvres sont bien de lui, il doit avoir approché de la soixantaine au moment de la composition de *Verhandeling over de redenvoering dienstig voor Predikanten, Redenaers, Tooneelspeelders en Geselschappen* (1751) (on pourrait croire qu'il s'agit d'une œuvre posthume, si on se laisse induire en erreur par la date de décès de 1739, avancée par certaines sources ; une analyse fouillée de l'ouvrage démontre clairement que l'auteur était encore en vie aux environs de 1750). *Verhandeling* est dédié au protecteur de la chambre du Wyngaerd, ce qui laisse supposer que l'auteur en ait été membre. Dans le texte, il révèle être l'écrivain de poèmes de circonstance et le traducteur du *Zaïre* de Voltaire. Il devrait aussi avoir présenté sa traduction de l'*Art Poétique*. *Verhandeling* (88 p.) comprend, dans sa deuxième partie, une « Beknopte Beschryving der Tooneelen van Europa, getrokken uyt Louis Riccoboni » : c'est le premier embryon, dans les Pays-Bas du Sud, d'une histoire du théâtre européen. Innovation méritoire mais dont la valeur est largement amoindrie si on sait que sa « contribution » au sujet du théâtre italien, espagnol, français, anglais, allemand, est une copie conforme des *Réflexions historiques et critiques sur les différens théâtres de l'Europe, avec les Pensées sur la déclamation* (1738) du célèbre acteur italien L. Riccoboni (il a également emprunté quelques éléments à la biographie de Molière (1705) de de Grimarest). Là où de la Fontaine possède mieux le sujet, il complète la version italienne : il cite davantage de chambres de rhétoriques, fait des digressions sur les théâtres bruxellois et anversoïis, illustre son récit d'exemples tirés de sa propre expérience. Il supprime la critique de Riccoboni à propos des rimes féminines dont abuserait la langue néerlandaise ; il récrit l'apologie de cette langue avec sa perception propre et sa coloration personnelle. Le titre de l'ouvrage de Riccoboni suggère que les réflexions de de la Fontaine sur la « redenvoering » (l'art de présenter un texte), dans la première partie de *Verhandeling*, sont empruntées au même auteur. Et c'est la vérité. Mais qu'un rhétoricien brabançon s'inspire de sa source pour défendre les conceptions nouvelles en matière de diction et de jeu de scène, pour prôner les vertus du naturel et de la simplicité au détriment du conventionnalisme, de la solennité, de la raideur et de la rhétorique, en vigueur dans les Pays-Bas du Sud et, dans une mesure moindre, à l'étranger, reste un fait exceptionnel et marquant. *Verhandeling* devient vraiment personnel chaque fois que l'auteur laisse libre cours à sa rancœur : ainsi lorsqu'il se plaint de la qualité médiocre d'un grand nombre de poèmes qui ne sont rien d'autre que « Mengelmoesen en geraepte Vaerssen van groote Mannen » (un ramassis de rimes et de vers empruntés à de grands hommes) ou lorsqu'il désapprouve l'excès de cruauté de certaines farces ou encore quand il décrit le public des théâtres bruxellois. Dans le « Grand Théâtre », on boit, on chahute, on siffle (témoignage confirmé ailleurs ; cfr. chez Faber, *Hist. du Théâtre français*, I, 242, le *Mémoire ou*

observations sur l'Etat actuel du théâtre (± 1770) qui parle du « bruit horrible que l'on fait de tous côtés ». Une danseuse française, huée et sifflée, s'exclama : « Mon Dieu, je n'ai pas bien dansé puisqu'on me siffle » (« Myn God, ik heb niet wel gedanst, want ik word gefluyt »). Et de la Fontaine de conclure sans ambages : « zoo laeten wy ons beestigheyd aen d'andere Volkeren zien » (et c'est ainsi que nous faisons étalage de notre grossièreté devant les autres peuples). Le manque d'éducation de ses contemporains le heurte à tel point qu'il sort du cadre de son sujet pour dénoncer divers abus et manifestations de grossièreté, rencontrés dans la vie quotidienne. Impregné des idées de l'*Aufklärung*, il plaide pour une civilisation plus raffinée. Cette influence se manifeste ailleurs : par ex., il exprime le vœu de remplacer le théâtre scolaire par l'étude de sermons ou de plaidoiries de qualité pour que les élèves consacrent leur temps à « het oeffnen van konsten, nut ende voordeelich aen het burgelyk leven » (la pratique d'arts utiles et profitables à la vie civile)² et il refuse de croire que seule la vie dans les ordres religieux peut sanctifier l'homme et « dat den Hemel te winnen is, met aen een Tafel te gaen zitten daer men niet voor gezorgt heeft » (que pour gagner son ciel, il suffit d'aller s'asseoir à une table, qu'on n'a pas soi-même dressée). L'influence de l'*Aufklärung* se marque encore plus nettement dans l'introduction à *Verhandeling*, où il regrette la dégradation de la langue et les abus des rhétoriciens, mais où il émet en même temps l'opinion que ces chambres sont fondées pour « de zuiverheyd der Tael te handhaeven, elkanderen onderling met bondige reden te onderhouden, zig t'oeffnen om tot de Welsprektheyd te komen, elkanderen te leeren, te voeden een burgelyke Liefde... » (sauvegarder la pureté de langue, converser, s'exercer à l'éloquence, apprendre à se conduire à l'égard d'autrui avec civilité). Il exprime également sa conviction profonde que la superstition serait moins générale si un plus grand nombre de gens se passionnaient pour la lecture (« 't is te wenschen dat het getal [van lezers] grooter was, het bygeloof zou min in zwang zyn »). Cette formulation d'un désir de « civilisation » est le premier écho des idées nouvelles dans les Pays-Bas du Sud. Qu'elle soit le fait d'un traducteur de Voltaire, n'est peut-être pas une simple coïncidence.

Dans son introduction, de la Fontaine s'élève contre ceux qui « door een hoovaerdige Bottigheyd overgoten, hun Moedertael verachten, en het Frans willen spreken, dat sy even zoo veel als het ander kennen » (les esprits obtus et orgueilleux qui dédaignent leur langue maternelle et veulent parler le français, qu'ils connaissent tout aussi mal) et plaide pour la création de sociétés savantes et l'instauration de prix, à l'exemple de la France et des Provinces-Unies, « tot het schaeven van onze Neder-duytsche Tael » (pour polir notre langue) et « tot het maeken van Boekken » (et pour stimuler l'activité littéraire).

Ces deux thèmes furent repris, une quarantaine d'années plus tard, intégrés

² Le mot *burgerlyk* est un mot-clef dans le vocabulaire néerlandais « éclairé ». Il est traduit dans les dictionnaires du temps par *bourgeois*, *civil*, *civique* (vertus civiques : *borgerdeugden*).

cette fois dans la vision globale de *Verhandeling op d'onacht der moederlyke tael in de Nederlanden* (1788), illustre plaidoirie pour une langue et une culture néerlandaises, de la plume de l'avocat J.B.C. Verlooy (1746-1797). Dans un ouvrage solidement documenté et bien charpenté, ce fils d'une famille de notables campinois (son père était secrétaire dans le village de Houtvenne), étudiant à l'Université de Louvain et avocat au Conseil de Brabant en 1775, retrace en première partie l'importance des Pays-Bas dans les domaines du commerce, de l'agriculture, de la navigation, des découvertes et des arts : un embryon d'histoire de la culture néerlandaise. Ensuite, il dresse le bilan de la situation à son époque : à Bruxelles, la langue néerlandaise est méprisée, l'Université de Louvain et l'Académie de Bruxelles la négligent, l'orthographe n'est pas soumise à des règles strictes, il y a pénurie de publications néerlandaises de qualité, les journaux, pièces de théâtre et chants étant en français. Les conséquences de cet état de choses sont particulièrement néfastes : l'éducation des enfants dans une langue étrangère conduit à une maîtrise insuffisante des sciences qui sont pourtant « den Catechismus der borgerlyke wysheyd » (le catéchisme de la sagesse civile), qui forment la raison (« die de menschelyke reden hare gangen leeren »), qui apprennent au peuple à réfléchir mieux et qui affinent le goût (« die onder 't gemyn moeten brengen eene betere, redelykere manier van pyzen en goeden smaek » — le « bon goût » du siècle des Lumières !). Une langue étrangère crée une barrière sociale, appauvrit les arts, tue surtout notre esprit d'indépendance (« onzen vrydomsgeest ») et porte atteinte au patriotisme véritable, car quiconque renie ce lien étroit entre l'enfant et sa mère-patrie qu'est la langue maternelle, se renie lui-même.

L'ouvrage foisonne d'arguments cherchant à démontrer les qualités intrinsèques du néerlandais : son originalité, sa simplicité, son harmonie, ses analogies avec l'allemand et la langue grecque, tellement riche et rythmée. Et à qui objecterait que le français est une langue universelle, il répond : « mag eenen goeden vaderlander wel peyzen, myn land is my te klyn, het is my de moyte niet weerd ? En de tael van 't Nederland, de tael der oude Belgen, de tael van den Vrydom kan die verachtbaer zyn ? » (un bon patriote peut-il penser : mon pays est trop petit, il n'en vaut pas la peine ? Et la langue néerlandaise, la langue de nos ancêtres, la langue de la liberté, pourrait-elle être méprisable ?).

Sa dernière partie propose des solutions susceptibles de contribuer au rétablissement de la langue maternelle : une orthographe fixe, de nouveaux livres scolaires, un regain d'intérêt pour la langue maternelle au sein de l'enseignement, une activité théâtrale en néerlandais, une commission pour la promotion de la langue et des arts nationaux, un système de concours et de récompenses. Son texte se termine par une profession de foi en l'unité culturelle des anciennes dix-sept provinces.

Dans ce *Verhandeling* culminent les opinions et les influences qui sont à la base de la naissance de l'idée de « nationalité » dans les Pays-Bas autrichiens. Il ne s'agit pas d'un « cry in the wilderness » (Sh. B. Clough, *A history of the*

Flemish Movement, New-York, 1930, 19), mais de la synthèse la plus moderne, la plus complète, la plus orientée vers le futur, des idées nouvelles dispersées dans l'œuvre d'un certain nombre d'ecclésiastiques, médecins, juristes, historiens et dans les « mémoires » primés de quelques participants néerlandophones aux concours annuels de l'Académie de Bruxelles³. La littérature française est à la source de ces idées nouvelles. Verlooy lui-même cite les noms de d'Alembert, Montesquieu, Voltaire, Rousseau, Raynal, Linguet, Beaumarchais. Nous sommes en présence d'un phénomène remarquable : à l'apogée de la fascination émanant de la culture française et de la francisation toujours croissante qui en résulte, l'intérêt porté à la vie intellectuelle française par l'intermédiaire du théâtre, des livres, des journaux, incite quelques esprits originaux et autonomes à découvrir l'idée des Lumières de la « civilisation » (« de redelykere manier van pyzen en goeden smaek » cité plus haut) en même temps que les idées (pré-romantiques) du « génie », du caractère particulier d'un peuple, de « l'esprit national ». Combinant ces deux découvertes, les esprits éclairés exigent que cette civilisation nouvelle soit fondée sur « het vaderlanderschap », c'est-à-dire, la nationalité, et l'usage de la langue maternelle, « de tael van den Vrydom ». Qu'on ait pu mettre ceci par écrit avec naturel et spontanéité, est dû au fait qu'il n'était plus nécessaire de découvrir cette « nationalité », la notion étant restée très vivante aux 17^e et 18^e siècles chez les lecteurs enthousiastes de la littérature humaniste.

Chez Verlooy, l'influence des humanistes est très sensible, surtout dans la première partie où il se réfère au passé grandiose, et dans les pages où il vante les qualités du néerlandais. Quoiqu'ici il cite quelques noms (Lipse, S. van Leeuwen, W. Lazius, Guicciardini), il est impossible de déterminer avec exactitude de qui il s'inspire pour son texte. Ceci vaut également pour les conceptions modernes rencontrées dans *Verhandeling*. Plus nous avançons dans l'étude des sources, plus nous sommes convaincus que Verlooy a abouti à sa vision des choses de façon très autonome, après des contacts multiples et approfondis avec les courants traditionnels et modernes. Ses études à Louvain et son milieu campinois en premier lieu, l'ont familiarisé avec la tradition des humanistes, l'abbaye de Tongerlo étant un foyer culturel (son beau-frère succèdera à Vonck, comme avocat de l'abbaye). Il est initié aux tendances nouvelles au moment de son stage chez un avocat bruxellois, Ph. G. Malfait, voltairien et libéral notoire, dont il deviendra le compagnon spirituel. Verlooy fait éditer son *Verhandeling* de façon anonyme et en falsifiant le lieu de parution « Tot Maestricht » (en dehors du territoire autrichien). En réalité, il fut édité chez l'imprimeur bruxellois E. de Bel. Cette circonspection s'explique parce que, à cette époque, Verlooy n'était pas dans les bonnes grâces des autorités autrichiennes qui le jugeaient suspect. Il convient de replacer *Verhandeling* dans le contexte de la Révolution Brabançonne imminente, dans laquelle Verlooy jouera un rôle prépondérant

³ Pour noms et textes, nous renvoyons à *Geschiedenis van de Letterkunde der Nederlanden*, t. VI : H.J. VIEU-KUIK - J. SMEYERS, *De letterkunde in de achttiende eeuw in Noord en Zuid* (Ed. Standaard, 1975), pp. 508-525.

comme bras droit de Vonck (« Verlooy ... joignoit à la connaissance des lois, une saine logique, une justesse d'esprit, une droiture dont il ne s'est jamais écarté ; c'est bien lui qui m'aida dans les délibérations épineuses », J.F. Vonck, *Mémoire sur la Révolution Brabançonne*, Bibl. Roy. Brux., cabinet des manuscrits) et comme fondateur de la société secrète Pro Aris et Focis. Vu sous cet angle, c'est un appel à la rébellion contre l'organisation de la vie culturelle et la politique en matière linguistique du gouvernement autrichien, inspiré de sources que les révolutionnaires français invoquent également en 1789. C'est une exhortation aux « Staeten der provinciën, Vaders van 't vaderland » (les Etats provinciaux, les Pères de la patrie), l'âme de l'opposition, exhortation à secouer leur inertie passée (« vorige onaendragendheid ») et à prendre le relais d'un gouvernement déficient, afin de promouvoir la langue et la culture.

Absorbé par ses activités politiques, Verlooy n'a plus écrit d'ouvrages importants dans le style de son *Codex Brabanticus* (1781), code du droit brabançon, très proche des conceptions modernes en matière de codification. Il ne rédigea plus que quelques pamphlets et brochures, dans le cadre de la Révolution Brabançonne. Pendant la période française, il devient un partisan fervent de la Révolution, dont il défend les principes dans une brochure tout à fait anticléricale *Zyn geloof, vryheyd en eygendommen in gevaer* ? En avril 1795, il est nommé maire de la capitale, mais il donne sa démission le mois suivant pour raison de santé. Il ne nous appartient pas, dans les limites de ce sujet, de répondre à la question de savoir s'il a renié les idées de *Verhandeling* (quoique nous soyons tentés de répondre par la négative parce que son nationalisme était orienté vers la nation et non vers l'état. Et un homme avançant des idées aussi progressistes, libérales et démocratiques, pouvait-il faire autrement qu'applaudir aux principes de la Révolution Française ?).

*

La Révolution Brabançonne doit avoir suscité de nombreux pamphlets (peut-être surtout) à Bruxelles, mais la recherche, à ce sujet, est quasi inexistante. Un nouveau genre, le journal politique, voit le jour à cette période. Citons e.a. pour Bruxelles : *Mercure flandrico-latino-gallico-belgique*, publication bilingue avec des textes de chansons, des nouvelles, des considérations politiques, le *Wæren Brabander*, déjà mentionné, le *Journael der constitutie en van de getrouwe minnaers der zelve*, dont il existe une édition française et néerlandaise parce que « une faute des plus graves de l'éducation moderne, c'est de parler au peuple de ses devoirs et de ses droits dans une langue qu'il ne comprend pas » (p. 8 du premier numéro de l'édition française).

Après la Révolution, C.M. Spanoghe (1758-1829), poète, auteur de pamphlets, journaliste et imprimeur, partisan inconditionnel de l'Empereur Joseph II, quitte Anvers pour s'établir à Bruxelles. Il y écrit quelques pamphlets (e.a. *Den vuerigen wensch van pligtverrigting*, invitant les Bruxellois à assister à la cérémonie religieuse en commémoration de Joseph II, et *Rekwest der Vaerd-capoenen*

van Brussel), une chronique scandaleuse (d'abord éditée séparément, sous forme d'une série de pamphlets) de la Révolution Brabançonne, en trois tomes, truffée d'éléments autobiographiques *Levens-beschryving der Nederlandsche ex-souvereyne bloedhonden*, et *Het verlost Nederland*, la plus importante de ses œuvres, parce qu'on y retrouve les fondements théoriques de ses options politiques. C'est un écrit confus où il déballe ses préoccupations personnelles : des considérations fondamentales alternent avec des attaques amères contre le clergé et les « patriotes » conservateurs, les méditations philosophiques avec des digressions autobiographiques. Le livre est placé sous le signe de l'*Aufklärung* ; l'auteur cite Voltaire, Rousseau, l'*Encyclopédie*, le politicien suédois éclairé, le comte d'Oxenstierna. Dans son introduction, il accuse l'absence d'enseignement (« *het volstrekt gebrek aen onderwyzing* »), l'ignorance, mère du fanatisme et de la dépravation (« *de onwetendheyd, moeder der dweeperey en van al het zedelyk kwaed* ») d'être la cause de la docilité du peuple et pour sa conclusion, il emprunte quelques vers à l'*Ode sur le fanatisme* de « *den onsterflyken Voltaire* » (l'immortel Voltaire). Dans le premier chapitre, il rapproche la Révolution Brabançonne de la révolte contre Philippe II au 16^{ème} siècle ; dans le second, il analyse les causes de la révolution : superstition, ignorance, intolérance, faux miracles, l'imperfection de l'homme. Il accuse les moines d'avoir maintenu les néerlandophones dans l'ivresse, l'ignorance et le fanatisme (« *tot op heden de nederlanders in de zatlappery, onwetendheid en dweepzucht hebben gehouden* ») ; les aristocrates sont des êtres ridicules, fiers de quelque ancêtre idiot (« *bespottelyke wezens verhoovaerdigt over enige zotte voorouders* »). Le déisme, le rationalisme et le libéralisme sont les idées maîtresses de cet ouvrage, quoique l'auteur préconise un despotisme éclairé à la Joseph II comme remède à tous les maux. Les derniers chapitres traitent des meneurs conservateurs de l'insurrection et des méfaits des « patriotes », auxquels est joint un curriculum vitae détaillé de La Pineau, l'amie de Van der Noot, roman picaresque (pas tout à fait digne de foi) qui pourrait venir tout droit de Restif de la Bretonne.

En 1802 et 1803 paraissent à Bruxelles les quatre tomes d'un des derniers fruits littéraires de la Révolution Brabançonne, une parodie de l'*Enéide*, *Virgilius in de Nederlanden of Aeneas Heldendicht, nederduytsche verkleedinge* de V.A.C. Le Plat (1762-?), fils du juriste Josse le Plat, qui au cours de son professorat à Louvain, défendit ardemment les thèses joséphistes. C'est une des rares manifestations (parmi lesquelles il faut compter le *Verhandeling* de Verlooy) dans les Pays-Bas du Sud de connaissance de la littérature de langue allemande, puisque le *Travestierte Aeneide* de A. Blumauer, un des représentants les plus caractéristiques de la littérature de l'*Aufklärung* autrichien, a servi de modèle. D'une satire générale sur la bêtise humaine, dans la première partie, *Virgilius* se restreint à une satire féroce anti-cléricale de la Révolution Brabançonne et à une critique de la Révolution Française : contre la souveraineté du peuple, le culte de la raison, la dépossession de la noblesse, la « libération » des pays voisins par la France. L'éloge de Napoléon doit avoir amadoué la censure. Dans

son introduction, Le Plat déplore qu'on néglige la langue maternelle et félicite nos voisins du Nord de leurs préoccupations linguistiques et littéraires. Les Pays-Bas du Sud, quant à eux, et surtout le Brabant sont enlisés dans la plus profonde ignorance, les préjugés les plus néfastes et l'indifférence la plus parfaite (« met de diepste onwetentheyd, de schaedelykste voor-oordelen en de grootste onverschilligheyd overgooten »), hérités des Espagnols fanatiques et d'une clique de moines et d'ecclésiastiques inutiles (« eenen swerm monikken en onnutte geestelyken »). L'ouvrage de Le Plat est sanctionné de critiques négatives dans le Nord et le Sud, ce qui provoque le courroux de l'auteur et il s'en ouvre à ses lecteurs dans l'introduction et les annotations du *Virgile en France*, une version française (moins burlesque) qu'il fait publier de 1807 à 1812, à Bruxelles d'abord, puis en Allemagne, lorsque les deux premiers tomes furent saisis.

*

L'ouvrage de Le Plat est une des rares publications en néerlandais dans le Bruxelles de la période française. Les temps sont devenus durs pour qui désire publier en néerlandais, sous un gouvernement qui cherche à franciser systématiquement. Toutes les chambres de rhétorique sont fermées par décret de septembre 1794 ; le dernier journal néerlandais à Bruxelles disparaît en 1798 ; la censure exige un droit de veto sur chaque texte, même sur les almanachs traditionnels. A Bruxelles, quatre exemplaires de chaque livre publié doivent être soumis au préfet, qui les envoie à Paris.

Il est impossible de présumer de ce que serait devenue la littérature néerlandaise sans l'occupation française. On peut supposer que, pour l'ensemble des Pays-Bas du Sud, l'emprise des idées modernes, nouvelles, en fermentation chez un certain nombre de personnes et qui trouvent leur expression la plus appropriée et la plus subtile chez Verlooy, a créé un climat favorable à un renouveau littéraire. A l'époque de la parution de *Verhandeling*, les premiers poètes pré-romantiques se manifestent, les premières revues inspirées du *Spectator* voient le jour, la tragédie bourgeoise (« burgerlyk treurspel ») est créée, en même temps que le genre dramatique (« toneelspel ») qui se situe à mi-chemin entre la tragédie et la comédie et dont les premiers modèles nous viennent de Nivelles de la Chaussée et dont Diderot a assuré la propagation.

Bruxelles aurait-il pu jouer un rôle dans ce renouveau ? Verlooy ne se montrait pas très optimiste au sujet de la situation linguistique dans la capitale brabançonne. En outre, une question en appelle d'autres. Que serait-il arrivé si la Révolution Brabançonne avait abouti ? Et si les vonckistes avaient obtenu gain de cause, ou du moins, s'ils avaient pu prendre en main le sort des Pays-Bas du Sud avec les conservateurs ?

Il est vain de s'interroger : le cours de l'histoire est irréversible.

Le texte a été traduit du néerlandais par A.M. Lacroix-Berben, assistante aux Facultés universitaires Saint-Louis, Bruxelles.

Notice bibliographique : bibliographie détaillée dans J. SMEYERS, *De Nederlandse letterkunde in het Zuiden* (Geschied. v.d. Letterk. der Nederlanden, d. VI : De letterk. in de achttiende e. in Noord en Zuid), Antw.-Amst., 1975 ; — sur la littérature à Bruxelles : M. SABBE, *Aanteekeningen over letterk. en taaltoest. te Brussel*, dans *Versl. en Meded. v.d. Kon. Vl. Ac.*, 1934, pp. 557-573, et *Le Brabant littéraire du XIII^e au XIX^e siècle*, dans *Le livre, l'estampe, l'édition en Brabant* (Gembloux, 1935), pp. 87-105 ; — quelques auteurs bruxellois chez E. DE BOCK, *Verkenningen in de achttiende eeuw*, Antw., 1963 ; — sur la situation linguistique à Bruxelles : K. HEMMERECHE, *Het Triëst van het Noorden* (Keureeks Davidsf. nr. 95), Leuven, 1964 ; — sur le théâtre en langue française : FABER, *Hist. du théâtre français en Belg.* (5 t.), Brux., 1879-1880 ; — sur les chambres et compagnies : *Mengel-werken v.h. ... Rederijkersgenootschap ... den Wijngaerd*, Brussel, 1824 ; F. LUYTEN, *Geschied. v. den Wijngaerd*, dans *Keure v.d. Rederijkamer de Wijngaerd* (Brussel, 1897), pp. 41-90 ; M. RUDELSHEIM, *Sprokkelingen over de Brusselsche Red. kamers*, dans *Mélanges P. Frédéricq* (Gand, 1904), pp. 137-144 ; M. SACRÉ, *De Red. kamer de Zuivere Leliebloom*, dans *De Brabander*, 1919-20, pp. 129-131 ; C. DE BAERE, *Het Repertoire der Compagnies*, dans *Jaarboek De Fontaine*, 1945, pp. 99-129 (avec *Addenda* dans *id.*, 1946-47, pp. 100-105) ; *id.*, *De bedrijvigheid der Brusselse compagnies*, dans *id.*, 1946-47, pp. 106-119, et 1948-49, pp. 54-93 ; *id.*, *De Brusselsche Kamers v. Rhetorica*, dans *Eigen Schoon en de Brabander*, 1946, pp. 1-16 ; *id.*, *De bedrijvig. der oude Kamers*, dans *id.*, 1946, pp. 97-119 ; *id.*, *De organisatie der oude Kamers*, dans *id.*, 1949, pp. 1-16, 72-83 ; *id.*, *Hoe de compagnies ... ingericht waren*, dans *id.*, 1949, pp. 321-345 ; — sur Cammaert : W. DESCAMPS, J.F. Cammaert, mémoire K.U.L., 1965 (non publié) ; — sur Antoon Flas : R. VANHEYBEECK, *A. Flas, Den broederlycken Haet*, mémoire K.U.L., 1969 (non publié), et A.M. MUSSCHOOT, *Het Judith-thema in de Ned. lett.* (Kon. Vl. Ac. VI, nr. 103), Gent, 1972 ; — sur son fils Jan Baptist Flas : M. SABBE, *Pater Justinus' kloostergedichten*, dans *De Vlaamsche Gids*, 1909, pp. 74-96 ; *id.*, *De Kluchtspelen van Pater Justinus*, dans *Tijdschrift van Boek- en Bibliotheekwezen*, 1909, pp. 77-84, 291-293 ; P. HILDEBRAND, *De dichter Justinus van Brussel*, dans *Franciscaansch Leven*, 1943, pp. 83-91, 109-117, et 1944, pp. 182-190 ; — sur Vitzthumb : C. DE BAERE, *I. Vitzthumb en het Vlaamsch Tooneel te Br.*, dans *Feestbundel H.J. v.d. Wijer*, II (Leuven, 1944), pp. 187-194, et S.C.A. WILLEMS, *Heintje Mees*, dans *Nederduitsch Maandschrift*, 1862, p. 282 ; — au sujet de de la Fontaine : J.F. VANDERHEYDEN, *F. de la Font. en zijn Verhandeling*, dans *Versl. en Meded. Kon. Vl. Ac.*, 1956, pp. 679-716 ; — au sujet de Verlooy : S. TASSIER, *Verlooy, précurseur du mouvement flam.*, dans *Revue de l'Univ. de Brux.*, 1937-38, pp. 155-171 (réédité dans *id.*, *Figures révolutionnaires*, Notre Passé 6, Brux., 1942) ; J.B.C. VERLOOY, *Verhandeling* (réédition avec introduction de R. van Roosbroeck), Antw., 1938 ; Y. VANDEN BERGHE, dans *Nationaal biogr. woordenboek*, V, pp. 936-952 ; J. VAN DEN BROECK, J.B.C. Verlooy, *een Brabants jurist*, thèse de doctorat K.U.L., 1975 (non publié), et *id.*, J.B.C. Verlooy : « *Projet raisonné ...* », dans *Rechtskundig weekblad*, 1976, pp. 1281-1294 ; — au sujet de Spanoghe : H.L.V. DE GROOTE, C.M. Spanoghe, dans *De Gulden Passer*, 1944, pp. 27-49, et 1945, pp. 19-79 ; *id.*, *Bij het tweede eeuwfeest der geboorte v. C.M. Sp.*, dans *Het Land v. Beveren*, 1958, pp. 74-84, 89-103, et 1959, pp. 6-16 ; J. ROGIERS, C.M. Spanoghe, mémoire K.U.L., 1975 (non publié) ; — au sujet de Le Plat : J. KUYPERS, V.A.C. *Le Plat, een Jozefist onder de Fr. Overh.*, dans *Nederl. Historiebladen*, 1940, pp. 40-48.

JOURNALISTES ET JOURNAUX

par

Jerome VERCRUYSE

Vrije Universiteit Brussel

La presse bruxelloise, en particulier celle du 18^e siècle, n'a pas encore suscité de travail scientifique appréciable. Quelques monographies presque séculaires, des inventaires discutables, et surtout des propos, toujours identiques et très souvent inexacts, ne peuvent satisfaire un esprit exigeant¹. Notre exposé ne prétend nullement combler cette lacune. Il entend, avant tout présenter une mise au point de recherches entreprises depuis quelque temps sur la période autrichienne, et qui sont loin d'être achevées. Nos propos doivent donc essentiellement être considérés comme provisoires et subordonnés tôt ou tard à de nécessaires révisions.

Lorsque nous entreprîmes les recherches qui conduisirent à la publication du dossier, combien imparfait, de Maubert de Gouvest journaliste à Bruxelles², nous étions fort loin de nous douter de la richesse et de la complexité de la presse bruxelloise au 18^e siècle. Partageant, à tort, un préjugé érudit, nous croyions que la seule *Gazette des Pays-Bas* incarnait le mouvement journalistique de la capitale des Pays-Bas autrichiens. Au contraire. Ce n'est pas d'un titre qu'il peut être question, mais de dix-sept (vingt-neuf avec les projets avortés), couvrant les trente-cinq années qui précèdent la proclamation des Etats belgiques unis. Les deuxième et troisième périodes autrichiennes méritent un travail particu-

¹ Outre les travaux de Charles Piot cités plus bas (notes 8, 9, 10) nous citerons, A. WARZÉE, *Essai historique sur les journaux belges* (Gand-Bruxelles 1845), pp. 12-25 ; H. LIEBRECHT, « La Vie littéraire à Bruxelles au XVIII^e siècle », *La Renaissance d'Occident* (1922), vi.804-831 ; J. LEMAIRE, « Tableau chronologique des journaux parus à Bruxelles de 1649 à 1914 », *Bulletin. Commission belge de bibliographie* (1973), xvii.90-132 ; *Catalogue de l'exposition de journaux belges d'avant 1830* [Mundaneum] (Bruxelles 1973) ; L. BERTELSON, *La Presse d'information. Tableau chronologique des journaux belges* (Bruxelles 1976²), pp. 9-20.

² J. VERCRUYSE, « Candide journaliste. J.H. Maubert de Gouvest gazetier à Bruxelles 1758-1761 », *Cahiers bruxellois* (1974) xix.46-83.

lier et complémentaire, tout comme la brève période d'indépendance, les deux occupations françaises, sans parler des régimes espagnol et angevin, car, à tout prendre, il nous paraît plus réaliste d'envisager ici les régimes politiques plutôt qu'une chronologie arbitrairement fixée.

Richesse considérable donc puisqu'à côté des noms bien bruxellois (Foppens, 't Serstevens, van den Berghen, Boubers, Villebon et autres) se pressent d'autres, bien connus des dix-huitiémistes. Qui se douterait qu'à un moment donné Bastide, Beaunoir, Chevrier, Clément, Goudar, Linguet, Maubert de Gouvest, Roderique, Rousset de Missy, Pierre Rousseau, Toussaint, Yvon furent mêlés à la vie journalistique de la capitale ? Les matériaux découverts sont de nature à remettre en question plus d'une notice du très récent *Dictionnaire des journalistes* (1600-1789) (Grenoble 1976) et alimenter largement le *Dictionnaire des journaux* à l'état de projet.

Mais évoquons aussi la complexité de la recherche. La presse relève de la police et ce sont donc les archives du Conseil Privé (désigné ci-après CP) qu'il faut dépouiller en premier lieu. Il a fonctionné avec une régularité quasi mécanique depuis sa restauration en 1725 jusqu'au départ définitif des Autrichiens, produisant une masse énorme de liasses, registres et pièces diverses. D'autres départements retiennent également l'attention : la Secrétairerie d'Etat et Guerre (ci après SEG) avec ses correspondances des gouverneurs-généraux, des ministres plénipotentiaires, ses registres de fonds secrets ; le Conseil des finances (taxes, patentes), l'Office fiscal, notamment pour la censure ordinaire (droit du procureur général de Brabant). En dehors des Archives générales du royaume (AGR), les Archives de la Ville de Bruxelles, les Archives autrichiennes (avec les très importantes correspondances entre Kaunitz et les plénipotentiaires), et enfin les journaux eux-mêmes ne peuvent être oubliés (à retrouver alors que nos bibliothèques présentent des lacunes considérables..., à analyser quant à la forme et quant au contenu).

Nous sommes très loin d'avoir parcouru cette longue route. Notre recherche a porté jusqu'ici sur les papiers du Conseil Privé pour la période 1725-1789, avec quelques incursions dans les autres départements, sans oublier, évidemment, les journaux. C'est le résultat de ces recherches, de ces premières investigations que nous soumettons ici à votre appréciation.

Comment un journal voit-il le jour et vit-il donc à cette époque ? L'Etat considère la diffusion publique des nouvelles comme sa propriété exclusive, et pèse donc de tout son poids sur la presse. Depuis les privilèges accordés à Abraham Verhoeven rien n'a changé quant au fonds. Point de feuille publique sans autorisation. Celui qui désire éditer un journal déposera donc une requête motivée, détaillée, souvent accompagnée d'un prospectus ou d'un numéro zéro, imprimé ou manuscrit, entre les mains du gouverneur-général. Cette requête est transmise par décret au Conseil Privé pour consulte, puisque celui-ci exerce la surintendance, la direction et la surveillance de la justice et de la police. Quel-

quefois un conseiller est prié de rédiger un mémoire préliminaire ; il arrive aussi que la requête soit accompagnée d'une note ministérielle, voire de l'avis d'un tiers³. Le Conseil, compte tenu du rapport que lui présente l'un de ses membres, des avis éventuels du Conseil des finances et de l'Office fiscal, délibère et transmet le protocole de sa délibération au prince. Celui-ci se conforme, ou non, à l'avis du Conseil. Dans le cas d'une acceptation ou d'une décision favorable, le Conseil prépare l'octroi demandé par le requérant pour une durée généralement égale à celle qui a été requise (ne dépassant pas les 20 ans), réduit la durée demandée, ou ne fixe pas de terme, la révocation de l'octroi dépendant ainsi plus facilement de la décision suprême. Un octroi confère en principe le privilège territorial (d'abord étendu au pays puis très rapidement aux villes) et formel.

Le risque de la concurrence et de la simultanéité est ainsi grandement amenuisé⁴. L'éditeur responsable est généralement soumis à la censure ordinaire, aux lois régissant la librairie, et doit assurer un service de presse fluctuant. Souvent aussi, le nouveau titulaire doit verser à son prédécesseur, soit à l'Etat, un 'donatif' dont le montant peut représenter l'enchère victorieuse. Il arrive en effet que des octrois soient mis aux enchères. En 1780 par exemple on assiste à une prodigieuse escalade d'offres pour les *Annonces et avis divers* (fondés en 1760), où les offres varient de 800 florins pour 12 ans à 4000 florins pour 8 ans, accompagnées de promesses de livraisons supplémentaires, d'insertions gratuites des textes officiels, de dévouement et de soumission totale aux décisions gouvernementales et d'une extension verticale du nombre des exemplaires de presse.

Le libraire Jean Louis de Boubers arrache ainsi de haute lutte l'octroi tant convoité qui lui est accordé le 21 juin, malgré les protestations véhémentes du rédacteur Vigoureux et de sa famille, en poste depuis 1763 aux termes d'une convention, non enregistrée, conclue avec le consortium des créanciers du premier éditeur. Mais 4 ans plus tard Boubers fait banqueroute et c'est son confrère Le Francq qui l'emporte après de nouvelles enchères, tout en cédant le lendemain (12 février 1784) son nouvel octroi par surrogation à l'un des créanciers, Gillyns fils (CP 1066A, B). Il arrive également qu'un journal jouisse d'une simple autorisation, le gouvernement augmentant ainsi son pouvoir inquisiteur. C'est, entre autres cas, celui du *Gazetin* lancé en 1760 (CP 1065 A) et du *Portefeuille hebdomadaire*.

³ Sont accompagnés d'un mémoire de conseiller, les documents sur la *Gazette* de 1783 & 1785 (CP 1066 A) et les *Annonces* de 1776 (CP 1065 B). Une note gouvernementale accompagne les pièces concernant le *Journal encyclopédique* (SEG 1209), le *Littérateur belge* (CP 105 A), le *Journal littéraire des Pays-Bas* (CP 86), la *Gazette* en 1759 (CP 1065 A), la *Feuille manuscrite* (CP 1065 A), le *Journal de Bruxelles ou le penseur* (CP 1065 A).

⁴ Des conflits surgissent néanmoins à propos de la publicité entre la *Gazette* et les *Annonces* en 1760, les *Annonces* et le *Gazetin* au cours de la même année, la *Gazette* et le *Portefeuille hebdomadaire* en 1768-1769.

Ce dernier paraît d'ailleurs à Bruxelles sous une fausse marque et son éditeur, Boubers, le dote d'un *Supplément*⁵. Consulté sur l'opportunité de lancer cette feuille avant tout littéraire, le Conseil Privé avait opiné négativement en 1768, mais le prince tranche en faveur du libraire.

Un autre feuille est également publiée à Bruxelles sous une fausse marque, celle de Maastricht, par un jeune professeur de poésie au Collège royal, Jean-Baptiste Lesbroussart. Du 1^{er} janvier au 8 juillet 1786 il publiera 27 livraisons hebdomadaires de son intéressant mercure belge qu'il intitule *Journal littéraire et politique des Pays-Bas autrichiens*. Faute de moyens, d'intérêt, il résigne la partie au bout de six mois d'un effort appréciable et solitaire. (Cf les prospectus). Il n'a pas été découvert à l'heure présente de journal clandestin bruxellois avant la période révolutionnaire de 1789.

Ce disant, nous touchons à la vie quotidienne des journaux. Qui sont-ils les éditeurs ? Distinguons. Les natifs, sont en général libraires, imprimeurs, fonctionnaires ou simples capitalistes disposant de ressources suffisantes pour garantir leur entreprise. Les étrangers, tous Français, ont, quelquefois du talent, et souvent point d'argent. L'Etat supplée alors en créant des emplois : Maubert de Gouvest est nommé directeur de l'Imprimerie royale, et surtout en avançant des fonds secrets, les fameux 'gastos segretos' de la SEG payés par la banque Nettine. En général, ces étrangers accumulent rapidement les dettes et les maladresses de toute sorte, et leur situation devenue intenable ne leur laisse d'autre choix que la cession de leur octroi à leurs créanciers, le sauf-conduit, le départ (Maubert de Gouvest), la fuite (Des Roches), l'expulsion pure et simple (Chevrier). D'autres, plus réalistes quittent la scène la tête haute (Des Essarts, Pierre Rousseau, Toussaint, Serionne, Lesbroussart). Il s'en suit que la plupart de ces journaux, liés de fait à une seule personne ne survivent que très rarement à leurs auteurs et ne durent qu'un moment. L'éphémère *Littérateur belge* (lancé en 1755 par un professeur, Des Essarts) tient quelques mois ; le *Mercure historique et politique des Pays-Bas*, journal remarquable fondé par Maubert de Gouvest en 1759 expire en 1761 (CP 87, ff. 165-166, 180-180v^o ; 91, ff. 119v^o-211 ; également 83, ff. 13v^o-14,39v^o ; 1065 A) ; le *Journal de commerce*, autre mensuel, encouragé par Cobenzl, rédigé par Accarias de Serionne⁶, lancé malgré l'avis défavorable du Conseil Privé, tiendra de janvier 1759 à décembre 1762 (CP 87, f^o 62v^o ; 1065 A). Le *Gazetin*, autre création de Maubert de Gouvest, premier hebdomadaire panoramique et reposant, tiré sur grand format, autorisé en 1760, et successivement rédigé par son créateur, puis son créancier Constapel, Tous-

⁵ Sous le faux titre *Supplément au Portefeuille hebdomadaire de 1770*, Boubers publie les *Observations sur Boileau, sur Racine, sur Crébillon, sur monsieur de Voltaire, et sur la langue françoise en général* d'Acarq (La Haye-Bruxelles 1770).

⁶ Voir H. HASQUIN, « Jacques Accarias de Serionne économiste et publiciste français au service des Pays-Bas autrichiens », *Études sur le XVIII^e siècle* (Bruxelles 1974), i.159-170.

saint⁷, Chevrier⁸ ennemi juré de Maubert et de Bruxelles, tient de 1760 à 1762 (CP 87, ff. 165-166, 180-180^v ; 1065 A). Bastide et Yvon rédigent le *Journal de Bruxelles ou le penseur* qui produira tous les quinze jours 96 pages d'intérêt général pour aboutir laborieusement à deux volumes qui prétendent continuer le *Gazetin*, échouent lamentablement et font la joie des revuistes de l'époque⁹ (1766-1767) avant d'être interdits. Plus tard, le *Journal universel ou courrier de Bruxelles* lancé en 1788 très vraisemblablement par Barré, ne devra sa survie qu'à la révolution.

Nous ignorons encore, dans le même ordre d'idées si *Le Courrier littéraire* et le *Bulletin de commerce* octroyés en 1776 à Boubiers ont réellement vu le jour (CP 1065 B) de même que la feuille très spécialisée autorisée le 19 février 1761 contre l'avis du Conseil Privé, *Leçons d'arithmétique, d'algèbre, de géométrie et d'autres sciences de calcul*, œuvre d'un fonctionnaire de la loterie, C. Detienne.

C'est peut-être aussi le lieu de mentionner ici les feuilles qui ne s'établirent que pour un temps à Bruxelles. *L'Esprit des journaux*, panorama bimensuel de la presse internationale, *L'Indicateur*, contenant toutes les productions d'esprit, créés à Liège en 1772-1773 par J.J. Tutot paraissent à Bruxelles à partir du 15 juillet 1773 en suite d'un octroi impérial du 7 juin 1773 avant d'encourir plus tard de sévères censures et des suspensions (CP 1066 A). Nous ignorons encore si *L'Indicateur* parut à Bruxelles à cette date ; il y est certainement publié à partir de 1778.

L'on ne peut surtout oublier les séjours bruxellois de Linguet qui publie ses *Annales politiques, civiles et littéraires du dix-huitième siècle* à Bruxelles sous

⁷ Sur Toussaint, voir G. CHARLIER, « Un Encyclopédiste français à Bruxelles : Fr.V. Toussaint, l'auteur des 'Mœurs', *Annales prince de Ligne* (1937), xviii.5-22.

⁸ Sur Chevrier, voir Ch. PIOT, « François-Antoine Chevrier en Belgique », *Bulletins de l'académie royale* (1880), i.217-245.

Sur Chevrier et Bruxelles, voir *Le Colporteur* (*Oeuvres complètes*, Londres 1774) i.32-34, 129-130 ; *Almanach des gens d'esprit* (OC, i. 278-279, 279-282, 370) ; *Les Amusements des dames de Bruxelles* (OC, ii. 13) ; *Je m'y attendois bien* (OC, ii. 208-211). Sur le plan biographique, voir e.a. SEG 1088, ff. 201-205 et *La Vie du fameux p. Norbert ex-capucin* (OC, iii. 121-122). Cfr également quelques propos sur la *Gazette* : *Le Colporteur* (OC, i. 110, 135), *Les Amusements* (OC, ii. 43) que l'on ne peut dissocier des critiques contre Maubert : *Histoire de la vie de H. Maubert, soi-disant chevalier de Gouvest, gazetier à Bruxelles* (Londres 1763), *Le Colporteur* (OC, i. 38-39, 231-232), *Almanach* (OC, i. 412-413), *Les Trois C* (OC, ii. 101-139), *Les Amusements* (OC, ii. i-iv, 20-23, 60), *La Vie* (OC, iii. dédicace).

Chevrier s'en est également pris à Serionne : *Le Colporteur* (OC, i. 27-29, 192, 195), *Je m'y attendois* (OC, ii. 175-176), *Les Trois C* (OC, ii. 101, 137, 145). Pour une apologie du *Gazetin* : SEG 1088, ff. 206-209, *Le Colporteur* (OC, i. 254-261), *La Vie* (OC, iii. 135-145).

⁹ Sur Bastide voir Ch. PIOT, « Le Séjour de Jean-François de Bastide à Bruxelles », *Bulletins de l'académie royale* (1882), iii. iv. 251-271. Bastide a été le héros, avec Yvon, d'une comédie satirique anonyme de 1767, *Le Journaliste* : voir F.J. FABER, *Un Libelliste du XVIII^e siècle. J.Fr. Bastide en Belgique 1766-1769* (Bruxelles 1880). Voir également SEG 1067, 1067, ff. 64-77 ; *L'Hermite en Belgique* (Bruxelles 1827), i. 186.

la marque de Londres à partir de février 1780 en vertu d'une permission spéciale, et sous la marque de Bruxelles à partir de 1767 (tome xiii) en vertu d'un octroi du 28 novembre. Le Conseil Privé s'en mordra les doigts (CP 1066 B) plus tard puisque Linguet se tournera contre ses protecteurs et prendra le parti des Patriotes¹⁰. Le libraire Le Francq contrefait d'ailleurs habilement les *Annales* dès leur début.

Flanquant ces 17 périodiques, 12 autres tentatives échouèrent complètement. Les unes se heurtent à un refus délibéré du Conseil Privé auquel le prince se conformera. Le Conseil n'est jamais à court d'arguments : le requérant est étranger, inconnu, mal connu, méconnu ; ses ressources sont nulles, imprécises ou insuffisantes ; le projet est dénué d'intérêt, d'originalité, de valeur ; il y a pléthore de feuilles, etc. Il est certain que la qualité intrinsèque des feuilles projetées ne joue pas toujours un rôle déterminant. Les initiatives locales sont toujours mieux considérées que celles qui émanent d'étrangers. L'orthodoxie enfin, est déterminante, du moins en apparence. Car si Nény justifie par exemple les absences de Linguet au culte dominical, il est d'un tout autre avis lorsque Pierre Rousseau, chassé de Liège, attiré à Bruxelles par Cobenzl, songe à y publier son *Journal encyclopédique*. Les théologiens de Louvain, informés par le ministre, se hérissent à nouveau et neutralisent ainsi le ministre. Le Conseil Privé accepterait en principe la publication mais impose des conditions tellement contraignantes que Pierre Rousseau abandonne la partie et Bruxelles (CP 1065 A, SEG 1209, ff. 302, 349-351, 358-361, 400-401).

Le Conseil refuse également un *Journal littéraire des Pays-Bas* projeté par Goudar en 1760 (CP 86, f° 16 ; SEG 1134, ff. 148-151) ; une *Feuille utile* embrassant les sciences, les arts et le commerce sollicitée la même année par Roux des Arcs et J.B. Vain la même année échoue de même (CP 86, ff. 61^v°-62 ; 1065 A). Lorsque Chevrier dépose en février-mars 1761 la requête d'une *Feuille manuscrite*, feuille à cancons, on s'agite partout, Maubert se démène à Paris, et le Conseil refuse énergiquement (CP 89, ff. 46-46^v° ; 1065 A ; SEG 1175, f° 206). Le Parisien Dufresne est éconduit en novembre-décembre 1765 pour une *Gazette des négociants* (CP 1065 A) bi-hebdomadaire qui devait succéder au journal d'Accarias de Serionne ; son confrère Pierre Fesquet, de Marseille, essuie le même sort pour un *Journal étranger* en 1766 (CP 1065 A) et bien plus tard, Antoine La Coste, de Mézières, échoue avec le projet d'un hebdomadaire *Journal des Pays-Bas* (CP 1066 A).

En d'autres circonstances, ce sont les contacts préalables qui découragent les entrepreneurs. Pierre Rousseau publiera finalement à Manheim son *Journal de jurisprudence* qu'il tente de lancer à Bruxelles en 1762 et que Cobenzl ne peut ouvertement soutenir. Ses requêtes pour des *Nouvelles littéraires* hebdomadaires et de *Petites affiches*, en néerlandais ou en français, demeurent ensevelies dans

¹⁰ Sur Linguet, voir Ch. PIOT, « Linguet aux Pays-Bas autrichiens », *Bulletins de l'académie royale* (1878), xlii. 787-826.

les cartons du ministre (SEG 1209, ff. 406-437). C'est d'ailleurs Rousseau lui-même qui déconseille à Cobenzl de soutenir le projet d'une créature de Maubert de Gouvest, Jean Baptiste Pascal auteur de *Lettres semi-philosophiques* (Amsterdam 1757), tendant à lancer *Le Rédacteur* (SEG 1209, ff. 388-394).

Comment vivent donc les feuilles autorisées ? Le capital investi paie le papier, l'imprimeur ou le travail d'imprimerie et surtout les nombreux correspondants locaux et étrangers¹¹. Avec quelle impatience le journaliste n'attend-il pas la poste en retard ? Car le journal tombe le lendemain ou le surlendemain. Il lui reste toujours la possibilité de 'broder', de traduire ou de copier ouvertement ou non tel autre périodique, d'élargir le cadre des annonces, de tirer de ses dossiers quelque texte gardé pour les 'en cas'.

Les exemplaires (aux tirages très mal connus, mais peu élevés sans aucun doute) sont en général vendus par abonnements payables d'avance, remboursables, et dont le tarif est fixé en fonction des distances. La vente au numéro est encore très rare. On s'abonne à l'adresse du journal, chez tel libraire, au bureau des gazettes étrangères de Paris, ou par la poste.

Quittons une voie somme toute assez proche de celle que nous suivons encore à l'heure actuelle pour aborder la question des contenus.

Le réseau des correspondances locales et étrangères, les feuilles concurrentes, les avis gouvernementaux, les lecteurs eux-mêmes apportent une quantité d'informations qu'il importe de traiter de façon à concilier un pouvoir sourcilleux et le public-acheteur. Le journal principal, la *Gazette* (né en 1649) dispose sur deux colonnes les nouvelles et les textes sous la rubrique des lieux et dates d'origine. Quelques annonces, souvent savoureuses, complètent la dernière page (page 4 le plus souvent d'un format carré). Ce type de mise en page est encore celui du 17^e siècle et ne disparaîtra pas de sitôt.

Il est également impossible de vérifier l'authenticité des correspondants et le traitement des informations. Sans doute le journaliste élit-il plus qu'il ne lit, corrige, ajoute, retranche : nous ne savons rien du circonstanciel. Les feuilles d'opinion sont rares : le *Mercurie historique et politique des Pays-Bas* remplit seul cette délicate fonction ; les feuilles d'information sont plus fréquentes : les *Annonces*, le *Portefeuille hebdomadaire*, *L'Indicateur* peuvent entrer en ligne de compte. La préférence va (comme aujourd'hui...) à la synthèse de l'information et de l'opinion : la *Gazette*, le *Gazetin*, le *Journal de Bruxelles ou le penseur*, *L'esprit des journaux*, le *Journal universel ou courrier de Bruxelles*, les *Annales* sont à considérer sous cet angle. Enfin, les feuilles spécialisées ne manquent point : *Le Littérateur belge*, le *Journal de commerce*, le *Courrier littéraire*, le

¹¹ On ne peut oublier les correspondants-informateurs de Cobenzl lui-même : Jacqmotte de Roderique (SEG 1151-1155) ; Baussay (SEG 1067, ff. 337-362) ; Rousset de Missy (SEG 1210, ff. 1-63) ; A.F. de Berberick (SEG 1269, f° 94), P.A. Huybert de Kruiningen (SEG 1290) ; Clément (SEG 1089, ff. 19-123), etc.

Bulletin de commerce, les *Leçons d'arithmétique* et sans doute le *Journal littéraire et politique des Pays-Bas autrichiens* si l'on tient compte de sa première et plus importante partie. A l'occasion ces journaux pratiquent à leur tour une synthèse dans leur sphère spécialisée.

S'il s'avise de commenter les nouvelles, de formuler une opinion, le journaliste épouse les vues du gouvernement. Organe officieux, la *Gazette* en offre bien des exemples. Claudinot, qui ne cesse de critiquer la politique française sera interné par les Français en 1746 à leur entrée victorieuse dans Bruxelles et le journal sera suspendu jusqu'en 1749 après leur départ. Sous le 'règne' de Maubert de Gouvest (1759-1761), Cobenzl intervient plus d'une fois jusque dans les moindres détails. Le journaliste a beau protester au début de son impartialité d'historien du présent (comme son prédécesseur de 1649), il n'en est rien. Linguet, plus tard, se brûlera les ailes en encensant les Autrichiens d'abord, les Patriotes ensuite.

Le journaliste qui 'dérage' en éprouve bientôt les désagréments. Ordre est donné à 't Serstevens le 6 février 1758 de changer de rédacteur et d'en trouver un meilleur pour la *Gazette* (CP 1065 A), et il sera 'vidé' lui-même l'année suivante au profit de Maubert de Gouvest. Le successeur de ce dernier, Constapel sera pris à partie en 1761 (SEG 1261, ff. 86-87) ; puis ce sera le tour de van den Berghe en 1772 et 1775 (CP 1065 A) et un décret du 1^{er} février 1785 l'oblige à améliorer la teneur de la *Gazette* (CP 1066 A).

Les libertés de Chevrier indisposant Versailles, le fol *Gazetin* est expulsé en 1761 muni toutefois d'un viatique secret (SEG 1261, ff. 86-87, 8-100).

Bastide, excitant en 1767 les plaintes de Liège et de Calais avec son *Journal de Bruxelles ou le penseur*, verra sa feuille supprimée par décret en décembre (CP 1065 A).

La tâche du journaliste, on le conçoit, est donc loin d'être aisée. Les impératifs, les contraintes l'incitent à une prudente navigation. Aucun n'y réussira parfaitement sous peine de sombrer dans une douce et quiète insipidité qui déclenche alors des réactions gouvernementales qui veulent relancer l'intérêt de la chose et exposent le journaliste à de nouveaux aleas.

Etroitement soumise au pouvoir, la presse bruxelloise du 18^e siècle n'en offre pas moins un tableau intéressant et attrayant qui présente déjà les caractéristiques du journal contemporain. Il s'anime particulièrement dès l'arrivée de Cobenzl et connaît un essor que rien n'arrêtera plus. Végétant à l'état d'une feuille insipide d'intérêt purement local, la presse bruxelloise multiplie ses formes, étend ses registres. La comparaison avec la France vient sans doute à l'esprit et ne paraît point déshonorante. La France nous envoie quelques uns de ses meilleurs journalistes. Cette présence, jointe à l'unilinguisme de la haute administration ne contribuera pas peu à la francisation de la cité. Aucun journal de langue néerlandaise ne voit le jour avant la révolution patriotique de 1789. A la faveur

des événements, cinq feuilles voient spontanément le jour : *Den Brusselaer* (1790), *Het Groot licht*, *Den Waeren Brabander*, *Den Waeren Vaderlander*, *Vertalinge van de Bulletin officiel*. C'est aussi très paradoxalement cette révolution restauratrice qui dotera la ville d'une presse réellement démocratique et libre, et non plus d'argent, puisque dès l'éclosion des événements révolutionnaires, le nombre de feuilles grimpe, du jour au lendemain de 3 à 18 titres¹² offrant un choix extraordinaire d'opinions patriotiques, statistes, libérales, voire collaborationnistes, feuilles éphémères, certes, mais réelles. Rentrés à Bruxelles, les Autrichiens malgré des mesures de plus en plus sévères et de plus en plus générales (interdiction le 8 octobre 1792 de toutes les feuilles françaises et de toute publication favorable aux idées françaises), ne parviendront pas à endiguer le flot montant d'une presse libre. Les nouveaux maîtres venus du Midi et du Nord n'y réussiront pas davantage après avoir cru triompher un moment. En cette fin de siècle, réellement une ère nouvelle, aussi dans le monde des journaux et des journalistes, voit le jour.

¹² J. VERCRUYSE, « L'Indépendance américaine et la révolution du Brabant. Essai d'une physionomie journalistique », *Revue belge de philologie et d'histoire*, (1976), liv. 1098-1108.

JOURNAUX BRUXELLOIS ATTESTES DE 1725 A 1789
(ARCHIVES ET COLLECTIONS).

RELATIONS VÉRITABLES. Fondé en 1649, titre donné de 1652 à 1741, devenant successivement GAZETTE DE BRUXELLES (1741), GAZETTE FRANÇOISE DES PAYS-BAS (1759), GAZETTE DES PAYS-BAS (1759). Disparaît en 1791.

LE LITTÉRATEUR BELGIQUE. 1755.

JOURNAL DE COMMERCE. 1759. Disparaît en 1762.

MERCURE HISTORIQUE ET POLITIQUE DES PAYS-BAS. 1759. Disparaît en 1761.

GAZETIN. 1760. Disparaît en 1762.

FEUILLE D'ANNONCES ET AVIS DIVERS DES PAYS-BAS AUTRICHIENS. 1760. Conus l'administration hollandaise sous divers titres.

IMÉTIQUE. 1761.

UXELLES OU LE PENSEUR. 1766. Disparaît en 1767.

LE HEBDOMADAIRE. 1768. Disparaît en 1770. Doté d'un *Supplément*. rque étrangère.

PRIT DES JOURNAUX. 1772. Transféré à Bruxelles en 1773.

DICATEUR CONTENANT TOUTES LES PRODUCTIONS D'ESPRIT. 1773. Transféré à Bruxelles à une date indéterminée. Nouvelle série bruxelloise de 1778 à ?

LE COURRIER LITTÉRAIRE. 1776.

BULLETIN DU COMMERCE. 1776.

ANNALES POLITIQUES, CIVILES ET LITTÉRAIRES DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE. 1777. Publié à Bruxelles sous marque étrangère depuis 1780 et sous marque locale depuis 1787.

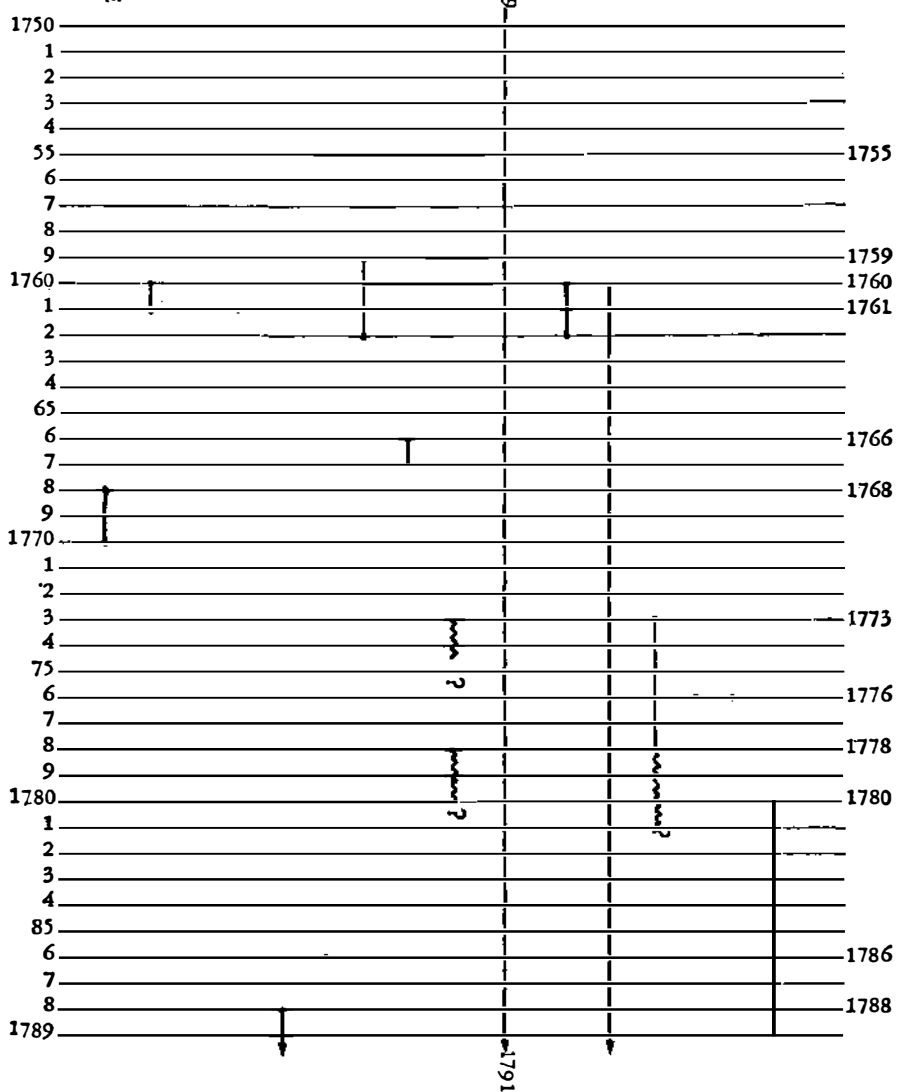
—, contrefaçon bruxelloise de Le Francq.

JOURNAL LITTÉRAIRE ET POLITIQUE DES PAYS-BAS AUTRICHIENS. 1786.

JOURNAL UNIVERSEL OU COURRIER DE BRUXELLES. 1788 ?

N.B. Un *Courrier du commerce* attesté en 1761 & 1762 n'a pas été identifié ; les marques bruxelloises du *Journal de politique et de littérature* (lancé en 1774) et du *Journal politique de Bruxelles* (1780 ?) réuni au *Mercure de France* sont fictives. On ne saurait tirer argument comme J. LEMAIRE (op. cit., p. 94) de la marque d'une réimpression tardive de la *Gazette nationale ou moniteur universel* faite à Bruxelles au siècle passé pour affirmer que l'édition originale y a paru également.

ANNALES POLITIQUES
 BULLETIN DE COMMERCE
 COURRIER LITTÉRAIRE
 ESPRIT DES JOURNAUX
 FEUILLE D'ANNONCES
 GAZETIN
 GAZETTE { DE BRUXELLES
 DES PAYS-BAS
 L'INDICATEUR
 JOURNAL DE BRUXELLES
 JOURNAL DE COMMERCE
 JOURNAL LITTÉRAIRE
 JOURNAL UNIVERSEL
 LEÇONS D'ARITHMÉTIQUE
 LE LITTÉRATEUR BELGIQUE
 MERCURE HISTORIQUE
 LE PORTEFEUILLE HEBDOMADAIRE



UN DOSSIER MYSTÉRIEUX : BENJAMIN CONSTANT À BRUXELLES (1774-1780)

par

R. MORTIER

Université Libre de Bruxelles

On sait le rôle qu'a joué Bruxelles, dès le XVIII^e siècle, comme ville d'étape ou ville-refuge pour de nombreux Français en difficulté avec leur gouvernement. Jansénistes, comme Arnauld ou Quesnel, écrivains comme Jean-Baptiste Rousseau, journalistes comme Maubert de Gouvest, aventuriers et plumitifs de tout aloi y trouvèrent un asile durable ou, du moins, un point de chute qui devait leur permettre de gagner l'Allemagne, ou la Hollande, et de là parfois l'Angleterre ou la Russie. Ces « passages » ont été fort bien évoqués dans un ouvrage de Gustave Charlier ¹.

En revanche, on semble s'être beaucoup moins intéressé à sa vie culturelle propre, et tout particulièrement à l'éducation qu'y ont reçue quelques personnalités appelées à faire un certain bruit dans la vie intellectuelle et politique française. Mon propos, ici, est de rappeler une période trop mal connue de la vie de Benjamin Constant : son séjour à Bruxelles, commencé en 1774 et poursuivi, par épisodes, jusqu'en 1780.

Les stipulations du Traité de la Barrière autorisaient la présence, dans les Pays-Bas méridionaux, de garnisons hollandaises. Dans une importante proportion, celles-ci étaient composées de troupes et d'officiers recrutés en Suisse, et c'est ainsi que le père de Benjamin, Juste Constant de Rebecque, vint s'installer à diverses reprises dans notre pays ou à proximité (Bergen-op-Zoom, Breda, Flessingue). Sans être elle-même une de ces villes de garnison, Bruxelles était devenue assez vite un lieu de rencontre, de repos ou de divertissement pour beaucoup de ces étrangers, et il s'y était constitué une véritable petite « colonie étrangère » sur laquelle nous sommes assez mal informés, alors que nous le sommes si bien sur ce qui se passait à Spa, alors appelée « le café de l'Europe ».

¹ *Passages, Bruxelles, La Renaissance du Livre, 1947.*

Evoquant ses années de jeunesse dans le *Cabier rouge*², Benjamin écrit aux dates de 1774-1776 :

« J'en avais sept quand mon père m'emmena à Bruxelles, où il voulut diriger lui-même mon éducation. Il y renonça bientôt, et me donna pour précepteur un Français, M. de La Grange, qui était entré comme chirurgien-major dans son régiment. *Ce M. de La Grange faisait profession d'être athée.* C'était du reste, autant qu'il m'en souvient, un homme assez médiocre, fort ignorant, et d'une vanité excessive. Il voulut séduire la fille d'un maître de musique chez qui je prenais des leçons. Il eut plusieurs aventures assez scandaleuses. Enfin *il se logea avec moi dans une maison suspecte*, pour être moins gêné dans ses plaisirs. Mon père arriva furieux de son régiment, et M. de La Grange fut chassé. »

(Ed. Roulin, *Pléiade*, p. 121-122).

Dans l'esprit d'un enfant de sept ans, orphelin de mère et plongé très jeune dans un grand désarroi psychologique, cette première expérience bruxelloise allait laisser quelques traces. Mais d'autres allaient le marquer bien plus profondément, et tout spécialement les lectures désordonnées et impies auxquelles il se livra avec la frénésie d'un autodidacte. Écoutons-le, toujours dans le même passage :

« En attendant que j'eusse un autre mentor, mon père me plaça chez mon maître de musique. J'y demeurai quelques mois. Cette famille, *que le talent du père avait sortie de la classe la plus commune*, me nourrissait et me soignait fort bien, mais ne pouvait rien pour mon éducation. J'avais quelques maîtres dont j'esquivais les leçons, et l'on avait mis à ma disposition *un cabinet littéraire du voisinage dans lequel il y avait tous les romans du monde, et tous les ouvrages irreligieux alors à la mode.* Je lisais huit ou dix heures par jour, depuis les ouvrages de La Mettrie jusqu'aux romans de Crébillon. *Ma tête et mes yeux s'en sont ressentis pour toute ma vie.* »

Les épisodes ultérieurs de cette éducation d'un jeune Vaudois en terre « belge » (comme on disait alors) n'ont pas moins de saveur picaresque et d'humour un peu pincé. Il fut question de confier Benjamin à un ex-jésuite (la Compagnie venait d'être dissoute), mais la chose ne se fit pas, peut-être parce que le calviniste Juste de Constant y fit obstacle. On le plaça alors chez un ex-avocat français, qui avait fui son pays « pour d'assez fâcheuses affaires » et vivait à Bruxelles avec une fille qu'il faisait passer pour sa gouvernante. Quand Juste l'apprit, il fit une scène (dont l'enfant fut témoin) et il ramena Benjamin en Suisse. Mais il ne devait être guère plus heureux dans son nouveau choix, puisque celui-ci tomba sur un moine défroqué, passé au protestantisme, qui devait plus tard se brûler la cervelle par désespoir d'amour. Juste le méprisait et ne s'en

² Mais il faut toujours avoir présent à l'esprit que ces souvenirs furent écrits en 1811 et revus en 1812, donc à presque quarante ans de distance des faits qui sont relatés ici.

cachait point devant son fils, ce qui, dit ce dernier, « était une assez mauvaise préparation pour la relation d'instituteur à élève ».

Ainsi s'acheva cette singulière éducation, qui en dit long sur les méthodes éducatives du temps, mais aussi sur le climat assez curieux de certains milieux bruxellois du XVIII^e siècle. Que les précepteurs de l'époque fussent, le plus souvent, des aventuriers douteux ou des défroqués ignares, nous le savions déjà par le témoignage de notre Prince de Ligne, lui aussi formé à Bruxelles, dans des conditions analogues, trente-deux ans plus tôt.

Il est vrai que la vie bruxelloise n'avait rien d'ennuyeux ou de terne, si l'on en croit le Prince, et qu'il y régnait, grâce au théâtre de la Monnaie, une animation assez mondaine et fort gaie, sinon libertine.

Ici aussi, le témoignage de Benjamin corrobore celui de son illustre devancier, et cette fois il offre l'avantage d'être pris sur le vif. Nous possédons, en effet, quelques lettres adressées par Benjamin à sa grand-maman la générale de Chaulieu³, et elles sont loin de respirer l'ennui et la tristesse. Bien au contraire : dans leur ton curieusement guindé et naïvement spontané, elles sont le reflet de l'existence quotidienne d'un enfant assez heureux, en dépit de sa douloureuse situation familiale : levé à 7 heures, il déjeune de fruits, travaille à un thème latin, répète une pièce de clavecin, lit l'histoire romaine et Homère, « ce qui me fait grand plaisir, surtout Homère, parce que c'est un poète, que j'aime la poésie, et qu'en m'amusant il me donne de grandes idées ». Après quoi il joue, dans le jardin, à la balle ou aux quilles. Le dîner, où il fait « très bonne chère », est suivi de la conversation, puis d'un nouveau thème. « Ensuite », écrit-il, « *nous allons nous promener au parc*. Si vous y retournez, vous le trouverez bien changé ; on y fait des allées magnifiques ; il sera beaucoup plus beau, mais plus si agréable ». De là on se rend à la leçon de clavecin, qui dure de 4 h. 1/2 à six et où il reste jusqu'à sept « avec les demoiselles⁴, qui sont fort aimables. » Encore un peu de latin, et il est temps de souper, puis d'aller au lit.

Journée exemplaire dans une vie heureuse et bien remplie. « Je m'occupe et je m'amuse », conclut cet enfant qui n'a pas encore neuf ans le 31 septembre 1776, mais qui va déjà deux fois par semaine à la comédie.

Un an plus tard, le 24 décembre 1777, le ton est toujours aussi alerte, avec un peu plus de rouerie dans le ton.

Croirait-on que c'est un enfant de dix ans qui confie à sa grand-mère : « Je vois quelquefois ici une jeune Anglaise de mon âge que je préfère à Cicéron, Sénèque, etc... elle m'apprend Ovide qu'elle n'a jamais lu et dont elle n'a jamais ouï parler, mais je le trouve entièrement dans ses yeux. »

Aussi a-t-il écrit pour elle un petit roman, dont il envoie les premières pages,

³ Voir les *Lettres à sa famille* éditées par J.H. Menos (Paris, Stock, 1932, pp. 79-86).

⁴ Nous apprendrons, le 17 août 1779, qu'il s'agit des demoiselles Staes.

avec cette invitation où éclate pour la première fois l'ingénue vanité de l'auteur débutant : « s'il vous plaît, vous aurez le reste. »

Deux ans plus tard (17 août 1779), peu de chose a changé dans ce rythme de vie bruxellois, sinon qu'il fait maintenant des vers latins, qu'il joue le soir une partie de piquet, et qu'il va coucher à neuf heures, après quoi il dort dix heures sans interruption. Il va toujours à la comédie « quand il y a une bonne pièce, ou nouvelle », et lui-même compose en secret un opéra, musique et vers. « Cela sera très beau, et je ne crains pas les sifflets », ajoute-t-il d'un air entendu.

Les évocations d'une vie d'enfant sont trop rares, au XVIII^e siècle, pour que celle-ci ne soit pas appréciée à sa valeur, qui est considérable.

Par moments, cependant, ce tableau paraît un peu trop beau, et l'on doit se souvenir qu'il s'agit de lettres destinées à informer, mais aussi à rassurer, une grand-mère affectueuse et lointaine ⁵.

Cà et là, soudain, on croit percevoir quelques notes discordantes dans cette vie exemplaire :

« Savez-vous, ma chère grand-mère, que je vais dans le monde deux fois par semaine ? J'ai un bel habit, une épée, mon chapeau sous le bras, l'autre sur la hanche, je me tiens droit et *je fais le grand garçon tant que je puis*. Je vois, j'écoute, et jusqu'à présent je n'envie pas les plaisirs du grand monde. Ils ont tous l'air de ne pas s'aimer beaucoup ! *Cependant le jeu et l'or que je vois rouler me cause quelque émotion ; je voudrais en gagner pour mille besoins que l'on traite de fantaisies.* »

Sous la cuirasse un peu pédantesque du jeune moraliste perce déjà le goût du jeu qui allait susciter tant de déboires à Benjamin et lui valoir les amers reproches, de Belle de Charrière, d'abord, puis de Germaine de Staël.

On sait, par un passage ultérieur du *Cahier Rouge* que le « grand monde » qu'il fréquentait correspondait, en effet, aux plus illustres familles nobles de Bruxelles, les Anet et les Aremberg (p. 128), chez qui son père était introduit.

C'est à Bruxelles encore, entre août et novembre 1785, que Benjamin connaît son premier grand amour, une liaison d'un mois avec Marie-Charlotte Aguiton, jeune Genevoise mariée au futur conventionnel Johannot.

Surtout, c'est à Bruxelles, et pendant son adolescence (peut-être à la suite de ses lectures « philosophiques » dans le « cabinet littéraire du voisinage »), qu'il conçut, — lui-même le précise très nettement —, l'idée de consacrer un ouvrage érudit à l'histoire du polythéisme, étude qui devait tourner à la confusion du christianisme. On sait ce qu'il advint de ce grand dessein, qui obséda Benjamin Constant pendant toute sa vie et qu'il ne réalisa que partiellement et dans un esprit très différent, dans son traité *De la Religion*, paru après sa mort.

⁵ A noter cependant que lorsque Benjamin écrit à sa grand-mère, le 2 avril 1781, de Geertruidenberg (en Hollande), il n'hésite pas à lui confier : « Nous sommes mal logés, mal nourris et sans occupation. J'ai peu de livres, et je ne sais comment m'en procurer. Aussi, ma chère grand-mère, je m'ennuie et j'attends avec impatience le moment que nous en partirons. »

On n'a pas assez souligné, me semble-t-il, le rôle décisif que les séjours bruxellois ont joué dans la formation morale, littéraire et philosophique de Benjamin Constant. Lorsque Benjamin quitte notre capitale, cet adolescent précoce a déjà très nettement formé sa personnalité intellectuelle. On aimerait savoir où il vécut, où il lut tant de livres, quelles personnes il fréquenta. Autant de mystères qu'il nous a été impossible d'élucider, de sorte qu'il ne nous reste, dans toutes ces importantes questions, que le témoignage du principal intéressé. Peut-être un historien-archiviste sera-t-il un jour plus heureux ? On le souhaite, à la fois pour une biographie intellectuelle plus précise de Constant et pour une meilleure connaissance de notre ville au XVIII^e siècle.

Car, on l'aura remarqué à la lecture des fragments du *Cahier Rouge* et des lettres à la grand-mère, Benjamin évoque son séjour à Bruxelles en des termes très favorables. On perçoit, à travers les souvenirs de l'enfant devenu adulte, les échos d'une éducation chaotique, mais aussi ceux d'une vie harmonieuse dans un milieu attachant, où la monotonie du travail quotidien était égayée par la promenade au Parc, les représentations théâtrales, les concerts, les fêtes et même le jeu.

Bruxelles était pour Voltaire, en 1740 encore, « le séjour de l'ignorance, de la pesanteur, des ennuis, de la stupide indifférence, un vrai pays d'obédience, privé d'esprit, rempli de foi » (*A. M. de Formont*). Ce n'est pas le lieu de discuter ici le bien-fondé de cette peinture assez cruelle. Suffit que, quarante ans plus tard, la même ville ait été le berceau des premiers projets philosophiques et littéraires de Benjamin Constant et, par là, le point de départ d'une étincelante carrière. Comme l'écrit Gustave Rudler, « elle ne fut certainement pas étrangère au frémissement de vie qu'on sent partout dans ses lettres ⁶ ». Nous sommes aussi loin du Bruxelles dévot et stupide de Voltaire que du Bruxelles vulgaire et philistin qu'abominera Baudelaire ⁷.

Le témoignage de Benjamin Constant a, outre son intérêt littéraire, le mérite d'attirer notre attention sur ce qu'on pourrait appeler la « colonie hollandaise de langue française » qui s'était constituée dans notre ville dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Nous en possédons d'ailleurs une autre preuve, presque contemporaine à la première : il s'agit de la présence, chez nous, de Willem van Haren, le poète frison, que son gouvernement avait chargé en 1748 de négocier à Bruxelles avec les autorités autrichiennes et qui s'y était installé, à partir de 1752,

⁶ *La Jeunesse de Benjamin Constant*, Paris, A. Colin, 1909, p. 73.

⁷ Sur l'intense vie culturelle à Bruxelles, vers la fin de l'Ancien Régime, nous disposons du précieux témoignage de l'auteur anonyme du *Voyageur dans les Pays-Bas autrichiens* (Amsterdam, 1782, t. I, pp. 222-223) : « Il se fait aujourd'hui, Monsieur, dans les Pays-Bas un commerce très étendu de livres : une édition entière de 1.000 à 1.200 exemplaires y est facilement placée. Mais c'est à Bruxelles qu'il se fait une plus grande consommation de livres de toutes espèces. Il n'y a pas dans cette ville de grandes bibliothèques, mais le nombre de cabinets de livres y est très grand ». C'est donc dans un de ces très nombreux cabinets de lecture que le jeune Benjamin amassa l'essentiel de ses lectures. Nous remercions M. Philippe Moureaux de nous avoir communiqué cette information.

en qualité d'ambassadeur. Van Haren était un adepte convaincu des thèses modérnistes soutenues par les « philosophes ». Admirateur et ami de Voltaire, mais aussi du baron d'Holbach, défenseur des Juifs⁸, il représente admirablement les tendances progressistes d'une certaine aristocratie et l'ouverture aux idées nouvelles dans la haute administration (avec son pendant autrichien Cobenzl du côté des Pays-Bas méridionaux).

Van Haren était devenu, au fil des années, une des personnalités les mieux intégrées à la vie culturelle et mondaine bruxelloise. Il y vivait presque ouvertement avec sa maîtresse, Anne Natalis, originaire de Quiévrain et qui devait lui donner cinq enfants, dont trois naquirent avant que Van Haren ait pu les légitimer, ce qui ne lui fut possible qu'après 1758, année de la mort de sa femme.

La troisième fille était née à l'ambassade même, en 1754, et on lui donna le nom d'Henriette Dusercy. Elle changea de nom aussitôt qu'elle le put, pour prendre celui de son père, à peine camouflé par un anagramme transparent : Henriette-Amélie de Nerha. Recueillie par son oncle Onno Zwier van Haeren lorsque l'ambassadeur, accablé de dettes, se suicida en prenant du poison (1768) ; à nouveau livrée à elle-même par la mort d'Onno (1779), elle se retrouva à Paris dans la Maison des petites orphelines et c'est là que le hasard lui fera rencontrer le marquis de Mirabeau, qui l'immortalisera sous le nom attendrissant de Yet-Lie et qui trouvera en elle la plus fidèle, la plus attentionnée, la plus compréhensive aussi des compagnes.

Ainsi, par des biais divers et surprenants, la petite minorité hollandaise de Bruxelles allait fournir sa modeste contribution à la Révolution de 1789 d'abord, à la littérature française ensuite. Cette page de notre histoire urbaine méritait, me semble-t-il, d'être remise en mémoire.

⁸ Ces aspects ont été étudiés par J. VERCRUYSE, dans son *Voltaire et la Hollande*, Genève, 1966, dans *W. van Haren's betrekkingen met de Franse letterkunde* (Handelingen van het XXVII^e Vlaams Filologencongres, pp. 38-41), et, à propos d'un mémoire du conseiller De Cock (1758), *De la condition des Juifs dans les Pays-Bas autrichiens au XVIII^e siècle*, dans *LIAS*, II, 1975, pp. 329-340.

BRUXELLES ET LES BRUXELLOIS DANS UN CONTE DU DÉBUT DU XVIII^e SIÈCLE

par

Jacques LEMAIRE

Université Libre de Bruxelles

II. Source et thèmes de *La Culotte* de Jacques Vergier ¹

Les études critiques de l'œuvre de Vergier, dans l'ensemble peu nombreuses ², soulignent toutes la dette du poète-fonctionnaire envers La Fontaine. Voltaire n'est certes pas tout à fait étranger à ce jugement, qui affirme de manière péremptoire que Vergier « est à l'égard de La Fontaine ce que Campistron est à Racine, imitateur faible, mais naturel ³ ». Dans sa préface de l'édition dite « des Fermiers Généraux » des *Contes et nouvelles*, Diderot manifeste sans ambages sa préférence pour La Fontaine sur son imitateur ⁴. Plus près de nous, Emile Faguet, animé d'un très réel parti-pris contre les poètes légers ⁵, prononce cette fois encore une sentence abusive : « Vergier est le singe de La Fontaine : c'est

¹ La première partie de cette contribution, comprenant l'édition critique du conte de Vergier, paraîtra par ailleurs.

² Outre l'article de M^{lle} Madeleine DEFRENNE (« Avons-nous le texte exact de la lettre de Jean de La Fontaine à l'abbé Vergier ? », dans la *Revue Belge de Philologie et d'Histoire*, XLVII, 1969, pp. 858-866), on ne dénombre que quatre publications, toutes déjà fort anciennes. Cfr Alexandre CIORANESCU, *Bibliographie de la littérature française du XVII^e siècle*, Paris, C.N.R.S., 1967, t. III, n° 65935-65939.

³ Cfr VOLTAIRE, *Le Siècle de Louis XIV*, dans *Oeuvres complètes*, Paris, Garnier, 1878, vol. XIV, p. 142.

⁴ Cfr LA FONTAINE, *Contes et nouvelles en vers*, Amsterdam, 1762, t. I, p. viij. Diderot évoque également Vergier et ses *Contes* dans la postface des *Deux Amis de Bourbonne*. Il place le poète parmi les meilleurs auteurs de « contes plaisants », aux côtés de La Fontaine, de l'Arioste et d'Antoine Hamilton. (Cfr *Oeuvres complètes de Diderot*, éd. Assézat-Tourneux, Paris, Garnier, 1875, t. V, p. 276). (Nous devons cette précision à la savante amabilité de M. Roland Mortier, que nous voudrions remercier très vivement ici).

⁵ Nous avons eu l'occasion de rappeler récemment avec quelle violence injuste s'expriment ses préjugés à l'égard d'Evariste de Parny par exemple. (Cfr Jacques LEMAIRE, « Parny et la Franc-Maçonnerie », dans les *Etudes sur le XVIII^e siècle*, t. II, 1975, p. 43, note 3).

le nom qui doit lui rester⁶ ». Par contre, l'historien du genre des contes, Paul Gudin, émet une opinion plus nuancée : « la manière de Vergier, écrit-il, se rapproche le plus du style de La Fontaine⁷ ». Notre examen critique de *La Culotte* débouche, dans une certaine mesure, sur la même conclusion. Avant d'y parvenir, il nous faudra tenter de préciser ou de redéfinir le réseau d'influences qui ont pu s'établir entre les deux auteurs de *Contes*. Ce propos n'est pas — comme nous l'allons voir — tellement étranger à notre sujet.

Rappelons-nous l'importance que présenta pour Vergier la fréquentation de la société reçue dans le salon des d'Hervart. Que La Fontaine accordât son amitié totale au jeune abbé, rien n'est moins sûr⁸. Mais sa seule présence, son comportement souvent fantasque, ses conversations enjouées et sa bienveillance ont suscité l'admiration du poète en herbe et ont pu favoriser ou déterminer sa vocation littéraire. Mises à part les *Parodies bachiques et tendres*⁹ que la critique a quelque peu boudées, Vergier ne s'est essayé que dans les genres pratiqués par son illustre prédécesseur (la fable, le conte, l'épître). Nous y voyons un indice supplémentaire de l'émulation dont il fut l'objet.

Ceci dit, le conte *La Culotte* ne puise pas directement sa source dans les *Contes* de La Fontaine. Mais il prélève sur un fonds auquel le fabuliste lui-même avait quelquefois eu recours¹⁰ : les fabliaux du Moyen Âge. Deux œuvres qui appartiennent à ce genre ancien offrent des analogies frappantes avec le conte de Vergier : *Des braies au cordelier*¹¹, poème anonyme, et *Des braies le prestre* de Jehan de Condé¹².

⁶ Cfr Emile FAGUET, « Vergier », dans la *Revue des Cours et Conférences*, avril 1899, VII, 2, p. 147.

⁷ Cfr Paul GUDIN, *Histoire ou recherches sur l'origine des contes*, Paris, 1803 (an XI), t. I, pp. 214-215.

⁸ Le plus récent des biographes de La Fontaine rappelle la « connivence » qui s'est probablement nouée entre les deux hommes. Cfr Jean ORIEUX, *La Fontaine ou la vie est un conte*, Paris, Flammarion, 1976, p. 566.

⁹ Cfr J. VERGIER, *Oeuvres*, Lausanne, 1750, t. II, pp. 173-224.

¹⁰ La Fontaine emprunte le sujet du conte *Les Rémois* (cfr *Contes et nouvelles en vers*, éd. Pierre CLARAC, Paris, Les Belles Lettres, 1934, t. II, pp. 25-31) au fabliau *De Constant du Hamel* et celui des *Quiproquo* au *Meunier d'Arleux* d'Enguerrand d'Oisy. Il s'inspire aussi à plusieurs reprises des *Cent Nouvelles nouvelles* (pour *Le Mary confesseur*, *Le Faiseur d'Oreilles* et *le Racomodeur de Moules*, *Le Baiser rendu*, *L'Abbesse* et *Pasté d'anguilles*). Voir Renée KOHN, *Le goût de La Fontaine*, Paris, P.U.F., 1962, pp. 272 et sv. Malgré son titre prometteur, l'article de Jean BATANY, « La Fontaine et la tradition médiévale », (dans *Europe*, n° 515, mars 1972, pp. 62-73), n'aborde pas le sujet des rapports entre les *Contes* et les fabliaux.

¹¹ Cfr *Recueil général et complet des fabliaux des XIII^e et XIV^e siècles*, éd. Anatole de MONTAIGLON et Gaston RAYNAUD. Paris, Lib. des Bibliophiles, 1878, t. III, pp. 275-287. Ce fabliau est traduit dans *Fabliaux ou Contes du XII^e et du XIII^e Siècle, ... traduits ou extraits d'après plusieurs Manuscrits du tems, par M. Le Grand* [d'Aussy]. Paris, E. Onfroy, 1781, t. I, pp. 299-307.

¹² Voyez *Gedichte von Jehan de Condé*, éd. Adolf TOBLER, Bibliothek des Literarischen Vereins in Stuttgart, LIV, Stuttgart, 1860, pp. 161-164 ; *Dits et contes de Baudouin de Condé et de son fils Jean*, éd. Auguste SCHELER, Bruxelles, V. Devaux, 1866, t. II, pp. 121-125 ; *Recueil général*, t. VI, pp. 257-260.

Le premier de ces deux textes donne une version assez différente de *La Culotte* ; il aime les digressions et abonde en épisodes secondaires :

La scène se passe à Orléans. La femme d'une riche marchand profite du départ de son mari, appelé à Meung-sur-Loire par ses affaires, pour introduire chez elle son amant, un clerc. Suit un long développement traitant de l'habileté qu'il faut déployer en ces cas-là. Le marchand, sorti prématurément, regagne sa demeure au cours de la nuit et se couche. L'amant n'a eu que le temps de se séparer de la belle et de se cacher dans un coin de la chambre. Soudain, la femme se réveille et, feignant la surprise et l'affolement, appelle au secours : elle sent, dit-elle, un homme couché à ses côtés dans le lit. Le mari tente de la tranquilliser. D'abord elle ne croit pas avoir affaire à son époux légitime sous le prétexte déguisé qu'il est retenu dans une ville voisine. Ensuite, elle se calme et reconnaît son erreur sur la personne, non sans avoir insisté sur la fidélité qu'elle affirme témoigner à son mari. Les deux personnages s'endorment. A son réveil, le marchand enfile sans s'en rendre compte les braies abandonnées par le prêtre au pied du lit et s'en va. Le clerc se réveille à son tour et découvre une culotte qui ne lui appartient pas. Pour se sortir honorablement de la situation compromettante dans laquelle elle s'est fourrée, l'épouse infidèle imagine la ruse suivante : elle prie un Frère mineur de l'aider à faire accroire au mari, qu'elle lui dépêchera, que la présence des braies d'un ecclésiastique de son ordre auprès de la couche conjugale favorise la procréation. Pendant ce temps, au marché de Meung, le commerçant est la risée de la compagnie : il a trouvé dans ses poches les instruments d'un lettré (un écritoire, une plume et un petit couteau) au lieu de son argent. Furieux, il regagne ses pénates où sa femme lui rend sa propre culotte et l'instruit de la superstition dont elle prétend être inspirée. Aussitôt, le cocu court chez le Frère mineur qui, arguments religieux à l'appui, le rassure sur la conduite et la loyauté de sa femme. Doublement trompé, le bonhomme promet de se montrer moins soupçonneux à l'avenir.

Bien qu'il soit sans aucun doute à l'origine d'un certain nombre de célèbres nouvelles italiennes¹³, ce fabliau ne saurait être considéré comme une source possible pour *La Culotte*. Le point de départ de l'intrigue, c'est-à-dire la substitution des culottes, est similaire, mais le déroulement ultérieur du fabliau engendre une série d'événements qui conduisent à la mystification du mari par le discours lénifiant du Frère mineur. L'épilogue de l'affaire est donc radicale-

¹³ Dans la *Novella CCVII* de Franco Sacchetti, le Frère mineur fait croire au mari que la culotte est une relique de saint François (cfr Fr. SACCHETTI, *Il Trecentonovelle*, a cura di Emilio FACCIOLO, Torino, G. Einaudi, 1970, pp. 628-632). La même version se retrouve dans les *Facezie di Poggio Fiorentino*, a cura di Domenico CIAMPOLI, Lanciano, Carabba, s.d., pp. 144-145 (nouvelle CCXXXI).

ment différent de celui de *La Culotte* : le mari berné ne découvre pas la trahison de son épouse ; il sort rasséréné de l'aventure.

Le fabliau de Jehan de Condé paraît, dans ses situations narratives, plus proche du conte de Vergier :

Un boucher doit se rendre au marché avec des confrères. Sa femme, impatiente de le voir partir pour recevoir son amant, un prêtre, réveille le bonhomme au milieu de la nuit et le convainc de ce que le moment de son départ est arrivé. Le mari quitte son domicile ; le prêtre, qui épiait ce départ, rejoint la bouchère dans le lit conjugal et se livre avec elle aux plaisirs de l'amour. Pendant ce temps, les compagnons du mari, estimant qu'il est trop tôt pour se mettre en route, renvoient leur confrère chez lui. Surpris par l'arrivée intempestive du gêneur, les amants doivent se séparer. Le prêtre se cache dans un coin de la chambre à coucher. Le matin, les bouchers viennent chercher leur compagnon de route. Celui-ci saute du lit, se hâte pour ne pas retarder ses amis et, dans sa précipitation, chausse les braies du prêtre, puis s'en va. Les amants retournent dans le lit pour jouir encore de quelques heureux moments. A l'instant où il va quitter sa maîtresse, le clerc constate que les poches de sa culotte sont bourrées de pièces de monnaie. Il se félicite de cette découverte inattendue et se promet d'aller boire tout son souï. Au marché, le mari cherche en vain l'argent qu'il avait préparé pour l'achat du bétail ; à la place des pièces de monnaie, il dénêche dans sa poche le « sayel » du prêtre. Ses compagnons ont assisté à la scène. Ils se moquent de lui et lui dessillent les yeux : le sceau, insigne sacerdotal, atteste l'infidélité de sa femme avec un clerc. Le mari s'en retourne chez lui la bourse vide et le cœur gonflé de colère.

La rumeur de cette mésaventure s'est répandue par la ville. L'évêque du lieu en est même instruit : par mandement, il interdit aux ecclésiastiques de son diocèse d'emporter désormais leur sceau dans leurs suspectes pérégrinations.

Version plus dépouillée que la précédente, *Des braies le prêtre* présente aussi un nombre relativement plus important d'éléments narratifs similaires à ceux de *La Culotte*. Dans un cas comme dans l'autre, le mari bafoué est un honnête commerçant, un peu benêt, qui témoigne à sa femme une confiance aussi aveugle qu'imméritée, jusqu'au moment où on lui fait découvrir son infortune. La manœuvre qui attrait l'amant dans le lit conjugal est semblable : l'épouse rouée et finaudé tire à propos parti de l'absence pour causes professionnelles de son compagnon. Le retour inopiné de celui-ci est construit sur un schéma quasi identique : dans le fabliau de Jehan de Condé, les bouchers renvoient se coucher leur confrère trop pressé de quitter la ville ; dans le conte de Vergier, les brasseurs se séparent après leurs libations et diffèrent leur voyage de quelques heures. Le motif du retour intempestif du mari cocu n'est donc pas exactement

le même, mais l'effet de surprise pour les amants est exploité dans les deux cas. L'élément principal de la narration, c'est-à-dire l'épisode central de la substitution involontaire des culottes, se présente dans des conditions très voisines. Les deux textes divergent pourtant sur un détail de cette péripétie : la femme adultère de *La Culotte* se débarrasse rapidement du gêneur en l'envoyant quérir un remède destiné à guérir un mal simulé, alors que l'héroïne du fabliau doit attendre le réveil de son mari pour donner à l'amant l'occasion de s'éclipser.

A partir de l'incident causé par la culotte et de la révélation faite au mari de sa disgrâce, nous constatons une modification radicale dans le déroulement de la suite du récit. Chez Vergier, le mari trompé se console de la perte de ses illusions par l'acquisition fortuite d'une somme d'argent relativement importante. La morale de l'histoire insiste sur le silence qu'un homme malheureux en amour se doit de garder sur ses déboires matrimoniaux ; bien chanceux celui qui, comme le brasseur de *La Culotte*, peut tirer un certain profit de son infortune. Finalement, Vergier manifeste une sympathie compatissante à l'égard du malheureux époux. Le fabliau d'où *La Culotte* tire indirectement¹⁴ son origine accorde un rôle beaucoup plus noble au prêtre, le grand vainqueur de l'« aventure »¹⁵ : celui-ci gagne à la fois le cœur de la belle et la bourse du mari. En somme, il l'emporte sur les deux tableaux. Toute la morale *Des braies le prestre* tient dans un mandement épiscopal pour le moins curieux : l'évêque conseille à ses religieux de se montrer plus habile dans des circonstances scabreuses et de ne plus laisser traîner de marques trop visibles et trop accusatrices de leur présence auprès des dames.

La différence profonde qui porte sur la conclusion morale des deux œuvres est provoquée par la dissimilitude d'état et de comportement entre les deux amants. Dans le conte moderne, le « galant » est un jeune officier de l'armée britannique, paré de tous les attributs de la séduction :

[...] un Officier Anglois,
Blond, bien doré [...] ¹⁶

qui, une fois l'adultère consommé, disparaît tout à fait de la scène. Son intérêt dramatique est donc relativement secondaire. Dans son fabliau par contre, Jehan de Condé campe le portrait d'un prêtre, personnage classique du genre. D'entrée de jeu, il proclame son intention d'illustrer et de dénoncer la conduite dévergondée de certains membres du clergé et leur goût immodéré pour l'argent :

¹⁴ Nous écrivons « indirectement » car il n'est pas sûr que les auteurs de contes du xvii^e et du xviii^e siècle aient eu directement accès au texte des fabliaux. Il est infiniment plus probable que le contenu de ces œuvres anciennes leur a été transmis par tradition orale. Cfr Nathan EDELMANN, *Attitudes of Seventeenth-Century France toward the Middle Ages*, New York, 1946, p. 290.

¹⁵ Sur la notion d'« aventure », voyez Roger DUBUIS, *Les Cent Nouvelles nouvelles et la tradition de la nouvelle en France au Moyen Age*, Grenoble, Presses Universitaires, 1973, pp. 342-358.

¹⁶ Cfr *La Culotte*, v. 23-24.

Recorder ai oï maint conte
 Que prestre ont fait as pluisors honte
 Et ont a leur femme jeü,
 Et avoec çou le leur eü ¹⁷.

M. Nykrog a cru devoir écrire que les « prêtres séculiers sont les bêtes noires des fabliaux » ¹⁸. Ce jugement quelque peu intransigeant doit être révisé. Il est néanmoins vrai que, dans un grand nombre de cas, les prêtres des contes à rire médiévaux sont dépeints comme des « êtres avarés, cupides et débauchés » ¹⁹. Jehan de Condé a repris en partie le modèle que la littérature narrative de son époque l'avait accoutumé à connaître. Mais il plaide plus volontiers dans le cas présent la cause de l'amant ²⁰ que celle du mari bafoué et tente même, par une vérité d'ordre général, d'excuser sa conduite :

Prestre sont trop rade de rains ²¹.

En définitive, et malgré une peinture assez complaisante de son rôle, le prêtre-amant n'éveille pas dans l'esprit du lecteur une réelle sympathie.

Les propriétés communes à *La Culotte* et aux *Braies le prestre* ne doivent pas nous masquer ou nous faire perdre de vue les caractères qui unissent les contes de Vergier à ceux de La Fontaine, a fortiori ceux que l'œuvre narratif de ces deux conteurs partage avec l'art des fabulistes du Moyen Âge. Comme l'a judicieusement démontré M. Bornäs dans son étude des sources du *Cocu battu et content* ²², La Fontaine écrit selon les principes de la doctrine classique en matière de contes ²³. Plusieurs points de cette doctrine s'accordent avec la tradition médiévale. Imitant ou, à tout le moins, s'inspirant du plus célèbre de nos fabulistes, Vergier introduit dans ses *Contes* des thèmes et des particularités qui relèvent à la fois du classicisme et de l'art du récit moyenâgeux.

La première analogie thématique que l'on décèle entre les contes modernes et les fabliaux réside dans l'inspiration très nettement érotique de l'« aventure » : les éléments courtois sont totalement éliminés au profit d'une description réaliste de la vie et de la passion amoureuse. On sait que le conte courtois place les échanges sentimentaux et sexuels de la femme idéalisée et de son amant au premier plan du récit, sur une toile de fond sublime ou mélancolique. Dans le cas des œuvres que nous considérons, le triangle érotique est, selon l'expression de

¹⁷ Cfr *Des braies le prestre*, dans *Rec. général*, VI, p. 257, v. 1-4.

¹⁸ Cfr Per NYKROG, *Les fabliaux*, Genève, Droz, 1973 (Publications romanes et françaises, CXXIII), p. 133.

¹⁹ Cfr Joseph BÉDIER, *Les fabliaux*, Paris, E. Bouillon, 1893, p. 294.

²⁰ Pour Bédier (*ibid.*), « tout prêtre en bonne fortune le paye cher au dénouement » ; cette règle ne se vérifie pas dans le cas présent.

²¹ Cfr *Des braies le prestre*, dans *Rec. général*, VI, p. 260, v. 110.

²² Cfr Göran BORNÄS, « *Le Cocu battu et content*. Etude sur un conte de La Fontaine », dans *Studia Neophilologica*, XLIV, 1972, pp. 37-61, et particulièrement p. 60.

²³ Principes énoncés a posteriori par Boileau dans sa *Dissertation sur Joconde* (cfr *Oeuvres complètes de Boileau*, éd. Françoise ESCAL, Paris, La Pléiade, 1966, pp. 309-324).

M. Nykrog²⁴, d'« inspiration réaliste », c'est-à-dire que l'auteur du récit porte l'accent sur les relations équivoques entre le mari, la femme et l'amant afin d'en tirer des effets comiques. La situation adultère est toujours considérée à travers les yeux du mari, personnage central, qui forme obstacle à la satisfaction des désirs illégitimes, et souvent irrépressibles, de sa femme. L'amant passe tout à fait au second plan : après avoir été le moyen et l'excuse de la tromperie, il est réduit à l'« état d'ombre ». Comme le font les fabliaux, La Fontaine et Vergier projettent le mari à l'avant-scène et aiment le tourner en ridicule, dans des termes souvent violents :

JEHAN DE CONDÉ Li bouciers fut plus abaubis
Qu'entre .x. leus une brebis²⁵.

LA FONTAINE Onc il ne fut une plus forte dupe
Que ce vieillard, bon-homme au demeurant²⁶.

VERGIER Tant et tant il en dit à cette pauvre bête,
Et si fort il pinça le stupide animal,
Qu'à la fin il sentit son mal²⁷.

De même, l'héroïne fait l'objet d'un portrait fort peu obligeant : son attachement à l'amant ne procède pas d'un amour véritable et généreux, mais trouve sa source dans un désir égoïste d'exaltation des sens :

JEHAN DE CONDÉ Sa femme eut .i. prestre plus chier
De lui, car mieus faisoit sen gré
Quant a li parloit a secré²⁸.

LA FONTAINE La Dame estoit de gracieux maintien,
De doux regard, jeune, frigante et belle ;
Somme qu'enfin il ne luy manquoit rien,
Fors que d'avoir un Amy digne d'elle²⁹.

VERGIER Lequel avoit moitié de fort belle encolure,
Et fine assez pour donner tablature
A des maris encor d'une autre nation³⁰.

Outre l'évocation négative des personnages³¹, la description réaliste réclame l'exposé de circonstances burlesques : la substitution des culottes dans *Des*

²⁴ Cfr P. NYKROG, *op. cit.*, p. 68.

²⁵ Cfr *Des braies le prestre*, dans *Rec. général*, VI, p. 260, v. 99-100.

²⁶ Cfr *Le Cocu battu et content*, dans *Contes*, I, p. 32.

²⁷ Cfr *La Culotte*, v. 259-261.

²⁸ Cfr *Des braies le prestre*, dans *Rec. général*, VI, p. 258, v. 10-12.

²⁹ Cfr *Le Cocu battu et content*, dans *Contes*, I, p. 30.

³⁰ Cfr *La Culotte*, v. 19-21.

³¹ Remarquons que ces personnages sont, d'une œuvre à l'autre, assez interchangeables. Les auteurs les dépersonnalisent en ne leur attribuant pas en général de caractères physiques ou psychologiques précis, ni de nom ou de patronyme, mais en les désignant en quelque sorte par leur fonction : le Galant, l'Amant, le Mari, la Belle, etc.

braies le prestre et *La Culotte*, la scène de bastonnade dans *Le Cocu battu et content*, par exemple. La caricature des personnages et la légèreté des situations est volontiers tempérée, dans la plupart des contes et des fabliaux, par l'existence d'une leçon morale. Non que l'auteur veuille par ses conseils rabattre la saine joie de son lecteur — sa morale reste une morale souriante —, mais il vise avant tout à tirer de l'épisode qu'il rapporte, et qu'il ne manque pas de présenter comme authentique³², un précepte d'expérience. Il donne donc plus ordinairement des conseils de conduite qu'il n'impose des règles éthiques impératives :

LA FONTAINE Les maux les plus cruels ne sont que des chansons,
Près de ceux qu'aux Maris cause la jalousie³³.

VERGIER Le bruit que fait un mari difficile,
Répand sa honte par la Ville :
Il n'est plaint de personne, au contraire on en rit³⁴.

Du point de vue des thèmes et des situations, les *Contes* de Vergier, et en particulier *La Culotte*, offrent donc un certain nombre d'analogies avec ceux de La Fontaine. Nous regrettons cependant que les critiques aient négligé de noter que ces ressemblances ne peuvent constituer une explication unique et définitive de leurs affinités. Quelques-uns des caractères majeurs de leurs *Contes* s'apparentent à ceux des fabliaux, source à laquelle l'un et l'autre narrateur ne se sont pas refusé de puiser. L'opinion de Voltaire et de Faguet n'est donc pas fausse dans la mesure où l'on voudra bien se rappeler que les deux poètes prolongent une tradition narrative largement entamée avant eux, et qui sera poursuivie³⁵.

Toujours à propos des rapports qu'il est possible d'établir entre les deux livres de *Contes*, Paul Gudin nous semble approcher de la vérité quand il signale la dette linguistique et stylistique que Vergier a contractée envers « Maître Jean ». Les *Contes* de La Fontaine ont sans aucun doute constitué un modèle, du point de vue de la langue et de son usage, sur lequel Vergier s'est guidé. Nous avons procédé à une brève enquête comparative des faits de style entre *La Culotte* et *Joconde* : les similitudes de construction y sont surprenantes.

Outre l'usage que Vergier fait des vers³⁶ de mètres différents (vers octosyllabiques, décasyllabiques ou dodécasyllabiques), usage lancé par La Fontaine, l'attaque des vers de *La Culotte* obéit aux schémas, et ce jusque dans les mêmes

³² Voyez, par exemple, dans *Des braies le prestre* (*Rec. général*, VI, p. 258, v. 6-7) :

« S'en dirai .i. conte nouviel,
Qui est estrais de verité. »

³³ Cfr *Le Cocu battu et content*, dans *Contes*, I, p. 32.

³⁴ Cfr *La Culotte*, v. 272-274.

³⁵ Notamment par Sénécé et Grécourt, dont il convient de signaler ici que le conte intitulé *La Culotte de Monsieur H...* ne doit rien, du point de vue des thèmes, à celui de Vergier. (Cfr *Oeuvres diverses de Grécourt*, Luxembourg, 1767, t. II, pp. 185-190).

³⁶ En matière de rimes, notre poète ne recherchait pas une très grande exactitude. Il les évoque en ces termes :

termes, proposés par le fabuliste. C'est comme si Vergier s'inspirait de *Contes* de La Fontaine qu'il aurait connus de mémoire ce qui — tout au moins pour ce qui concerne le célèbre *Joconde* — n'aurait rien qui pût étonner. Quand la muse de l'abbé faillit à son inspiration, sa mémoire vient à la rescousse :

LA FONTAINE Vous autres bonnes gens eussiez crû que la Dame

VERGIER Vous autres gens de Paris ou de Rome [...]

LA FONTAINE Croy moy, ne quitte point les hostes de tes bois

VERGIER Croi-moi, Compere, mon ami [...] ³⁷

Les vers courts de construction binaire sont fréquents dans la poésie de La Fontaine ; Vergier adopte ce procédé stylistique :

LA FONTAINE — De la beauté, de la délicatesse
 — Ny ce qu'il fit, ny ce qu'il dit
 — Le brasselet et la peinture
 — A la maudire, à murmurer
 — Plus j'y pense et plus j'enrage
 Ou l'amour est aveugle, ou bien il n'est pas sage.

 — Plus de plaisir, plus de commodité
 — Nouveaux objets, nouvelle proye

VERGIER — Avec entente, avec délicatesse
 — Sans fanfreluche, sans dorure
 — L'y renversa, tomba près d'elle
 — On s'échauffe, l'on réitere
 — Piece deçà, piece de-là
 — Qui fit le mal et le guerit ³⁸

Enfin — notre énumération des analogies de style s'arrêtera là car elle se veut indicatrice et non exhaustive — les deux poètes affectionnent les énoncés d'ordre général. Ils en émaillent d'ordinaire leurs textes :

LA FONTAINE — Une grisette est un Trésor
 — Si nos femmes sont infidelles,
 Consolons-nous, bien d'autres le sont qu'elles.

VERGIER — L'Amant but peu, la maxime en est sage :
 L'excès de vin dans l'homme est contraire à l'ouvrage.

« Prose au pouce mesurée,
 Où dans espaces prescrits
 Rime est par force tirée. »

Cfr C.N. AMANTON, *Lettres bourguignonnes ou Correspondances sur divers points d'histoire littéraire, de biographie, de bibliographie*. Dijon, Frantin, 1823, p. 56.

³⁷ Voir respectivement *Joconde*, dans *Contes*, I, p. 9 et *La Culotte*, v. 107 et 271.

³⁸ Cfr *Joconde*, dans *Contes*, I, pp. 8, 9, 10, 12, 14, 15 et *La Culotte*, v. 48, 53, 71, 124, 179, 280.

— Femme dans l'amoureux mystère
D'invention ne manque nullement ³⁹.

Il est un point sur lequel les *Contes* de Vergier se distinguent radicalement de ceux de La Fontaine et des fabliaux : nous voulons parler de l'introduction du pittoresque dans le récit ⁴⁰. Cette caractéristique vaut surtout pour *La Culotte*, conte dans lequel l'auteur fait un certain nombre d'allusions à la vie de la société bruxelloise au XVIII^e siècle. Dans sa recherche d'une stricte observance des canons de l'art classique, La Fontaine simplifie le récit, élague les développements inutiles pour ne mettre en relief que les circonstances essentielles et nécessaires à la compréhension de l'intrigue : il vise à réaliser l'unité d'action. Vergier n'enfreint pas délibérément cette règle, mais il s'appesantit sur certains détails. Son but est d'affirmer l'authenticité des faits présentés comme vécus par une précise localisation de l'histoire qu'il nous conte. Cette façon de procéder s'apparente assez, selon la démonstration qu'en fournit M. Dubuis ⁴¹, à la manière de la nouvelle médiévale.

La toile de fond choisie par Vergier pour la mise en scène de *La Culotte* est la Flandre en général, et plus précisément Bruxelles. Ce choix est délibéré : l'auteur avoue sans ambages sa volonté de se départir du modèle qu'on lui prête ; en même temps, il espère faire œuvre originale, dénonciatrice d'un travers universel de la nature humaine :

Chez Maître Jean, l'Italie et la France
Servent toujours de scène aux Contes des Cocus ;
Soit, ils y sont en abondance,
Mais n'en est-il qu'en ce pays sans plus ?
Cocuage a-t-il là ses bornes ?
Ce seroit une erreur que de croire cela :
Tout climat, tout terroir est très-fertile en cornes ⁴².

Ce choix d'un décor volontairement insolite se porte sur une contrée que les conteurs libertins n'ont pas souvent décrite ⁴³ et qui, par sa position géographique, ne peut pas être étrangère à Vergier.

Les raisons que le poète invoque pour représenter notre pays et pour dénoncer la mentalité de ses habitants ne sont guère flatteuses. Notre ville devient le symbole de la grossièreté et de la lourdeur d'esprit :

Tout climat, tout terroir est très-fertile en cornes.
O l'heureux plan que celui-là !

³⁹ Cfr *Joconde*, dans *Contes*, I, pp. 16 et 21 ; *La Culotte*, v. 78-79 et 148-149.

⁴⁰ Emile Faguet (*op. cit.*, p. 148) dénie à Vergier tout sens du pittoresque ; sur ce point, à notre sens, il fait erreur.

⁴¹ Cfr R. DUBUIS, *op. cit.*, p. 146.

⁴² Cfr *La Culotte*, v. 1-7.

⁴³ Bruxelles est évoquée à plusieurs reprises, mais non décrite, dans les *Cent Nouvelles nouvelles* (c.a. les nouvelles VIII et LIII).

En voici qui viennent de Flandre :
 Plus l'air en est grossier, mieux y pousse le bois,
 Car dans un plus subtil il manque quelquefois ;
 On a pour les planter cent mesures à prendre ⁴⁴.

L'appréciation négative que Vergier porte sur Bruxelles comprise comme région manque de force et d'ampleur ; sa critique s'exerce plus véhémentement à l'égard des habitants de la ville. La peinture du Bruxellois, du brasseur héros de *La Culotte*, constitue un portrait-charge qui dépasse en violence les habitudes générales du conte libertin. Quand l'auteur se résout à dépeindre un bourgeois, c'est-à-dire un personnage inévitablement un peu borné, qui soit en même temps brasseur — à l'époque où l'industrie brassière connaît un réel essor dans la région bruxelloise ⁴⁵ —, il n'agit pas sans intention. Tous les caractères réalistes de sa description doivent renforcer dans l'esprit du lecteur l'impression que la capitale brabançonne est une terre où l'esprit ne souffle pas :

Il étoit à Bruxelles un certain gros Flamand,
 Brasseur de son métier, lourdaut de sa nature,
 Yvrogne quelque peu de sa complexion [...] ⁴⁶

Aussi, le champion du brasseur auprès de l'épouse exaltée ne saurait être un habitant de Bruxelles. La vérité psychologique du conte en souffrirait. C'est pourquoi Vergier fait de l'amant un officier de l'armée anglaise. A l'époque où il compose *La Culotte*, la France est en guerre contre l'Angleterre. Comme fonctionnaire de l'administration maritime, le poète participe de près aux hostilités : Dunkerque est un bastion français contre les escadres britanniques. Pourtant le portrait qu'il trace du « galant » valorise le personnage :

Le temps venu comparoît le Galant,
 Plein d'une impatience extrême,
 Au reste magnifique et beau comme un Soleil ⁴⁷.

Vergier octroie donc le beau rôle à l'un de ses ennemis politiques, raison suffisante de penser qu'il devait tenir nos compatriotes en bien piètre estime.

La réputation du bourgeois de Bruxelles est ternie d'autre manière : à sa laideur physique, à sa rustauderie s'ajoute une certaine lenteur intellectuelle. Le malheureux ne comprend pas qu'une attente insolite devant la porte de son domicile présage l'infidélité de sa femme. Dans d'autres circonstances et dans d'autres lieux, le retour impromptu d'un mari trompé prouve au moins quelque lucidité soupçonneuse de sa part :

⁴⁴ Cfr *La Culotte*, v. 7-12.

⁴⁵ Sur la question du développement de la brasserie à Bruxelles au début du XVIII^e siècle, voyez Paul LINDEMANS, « Brouwerij en Brouwers van Oud-Brussel », dans *Eigen Schoon en de Brabander. Maandschrift van het Geschied- en Oudheidkundig Genootschap van Vlaams-Brabant*, XLI, 1958, pp. 124-133 et passim.

⁴⁶ Cfr *La Culotte*, v. 16-18.

⁴⁷ Cfr *ibid.*, v. 37-39.

Vous autres gens de Paris ou de Rome
 Prendrez d'abord ceci pour un tour d'habile homme,
 Mais ceux de son pays ne sont pas si rusés ;
 Quoique déjà chez vous ces vieux tours soient usés,
 Ils ne sont pas encor parvenus jusqu'en Flandre ⁴⁸.

En passant, Vergier étend la triste niaiserie du pauvre bougre à tous ses contemporains. Cette généralisation, inutile pour le déroulement de l'intrigue elle-même, établit fermement la détermination du conteur à dénigrer les Bruxellois de son temps. A la balourdise de son héros, Vergier joint encore une certaine vulgarité plébéienne, inhérente à son état bourgeois. Le cocu ne reconnaît pas le contenu des poches de sa culotte ; l'auteur commente :

Il fouille de l'autre côté,
 Tire belle montre à l'Angloise,
 Plusieurs bijoux d'excellente beauté,
 Mignons étuis, gentille tabatière,
 Le tout de riche et brillante matière ;
 Tant que tout autre Spectateur
 N'eût point jugé ceci les meubles d'un Brasseur ⁴⁹.

En raison des nécessités de l'action, la description du corps et du comportement de l'épouse ne verse pas autant dans la censure et dans le blâme. Si Vergier reconnaît à la « brasseuse » une beauté et des talents propres à favoriser l'adultère — le contraire eût été singulier : il convient que la gourgandine soit physiquement appétissante —, il la présente néanmoins comme une exception dans son siècle :

Sous sa robe de chambre, ouverte et sans ceinture,
 Un corset colé sur la peau
 Et du sein par en bas contenant la figure,
 Sans fanfreluche, sans dorure,
 Ne laissoit pas que de paroître beau :
 Du haut de ce corset d'une blancheur extrême,
 S'élevoient deux tetons encor beaucoup plus blancs,
 Fermes sur-tout, quoique Flamands ;
 A peine en tout Bruxelles en étoit-il de même ⁵⁰.

La dernière allusion de *La Culotte* à Bruxelles porte sur les habitudes sociales de la vie de la capitale belge. Déjà Froissart ⁵¹ et l'auteur anonyme des *Cent*

⁴⁸ Cfr *ibid.*, v. 107-111.

⁴⁹ Cfr *ibid.*, v. 216-221.

⁵⁰ Cfr *ibid.*, v. 50-58.

⁵¹ Les quatre écuyers du duc de Brabant, des Bruxellois, jouissent d'une solide réputation de bons vivants. Ils emportent du vin, du fromage et des mets délicats pendant les campagnes militaires. (Cfr *Oeuvres de Froissart*, éd. KERVYN DE LETTENHOVE, Bruxelles, V. Devaux, 1871, t. XIII, p. 22).

*Nouvelles nouvelles*⁵² avaient évoqué la richesse et la propreté dont les Bruxellois aiment s'entourer. Au XVIII^e siècle, ces coutumes n'ont pas varié : on aime encore bien manger et bien vivre à Bruxelles, on apprécie une opulence propre et volontiers tapageuse. L'amant tire bénéfice de cette prodigalité :

D'abord il voit un joyeux appareil,
Buffet garni des mieux, rôti tournant, nape mise,
Linge d'un blanc, d'une beauté,
Quand ç'eût été pour un homme d'Eglise.
De tout ceci l'Amant fut enchanté⁵³.

Cette allusion constitue le seul élément positif que le conteur a bien voulu relever dans la vie bruxelloise. Pour le reste, nous l'avons vu, il déprécie non sans virulence la ville et ses habitants.

Il est présentement opportun de s'interroger sur les raisons qui ont conduit notre poète à adopter une attitude aussi négative et aussi inutilement critique à l'égard de la vie et de la société bruxelloises des premières années du XVIII^e siècle. Les contes libertins n'ont pas pour fonction de dénigrer les coutumes ou l'état d'esprit de tout un peuple : leur attaque porte essentiellement sur les travers de personnages considérés comme individus. Ainsi, les *Cent Nouvelles nouvelles* ne fournissent jamais de Bruxelles une description péjorative : les héros bruxellois des nouvelles sont parfois vilipendés, mais toujours en tant que personnages pris isolément et non comme membres d'une collectivité urbaine. Le recueil, il est vrai, est né dans le milieu littéraire de Bourgogne⁵⁴ où la ville de Bruxelles joue un rôle politique et culturel de premier plan. Il aurait été malvenu à l'auteur des *Cent Nouvelles nouvelles* de railler les citoyens d'une ville qui abritait la résidence des grands ducs bourguignons.

Le jugement de Vergier s'explique en partie par le climat intellectuel qui régnait à son époque. A l'aube du Siècle des Lumières, alors que la langue, la littérature et la pensée françaises ont trouvé un total épanouissement et se sont hissées à la première place de la culture en Europe, notre pays vit dans le marasme intellectuel. Les Français considèrent Bruxelles comme une terre d'inculture⁵⁵ et font à l'égard des Pays-Bas en général ce qu'on appelle aujourd'hui —

⁵² Cette évocation dans la *Nouvelle LIII* : « Quand la jeune espousée (...) fut arriere en a la chambre a parer, qui estoit bien tendue de belle tapisserie, elle vit le beau grand feu, la belle table couverte ou le beau desjeuner estoit tout prest. Elle vit le beau buffet bien fourny de vaisselle ». Cfr *Les Cent Nouvelles nouvelles*, éd. Franklin P. SWETSER, Genève, Droz, 1966 (T.L.F., CXXVII). p. 339.

⁵³ Cfr *La Culotte*, v. 40-44.

⁵⁴ L'attribution de cette œuvre importante est encore très discutée aujourd'hui. Il est cependant assuré que le recueil émane des milieux bourguignons.

⁵⁵ Doit-on leur donner tort ? M. Mortier a rappelé naguère que « dans l'histoire intellectuelle de nos provinces, les premières années du XVIII^e siècle sont une époque de léthargie et de stagnation ». Cfr Roland MORTIER, « L'influence philosophique », dans *Histoire illustrée des lettres françaises de Belgique*, Bruxelles, La Renaissance du Livre, 1958, p. 213a.

dans d'autres circonstances — le « complexe d'Athènes ». Vergier n'exprime donc pas uniquement une opinion personnelle, mais témoigne de l'état d'esprit qui anime son temps et son milieu. Les préventions françaises contre Bruxelles perdureront jusqu'aux alentours des années 1750. Voltaire émet, au cours de la première moitié du siècle, des appréciations qui concordent singulièrement avec celles de Vergier. Comme lui, il reconnaît à nos concitoyennes quelques dispositions naturelles à l'érotisme. Evoquant dans une lettre à Nicolas Claude Thiérot une maison de tolérance qu'il a visitée, le philosophe complimente en vers son hôtesse pour l'accueil débonnaire dont il a été l'objet⁵⁶ :

J'ai d'abord sur un lit trouvé la volupté
Sans juppe ; elle était belle, et fraîche et fort dodue.
La nimphe avec lubricité
Me dit, je t'offre ici ma beauté simple et pure,
Des plaisirs sans chagrin, des agréments sans fard.
L'amour est en ces lieux enfant de la nature :
Partout ailleurs il est enfant de l'art.

A côté de cela, il flétrit le conformisme de la vie bruxelloise

C'est ici le pays de l'uniformité⁵⁷

et condamne en termes vifs la stupidité des Bruxellois et leur soumission à la tutelle cléricale⁵⁸ :

Pour la triste ville où je suis,
C'est le séjour de l'ignorance,
De la pesanteur, des ennuis,
De la stupide indifférence ;
Un vrai pays d'obéissance,
Privé d'esprit, rempli de foi [...]

Mises à part les accusations bien voltairiennes contre le fanatisme religieux, les considérations émises par Voltaire entre 1722 et 1740 rejoignent donc les idées défendues par Vergier. Elles participent des préjugés français du temps, hostiles dans leur majorité⁵⁹ aux usages et aux traditions des Pays-Bas.

Une autre raison, plus personnelle celle-ci, explique le dédain agressif manifesté

⁵⁶ Lettre du mois de septembre 1722. Cfr *Voltaire's Correspondence*, éd. Theodore BESTERMAN, Genève, Institut et Musée Voltaire, 1953, t. I, lettre n° 119, p. 164. Par contre, dans son *Épître VII* dédiée à M. le duc d'Arenberg, Voltaire évoque le corps d'une jeune Bruxelloise de manière peu amène et dénonce « Des tetons du Brabant la chair flasque et tremblante » (cfr Voltaire, *Oeuvres complètes*, Paris, Garnier, 1877, t. X, p. 224).

⁵⁷ Cfr *Voltaire's Correspondence*, t. IX, lettre n° 1940 datée du 28 juin 1739, p. 181.

⁵⁸ Cfr *Voltaire's Correspondence*, t. X, lettre n° 2066 datée du 1^{er} avril 1740, p. 80.

⁵⁹ Jean-Baptiste Rousseau, qu'un bannissement du territoire français avait conduit à Vienne et à Bruxelles, avoue, dans une lettre du 20 février 1739 expédiée à Louis Racine, apprécier le calme de notre ville. Cfr *Oeuvres de J.B. Rousseau*, Paris, Lefèvre, 1820, t. V, p. 94.

par Vergier à l'égard de notre cité. Lyonnais par ses origines, méridional de tempérament, l'auteur de *La Culotte* n'aime pas le Nord. Il redoute le climat assez rude⁶⁰ et stigmatise la « grossièreté » des régions septentrionales. Ces jugements préconçus sont déjà exposés dans une épître qu'il écrit en 1692, au moment où il est question de l'envoyer comme commissaire de la Marine dans un port de la Manche⁶¹ :

Non je n'irai point dans le Nord,
A ce seul nom mon cœur frissonne.
Irai-je là tenter le sort,
Pour voir les aquilons et l'hiver en personne ?
(...)
Enfin je n'irai point dans ces terres hideuses,
Que des Dieux les mains paresseuses
N'ont fait qu'ébaucher seulement ;
Où les humains, formez d'une *lourde matière* ⁶²,
S'expriment si *grossièrement*,
Que Jupiter ne peut entendre leur prière,
Sans le secours d'un Truchement.

En outre, suivant le témoignage de Jean-Baptiste Rousseau, il se sent prisonnier à Dunkerque⁶³. Son ennui, conjugué à sa nostalgie de Paris, éclate indirectement dans *La Culotte*.

Au terme de cette courte étude, rappelons-nous que, dépassant les habitudes du genre, Vergier introduit dans le conte une vision pittoresque de la réalité. *La Culotte* offre certes bien des analogies de thème et de forme avec les *Contes* de La Fontaine, mais son usage de ce qui contribue à faire « couleur locale » rattache d'assez loin l'œuvre à la tradition médiévale. Le pittoresque n'y est pas totalement gratuit car, guidé par les idées de son temps et par ses inclinations personnelles, le conteur brosse un tableau peu amène de Bruxelles et des Bruxellois dans les premières années du XVIII^e siècle.

⁶⁰ Voir dans *La Culotte* le v. 27 : « Tens de *Cyrus* ne plaît aux gens du Nord ».

⁶¹ Cfr Lettre à M. de La Ferrière, maître des Requêtes, dans *Oeuvres*, t. II, pp. 13-14, v. 1-4 et 9-15.

⁶² C'est nous qui soulignons.

⁶³ Cfr *Correspondance de Jean-Baptiste Rousseau et de Brossette*, éd. Paul BONNEFON, Paris, E. Cornély, 1910 (S.T.F.M.), t. I, p. 204.

INDEX DES NOMS DE PERSONNES ET DE LIEUX

(Les noms de lieux sont en italiques)

A

Adam, E., 45.
Adam, Jean-Pierre-Paul, 91.
Afrique, 31.
Afrique orientale, 29.
Aguiton, Marie-Charlotte, 132.
Allemagne, 28, 30, 34, 38 à 42, 45 à 48,
78, 84, 115, 129.
Allemagne rhénane, 34.
Alost, 72, 107.
Amérique, 28 à 31.
Amsterdam, 29, 51, 109.
Anderlecht, 13, 14, 17, 20, 23, 108.
Angleterre, 30, 34, 36, 39, 41, 42, 45 à 48,
52, 61, 129, 145.
Anné, 32.
Anseume, 102, 104.
Ansiaux, M., 10.
Antilles, 31.
Anvers, 16, 22, 27, 28, 30, 33, 68, 72, 73,
90, 108, 113.
Arnould, 129.
Arnould, M.-A., 22.
Arras, 76.
Artoisenet, 32.
Audenaerde, 72.
Audergem, 13, 15, 17, 18, 20, 24.
Audinot, 104.
Autriche, 39, 41, 107.
Avignon, 61.

B

Bacon, N., 41.
Baerts, A. (la veuve), 46.
Bapst, 31.
Barbiery, C.J., 47.
Barcelone, 29.
Barré, 97, 121.

Basse, 32.
Bastide, 118, 121, 124.
Baudelaire, 133.
Baudier (conseiller), 30.
Baudour, 90, 91.
Baugniet, E., 47.
Bauwens, 32.
Bavière, Maximilien de, 87.
Beaumarchais, 102, 112.
Beaunoir, 118.
Beaurepaire, Maximilien de, 87.
Beaurepaire, Pierre de, 82.
Beaurepaire, Pierre du, 82, 84.
Beaurepaire, les, 82.
Beijdaels, (la veuve), 45.
Belgiojoso, 51, 90.
Belgique, 13, 19, 50, 55, 69.
Berchem-Sie-Agathe, 13, 15, 17, 18, 20, 23,
24.
Bergen-op-Zoom, 129.
Bever, H., 46.
Bezzi, Paolo, 87.
Bilbao, 29.
Binche, 65.
Blanchart, N., 48.
Blanckaert, N. (et Cie), 46.
Blondel, 97.
Blumauer, A., 114.
Bochet, N., 44.
Bodecker Benningh, J., 103.
Boendael, 17.
Bobème, 41.
Boileau, 104.
Boisfort, 15, 17.
Bombarda, Jean-Paul, 87 à 89.
Bonenfant, Paul, 9, 68.
Bonne-Espérance, 65.
Boon, C., 103.
Bordeaux, 29 à 31.
Bornäs, M., 140.

Botte, 83.
 Boubers, Jean-Louis de, 118 à 120.
Bouillon, Duché de, 41.
Bourdeaux, 44 à 46.
Bourgogne, 44, 45, 147.
Brabant, Duché de, 13, 15, 16, 18, 28, 71,
 87, 93, 111, 115, 118.
 Brasseur, 146.
 Baudel, Fernand, 37, 43.
 Breda, 129.
Bruges, 16, 28, 30, 39, 65, 72, 73, 82.
 Brunon, Ernest, 82.
Bruxelles, 9 à 23, 25 à 44, 49 à 51, 53, 55,
 56, 60, 63, 70 à 74, 77 à 79, 82, 83, 85,
 87 à 93, 96, 98, 103 à 108, 111 à 115,
 117, 118, 120 à 122, 124, 129 à 135,
 144 à 147, 149.
 Buffon, 55.
 Bultos, Alexandre, 88.
 Bultos, Herman, 88, 91.
 Buyrette de Belloy, P.L., 103.

C

Cadix, 29.
 Calais, 124.
 Cammaert, Jan Frans, 103, 104.
Campehout, 14.
Carloo, 17, 18, 26.
Cassel, 98.
 Castet, 104.
Cateau-Cambrésis, 76.
 Catherine II, 97.
 Cats, Jacob, 105, 107, 108.
 Chambon, 9.
Champagne, 44, 45.
 Chapel, J.-B., 46.
 Chapel, J.-J., 29, 32, 45.
Charleroi, 33.
 Charles Quint, 105.
 Charlier, Gustave, 129.
 Charlier, J.L., 46.
 Charrière, Isabelle de, 132.
 Chaulieu (la générale), 131.
 Chestret, 31.
 Chevalier, Jean-Baptiste, 52.
 Chevrier, 118, 120 à 122.
 Cicéron, 131.
 Claudinot, 124.
 Clément, 118.
 Clément XIV, 64.
 Cobenzl, Comte de, 50, 120, 122 à 124, 134.
 Colbert, 97.

Cologne, 41.
 Constant, Benjamin, 129 à 133.
 Constant de Rebecque, Juste, 130.
Constantinople, 29.
 Constapel, 120.
 Corneille, Pierre, 102-103.
 Corneille, Thomas, 103.
 Cornet de Grez, Gommaire, 65, 68, 74, 84.
Courtrai, 72, 108.
 Craeybeckx, Jan, 27.
 Crébillon, 130.
 Crumpipen, 51 à 53, 56, 75.
 Curtius, Quintus, 104.

D

d'Alembert, 112.
 Damesme, 97.
 Dancourt, 102, 104.
 Dan(n)oot, D., 101.
 Danoot, 32.
 Daubremé, C., 45.
 De Baere, C., 103.
 de Bel, E., 112.
 de Bette, E.F.J., 101.
 de Beunie, Jean-Baptiste, 57, 60.
 de Bie, N., 46, 101.
 de Brauwer, Martin, 39 à 42, 48.
 De Busscher, Pierre, 37, 38, 44.
 De Camps, 93.
 de Chamfort, 102.
 De Coeck, 45.
 De Condé, Jehan, 138 à 141.
 de Coster (Rév. père), 80.
 de Griek, Cl., 101.
 de Grijsperre, 54.
 de Heijn, 45.
 de Hoze, J.C., 47.
 de Hulstere, 45.
 De Kersmaeker, L., 45.
 De Keuster, N., 47.
 De le Vielleuze, 89.
 de Limpens, 89.
 de Limpens, Ferdinand, 65.
 de Limpens, Ange-Charles, 65, 71.
 De Mol, J.B.F., 29.
 de Moulin (la veuve), 47.
 de Pauw, F.J., 104.
 Depestre, 32.
 de Proeft, P., 45.
 Derival, 29, 30, 54.
 Derival de Gomicourt, 51.
 De Ronde, 93.

Derlein, 80, 84.
 Des Essarts, 120.
 Deslandes, E., 47.
 Des Marez, Guillaume, 9, 10.
 Des Roches, Jean, 53, 71, 72, 83, 120.
 De Turck, C., 44.
 De Vits, 93.
 De Wailly, Charles, 87, 89, 90 à 98.
 Dewez, Louis-Dieudonné Joseph, 54.
 de Witte, J.E. Junior, 103.
 Dewolf, A.J., 45.
 De Wyngaerd, 104.
 Diderot, 9, 54, 115, 135.
Dortmund, 30.
 Dotrengue, 31.
Douai, 76.
 Doulcet-Pontecoulant (préfét), 18.
 d'Ours, 60.
Drogenbos, 15.
 Dubuis, M., 144.
 Du Forest, 101.
 Dufresne, 122.
Duisburg, 108.
 Dunkerque, 145, 149.
 du Rondeau, François, 54, 60.
 du Ryer, 103.
 Dusercy, Henriette, 134.
 Duval, 102.
Dyle (département de la), 14, 18, 21.

E

Elsevier, P., 103.
Entre-Sambre et Meuse, 28.
Espagne, 34, 35, 39, 41, 44, 45, 47, 48.
Etterbeek, 13, 17, 18, 20, 22, 24.
Europa, 109.
Europe, 37, 42, 61, 90, 97, 129, 147.
Europe occidentale, 22, 26, 28.
Europe septentrionale, 28.
 Euterpe, 87.
 Evenepoel, P., 104.
Evere, 13, 14, 17, 18, 20, 21, 24.

F

Faber, M.J., 88.
 Faguet, Emile, 135, 142.
 Fatouville, 102.
 Favart, C., 102, 104.
 Fesquet, Pierre, 122.
Flandre, 33, 53, 61.
Flandre (Comté de), 28, 64, 144 à 146.

Flandre maritime, 54.
Flandres (les deux), 108.
 Flas, Antoon, 105.
 Flas, Jean-Baptiste, 105.
Flessingue, 129.
Fontaine-l'Evêque, 40, 41.
 Foppens, 118.
Forest, 13, 14, 17, 20, 23.
 Forster, Georg-Adam, 31, 54.
 Fournier (la veuve), 47.
 Francastel, 98.
France, 14, 28 à 31, 34, 40 à 42, 46, 48, 55, 56, 76, 78, 84, 87, 89, 91, 97, 106, 110, 114, 124, 144, 145.
Franchimont, 60.
 Francolet, N., 45.
 Fraula, Comte de, 57.
 Frison, 32.
 Froissart, 146.

G

Galler, Jean-Baptiste, 47.
Gand, 16, 28, 30, 68, 72, 73, 83, 108.
Gansboren, 13 à 15, 17, 18, 20, 24.
Gênes, 47, 98.
 Gérard, Georges-Joseph, 52.
 Geysbeck, Witsen, 104.
 Gilliers, 102.
 Gillijns, J., 44.
 Gillyns, (fils), 119.
 Godart, Guillaume-Lambert, 55.
 Godefroid de Bouillon, 103.
 Godtfurneau, F., 46.
 Gossec, 104.
Gosselies, 40.
 Goudar, 118, 122.
 Goyers, 103.
Grammont, 65.
Grande-Bretagne, 28, 80.
 Grange, M. de la, 130.
 Grétry, 102.
 Grimarest, M. de, 109.
 Grosfils, J., 47.
 Gudin, Paul, 136, 142.
 Guichard, 104.
 Guicciardini, 112.
 Guise, Pierre-Joseph, 85.
 Guymard, 97.

H

Habsbourg (les), 27, 28.
Hal, 72.

Halleman, 32.
 Halleman, P., 45.
 Hambourg (les), 30.
Haren, 14, 15, 17, 18, 20.
 Haspics, A., 47.
 Hegel, 61.
 Hegenscheidt, A., 10.
 Heijmans, E., 47.
 Henne, A., 10, 11, 28, 33.
Herve, 72, 136.
 Heynck, D., 103.
 Heynderickx, 46.
 Hofmans, 45.
 Holbach, baron d', 57, 134.
Hollande, 28, 30, 34, 38 à 41, 44, 47, 48, 59, 129.
 Homère, 131.
Hongrie, 57.
 Houtvenne, 111.
 Huart, N.F., 83.
 Hubert, M., 47.
 Husuwels (la veuve), 44.
 Huyghe, J., 108.
 Hymans, L., 28, 88.

I

Ijdens, J.B., 47.
Indes, 30.
Indes Occidentales, 29.
Irlande, 39, 80.
Italie, 29, 30, 34, 41, 47, 52, 144.
 Ivens, 32.
Ixelles, 13 à 15, 17, 21, 22.

J

Jacob, C.F., 106.
 Jacques (sous principal), 84.
 Jacquet, F.J., 44.
Japon, 54.
 Jenoenz, Kees, 109.
Jette, 13 à 15, 17, 20, 24.
Jette-Saint-Pierre, 18.
 Johannot, 132.
 Joli, A., 46.
 Joseph II, 16, 52, 71, 72, 80, 113.
 Josse, N., 44.

K

Kaufmann, Emil, 98.

Kaunitz, 49 à 53, 70, 118.
 Koekelberg, 13, 15, 17, 18, 20, 23, 24.
 Krafft, Jan Laurent, 106, 107.
 Krul, J.H., 103.
 Kühne, 32.

L

La Coste, Antoine, 122.
 Laeken, 14, 15, 17, 20, 23, 92.
 La Fontaine, Francis de, 108 à 110, 135, 136, 140 à 144.
 Lamberts, N., 46.
 Lambrechts, N., 45.
 La Mettrie, 130.
Languedoc, 54, 55.
 Lavalée, Joseph, 97.
 Lavalleye, Jacques, 52.
 Lazius, W., 112.
 Le Clerc, Jacques, 65.
 Leclère, Léon, 9.
 Lede, marquis de, 109.
 Le Francq, 119, 122.
 Legeay, 97.
 Legrand, 103.
 Le Plan, Josse, 114.
 Le Plat, 115.
 Le Sage, 102.
 Lesbroussart, Jean-Baptiste, 85, 120.
 Leyniers, J., 29.
 Liebrecht, 89.
Liège, 16, 22, 28, 39, 48, 76, 124.
Liège (Principauté de), 34, 38, 40, 41, 76, 78.
 Ligne, Prince de, 131.
Lille, 76.
Limbourg, 28, 36, 48, 60.
 Limpens (les frères), 71.
 Linguet, 112, 118, 121, 122, 124.
 Lipse, 112.
Livourne, 29.
Londres, 26, 42, 122.
Lorraine, 42.
 Loraine (Charles de), 34, 37, 52 à 54, 56, 64, 65, 71, 107.
 Louis XV, 102, 103.
Louvain, 16, 30, 44, 48, 50, 51, 58, 65, 69, 71, 72, 83, 111, 112, 114.
 Loyola, Ignace de, 65.
 Lüthy, H., 29.
Luxembourg, province de, 60.
Luxembourg, 28, 72, 73, 83.
Lyon, 37, 47, 90.

M

Maastricht, 120.
 Mailly, Ed., 49.
 Malette, A., 45.
 Malfait, Ph. G., 112.
Malines, 44, 68, 72, 83.
 Malthus, 61.
 Mann (dom), 53, 56, 57, 60, 61.
Mannheim, 52, 122.
Marche, 72.
 Marci, abbé Jean-François de, 55, 57, 59, 71.
 Marie-Thérèse, 39, 49, 64, 71, 84.
 Marivaux, 102.
 Marmontel, 102.
Marseille, 29, 122.
 Mathieu, A., 45.
 Maubert de Gouvest, 117, 118, 120 à 124, 129.
 Mees, H., 106.
 Mellerio (de), 90.
 Melon, 84.
 Melpomène, 87.
Menin, 65.
Merchtem, 14.
Meung-sur-Loire, 138.
Mézières, 122.
Milan, 37.
 Mirabeau, marquis de, 60, 61, 134.
 Modaf, J.B., 45.
Molenbeek-St.-Jean, 13 à 15, 17, 21.
 Molière, 102, 103, 109.
 Monestier, Blaise, 57.
 Monsigny, 102.
 Montfleury, A.J. de, 102.
 Montoyer, Louis-Joseph, 89, 91, 94.
 Moris, J., 45.
 Mortier, Roland, 52.
 Moulan (Principal du collège thérésien), 75, 76, 80, 84.
 Moureaux, Philippe, 133.
 Muller, Jean, 11, 45.

N

Namur, 28, 65, 68, 72, 73.
Nancy, 48.
Nantes, 29, 46.
 Napoléon, 114.
 Natalis, Anne, 134.
 Necker, 9.
Neder-Heembeek, 14, 15, 17, 18, 20, 24.
Neder-Over-Heembeek, 15.

Needham, abbé, 52, 57 à 59.
 Nelis Corneille, François de, 50, 53, 60, 71, 75.
 Neny, Comte Patrice de, 51, 68, 71.
 Neny, Comte Philippe de, 54, 65, 68, 122.
 Nerha, Henriette-Amélie de, 134.
Nivelles, 64, 65, 72.
 Nivois, 91, 93.
Nuremberg, 30.
 Nygrog, M., 140, 141.

O

op de Hooft, N., 103.
Orléans, 138.
Ostende, 30, 31, 35, 42.
Over-Heembeek, 14, 15, 17, 18, 20, 22, 24.
 Overmann, 32.
 Overman (les frères), 48.
 Ovide, 131.
 Oxenstierna, Comte d', 114.

P

Paris, 25, 26, 31, 42, 89, 90, 97, 115, 122, 123, 134, 146, 149.
 Pascal, Jean-Baptiste, 123.
Pays-Bas, 14, 28, 39, 41, 50, 51, 60, 61, 68, 69, 70, 72, 77, 78, 83, 89, 105, 107, 111, 147, 148.
Pays-Bas autrichiens, 16, 21, 25, 27, 29, 30, 33, 36, 42, 43, 51, 55, 58, 64, 74, 77, 80, 102, 111, 120.
Pays-Bas du Sud, 102, 103, 108, 109, 110, 114, 115.
Pays-Bas maritimes, 61.
Pays-Bas méridionaux, 129, 134.
 Pels, A., 103.
 Pehre, Antoine-Marie, 97.
 Philippe II, 114.
 Piens, Félix Maarten, 107, 108.
 Pierson, A., 45.
 Pierson, J.B., 46.
 Pineau, 114.
 Pins, S., 47.
 Piot, K., 106.
 Pirenne, Henri, 55, 57.
 Pius (rd. père), 108.
 Pletinckx, 32.
 Plovitz, 32.
 Plugers, 32.
 Poinsinet, 104.
Portugal, 34, 35, 39, 45, 47, 48.
Posnan, 82.

Prévost, N., 44.
 Prick Willy, J.H., 50.
Provinces-Unies, 41, 106, 110.
Prusse, 30.

Q

Quesnel, 129.
 Quetelet, A., 18, 53, 55.
Quiévrain, 134.
 Quinault, 102.

R

Racine, 103, 106, 135.
 Raynal, 112.
 Regnard, 102.
 Restif de la Bretonne, 114.
Rhode Saint-Genèse, 14.
 Riga, N., 45, 46.
 Rijk, F., 103.
 Roderique, 118.
 Rombaut, Josse-Ange, 105, 107.
 Romberg (frères), 30, 42, 43, 48.
 Romberg, Frédéric, 30 à 32.
Rome, 146.
 Rondeau, François du, 58.
 Rousseau, Jean-Baptiste, 129, 149.
 Rousseau, J.-J., 9, 104, 112, 114, 118.
 Rousseau Pierre, 120, 122, 123.
 Rousset de Missy, 118.
 Roux des Arcs, 122.
 Rudler, Gustave, 133.
Ruremonde, 68, 72, 73.
Russie, 47, 129.

S

Sabbe, M., 104.
 Saelden, N., 45.
Saint-Gilles, 13 à 15, 17, 20.
Saint-Hubert, 64.
Saint-Josse, 15, 21.
Saint-Josse-ten-Noode, 13, 14, 17, 21.
Saint-Pétersbourg, 98, 106.
Saint-Philippe (sur Escaut), 38, 39.
Saint-Trond, 76.
Sauchoir (le), 60.
 Saxe, Maurice de, 102.
Schaerbeek, 13 à 15, 17, 20.
 Schoepflin, Jean-Daniel, 50.
 Sedaine, 102.
 Seghers, J.-J., 44.
 Seghers (la veuve), 44.
 Sèneque, 109, 131.

Serionne, Accarias de, 120, 122.
 Servais, Poppel, 36, 37.
 Servandoni, 87, 97.
Seville, 29.
 Sièyes, abbé, 9.
Silésie, 30.
 Simon, 42.
 Simon, N., 48.
 Simons (famille), 41, 42.
 Simons, Jean, 41, 43.
 Smedt, G., 44.
 Smits, Ed., 18.
Smyrne, 29.
 Somerhausen, L., 18.
 Soulas d'Allainval, 104.
Spa, 129.
 Spanoghe, C.M., 113.
 Spillebaut, N., 45.
 Spinnael, Mihiel, 104.
 Spinola, 97.
 Stael, Germaine de, 132.
Stalle, 17, 18.
 Starhemberg, 53, 56, 70, 75.
 Starhemberg, Georges-Adam (prince de), 65.
Suède, 57.
Suisse, 30, 48, 129.
Sundwig, 30.
 Swart (la veuve), 44.

T

Tacqué, J., 47.
 Talleyrand, 9.
 Tarquinius Priscus, 103.
 Teckman, H., 46.
Theux, 60.
 Thiérot, Nicolas Claude, 148.
 Tiberghien, P.F., 47.
 T'Kint, 32.
 t'Kint, C.F., 46.
 t'Kint, J.L., 36.
Tongerlo, 112.
Tournai, 68, 72, 83.
Tournaïsis, 56.
Trieste, 30.
 T'Sertevens, J.F., 46, 118, 124.
Turnhout, 108.
 Tutot, J.-J., 121.

U

Uccle, 13 à 15, 17, 18, 22, 23, 26.
Uccle-Saint-Pierre, 21.

V

Vain, J.B., 122.
 Valmont de Bomare, 54.
 van Alphen, H., 107.
 Van Beughem, C.A.F., 108.
 Van Bochaute, Charles, 57, 60.
 Van Casteel, 32.
 van den Berghe, 124.
 van den Berghen, 118.
 Vandenborre, N., 47.
 van den Brande, G., 101.
 Van den Branden, Frederiks, 108.
 Vandenclooster, J.C., 46.
 Vandendriessche, T., 44.
 Vandenesse, G., 29.
 van der Borch, W., 47, 101.
 vanderborcht, A., 47.
 van der Dilt, Pierre-Englebert, 71.
 van der Does, J., 103.
 van der Horst, G., 103.
 van der Noot, Heintje, 102, 114.
 Vander Straeten (père-architecte), 88.
 Vandievoet, J.B., 45.
 Van Dorselaer, 84.
 van Elvervelt, H., 103.
 Van Gaver, N., 32, 45, 46.
 Van Haeren, Onno Zwier, 134.
 Van Hamme, 33, 68.
 Van Haren, Willem, 133, 134.
 van Leeuwen, S., 112.
 van Keirberghen, J.B., 44.
 Van Moorsel (la veuve), 46.
 van Niewelandt, G., 101.
 Van Rie, 33.
 Van Schelle, 32.
 Van Schoor, 32.
 van Vaernewyck, Jan Filip, 104.
 van Vondel, 104.
 Van Wetter, J., 44.
 Van Winghen, N., 46.
 Van Winghe, 32.
 Varsovie, 106.

Vergier, Jacques, 135 à 137, 139 à 149.
 Verhoeven, Abraham, 118.
 Verkruyssen, Lievin, 104.
 Verlooy, J.B.C., 105, 111 à 115.
 Vermeren, M.F., 107.
 Verniers, L., 9 à 12, 18, 28, 33.
 Versailles, 124.
 Vienne, 26, 30, 31, 64, 70, 74.
 Vigoureux, 119.
 Villebon, 118.
 Vilvorde, 14, 48.
 Vitzthumb, Ignace, 106.
 Vlies, Gedeons, 108.
 Voltaire, 9, 50, 57, 102, 103, 108 à 110,
 112, 114, 133 à 135, 142, 148.
 Vonck, J.F., 112, 113.
 Vondel, 105.

W

Wally (voir de Wailly), 91.
 Watermael, 15, 17, 18, 24.
 Watermael-Boitsfort, 13, 15, 17, 20.
 Wauters, A., 10, 11, 28, 33.
 Werbroeck, Jean E., 90.
 Westphalie prussienne, 30.
 Wilhours lez Ath, 64, 69.
 Winckelmans (les 3 frères), 46.
 Witry, Louis-Hyacinthe d'Ervelange (abbé),
 51, 52, 56, 57, 60.
 Woluwé-Saint-Lambert, 13, 14, 17, 20.
 Woluwé-Saint-Pierre, 13, 14, 17, 18, 21,
 23, 24.

Y

Ypres, 68, 72.
 Yvens, A., 44.
 Yvon, 118, 121.

Z

Zélande, 39, 45.

Impr. Groeninghe, 56 Buda, 8500 Kortrijk

TABLE DES MATIÈRES

PROGRAMME

MARTENS, M.	Hommage à M. L. Verniers	9
HASQUIN, H.	La population de l'agglomération bruxelloise au XVIII ^e siècle	13
DE PEUTER, R.	Note sur le grand commerce à Bruxelles à la fin de l'époque autrichienne	27
MOUREAUX, Ph.	Le grand commerce à Bruxelles en 1771	33
MARX, J.	L'activité scientifique de l'Académie Impériale et Royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles. 1772-1794.	49
UYTTEBROUCK, A.	L'enseignement secondaire à Bruxelles à la fin de l'Ancien Régime	63
MARTINY, V.-G.	Charles de Wailly, architecte du roi de France et les premiers projets de construction d'un nouveau théâtre à Bruxelles	87
SMEYERS, J.	La littérature néerlandaise à Bruxelles au cours du XVIII ^e siècle.	101
VERCRUYSSSE, J.	Journalistes et journaux	117
MORTIER, R.	Un dossier mystérieux : Benjamin Constant à Bruxelles (1774-1780)	129
LEMAIRE, J.	Bruxelles et les Bruxellois dans un conte du début du XVIII ^e siècle	135

Règles d'utilisation de copies numériques d'œuvres littéraires publiées par les Editions de l'Université de Bruxelles et mises à disposition par les Bibliothèques de l'ULB

L'usage des copies numériques d'œuvres littéraires, ci-après dénommées « copies numériques », publiées par les Editions de l'Université de Bruxelles, ci-après dénommées EUB, et mises à disposition par les Bibliothèques de l'ULB, implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées ici. Celles-ci sont reproduites sur la dernière page de chaque copie numérique publiée par les EUB et mises en ligne par les Bibliothèques. Elles s'articulent selon les trois axes : protection, utilisation et reproduction.

Protection

1. Droits d'auteur

La première page de chaque copie numérique indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire. La mise à disposition par les Bibliothèques de l'ULB de la copie numérique a fait l'objet d'un accord avec les EUB, notamment concernant les règles d'utilisation précisées ici. Pour les œuvres soumises à la législation belge en matière de droit d'auteur, les EUB auront pris le soin de conclure un accord avec leurs ayant droits afin de permettre la mise en ligne des copies numériques.

2. Responsabilité

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des copies numériques, certaines déficiences peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -. Les EUB et les Bibliothèques de l'ULB déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des copies numériques. De plus, les EUB et les Bibliothèques de l'ULB ne pourront être mis en cause dans l'exploitation subséquente des copies numériques ; et la dénomination des EUB et des 'Bibliothèques de l'ULB', ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des copies numériques mises à disposition par eux.

3. Localisation

Chaque copie numérique dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme <http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom_du_fichier.pdf> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les bibliothèques de l'ULB encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à une copie numérique.

Utilisation

4. *Gratuité*

Les EUB et les Bibliothèques de l'ULB mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires sélectionnées par les EUB : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

5. *Buts poursuivis*

Les copies numériques peuvent être utilisés à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les copies numériques à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux EUB, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s). Demande à adresser aux Editions de l'Université de Bruxelles (editions@admin.ulb.ac.be).

6. *Citation*

Pour toutes les utilisations autorisées, l'utilisateur s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université libre de Bruxelles – Editions de l'Université de Bruxelles et Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition).

7. *Liens profonds*

Les liens profonds, donnant directement accès à une copie numérique particulière, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

- a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des bibliothèques de l'ULB ;
- b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des bibliothèques de l'ULB'.

Reproduction

8. *Sous format électronique*

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement le téléchargement, la copie et le stockage des copies numériques sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre *base de données*, qui est interdit.

9. *Sur support papier*

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

10. *Références*

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références aux EUB et aux Bibliothèques de l'ULB dans les copies numériques est interdite.